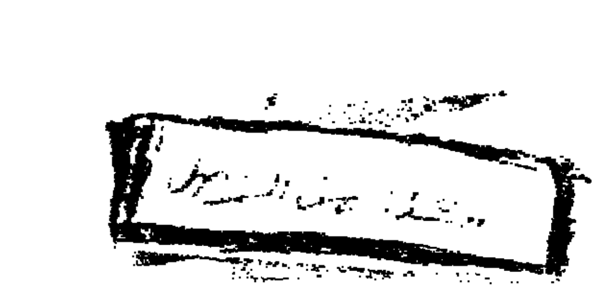
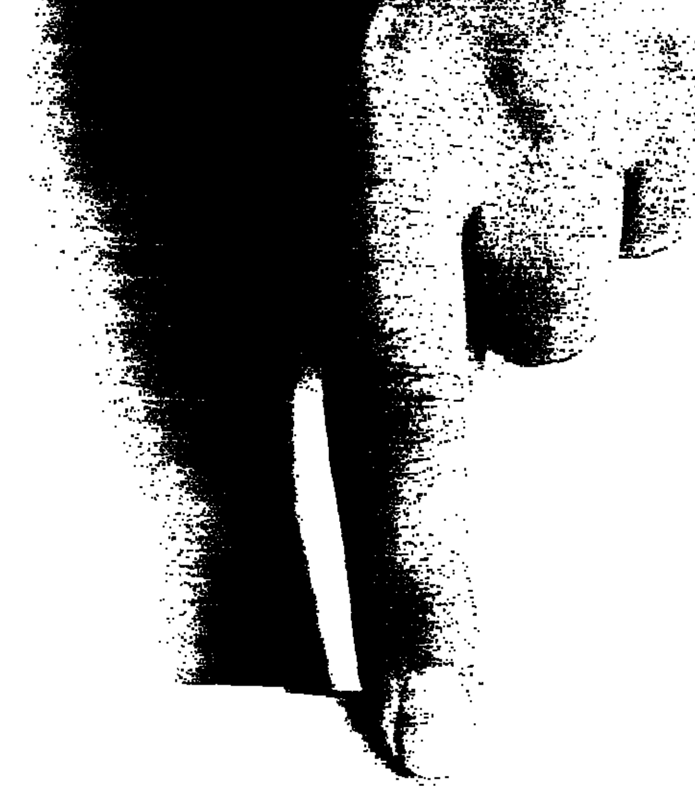
bri, les associations
uctures de proximité





Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16158 – 7 F – MARDI 7 JANVIER 1997 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

« Vache folle » : le Parlement européen accuse Bruxelles et Londres

LA COMMISSION d'enquête du Parlement européen sur la maladie de la « vache folle » achèvera ses travaux avec l'examen, le 13 janvier, d'un prérapport signé par Manuel Medina Ortega, député socialiste espagnol et rapporteur de la Commission.

Ce document, dont le quotidien belge *Le Soir* publie des extraits dans son édition du 6 janvier, critique fortement le comportement des gouvernements britanniques et de la Commission européenne, accusés d'avoir négligé la santé publique au profit des intérêts du marché de la viande bovine. Le rapporteur envisage le dépôt d'une motion de censure du Parlement contre la Commission européenne.

Lire page 5

Lionel Jospin dénonce l'intervention française contre les militaires mutins de Centrafrique

Le gouvernement justifie son action par la « légitime défense »

L'OPÉRATION menée dimanche 5 janvier par les forces françaises contre un quartier de Bangui tenu par les militaires en rébellion contre le régime centrafricain a fait, selon Paris, une dizaine de morts. Le ministère de la défense invoque la *« légitime défense »* à la suite de l'*« assassinat »*, la veille, de deux militaires français qui participaient à une mission de médiation. Alors que, lundi matin, le calme était revenu à Bangui, l'opposition centrafricaine dénonçait une opération qui vise, selon elle, à conforter le régime discrédité du président Félix-Ange Patassé.

Le premier secrétaire du Parti socialiste, Lionel Jospin, a *« mis en garde le gouvernement français contre le risque pour nos troupes et pour la France d'être entraînés dans un engrenage militaire »*. M. Jospin a remarqué, lundi 6 janvier, que l'accord de défense avec le Centrafrique *« n'est pas un accord de police »* et que l'armée française ne peut être transformée en *« garde présidentielle »* à l'usage de Félix-Ange Patassé. *L'Humanité*, organe officiel du PCF, dénonce, lundi, l'*« ingérence française à Bangui »*.

D'autre part, le ministère de la défense a démenti, le même jour, les affirmations du chef de la rébellion au Zaïre, Laurent-Désiré Kabila, selon lesquelles *« un millier de soldats français »* aideraient l'armée du maréchal Mobutu dans la région de Kisangani, à 500 kilomètres à l'ouest de Goma. La présence militaire française au Zaïre, dit-on de même source, se limite à un attaché de défense à Kinshasa et à cinq gendarmes pour protéger l'ambassade.

On sait cependant que l'armée zaïroise a fait appel à des conseillers et à des mercenaires étrangers qu'elle a recrutés notamment en Europe.



Lire page 2 et notre éditorial page 23

Roland Dumas entend protéger la mémoire de François Mitterrand

LE SOUVENIR de François Mitterrand, décédé le 8 janvier 1996, sera entretenu par l'institut qui porte son nom. Son président, Roland Dumas, a déclaré au *Monde* que cet institut, dépositaire des *« archives personnelles »* de l'ancien chef de l'Etat, n'en autorisera l'accès qu'aux *« chercheurs, universitaires ou journalistes qui feront une recherche précise »* et non à *« ceux qui se demanderaient : "Que puis-je trouver là-dedans de croustillant pour faire vendre des journaux ?" »*.

L'anniversaire de la mort de François Mitterrand est marqué par la parution d'un livre du journaliste Georges-Marc Benamou, qui confirme l'affaiblissement extrême de l'ancien chef de l'Etat en 1994.

Lire page 6

■ Attentats : les « conseils » du FIS

Dans un texte adressé au *Monde*, le Front islamique du salut affirme qu'il n'est pour rien dans les attentats contre la France mais « conseille » aux pays occidentaux de cesser toute aide au pouvoir algérien. p. 34

■ Optimisme à Belgrade

Vesna Pesic, l'une des dirigeantes de l'opposition en Serbie, explique dans un entretien au *Monde* son optimisme sur l'issue de la crise à Belgrade. p. 4

■ Le traitement du sida

La mise sur le marché de nouveaux médicaments déclenche une polémique. Act Up réclame la gratuité des traitements. p. 8

■ L'avenir de Paribas

La compagnie s'est redressée mais elle a du mal à atteindre la dimension de ses concurrents américains. p. 24

■ « Pétards » sur ordonnance

La prescription médicale de cannabis dans certains Etats des Etats-Unis relance le débat sur la libre consommation des drogues douces. p. 19

■ Naufrages dans le Vendée Globe

Le Français Thierry Dubois et le Britannique Tony Bullimore ont fait naufrage au large de l'Australie. p. 27

A Lima, les paparazzi assiègent les preneurs d'otages

LIMA
de notre correspondante

La résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima, prise d'assaut par un commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA), dans la nuit du 17 décembre 1996, était connue dans le quartier chic de San Isidro comme le Domaine de Tara. Dans les années 40, une jeune et délicieuse excentrique avait décidé de construire une réplique du petit palais de l'héroïne d'Autant en emporte le vent. Seul l'extravagant frontispice, avec ses massives colonnes témoigne encore de ce doux délire romantique.

Lundi 6 janvier, derrière les fenêtres grillagées, le Domaine de Tara abritait toujours 74 otages, détenus par le commando du MRTA. Et face à cette réplique née d'une rêverie, les chasseurs d'images de la presse internationale montent la garde nuit et jour. Dans l'attente d'un dénouement ou d'une image à « shooter », ils ont installé leur campement face aux rubans jaunes de la police qui barrent, à environ une centaine de mètres, l'accès à la résidence diplomatique. Ils font face à un rang serré de membres des forces de l'ordre portant gilets pare-balles et boucliers. Eux-mêmes se protègent derrière une rangée dense de caméras et d'appareils photos vissés sur des trépieds télescopiques. En seconde file, telle une ultime ligne de protection, une vague d'escabeaux et d'échelles doubles s'étend sur toute la largeur de la chaussée. Un peu plus loin, sur les côtés des rues accessibles, les camions régies bordent les trottoirs ; ils sont eux-mêmes surmontés d'échafaudages, comme autant de tours d'observation.

Dans les jardinets alentours, des tentes, des parasols, ont été plantés et se mêlent à autant d'antennes paraboliques et de générateurs électriques, de matelas et d'oreillers. Un peu plus en retrait, des toilettes mobiles, installées par la municipalité, et des cartons recyclés en poubelles achèvent de donner aux lieux l'allure d'un précaire durable.

Quelque deux cents journalistes, cameramans et photographes se relaient en permanence. Leur nombre peut tripler en quelques minutes, à la moindre rumeur que l'ambiance de campement, autour de la légation diplomatique, avive. La Bonbonnière, un salon de thé offrant des sucreries françaises, a été squattée par la presse étrangère. L'élégante clientèle habituelle boude les lieux. Les thés raffinés ont laissé la place à la bière et au Coca-Cola. Les nouveaux clients ignorent sans vergogne les truffes au chocolat, les langues de chat et les bombes glacées qui ont fait la réputation de la maison.

L'atmosphère est bon enfant, même si, au moindre incident, le périmètre prend des airs de camp assiégé. La simple arrivée du camion-citerne approvisionnant en eau l'ambassade nippone ou celle du véhicule de vidange provoque la panique. Pour ouvrir le passage, tripodes et escabeaux doivent momentanément céder la place, et cette intrusion déclenche chez les propriétaires de ces précieux instruments de travail une furie propre à décourager tout nouvel intrus.

Les princes des lieux sont ceux qui ont envahi les toits et terrasses, à l'intérieur du périmètre de sécurité, avant que celui-ci ne soit bouclé. La vue sur la résidence y est plongeante. Cette supériorité se paie de quelques inconvénients. Les occupants ne peuvent pas quitter les lieux, sous peine de ne pas pouvoir y revenir. Leur seul lien avec le reste du monde est un savant système de cordages dont le va-et-vient assure la livraison des fournitures indispensables à la poursuite du siège, batteries, films, nourriture...

Nicole Bonnet

Pauvre Gaston !



© FRANQUIN

GASTON LAGAFFE a perdu son père, le dessinateur belge André Franquin, créateur du Marsupilami, compagnon de Spirou. Décédé à l'âge de soixante-treize ans, Franquin avait tracé, lors d'un entretien au *Monde*, en mars 1993, le portrait ci-dessus de Gaston.

Lire page 29

Un coup de froid révélateur

NOS TGV, fleurons de la technologie française, immobilisés par un simple coup de froid ! Et pendant des jours des scènes de cauchemar et des récits d'Apocalypse diffusés en continu sur nos radios et télévisions. La vague de froid qui sévit depuis deux semaines sur la France et qui a provoqué une paralysie partielle des transports ferroviaires et routiers renvoie à quelques observations peut-être difficiles à accepter, mais inévitables. Le progrès technique ne supprime pas le risque. Le développement économique n'élimine pas la rareté. L'alliance des deux ne tue pas la contrainte. Face à un futur nécessairement imprévisible, chaque société fait ses choix : elle apprécie les risques et décide de la manière dont elle les couvre. En cette matière, la France – comme toute autre nation – conserve son caractère propre.

Qu'est-il donc arrivé à nos TGV ? La glace a saisi en quelques secondes les caténaires – les câbles d'alimentation électrique, – empêchant ainsi la circulation des trains à grande vitesse. L'opinion, déroutée par une communication de la SNCF pour le moins maladroite, s'en est immédiatement émue : Comment cela ! Les trains continuent, malgré le froid, à circuler en Sibérie et en Scandinavie et pas chez nous ! La comparaison n'est pas pertinente : la société nationale fait aussi circuler des convois qui franchissent sans problème chaque jour et par des températures inférieures à – 10 degrés le Saint-Gothard.

Avec ces pluies verglaçantes inattendues, la SNCF s'est en fait trouvée confrontée, en pleine période de congés scolaires et de trafic intense, à un phénomène naturel imprévisible, exceptionnel et ultra-rapide. Techniquement, elle aurait sans doute pu éviter un tel blocage du trafic en entourant les câbles de manchons chauffants sur l'ensemble des parcours empruntés par ses TGV. Mais cela aurait coûté cher. Fallait-il donc consacrer des sommes énormes pour éviter qu'une fois tous les quinze ou vingt ans quelques milliers de voyageurs se retrouvent bloqués en pleine campagne pendant quelques heures ?

Erik Izraelewicz

Lire la suite page 23

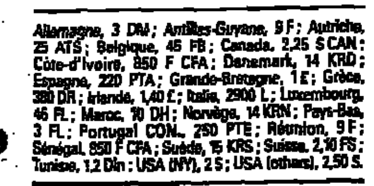
Hortense Dufour
Salve Regina
Roman
Éditions du Rocher
« La liberté des femmes »
ÉDITIONS DU ROCHER

Le sursaut de l'Afrique

AU COURS des dix dernières années, le PIB de l'Afrique n'a augmenté que de 1,7 % par an. Pourtant, au-delà de cette moyenne, le continent affiche des résultats encourageants. L'amélioration globale de la situation économique, amorcée fin 1994, année de la dévaluation du franc CFA, est incontestable.

Depuis cette date, l'Afrique a retrouvé des taux de croissance positifs et son PIB aura progressé de 5 % en 1996, davantage en Côte-d'Ivoire et surtout en Ouganda, ce dernier pays figurant désormais, en compagnie du Ghana, parmi les « bons élèves » du FMI. C'est ce sursaut qu'analyse le supplément économique du *Monde*, alors qu'un lent processus de démocratisation se met en place. Sur les quarante-deux principaux pays composant l'Afrique subsaharienne, quatre seulement sont encore dirigés par des militaires.

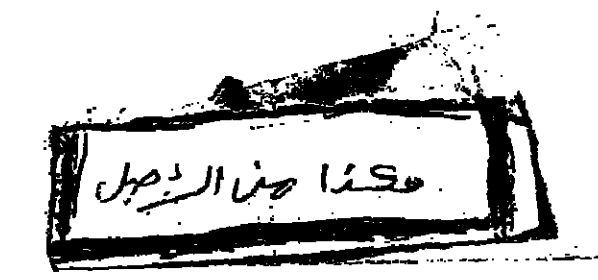
Lire pages 13 à 18



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 107 - 7,00 F





AFRIQUE Après l'« *assassinat* », samedi 4 janvier, de deux soldats français *par les mutins* retranchés depuis le 16 novembre dans un quartier de Bangui, les militaires français ont mené, dimanche matin, une opération de représailles appuyée *par des hélicoptères*, des automitrailleuses et des blindés légers qui s'est soldée par la mort d'une dizaine de rebelles. ● DEPUIS AVRIL 1996, la capitale centrafricaine a été *le théâtre de trois mutineries*, de la part de soldats qui demandent le paiement de leurs arriérés de soldes mais aussi la démission du président Ange-Félix Patassé. ● LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, liée à Paris par des accords de défense qui ne prévoient pas l'intervention armée de la France pour régler des difficultés intérieures, est une des bases *arrière importantes* du dispositif militaire français en Afrique. *(Lire aussi notre éditorial page 23.)*

L'opération française à Bangui conforte le régime centrafricain

Après l'« assassinat » de deux de ses soldats, Paris invoque la « légitime défense » pour justifier le raid mené contre les quartiers de la capitale tenus par les militaires en rébellion contre le président Ange-Félix Patassé

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

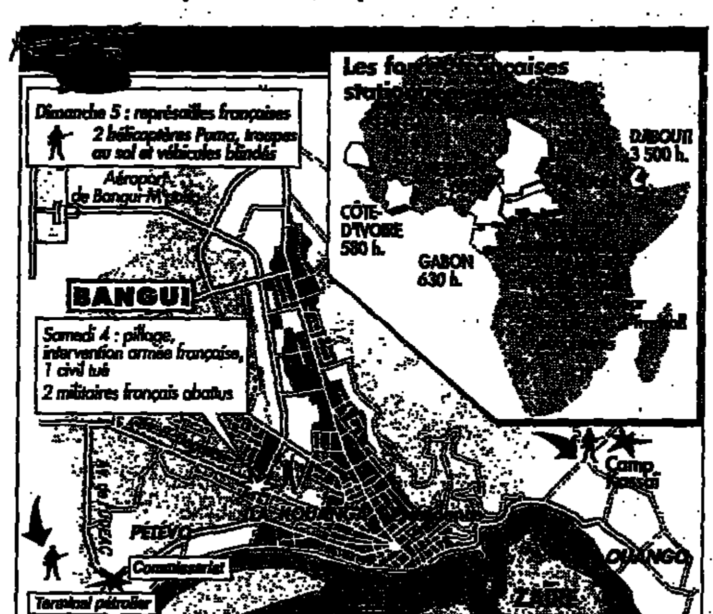
Le calme était revenu dimanche 5 janvier en fin de soirée à Bangui, la capitale de la République centrafricaine, après un week-end de violents affrontements entre les soldats entrés en rébellion contre le président Ange-Félix Patassé et les troupes françaises stationnées en Centrafrique.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les Eléments français d'assistance opérationnelle (EFAO) avaient attaqué les positions des mutins au camp Kasaï, la principale caserne de Bangui, et dans les quartiers de Pétévo et de la Kouanga, au sud-ouest de la ville. L'opération a débuté par le mitraillage de ces deux objectifs par des hélicoptères Puma. Ensuite, les troupes terrestres ne sont intervenues qu'à Pétévo et à la Kouanga. Elles ont *pris le commissariat du sixième arrondissement* de Bangui, quartier-général des mutins, ainsi que le terminal pétrolier *situé au bord du* fleuve Oubangui, l'émetteur en ondes courtes de la radio nationale et la brasserie Mocaf, dont l'investissement par les rebelles avait privé les Banguissois de bière locale.

Selon le colonel du Sirpa (Service d'information et de relations publiques des armées) Henri Pélissier, l'opération a fait une dizaine de morts chez les mutins et aucune victime parmi les troupes françaises. Cinquante rebelles ont été fait prisonniers par les troupes françaises et remis à la gendarmerie centrafricaine, restée loyale au président Patassé. Le correspondant de la BBC à Bangui a fait état d'un bilan beaucoup plus lourd. Citant la Croix-Rouge locale, la chaîne anglaise évoque des dizaines de victimes, dont plusieurs civils.

« LÉGITIME DÉFENSE »

Cette opération a été présentée par la France comme un acte de *« légitime défense »* après l'*« assassinat »*, samedi en fin de *matinée*, de deux militaires français, le capitaine Patrick-René Devos et l'adjudant Gérard Giraldo, *dans le quartier* de la Kouanga. Comme cela s'était déjà produit le 30 décembre, des *manifestants venus des quartiers* contrôlés par la rébellion tentaient de pénétrer dans le centre-*ville par l'avenue Barthélémy-Boganda*, la principale artère de la capitale, bordée de commerces et d'ateliers. Depuis le début de la rébellion, le 15 novembre, les troupes françaises tiennent des positions tout au long de cette avenue, afin de *« protéger les biens français »*. Selon les rebelles, des tirs sont partis de ces postes français, tuant un jeune Centrafricain.



Les mutins ont alors demandé la venue des militaires burkinabé et tchadien membres du comité de suivi chargé de veiller à l'application de la trêve conclue le 8 décembre – et prolongée jusqu'au 23 janvier – sous l'égide de quatre chefs d'Etat (Burkina Faso, Gabon, Mali et Tchad), mandatés par le sommet France-Afrique de Ouagadougou. Les deux officiers africains étaient accompagnés de deux soldats français, sans armes, selon le Sirpa. Au moment où, face à l'hostilité de la foule, les membres du comité de suivi s'apprêtaient à quitter les lieux, un homme en uniforme a abattu les Français. *« Ils n'ont pas touché le Tchadien et le Burkinabé*, fait remarquer un officiel français, *c'est un véritable assassinat. »*

Les événements du week-end ont provoqué une réaction indignée des partis d'opposition qui s'apprêtaient à entamer une procédure de mise en accusation du président Patassé devant l'Assemblée nationale. Le collectif de quatre partis, qui regroupe, entre autres, les formations des anciens présidents Dacko et Kolingba, a dénoncé l'intervention *« barbare »* des troupes françaises.

SITUATION INSTABLE

La présidence de la République a publié un communiqué relativement modéré saluant la mémoire des deux *militaires français. Le premier ministre* Jean-Paul Ngoupandé, qui entretient depuis le début de la *mutinerie des relations exécrables* avec le président Patassé, a condamné l'action des mutins. *« Ces militaires étaient là pour accompagner les médiateurs, ce n'étaient pas des combattants, c'étaient des militaires de la paix »*, a-t-il déclaré à LCI avant de dénoncer *« les extrémistes de tous bords »*.

Lundi, on attendait à Bangui le retour du président du comité de suivi, le général Amadou Toumani Touré, ancien président malien. Sa tâche s'annonce ardue. Les mutins ont subi un revers incontestable. *Les habitants des quartiers* qu'ils contrôlaient ont, pour certains, accueilli avec soulagement leur déconfiture *qui met un terme à plus* de six semaines d'exactions. Mais le sentiment antifrançais a été renforcé chez les Yakomas, *ethnie* dont sont originaire la plupart des mutins ainsi que l'ancien président Kolingba. Et *la* composante ethnique du conflit se fait à chaque épisode plus influente.

Le président Patassé avait entamé l'année par des vœux empreints de modération, promettant l'amnistie et l'arrêt des poursuites contre les dignitaires de l'ancien régime. Cette retenue survivra-t-elle à la défaite militaire de ses adversaires ? Ceux-ci hésitent encore entre le découragement et un raidissement provoqué aussi bien par *l'humiliation que* par la peur de représailles. Tout les Yakomas gardent en mémoire l'assassinat, le 4 décembre, *du colonel Christophe* Grélombé, ancien ministre de l'intérieur du président Kolingba, par la garde présidentielle de M. Patassé. La trêve avait été prolongée jusqu'au 23 janvier, mais la situation est si instable et si dangereuse que le président Touré devra sans doute conclure avant cette échéance, sous peine de bain de sang.

Thomas Sotinel

Trois mutineries en 1996

La capitale centrafricaine a été le théâtre de trois mutineries militaires en avril, mai et novembre 1996.

● **18 avril 1996** : 100 à 200 soldats se mutinent à Bangui pour *réclamer des arriérés de solde*.
● **19 avril** : affrontements entre les mutins et la sécurité présidentielle *: 9* morts et 40 blessés. Des unités françaises se déploient pour assurer la sécurité des étrangers.
● **21 avril** : fin du mouvement après que les mutins eurent reçu l'assurance du chef de l'Etat de n'engager aucune poursuite judiciaire.
● **18 mai** : 200 soldats occupent le centre de Bangui.
● **19 mai** : les mutins encerclent le palais présidentiel et l'immeuble *de la radio*.
● **20 mai** : vague de pillages. Les forces françaises se déploient à *Bangui pour assurer la sécurité des* étrangers. Elles sont renforcées par quelque 500 hommes venus de *Libreville, N'Djamena et la France*, pour s'élever à 2 300 hommes.
● **21 mai** : début de l'évacuation des étrangers.
● **22 mai** : la mutinerie – quelque 500 soldats – se transforme en insurrection. *L'*armée française intervient en force pour sauver les troupes loyales. Bombardement de la radio.
● **26 mai** : signature d'un arrangement entre les mutins et le commandant des forces françaises.
● **27 mai** : fin de la rébellion. Le bilan s'élève à 43 morts et 238 blessés dont 5 militaires français.
● **30 mai** : le président Patassé promulgue une loi d'amnistie.
● **6 juin** : nomination d'un nouveau premier ministre, Jean-Paul Ngoupandé.
● **15 novembre** : attaque d'une *patrouille de gendarmerie*.
● **16 novembre** : des soldats d'une unité impliquée dans les *mutineries précédentes* occupent un commissariat. Des militaires français et la garde présidentielle *quadrillent* Bangui, *surtout dans* l'ouest.
● **21 novembre** : 1 500 soldats français sont *déployés* à Bangui.
● **24 novembre** : les rebelles – 800 hommes selon eux – demandent la destitution du président Ange-Félix Patassé.
● **2 décembre** : tirs dans Bangui.
● **5 décembre** : *les soldats français* ripostent à des tirs de roquettes.
● **8 décembre** : une trêve de quinze jours est instaurée.
● **14 décembre** : le chef des rebelles, le capitaine Anicet Saulet, *exige à nouveau l'« éviction »* du président Patassé.
● **22 décembre** : prolongation d'un *mois de la trêve*.
● **30 décembre** : au moins quatre personnes sont tuées à Bangui dans de violents affrontements entre mutins et forces loyalistes.
● **2 janvier 1997** : quatre partis d'opposition demandent la mise en accusation du président Patassé.
● **4 janvier** : un mort et deux blessés civils à Bangui. Les forces françaises s'opposent à un mouvement des mutins. Deux soldats français sont tués. – *(AFP.)*

Lionel Jospin met en garde le gouvernement Juppé contre le « risque d'un engrenage militaire »

S'EXPRIMANT devant la presse, lundi 6 janvier, Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, a fait la déclaration suivante sur la situation en République centrafricaine :

VERBATIM

« Je suis très préoccupé par la situation en République centrafricaine. Naturellement, nos forces doivent veiller à leur sécurité. A cet égard, je salue avec tristesse la mort de deux soldats français. Nos forces doivent aussi assurer la sécurité de nos ressortissants. Mais il faut penser également aux morts africaines, surtout si elles concernaient la population civile. Je crains la montée d'un puissant sentiment anti-français en Centrafrique.

« ÉVITER L'INTERVENTIONNISME »

» Le problème est de savoir quelles missions notre gouvernement fixe à nos soldats. L'accord de défense avec la République centrafricaine – qui est invoqué – n'est pas un accord de police. L'armée française n'a pas à être transformée en force de sûreté intérieure ni en garde présidentielle pour le président Patassé.

» A deux reprises déjà, en avril et en mai de l'année dernière, nous sommes intervenus militairement en Centrafrique. Force est de constater que le président Patassé, certes choisi par des élections, ne se comporte pas démocratiquement et ne parvient pas à stabiliser la situation dans son pays.

» Si l'on veut éviter de perpétuer un interventionnisme d'un autre temps et le risque d'un engrenage militaire, une issue politique doit être trouvée. Elle implique un dialogue du pouvoir centrafricain avec son opposition. Peut-être passe-t-elle, si les Centrafricains en décident, par un nouveau recours au suffrage universel.

» Je demande que le gouvernement français informe officiellement les Français et leurs représentants sur la politique suivie par notre pays en Centrafrique. »

« On ne peut pas laisser tuer impunément des soldats français »

Le ministère de la défense présente l'intervention comme un « ultime avertissement » adressé aux mutins

« C'EST UN ACTE de légitime défense », expliquait, dimanche 5 janvier, le ministère de la défense pour *justifier* la riposte décidée – sur des directives de l'Elysée – après *« l'assassinat délibéré »* de deux militaires français à Bangui. *« On ne peut laisser tuer impunément, et sans réagir, des soldats français* [qui appartenaient depuis six mois à l'assistance militaire technique en Centrafrique] *détachés à la mission de conciliation »*, dit-on de même source. Toutes comparaisons gardées, c'est une réaction analogue qui avait conduit, en mai 1995, Jacques Chirac à ordonner la reprise – en force – du pont de Vrbanja, en Bosnie, après que plusieurs « casques bleus » français eurent été maltraités.

Depuis le bunker du Centre opérationnel interarmées (COIA) *sous le ministère de la défense*, où l'opération de Bangui a été menée par le général Jean-Pierre Kelche, *major général des armées*, et par le général François Regnault, sous-chef « opérations » à l'état-*major des armées*, en *coordination* étroite avec l'amiral Jean-Luc Delaunay, chef d'état-major particulier à l'Elysée, il a *été* aussitôt décidé de renforcer, avec des unités venues de Djibouti, les éléments français à Bangui pour les porter à 2 050 hommes. De source militaire à Paris, on estime, en effet, que la mission de conciliation et de dialogue dirigée par le général malien Amadou Toumani Touré n'a, d'ici au 23 janvier, date de la fin de son mandat, aucune autre solution que la reddition complète et sans condition des mutins.

Car, en répliquant avec des véhicules blindés, des automitrailleuses légères et des hélicoptères-canon, en bouclant des quartiers d'où l'on tirait sur elles, en faisant des prisonniers, en reprenant des positions tenues par les militaires centrafricains rebelles et en récupérant des *stocks* d'armes, les armées françaises ont franchi une nouvelle étape qui les éloigne désormais de leur mission première : une opération de simple police ou d'interposition entre *factions rivales, présentée comme* étant destinée à protéger des ressortissants étrangers qui seraient *menacés*.

« C'est aussi, ajoute-t-on au ministère de la défense, *un ultime avertissement ou une dernière chance donnés à des mutins pour montrer la détermination de la France. »* Comme si le choix avait été définitivement ratifié – après quelques hésitations au début – de soutenir le régime du président Ange-Félix Patassé, parce que la France ne lui a pas trouvé de successeur, et comme si l'on admettait à Paris que l'armée régulière centrafricaine – à l'exception peut-être de la gendarmerie et de la garde présidentielle – est dépassée par les événements après avoir subi sa troisième mutinerie en un an *(lire ci-contre)*. *« On veut éviter un nouveau pourrissement de la situation »*, disent aujourd'hui des chefs militaires français.

A Paris, on estime désormais que la mission de conciliation et de dialogue n'a plus d'autre solution que la reddition complète et sans condition des mutins

Dans les états-majors, en effet, on a, depuis plusieurs années, classé le Centrafrique parmi les pays à risques, ceux-là mêmes qui enregistrent périodiquement des difficultés intérieures radicales sur la voie de leur démocratisa*tion et dont le chef de l'Etat*, quel qu'il soit, voulant gagner du temps, arrête des décisions inopportunes, timides et trop tardives.

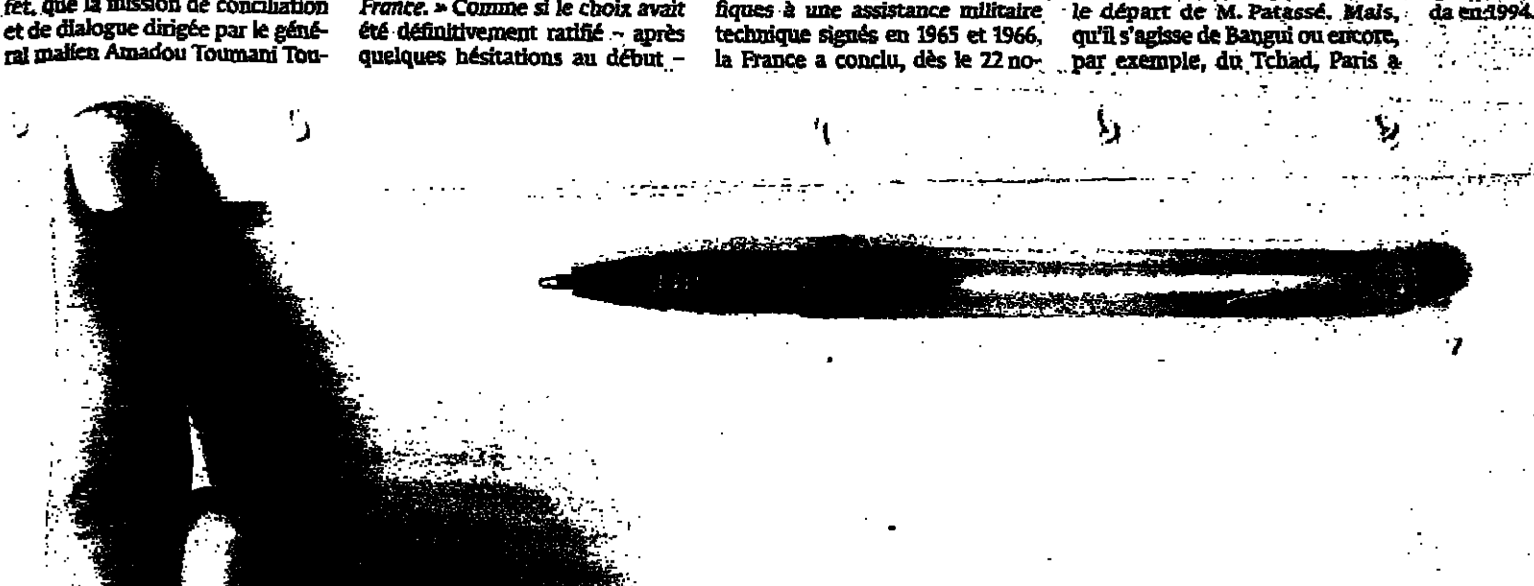
Avec Bangui, outre trois conventions et protocoles spécifiques à une assistance militaire technique signés en 1965 et 1966, la France a conclu, dès le 22 novembre 1960, un accord de défense qui fut dénoncé, en 1970, par l'ex-empereur Jean-Bedel Bokassa. Neuf ans après pourtant, les troupes françaises mettaient fin au régime en reprenant place à Bangui. Depuis, quelque 60 à 70 millions de francs, chaque année, permettent aux armées françaises de mettre en condition les forces centrafricaines en leur fournissant des matériels, un soutien aérien et sanitaire et en formant leurs cadres *sur le terrain* ou dans des écoles en France même. L'essentiel de cette aide militaire *en matériels et en hommes* concerne les unités locales de maintien de l'ordre, la gendarmerie et la garde présidentielle, au point que l'engagement de ces détachements de sécurité dans des opérations sérieuses de police met la France – qui les encadre – dans une position difficile, en l'y impliquant toujours très directement.

Aucun texte ne prévoit l'intervention armée de la France pour régler un grave désordre intérieur en Centrafrique, à moins que des troubles éventuels ne soient alimentés de l'extérieur. Ce qui ne *semble pas être la circonstance* présente, avec le soulèvement de soldats centrafricains qui ne sont *plus payés depuis des mois*, parce que le pays surendetté est quasiment en faillite, et qui réclament le départ de M. Patassé. *Mais*, qu'il s'agisse de Bangui ou encore, par exemple, du Tchad, Paris a pris l'habitude de justifier ses interventions *militaires* par la nécessité d'assurer la protection de ressortissants étrangers sur place.

En *contrepartie* de cette *assistance*, le Centrafrique a autorisé la France à disposer de deux bases *principales, à Bangui et à Bouar*, où elle déploie en permanence quelque 1 400 de ses hommes, avec des *blindés, des automitrailleuses*, quatre hélicoptères Gazelle et Puma, deux appareils de transport Transall et cinq avions de combat du modèle Mirage F1-CT. C'est après la base de Djibouti, *où elle entretient* pas moins de 3 500 soldats de ses trois armées, la seconde plus grosse garnison de la France en Afrique. Si Djibouti, dans la corne de l'Afrique, paraît excentrée, les deux bases centrafricaines permettent à la France de pouvoir rayonner et de monter des opérations militaires là où elle juge ses intérêts en jeu.

Ainsi, Bangui et Bouar servent en quelque sorte de base arrière au dispositif militaire français en Afrique. C'est de Centrafrique que sont parties les expéditions chargées, dans les années 80, de soutenir les opérations « Manta » ou « Epervier » au Tchad lorsque la Libye a agressé les régimes qui se sont succédé à N'Djamena. *C'est aussi à partir de ce pays que* la mission humanitaire « Turquoise » a été organisée au Rwanda en 1994.

Jacques Isnard



La crise s'intensifie au sein du gouvernement israélien à propos de l'évacuation partielle d'Hébron

De nombreux ministres se montrent hostiles à la moindre concession

Une nouvelle rencontre, secrète, entre le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, et le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, dans la nuit du 4 au 5 janvier, n'a pas *permis de faire avancer le problème de l'évacuation* partielle de la ville palestinienne d'Hébron par l'armée israélienne. M. Nétanyahou est déjà *en butte aux critiques de nombreux ministres* hostiles aux concessions sur ce dossier.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Une rencontre s'est déroulée dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 janvier au point de passage d'Erez, au nord de la bande de Gaza, entre le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, et le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. Pour plus de discrétion, elle a eu lieu du côté palestinien de la frontière. Elle devait rester secrète et permettre une percée attendue depuis des mois à propos de l'évacuation partielle de la ville palestinienne d'Hébron – où sont installés 450 colons juifs extrémistes – par l'armée israélienne, et la poursuite du processus de paix. Aucun de ces deux objectifs n'a été atteint : dans la matinée de dimanche, la tenue de la réunion a été révélée par la radio israélienne ; sur le fond, hormis les *« progrès »* évoqués par les deux parties, elle n'a pas pas abouti.

« J'espérais que cette rencontre resterait secrète, car il me semble important qu'il y ait aussi des réunions qui aident à établir la confiance, à construire des relations de travail. Je crois qu'il y a des rencontres qui ne doivent pas nécessairement être exposées aux flashes des photographes. Nous avons fait certains progrès, mais il reste des sujets qui font l'objet de divergences », a déclaré M. Nétanyahou dans l'après-midi. *« Ça a été positif, mais il reste des points importants à résoudre, en particulier le calendrier de redéploiement après Hébron »*, a ajouté Nabil Chaath, l'un des négociateurs de l'Autorité palestinienne.

Yasser Arafat réclame d'Israël des engagements précis à la fois sur les dates et sur la délimitation des territoires ruraux de Cisjordanie qui seront remis aux Palestiniens, lors des trois retraits partiels prévus, après l'accession d'Hébron à une autonomie partielle. M. Nétanyahou s'y refuse. Suivant le calendrier contenu dans l'accord intérimaire de septembre 1995, le premier de ces retraits aurait dû avoir lieu en septembre et les deux suivants, respectivement, six et douze mois plus tard.

De nouvelles rencontres pourraient avoir lieu entre les deux hommes, Le médiateur américain, Dennis Ross, qui a multiplié les va-et-vient entre Gaza et Jérusalem au cours de ces derniers jours, a laissé entendre qu'il ne pourrait pas rester dans la région indéfiniment. Selon le journal *Haaretz*, le président américain, Bill Clinton, s'efforce de faire pression sur M. Nétanyahou et M. Arafat pour boucler le dossier d'Hébron avant que chacun d'entre eux ne vienne à Washington. Les dates de ces visites ne sont pas fixées mais sont prévues après le début de la deuxième présidence de M. Clinton, le 20 janvier.

En raison des graves dissensions que suscite la question de ce redéploiement au sein de son gouvernement, M. Nétanyahou pourrait, par ailleurs, avoir du mal à le faire approuver en conseil des ministres. Six ministres au moins, sur les dix-huit que compte son équipe, ont annoncé publiquement leur intention de voter contre l'accord tel qu'il se dessine. Il s'agit d'Ariel Sharon, Rafael Eytan et Beni Begin, des deux ministres du Parti national religieux, proche du mouvement des colons Zevulon Hammer et Itzhak Lévy, et de Youli Edelstein, du Parti des immigrants. Une proche de M. Nétanyahou, Limor Livnat, et son bras droit, récemment promu ministre de la justice, Tsahi Hanegbi, ont eux aussi manifesté leur hésitation, ainsi que, dans une moindre mesure, le ministre du tourisme, Moshe Katsav, et le chef du Parti des immigrants, Nathan Sharanski.

STRATAGÈMES ?

Dans ce contexte, l'annonce selon laquelle le guide spirituel du parti religieux sépharade Shass, le rabbin Ovadia Yossef, aurait ordonné aux deux ministres du parti, Elie Suissa et Elie Ishay, de s'abstenir, voire de voter contre l'accord sur Hébron, a fait l'effet d'une bombe. *« Des doutes sont apparus à propos de la sécurité des colons, et il se peut que nous nous abstenions lors du vote sur l'accord, ou même que nous votions contre »*, a déclaré samedi Yéhouda Avidan, conseiller du président du Shass, Arieh Déri. M. Déri a précisé, dimanche, que le rabbin Ovadia Yossef continue de soutenir le rédéploiement à Hébron, à condition que soient mises en œuvre les garanties avancées récemment par le premier ministre et par le ministre de la défense, Itzhak Mordehaï, pour la sécurité des colons juifs d'Hébron, notamment le fait que des Palestiniens armés ne seraient pas autorisés à pénétrer dans le caveau des Patriarches (M. Arafat réclame une garde conjointe de ce lieu, considéré comme saint à la fois par les juifs et les musulmans).

Ces prises de position des alliés de M. Nétanyahou peuvent certes être interprétées comme des stratagèmes destinés à le renforcer lors des phases ultimes de la négociation en lui permettant de se présenter à son interlocuteur comme étant pieds et poings liés par les exigences des membres de sa coalition. Il reste que si cette « révolte hébronite » devait se concrétiser et déboucher sur un vote à l'arraché au conseil des ministres sur une question aussi fondamentale, la coalition de M. Nétanyahou s'en trouverait fatalement ébranlée. – *(Intérim.)*

Seize personnes ont été assassinées au sud d'Alger

Le chef du gouvernement annonce plus de deux mille poursuites judiciaires pour corruption et délits économiques

UN COMMANDO ISLAMISTE a massacré seize civils – en majorité des femmes et des enfants –, après s'être introduit, dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 janvier, dans le village de Benachour, à une cinquantaine de kilomètres au sud d'Alger et à moins de deux kilomètres de Blida, première ville de garnison du pays, ont affirmé les autorités.

Cette tuerie intervient un mois jour pour jour après le massacre de dix-neuf personnes, retrouvées égorgées et mutilées, dans ce village, situé dans une région où le Groupe islamique armé (GIA) d'Antar Zouabri est fortement implanté. Un groupe d'autodéfense s'étant constitué depuis cette tuerie, les assaillants se sont heurtés à la résistance des habitants. Ils n'en sont pas moins entrés dans plusieurs maisons dont ils ont tué les occupants. Un bref communiqué des services de sécurité a indiqué que les victimes avaient été *« lâchement assassinées »*.

Samedi, le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, avait appelé à la *« vigilance »* face au *« terrorisme »* islamiste, tout en réaffirmant que celui-ci avait été *« défait »*, après cinq ans d'affrontements qui ont fait plus de 50 000 morts, selon des sources occidentales. M. Ouyahia a qualifié d'*« actes désespérés »* les derniers massacres de civils. *« Plus les criminels sont dans l'impossibilité de s'attaquer aux localités et aux infrastructures sécurisées*, a-t-il dit, *plus leurs actes barbares se portent sur des populations civiles. »*

Dans tout le pays, les tueries collectives ont fait plus de deux cents morts en deux mois. Ces bilans ne sont que partiels, certains massacres n'ayant été révélés ni par les autorités ni par la presse.

En présentant, samedi, son bilan annuel devant le Conseil national de transition (CNT, Parlement désigné), M. Ouyahia a affirmé que des poursuites judicaires ont été engagées contre plus de 2 500 personnes impliquées dans près de 800 affaires de corruption et délits économiques, en 1996. Selon ce bilan, 691 gestionnaires d'entreprises, d'institutions et de collectivités locales sont poursuivis dans le cadre de 280 affaires de *« corruption et de trafic d'influence »*. M. Ouyahia a aussi indiqué que 1 843 autres personnes sont poursuivies dans le cadre de 515 affaires de *« détournement, dilapidation des deniers publics, conclusion de contrats en violation avec la législation et autres atteintes au patrimoine économique »*.

50 000 LICENCIEMENTS ANNONCÉS

Le chef du gouvernement a fermement rejeté les accusations selon lesquelles il s'agirait d'une *« chasse aux sorcières »* contre les cadres qui s'opposent aux thèses du gouvernement. *« La lutte contre la corruption et les atteintes au patrimoine public est (...) une action de salubrité publique, au bénéfice des cadres et gestionnaires qui, dans leur grande majorité, accomplissent avec engagement, abnégation et parfois même sacrifices, leur devoir au service de la collectivité nationale »*, s'est défendu M. Ouyahia. Parmi les cadres emprisonnés figurent les dirigeants de l'entreprise publique de sidérurgie Sider, le géant de l'industrie algérienne qui emploie plus de 22 000 salariés.

Deux journaux privés algériens, *Liberté* et *El Khabar*, ont affirmé, dimanche, que plus de 50 000 travailleurs seraient licenciés en 1997, principalement dans l'industrie et le bâtiment. Le taux de chômage atteint actuellement 28,1 % de la population active, soit 2,3 millions de personnes, selon les chiffres officiels. Samedi, M. Ouyahia avait affirmé que le redressement des entreprises passait par d'importants licenciements, sans autre précision. – *(AFP.)*

La télévision chinoise rend un hommage quasi funèbre à Deng Xiaoping

PÉKIN
de notre correspondant

ANALYSE

C'est une bien curieuse manière de commencer l'année pour un régime ultra-sensible aux symboles : la série que diffuse quotidiennement, depuis le 1er janvier, la télévision chinoise sur la carrière de Deng Xiaoping – douze épisodes sont prévus – évoque irrésistiblement un tomber de rideau, pour ne pas dire une oraison funèbre. A raison d'une heure par jour, la vie du patriarche y est figée à l'aide de documents audiovisuels parfois connus, parfois rarissimes, comme s'il était question d'enterrer un grand homme, et non pas seulement de lui tirer un coup de chapeau supplémentaire.

Ainsi, on a même vu la maisonnette de la province du Jiangxi où sa disgrâce le conduisit pendant la révolution culturelle ; les outils qu'il utilisait alors pour travailler, sur une chaîne industrielle, à « rectifier » sa pensée de « dirigeant engagé dans la voie du capitalisme » ; et divers autres témoignages des hauts et des bas d'une carrière unique en régime communiste : trois disgrâces suivies de réhabilitations, tous aléas dus à un franc-parler que n'appréciait que modérément le chef suprême Mao Zedong, qui s'en tire en l'occurrence avec un hommage compassé. A aucun moment la télévision ne fournit le motif de cette diffusion. La série était en cours de réalisation depuis un an et sa programmation apparemment prévue de longue date.

Il n'y a donc aucun lieu de croire qu'elle réponde à la résurgence de rumeurs pessimistes concernant l'état de santé de M. Deng au tournant de l'année ; peut-être même les a-t-elle favorisées. Il n'empêche. Les médias officiels chinois n'ont pas l'habitude de traiter de ce genre de sujet à la légère. Ils les réservent plutôt, d'ordinaire, pour des circonstances funestes. Mao, pour ne parler que de lui, n'avait pas eu « droit » à pareil honneur télévisuel à la fin de sa vie – époque où, il est vrai, le « petit écran » n'était guère répandu en Chine.

INCERTITUDES POLITIQUES

Dans le même temps, les autorités multiplient les gestes visant à suggérer une inflexion notable de la politique d'ultra-développement voulue par Deng Xiaoping. Les médias officiels font ainsi grand cas d'un discours prononcé en septembre par le numéro un du régime, Jiang Zemin, appelant à éradiquer la pauvreté qui frappe encore une part substantielle de la population. Le chiffre officiel est de 65 millions de personnes vivant dans la misère absolue, soit avec un revenu annuel fixé à environ 300 francs par personne. En fait, dans les campagnes principalement, des dizaines de millions de laissés-pour-compte doivent se contenter de revenus guère supérieurs à ce seuil.

Il est malaisé de déterminer si ce regain de compassion pour les déshérités du « système Deng » résulte d'une réelle prise de conscience des inégalités creusées durant la dernière décennie ou de manœuvres politiciennes s'inscrivant dans la succession du patriarche. Il est certain que le régime s'aperçoit aujourd'hui qu'après la phase de *« croissance facile »* qu'a connue le pays – parti à la mort de Mao, en 1976, d'une situation de quasi-banqueroute – les nuages vont désormais en s'accumulant. Outre la pauvreté rurale, les entreprises du secteur public, en majorité déficitaires, sont une source particulière d'inquiétude, en raison du potentiel d'instabilité sociale que créerait la mise à pied de dizaines de millions d'ouvriers en cas de rationalisation économique. C'est ce que laissait entendre un récent rapport de chercheurs de l'Académie des sciences sociales – Institution qui n'a pas pour coutume de jouer les Cassandre et ne peut tomber sous le coup des accusations généralement formulées par le régime à l'encontre des vues pessimistes d'analystes étrangers.

Le malaise qui transparaît sous la vitrine de la consommation triomphante ne peut qu'être accentué par les incertitudes politiques dans lesquelles M. Deng laisse le régime. M. Jiang redouble d'énergie pour se présenter en nouvel homme fort, mais cet effort même trahit sa faiblesse relative. Certes, la comparaison avec le successeur que s'était choisi Mao, Hua Guofeng – éliminé par Deng Xiaoping en moins de deux ans après la mort du Grand Timonier –, ne tient plus guère : M. Jiang, après tout, est effectivement dans ses fonctions depuis bientôt huit ans. Mais il est clair qu'il doit sa position à M. Deng principalement et que son jeu, depuis plus d'un an, consiste à se démarquer de son mentor, afin de ne pas tomber sous l'accusation de ceux qui, après la disparition du patriarche, dans l'éventualité de soubresauts, lui demanderaient « Qui t'a fait roi ? ».

Le régime a apporté une réponse en soi assez molle au regain de rumeurs concernant l'état de santé de M. Deng. Peut-être est-ce tactique. D'ores et déjà, la démonstration est faite qu'une annonce portant sur son décès ne devrait pas provoquer de chute sérieuse de la Bourse de Hongkong ou de celles de Shanghaï et de Shenzhen. Toutefois, on commence à murmurer, dans les allées du pouvoir, qu'il serait *« irréaliste »* de voir M. Deng réaliser le rêve qu'il avait formulé de se rendre dans le territoire « décolonisé » pour assister, le 30 juin 1997 au soir, à la cérémonie de passation des pouvoirs.

Que M. Deng soit, à présent, à l'hôpital militaire dit « numéro 301 », le meilleur de Chine, à la suite d'une sérieuse alerte fin décembre, ou plus vraisemblablement dans une unité de soins intensifs installée chez lui par ledit hôpital, importe dès lors assez peu. Le fait est que la vie qu'il a redonnée à son pays continue – et, pour l'essentiel, continuera bientôt sans lui. Aucun signe particulier de tension n'est perceptible dans les rues de la capitale, hormis les habituelles patrouilles policières, justifiées par la lutte contre la criminalité comme par le souci de verrouiller toute tentation contestataire.

Francis Deron

Un théologien du Sri Lanka a été excommunié par Rome pour déviation doctrinale

MÊME SI LA NOUVELLE ne lui avait pas été confirmée, dimanche 5 janvier à Colombo, le Père Tissa Balasuriya, théologien sri-lankais de soixante-douze ans, membre de la congrégation des Oblats de l'Immaculée Marie (OMI), a été excommunié par Rome. Dans une *« notification »* en date du 2 janvier, le cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, écrit que le Père Balasuriya *« a dévié de l'intégrité de la vérité de la foi catholique et, donc, ne peut plus être considéré comme un théologien catholique »*. Aussi *« encourt-il l'excommunication* latae sententia *»* (à effet immédiat).

La controverse porte sur le livre *Mary and Human Liberation*, publié en 1990, qui défend des thèses proches de la théologie féministe et de la théologie de la libération. Au lieu d'être favorable à *« la domination masculine »* et à *« la soumission à l'inégalité sociale en place »*, la spiritualité mariale devrait être, pour le théologien sri-lankais, *« une inspiration pour la conversion profonde qui s'impose dans un monde où les gens ont faim »*. Le Père Balasuriya diverge sur d'autres dogmes de la foi chrétienne comme le péché originel, qualifié de *« production de la pensée théologique occidentale »*, et ne reconnaît pas la *« nécessité »* du baptême. De même, il conteste la primauté du pape. Pour lui, le dogme est *« une interprétation théologique offerte par les Eglises et le fruit de leurs choix culturels et politiques »*.

Invité à réviser ses positions, le Père Balasuriya souligne aujourd'hui qu'il n'a pas pu s'expliquer, en vue d'une *« évaluation juste et objective »*. L'Association œcuménique des théologiens du tiers-monde (Aotim), dont il est le coordinateur pour l'Asie, s'était indignée des menaces d'excommunication. En décembre, au cours d'une réunion à Manille (Philippines), ces théologiens avaient défendu leur confrère du Sri-Lanka, dont les écrits aident l'Eglise à *« redécouvrir le message du Christ dans notre situation contemporaine »*.

H. T.

OCTOBRE 1917
LA RÉVOLUTION RUSSE
Quand le communisme ébranlait le monde

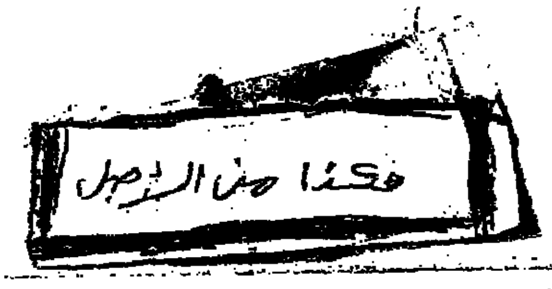


- *La Révolution était-elle inévitable ?*
- *A-t-elle provoqué une catastrophe économique ?*
- *Terreur et guerre civile : combien de morts ?*
- *Le destin des contre-révolutionnaires.*
- *Les Français, premiers disciples de Moscou.*
- *Lénine est-il encore un grand homme ?*

A LIRE AUSSI :

Génocide : *Les Allemands tous coupables ?*

N° 206 - JANVIER 1997 - EN KIOSQUE - 37 F



M. Ratsiraka en tête du scrutin présidentiel à Madagascar

TANANARIVE. Devant le faible écart qui sépare les deux candidats à la présidence, le Conseil national électoral (CNE) cherchait à jouer la transparence, lundi 6 janvier. Il veut éviter à tout prix que les deux anciens présidents puissent contester les résultats. Ce scrutin anticipé ayant été organisé à la hâte, après l'empêchement du président Zafy voté par le Parlement, de nombreux électeurs n'ont pu s'inscrire sur les listes qu'après le 1er tour du 3 novembre 1996, et les autorités affirment ignorer combien de personnes sont venues s'ajouter au 6 453 612 millions d'électeurs alors recensés. Dimanche, l'amiral Ratsiraka conservait une avance de 40 000 voix mais en perdant quotidiennement quelques milliers de voix au fur et à mesure qu'arrivent les résultats des campagnes isolées où, en principe, le président sortant, M. Zafy, est davantage populaire que son rival. – *(Corresp.)*

Tokyo dément toute demande de rançon des preneurs d'otage au Pérou

TOKYO. Le premier ministre Ryutaro Hashimoto a démenti personnellement, dimanche 5 janvier, les informations du quotidien *Mainichi* selon lesquelles les terroristes du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru auraient demandé une rançon de 100 millions de dollars – ramenée ensuite à 30 millions de dollars – à des entreprises japonaises pour libérer leurs employés pris en otage. Selon le correspondant du *Mainichi* à Lima, la demande de rançon a été faite dès la prise d'otages en tant que *« taxe de guerre »* mais les entreprises japonaises de Lima ne seraient pas disposées à payer. Alors que la rumeur d'une demande de rançon a circulé dès le début de la prise d'otages, c'est la première fois qu'un quotidien japonais en fait état en citant ses propres sources. – *(Corresp.)*

Travaillistes et libéraux-démocrates britanniques veulent une révision constitutionnelle

LONDRES. Travaillistes et libéraux-démocrates britanniques négocient un accord sur une réforme constitutionnelle au cas où le Labour remporterait les prochaines élections, indique la presse dominicale du 5 janvier. Cet accord portera sur l'organisation d'un référendum sur une dévolution du pouvoir à l'Ecosse et au Pays de Galles, une réforme de la Chambre des Lords supprimant le droit de vote des pairs héréditaires, une réforme de la procédure aux Communes et l'adoption d'une loi sur la liberté de l'information et d'une déclaration des droits de l'homme. Les libéraux-démocrates souhaitent aussi que le Labour accepte une réforme électorale remplaçant le scrutin majoritaire à un tour par un système proportionnel. Le premier ministre, John Major, a qualifié ces propositions de *« profondément dangereuses »*. – *(Corresp.)*

La Russie a retiré toutes ses troupes de Tchétchénie

MOSCOU. Plus de deux ans après le début de l'intervention russe en Tchétchénie, le gouvernement russe a annoncé, dimanche 5 janvier, l'achèvement du retrait de ses troupes de la république indépendantiste. Afin de relancer le processus de paix mis en place en août 1996 par le général Alexandre Lebed, le président Eltsine avait déclaré, le 23 novembre, que toutes les troupes russes seraient retirées de Tchétchénie, où des élections présidentielle et législatives doivent avoir lieu le 27 janvier. Le conflit tchétchène a fait entre 40 000 et 100 000 morts, dont plusieurs milliers de soldats russes. En vertu des accords de paix signés le 31 août 1996 entre Russes et indépendantistes tchétchènes, le statut de la république caucasienne sera « gelé » jusqu'en 2001. – *(AFP.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN : l'explosion d'une bombe** a fait cinq morts et huit blessés, dimanche 5 janvier, sur le marché très fréquenté de Kaboul. Cet attentat est survenu après un bombardement de l'aviation antitaliban qui a tué au moins quatre personnes et blessé quinze autres dans le quartier présidentiel de Wazir Akbar Khan. Les bureaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – dont un employé a été tué – ont été détruits dans cette attaque aérienne que la radio des talibans, au pouvoir à Kaboul, a attribuée à la faction du général ouzbek Rashid Dostom. – *(AFP, Reuter).*

■ **BIRMANIE : Aung San Suu Kyi,** figure de la dissidence birmane, a été autorisée par la junte au pouvoir, samedi 4 janvier, à accueillir à son domicile les membres de son mouvement, la LND (Ligue nationale pour la démocratie), ainsi que des étrangers à l'occasion du quarante neuvième anniversaire de l'indépendance de la Birmanie. – *(Corresp.)*

■ **INDE : le chef du contre-espionnage indien,** Rattan Sehgal, a été démis de ses fonctions pour avoir noué des liens *« non autorisés »* avec deux diplomates américains, a indiqué dimanche 5 janvier le ministre de l'intérieur, Indrajit Gupta, dans un entretien au quotidien *The Indian Express*. Un autre quotidien, *Hindustan Times*, citant des sources officielles, avait annoncé que ces deux diplomates américains soupçonnés d'espionnage avaient fait l'objet d'une procédure d'expulsion. – *(AFP.)*

■ **CORÉE-DU-SUD : le ministère public a brandi,** lundi 6 janvier, la menace d'actions en justice contre les dirigeants syndicaux, alors que des milliers de salariés poursuivaient leur mouvement de grève générale pour protester contre une nouvelle loi sur le travail. Des avertissements ont été adressés à dix responsables de la Confédération des syndicats (KCTU) qui a pris la tête du mouvement. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **BAHREIN : les autorités ont arrêté plus de 100 personnes** après un incendie provoqué, la semaine dernière dans une boulangerie, au sud de Manama. Bahrein est depuis décembre 1994 secoué par des troubles anti-gouvernementaux, des attentats et des incendies criminels intermittents qui ont fait au moins 26 tués. Ces troubles sont animés par l'opposition chiite qui réclame notamment la restauration du Parlement dissous en 1975. – *(AFP.)*

■ **GAZA : le président de l'Autorité palestinienne,** Yasser Arafat, a ordonné la destitution pour corruption de huit officiers de la sécurité en Cisjordanie, a annoncé samedi 4 janvier un haut responsable de l'OLP. Cinq colonels de police et trois colonels des services de renseignements ont été destitués. – *(Reuter)*



L'opposition serbe a organisé une « opération escargot » paralysant le centre de Belgrade

Un appel à la « désobéissance civile » pourrait être lancé dans les prochains jours

L'opposition en Serbie a organisé, dimanche 5 janvier, une « opération escargot » dans le centre de Belgrade. Des milliers de voitures ont bloqué la capitale, sans que la police n'intervienne. A la suite de cette manifestation, les dirigeants de la coalition ont menacé les autorités d'appeler à la « désobéissance civile », si le président Milosevic ne reconnaissait pas les résultats des élections municipales.



BELGRADE
correspondance

Un embouteillage monstre, immobilisant des milliers de véhicules, a complètement bloqué le centre de Belgrade, dimanche 5 janvier. A l'initiative des dirigeants de l'opposition, les conducteurs ont simulé des pannes, laissant les capots ouverts et posant des triangles rouges sur les toits de leurs véhicules. De nombreuses voitures arboraient ballons et drapeaux multicolores. La majorité des conducteurs « infortunés », klaxonnant à tue-tête, affichaient une évidente bonne humeur. Certains d'entre eux, sortis de leur véhicule, s'évertuaient en vain à régler la circulation à coups de sifflet. Un peu plus loin, on voyait cinq solides gaillards qui tentaient, sans résultat, de pousser une petite Fiat bloquant un croisement. Il n'y avait apparemment rien à faire contre ce chaos. Un chauffeur exigeait en plaisantant *« l'intervention des forces de police internationale ! »*.



La veille, l'un des trois dirigeants de la coalition de l'opposition, Vuk Draskovic, avait lancé un appel : *« Puisque le président Milosevic* (qui a interdit les rassemblements) *s'inquiète de nous voir marcher à pied par ce froid, nous prendrons nos voitures pour nous promener en ville. »* Il avait indiqué que, *« compte tenu du verglas, il faudra rouler très, très lentement »*, et *« qu'en cas de problème la police est là pour assurer la fluidité du trafic »*. En fait, les policiers anti-émeutes, *« refusant toute intervention »*, aux dires des conducteurs, ne tentèrent à aucun moment de s'interposer et se contentèrent d'assister au spectacle, depuis leurs autocars parqués au coeur de l'embouteillage. Seuls, quelques agents de la circulation, orientant les voitures aux abords du centre-ville, mêlaient involontairement leurs coups de sifflet à ceux des nombreux manifestants ayant envahi les rues.

« NOUS OCCUPERONS LES TROTTOIRS »

Profitant de l'absence de tout cordon de police, ces derniers formèrent bientôt deux cortèges qui, retrouvant leur circuit habituel, défilèrent bruyamment devant les immeubles de la télévision et du journal officiel, *Politika*. Vers 17 h 30, alors que les encombrements se résorbaient, plusieurs dizaines de milliers de manifestants se réunirent spontanément sur la place de la République.

Bien qu'aucun meeting n'ait été prévu en ce dimanche, Vuk Draskovic leur annonça que *« si dans quatre jours Milosevic ne répond pas positivement aux recommandations de l'OSCE, nous ferons de même dans toutes les villes où se déroulent nos manifestations »*. Vesna Pesic tenait même à préciser qu'au cas où *« Milosevic interdirait les voitures nous sortirons tables, chaises et placards dans les rues et occuperons les trottoirs »*. De son côté, Zoran Djindjic, le troisième dirigeant de l'opposition, se demandait *« ce qu'il fallait faire d'un régime qui ne tient pas ses promesses »*, et annonçait : *« C'est nous qui allons appliquer un embargo contre le pouvoir en refusant de payer les notes d'électricité et la redevance pour la télévision. »*

La journée se termina à 19 heures par la manifestation des étudiants. Toutefois, à défaut d'être partis plus tôt, ceux-ci se retrouvèrent, comme les jours précédents, dans la zone piétonne, bloqués par quelques cordons de policiers, alors que dans toute la ville s'élevait, à nouveau, le concert de casseroles, annonçant le boycottage du journal télévisé officiel…

Pierre Benvenuto

Vesna Pesic, présidente de l'Alliance civique, à la tête de la coalition « Ensemble »

« Nous devrions bientôt trouver une solution à la crise »

AUX CÔTÉS DE VUK DRASKOVIC, qui dirige le Mouvement du renouveau serbe, et de Zoran Djindjic, qui préside le Parti démocrate de Serbie, Vesna Pesic, présidente de l'Alliance civique, est à la tête de la coalition « Ensemble », qui mène, depuis sept semaines, le mouvement de contestation en Serbie.

« Comment jugez-vous les « concessions » faites par les autorités de Serbie ?

– Quelles concessions ont été faites ? Le régime revient sur quelques villes qui, depuis longtemps, étaient remportées par l'opposition. Et le gouvernement affirme toujours avoir la majorité dans des villes – comme Nis – qui, selon le rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont été gagnées par l'opposition. Ne parlons donc pas de concessions : l'opposition a remporté les municipales, et le président doit simplement le dire clairement.

– La démission, dimanche, de l'ancien maire de Belgrade vous semble-t-elle constituer un signe positif ?

– Nebojsa Covic fait partie d'un groupe de socialistes qui n'approuvent pas les décisions du gouvernement à la suite du scrutin municipal. Depuis le premier jour, il est du côté des socialistes contestataires qui sont favorables à la reconnaissance du résultat des élections à Belgrade. Sa décision peut cependant provoquer une fissure très grave au sein du parti au pouvoir, après le refus du président Slobodan Milosevic de reconnaître le résultat de la mission de l'OSCE.

– Comment voyez-vous la poursuite du mouvement de protestation de l'opposition, après l'interdiction des manifestations. Des violences ou des provocations sont-elles à redouter ?

– Nous devons nous adapter aux circonstances. Dimanche, nous avons bloqué la capitale avec nos voitures et, ce lundi, nous organisons une procession à la grande église de Belgrade, à la veille du Noël orthodoxe. L'interdiction des marches, et la raréfaction des bus, a sans nul doute empêché beaucoup de gens de se déplacer, et entraîné une diminution de la mobilisation. Nous sommes maintenant cantonnés sur la place de la République *[au centre de Belgrade]*. Mais nous cherchons chaque jour à imaginer de nouveaux moyens de protestation. Les risques de répression sont faibles, sauf si le pouvoir rejetait les recommandations de l'OSCE.

– L'opposition parvient-elle à garder son unité dans cette crise ?

– Il n'existe pas de divisions entre nous, car nous sommes d'accord sur l'essentiel. Si Milosevic nous cède la municipalité de Belgrade, nous sommes prêts à discuter avec lui de la libéralisation des médias et d'autres problèmes. Il nous faut encore régler l'organisation de ce dialogue. Il faut se souvenir que notre coalition est récente, et qu'avant nous ne travaillions pas ensemble.

– Quel peut être l'avenir du mouvement de protestation ?

– Je pense que nous allons bientôt arriver à une solution, car le président Milosevic n'est pas quelqu'un d'irrationnel au point de refuser les résultats d'une commission qu'il a lui-même invitée à venir. S'il le faisait, il se retrouverait totalement isolé diplomatiquement. Nous devrions donc, concernant la crise actuelle, être bientôt fixés. Et, dans un avenir plus incertain, arriver à démocratiser la Serbie.

– Comment jugez-vous l'intervention de la commission de l'OSCE ?

– Elle a bien fait son travail. Elle a fait une évaluation correcte des résultats des élections du 17 novembre et su élargir le problème en prenant en compte l'obligatoire libéralisation des médias et la nécessaire mise en place d'un processus de démocratisation.

– Slobodan Milosevic peut-il être l'homme de cette démocratisation ?

– Pour l'instant, cela me semble exclu. Certes, une idée peut toujours lui passer par la tête et il peut le devenir. Mais il n'a guère affiché de penchants particuliers dans ce sens… »

Propos recueillis par Alain Debove et Denis Hautin-Guiraut

A Moscou, Helmut Kohl se dit optimiste sur l'élargissement de l'OTAN

MOSCOU
de notre correspondant

Placée sous le signe d'une nouvelle architecture de sécurité à construire, l'année diplomatique européenne a été lancée, samedi 4 janvier, dans une datcha présidentielle à une centaine de kilomètres de Moscou par les deux poids lourds et « amis » du Vieux Continent, Helmut Kohl et Boris Eltsine. Lors de ce coup d'envoi, le chancelier allemand et le président russe ont longuement débattu de l'élargissement de l'OTAN à l'Europe de l'Est et sont convenus de poursuivre les négociations. Après ces discussions, qualifiées *« d'extrêmement cordiales »* par le porte-parole du Kremlin, Helmut Kohl a fait preuve d'un certain optimisme.

Tout en reconnaissant *« qu'il existe encore des divergences »*, le chancelier a estimé que Russes et Occidentaux allaient trouver rapidement *« une solution raisonnable qui permettra l'élargissement de l'OTAN »*, car, a-t-il dit, *« nous sommes d'accord que ce problème ne peut plus être repoussé »*. *« L'ami »* du président russe (et aussi son plus gros créditeur) a trouvé Boris Eltsine en bonne santé : *« Capable d'évoquer très concrètement tous les sujets. »* Il espère visiblement que le retour du maître au Kremlin, après son opération du coeur, permettra de débloquer le dossier de l'OTAN.

Pourtant, à peine le chancelier envolé, le Kremlin a réitéré dimanche sa ferme opposition de principe à l'élargissement de l'Alliance atlantique à l'Est. *« Boris Eltsine a exposé la position et les préoccupations russes clairement, précisément et assez durement »*, a déclaré son porte-parole. Moscou voit en l'extension de l'alliance militaire occidentale à *« ses frontières »* (il s'agit en fait, au pire, de celle de l'ex-URSS) une menace pour sa sécurité. Les pays d'Europe de l'Est candidats à l'adhésion et anciens satellites de Moscou souhaitent, eux, une protection efficace contre un « néoimpérialisme » russe.

Faisant sans doute allusion à un compromis, Helmut Kohl a précisé samedi qu'il avait *« évalué quelques idées »* avec Boris Eltsine ; idées non précisées dont il *« parlerait au téléphone dans les jours qui viennent avec ses collègues de l'Alliance atlantique »*. Le chancelier a ainsi déclaré qu'avec l'adhésion de nouveaux pays au bloc de défense occidental, ils n'ont *« pas l'intention de rapprocher* [leur] *machine militaire de la frontière russe »*.

LA MENACE CHINOISE

Moscou insiste pour un élargissement « symbolique », qui ne s'accompagnerait pas de déploiement de troupes ou d'armes. Après avoir annoncé son intention d'admettre bientôt dans ses rangs la Pologne, la République tchèque et la Hongrie, l'Alliance a ainsi renoncé à stationner des armes nucléaires chez ces futurs adhérents d'Europe de l'Est. Washington a aussi répudié l'idée d'une admission rapide des pays baltes. Après avoir décroché une révision du traité sur les forces conventionnelles en Europe (CFE), Moscou tenterait en outre d'obtenir un quasi veto à l'adhésion des « pays des Balkans ».

Pour peser dans la négociation malgré ses faiblesses, la Russie agite devant les Occidentaux la menace d'un « partenariat stratégique » avec la Chine, illustré par la récente visite du premier ministre chinois Li Peng et celle, attendue pour avril, du président Jiang Zemin.

C'est dans cette atmosphère « amicale » que les négociations sur l'OTAN devraient se poursuivre ces prochains mois et, si tout se passe bien, déboucher sur un accord pour le sommet de l'OTAN des 8 et 9 juillet à Madrid. Le compromis devrait prendre la forme d'un traité spécial, d'une « charte de sécurité », entre l'OTAN et la Russie.

Jacques Chirac est attendu à Moscou dans les prochaines semaines, ainsi que le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, puis le premier ministre britannique, John Major. Boris Eltsine a accepté une invitation à se rendre le 4 février aux Pays-Bas, qui président l'Union européenne, puis en Allemagne, en avril. Il doit rencontrer Bill Clinton en mars à Washington et se rendre à Denver en juin pour le sommet du G-7.

Jean-Baptiste Naudet



« Vache folle » : le Parlement européen envisage de censurer la Commission

Les enquêteurs dénoncent, dans un projet de rapport, de nombreuses fautes et négligences commises à la fois par Londres et par Bruxelles, accusées d'avoir fait prévaloir les intérêts du marché sur ceux de la santé publique

Six mois après sa création, la commission temporaire d'enquête du Parlement européen sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou *maladie de la « vache folle »*) va reprendre et conclure ses travaux. Ces derniers seront notamment marqués par une rencontre, mercredi 15 janvier à Strasbourg, avec Jacques Santer, président de la Commission européenne. Les enquêteurs n'auront pas, en définitive, entendu Jacques Delors, président de cette même Commission de 1985 à 1995. Les travaux des enquêteurs du Parlement, présidés par Rheiner Böge, ont d'ores et déjà conduit à la rédaction d'un pré-rapport qui sera discuté le 13 janvier prochain et dont le quotidien belge *Le Soir* publie plusieurs extraits dans son édition du 6 janvier. Le rapport souligne notamment que les autorités britanniques ont « exercé des pressions » afin que la Commission ne puisse contrôler la bonne application des mesures préventives dans les abattoirs du Royaume-Uni. Elles auraient ainsi privilégié les intérêts des éleveurs au détriment de la santé publique.

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Rédigé en espagnol, ce prérapport de vingt-six pages accompagnées d'annexes et daté du 19 décembre 1996 est signé de Manuel Medina Ortega, député socialiste et rapporteur de la commission du Parlement européen. Il résume les principales conclusions auxquelles est parvenue cette dernière et fournit une analyse très critique des différents éléments que l'enquête et les auditions ont permis de réunir.

Au terme de cette analyse en *forme de réquisitoire*, le rapporteur envisage le dépôt d'une motion de censure contre la Commission européenne. Cette mesure, prévue théoriquement par les textes, pourrait conduire à l'éviction de tout ou partie des actuels commissaires européens et constituerait, à ce titre, un événement de taille, une *« première »* dans les affaires européennes.

Le rapport de M. Ortega souligne, témoignages et arguments à l'appui, l'ampleur de la responsabilité des autorités britanniques dans le développement de cette nouvelle maladie bovine. Les fautes et les négligences tiennent d'abord à l'impossibilité des pouvoirs publics britanniques de garantir que les bovins n'ont pas été nourris avec des farines de viandes et d'os contaminés par l'agent infectieux de la maladie de la « vache folle ».

« PRESSIONS »

Le rapporteur dénonce également l'attitude de Londres, qui a laissé les firmes britanniques exporter ces farines contaminées alors même qu'elle avait interdit dès 1988 leur utilisation dans l'alimentation de ses ruminants.

M. Ortega note que, si les responsables britanniques reconnaissent quelques insuffisances en matière d'étiquetage, ils estiment que la régulation du commerce international de ces produits était de la compétence de la CEE et non de celle des Etats membres, ce que démentent aujourd'hui les responsables de la Commission européenne. M. Ortega estime par ailleurs irrecevables les arguments des services vétérinaires britanniques qui tentent d'exonérer les responsabilités de leur pays en faisant valoir qu'ils avaient adressé des courriers informant leurs homologues des pays européens et des pays tiers sur les dispositions prises en matière de farines et d'alimentation du bétail.

Le rapport souligne d'autre part que les autorités britanniques ont *« exercé des pressions »* afin que la *Commission ne puisse contrôler* la bonne application et l'efficacité des mesures préventives dans les *abattoirs du Royaume-Uni. Ces* pressions étaient d'autant plus efficaces que les fonctionnaires et *les experts britanniques étaient* numériquement surreprésentés au sein des instances bruxelloises.

En d'autres termes tout se serait passé comme si Londres avait, ici, privilégié les intérêts des éleveurs et des industriels britanniques au détriment de la santé publique. *« Les autorités britanniques ont fait une lecture partielle des conseils et des mises en garde des scientifiques »*, écrit encore le rapporteur, qui fait valoir que les opinions des quelques scientifiques qui faisaient une analyse plus inquiétante des faits et des risques pour l'homme n'étaient pas prises en compte. C'est ainsi que les efforts nécessaires aux *études scientifiques et que les* précautions qu'ils réclamaient n'ont pas été mis en œuvre. Et il aura fallu attendre le 20 mars 1996, soit près de dix ans après l'apparition des premiers cas de *« vache folle », pour que l'on re*connaisse enfin qu'il y avait bien un risque de transmission à l'homme.

« DÉSINFORMATION »

Les responsabilités et les négligences de la Commission européenne sont également longuement analysées. Le rapporteur souligne tout d'abord que la Commission a donné la priorité aux intérêts du marché sur ceux de la santé publique. Il cite notammment sur ce point plusieurs initiatives prises en 1990 par Ray *MacSharry, alors commissaire eu*ropéen à l'agriculture, et par Guy Legras, directeur général de l'agriculture. Le rapport souligne également que la Commission a *« cherché à pratiquer une politique de minimisation du problème qui a pu, à certains moments, se traduire comme une politique de désinformation, toujours dans le but de prévenir des perturbations sur le marché de la viande »*.

M. Ortega cite en particulier des documents datés de 1990 et signés de M. Castille, alors fonctionnaire au service de la politique des consommateurs, qui ne laissent guère de doute quant à la priorité donnée par Bruxelles aux intérêts économiques. Le rapport note encore une *« mauvaise coordination entre l'ensemble des services ayant en charge les produits alimentaires »*, soit quatre directions de la Commission européenne et les ambiguïtés des relations entre le Comité vétérinaire permanent et le Comité scientifique vétérinaire.

Après avoir sévèrement critiqué le mode de fonctionnement du Comité des scientifiques vétérinaires (dont le sous-groupe ESB a pratiquement toujours été présidé par les Britanniques) puis avoir dénoncé l'absence de comités consultatifs indépendants et multidisciplinaires, le rapporteur traite des responsabilités politiques de la Commission européenne quant aux négligences commises par cette dernière dans le domaine de la protection de la santé humaine et animale.

« NÉGLIGENCES »

« Si nous arrivons à un accord pour déterminer les faits relatifs à une mauvaise gestion, tous ou certains des commissaires directement responsables du dossier de l'ESB (MM. MacSharry, Steichen, Fischler) étant susceptibles d'être accusés de négligences, il faudra déterminer de quelle manière leur incombent ces responsabilités politiques, écrit M. Ortega. *Evidemment, le Parlement européen pourra présenter une motion de censure contre la Commission pour l'inefficacité de sa gestion, en conformité avec l'article 144 du traité. Cependant il n'existe pas de réelles possibilités pratiques d'exiger les responsabilités politiques individuelles des commissaires ou des ex-commissaires. Il serait injuste que le Parlement européen décide une motion de censure qui implique aussi les autres commissaires qui, dans la mesure de leurs possibilités et de leurs connaissances de la situation, ont tenté de multiplier les mesures de prudence. »* « *Mais dans tous les cas*, conclut le rapporteur, *le Parlement européen doit recommander à la Commission qu'elle redouble de vigilance et qu'elle prépare des initiatives législatives, afin d'éviter que des situations similaires se reproduisent dans le futur. »*

Jean-Yves Nau

1991 : quand la France mentait à Bruxelles...

PLUS LE TEMPS PASSE, plus les informations scientifiques et administratives sont collectées et plus il apparaît que le principal scandale de l'affaire de la « vache folle » réside dans l'attitude des autorités britanniques vis-à-vis des farines animales. Après avoir établi scientifiquement, dès 1988, que ces farines étaient à l'origine de la nouvelle maladie affectant le cheptel bovin britannique, Londres n'as pas voulu tirer les conclusions préventives et sanitaires qui, à l'évidence, s'imposaient. Le rapport rédigé par M. Ortega comporte sur ce thème des éléments accablants à l'égard des autorités britanniques et de Bruxelles accusées d'une coupable passivité. A l'échelon communautaire, la Commission européenne n'est pas la seule responsable, certains Etats membres ayant ici leur part de culpabilité. C'est notamment le cas de la France, comme en témoigne un document de 1991 adressé à la Commission européenne par le ministère de l'agriculture et de la forêt.

Ce document, adressé à Bruxelles, est intitulé *Questionnaire relatif aux mesures nationales concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine*. Ce questionnaire avait été adressé à tous les Etats membres par la direction générale de la commission européenne à l'agriculture. Faute de disposer des pouvoirs inhérant au futur marché unique (qui a été mis en place en 1993), cette commission a été alors très inquiète des mesures prises au sein de l'espace européen par les Etats membres pour prévenir la diffusion de l'épidémie animale. Le document adressé par le ministère français de l'agriculture comporte cinq pages et fait la synthèse des dispositions françaises. Il précise que l'ESB est une maladie à déclaration obligatoire depuis le 12 juin 1990 et détaille les mesures appliquées en cas de suspicion et de confirmation du diagnostic. Au chapitre des mesures appliquées en cas de suspicion, il est précisé que *« le directeur des services vétérinaires propose au préfet du département un arrêté de mise sous surveillance de l'exploitation d'origine du bovin suspect prévoyant, soit l'isolement de l'animal suspect ou, en cas de nécessité, l'euthanasie sur place, soit sa conduite à l'abattoir accompagné d'un certificat vétérinaire d'information. »*

DÉROGATIONS

En cas de confirmation du diagnostic, il est précisé que l'animal doit être détruit par incinération de la carcasse et des abats – le lait de l'élevage pouvant être librement commercialisé – et *« qu'après accord de l'éleveur »*, on procède à l'abattage total du cheptel. Toutes ces dispositions très précises étaient accompagnées d'un chapitre concernant l'utilisation de la farine de viande. Sur ce thème, le ministère français expliquait à Bruxelles que les importations de farine de viande en provenance du Royaume-Uni et d'Irlande étaient *« interdites »* alors que celles venant des autres Etats membres ou des pays tiers étaient *« autorisées sur dérogation particulière »*. Or il s'agit là d'une information inexacte. Les farines en provenance du Royaume-Uni ou de la République d'Irlande ont en effet continué d'être importées en France après que les autorités britanniques eurent interdit leur utilisation dans l'alimentation des bovins sans d'ailleurs prendre les mesures permettant d'affirmer que cette interdiction était officiellement appliquée. Une série de dérogations ont ainsi permis de continuer à importer des produits contaminés en France, ce qui explique l'existence d'une série de cas de « vache folle » dans l'ouest du pays. *« Ces données nous ont, à l'époque, apporté la garantie que le problème de la « vache folle » ne se posait pas en France et nous découvrons aujourd'hui que les affirmations du ministère français ne correspondent pas à la réalité »*, confirme-t-on auprès de la commission de l'agriculture à Bruxelles. Au ministère français de l'agriculture, on estime que le problème essentiel dans ce domaine porte sur la période comprise entre juillet 1988 et la fin de 1989, durant laquelle on a effectivement importé de manière importante des farines animales britanniques contaminées.

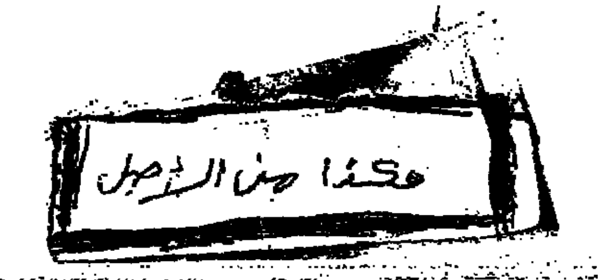
J.-Y. N.

Nouvelle gamme Audi A4

Il y a des voitures incomparables
qui mériteraient d'être comparées.

Audi

http://www.audi-france.com



MÉMOIRE Le premier anniversaire de la mort de François Mitterrand, le 8 janvier 1996, est marqué par la parution de deux livres, celui de Georges-Marc Benamou, *Le Dernier Mitterrand* (éditions Plon) et celui d'Alain Duhamel, *Portrait d'un artiste* (éditions Flammarion ; il en sera rendu compte dans le supplément « Livres » du *Monde* du 10 janvier), ainsi que par un colloque organisé à l'Unesco les 9 et 10 janvier. ● L'INSTITUT FRANÇOIS-MITTERRAND, que préside Roland Dumas, ancien ministre et président du Conseil constitutionnel, s'est installé dans ses locaux définitifs et dans son statut de fondation, bénéficiant de l'aide de l'Etat sur décision de Jacques Chirac. ● LA MALADIE de François Mitterrand revient au centre des débats, Georges-Marc Benamou confirmant en effet, avec des révélations inédites, son affaiblissement extrême dans la dernière année de sa présidence.

François Mitterrand avait « confiance dans le jugement de l'Histoire »

Selon Roland Dumas, président de l'institut consacré à la mémoire de l'ancien président de la République, celui-ci souhaitait que ses « archives personnelles » soient accessibles « aux chercheurs, universitaires ou journalistes qui feront une recherche précise »

« Quelle est la vocation de l'Institut François-Mitterrand ?

– Cette fondation contribue à la connaissance de l'histoire contemporaine, notamment celle des deux septennats de François Mitterrand. Elle conserve ses archives personnelles.

– En quoi consistent les archives personnelles d'un chef d'Etat ?

– Ce sont ses notes et celles de ses collaborateurs directs à l'Elysée. On trouvera, par exemple, le compte-rendu du responsable des affaires culturelles, qui dit : « Le ministre de la culture pense à tel projet, voilà ce que cela coûte, voilà ce que j'en pense. » Il y a des documents que François Mitterrand avait fait mettre de côté, en précisant : « *A conserver dans mes archives.* » C'est le cas, par exemple, de la documentation dont il s'est servi pour écrire son livre sur la France et l'Allemagne. Les archives personnelles du président ne sont pas les archives de la présidence (télégrammes des ambassadeurs, comptes-rendus des entretiens avec tels chefs d'Etat, etc.). Ces dernières ont été remises aux Archives nationales.

– Où se trouvaient auparavant les archives personnelles ?

– Certaines étaient déjà centralisées à l'Elysée par Dominique Bertinotti *[ancienne archiviste de l'Elysée, aujourd'hui secrétaire générale de l'institut]*. Les autres se trouvaient dans les bureaux des différents collaborateurs. Quand François Mitterrand est parti, il les leur a demandées. Hubert Védrine a donné ses archives, Michel Charasse les a données, Jean-Louis Bianco les a données, etc.



– Les archives conservées par l'Institut François-Mitterrand ne concernent-elles que les deux septennats ?

– Non, elles retracent la carrière politique de François Mitterrand depuis 1947. On trouve ses interventions aux congrès de l'UDSR, ses chroniques au journal *L'Unité*... Ces documents montreront quel a été le fil conducteur de sa pensée depuis l'après-guerre.

– Pourquoi François Mitterrand voulait-il cette fondation ?

– A la fin de son second septennat, il m'a dit à plusieurs reprises : « *Tout sera disponible, j'ai confiance dans le jugement de l'Histoire.* » Il voulait ouvrir les fenêtres, les portes et les cartons. Avec les documents des Archives nationales et ceux de l'Institut François-Mitterrand, les chercheurs comprendront pourquoi certains projets n'ont pas abouti, comment d'autres sont nés, puis ont été modifiés.

– Qui a accès à ces différentes archives ?

– François Mitterrand avait de son vivant donné pouvoir à Mme Bertinotti d'autoriser ou de refuser le droit de consulter les archives d'Etat. C'est elle qui autorisera la consultation des archives de l'institut.

– Ne s'agit-il pas d'une forme de censure ?

– Non, il s'agit seulement d'apprécier si les demandes sont sérieuses. C'est la même chose pour les archives du général de Gaulle ou celles de Georges Pompidou. Ces archives seront ouvertes aux chercheurs, universitaires ou journalistes qui feront une recherche précise. A l'inverse, elles ne seront pas consultables par ceux qui se demanderaient : "Que puis-je trouver là-dedans de croustillant pour faire vendre des journaux ?"

> « Ces archives ne seront pas consultables par ceux qui se demanderaient : "Que puis-je trouver là-dedans de croustillant pour faire vendre des journaux ?" »

– Quelles seront les activités de l'Institut ?

– Nous allons organiser conjointement un certain nombre de colloques. Le premier, mis au point par l'Unesco, pour les 9 et 10 janvier, porte sur Mitterrand, la paix et le développement. Des invitations ont été lancées dans tous les coins du monde. Nous attendons Yasser Arafat, chef de l'Autorité palestinienne, Fidel Castro, président de Cuba, Mikhaïl Gorbatchev. Il y aura aussi des personnalités comme Jean-Bertrand Aristide, ancien président d'Haïti, Petre Roman, ancien premier ministre de Roumanie, Gaston Thorn, ancien président de la Commission européenne, Hans Dietrich Genscher, ancien vice-chancelier de l'Allemagne, Hosni Moubarak, président de l'Egypte, et Mario Soares, ancien président de la République du Portugal.

– Y a-t-il d'autres colloques en perspective ?

– Nous allons organiser un colloque sur Mitterrand et l'Afrique, à Dakar, avec le président Diouf. Nous en avons déjà organisé un sur Mitterrand et l'Allemagne, avec l'Institut Brandebourg (*Le Monde* du 25 octobre 1996). Nous avons décidé de solliciter un conseil scientifique, composé d'une dizaine d'historiens spécialistes de l'histoire contemporaine pour mettre au point ces manifestations scientifiques. Serge Berstein, qui en fait partie, travaille sur les années 1981-1984, au travers du thème « Changer la vie ». L'Institut François-Mitterrand et l'Institut d'études politiques organiseront dans deux ans un colloque qui fera le point sur ces travaux.

– Qui sont les historiens membres du conseil scientifique ?

– Il y a six Français : Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-Pierre Azéma, Jean-Noël Jeanneney, Jean-Paul Fitoussi, professeur d'économie, et Louis Mermaz, qui est historien. Les étrangers sont Rudolf von Thadden (Allemagne), Peter Morris (Aston, Grande-Bretagne), Vladislav Smirnov (Moscou), Camillo Brezzi (Sienne). Robert Paxton *[spécialiste de la France de Vichy]* n'a pas encore donné sa réponse.

– De quelles ressources financières dispose la fondation ?

– Pour constituer la fondation, il fallait disposer d'un capital de 4 millions de francs. Jacques Chirac a fait donner 2 millions de francs par le ministère de la culture. La fondation a apporté le reste. Ce capital est placé dans des obligations d'Etat ; nous ne pouvons toucher qu'aux revenus qu'il rapporte, soit 200 000 francs par an. Comme cela n'est pas suffisant, j'ai créé L'Association des amis de l'Institut François-Mitterrand, qui, à l'inverse de la fondation, peut avoir des adhérents et recevoir des dons. Nous lançons un appel au peuple, dans un bulletin qui sort le 6 janvier. »

Propos recueillis par Rafaële Rivais

Un appartement dans le Marais

L'Institut François-Mitterrand occupe désormais 200 mètres carrés rue Charlot, dans le 3e arrondissement de Paris, tout près des Archives nationales. Roland Dumas, son président, envisage de vendre l'appartement de 180 mètres carrés que possède la fondation, boulevard Saint-Michel, car il le trouve *« trop petit et mal commode »*. Le produit de cette vente, qui peut être estimé à 3 millions de francs, s'ajoutera au capital de la fondation.

Cet appartement avait été acheté en 1985 par Jean Védrine, l'un des amis du président. *« François Mitterrand hésitait à se représenter à la candidature à la présidence de la République. Il envisageait déjà de créer une fondation et de s'en occuper lui-même »*, explique M. Dumas. L'Etat, qui paiera le loyer de la rue Charlot, met aussi à la disposition de l'institut huit fonctionnaires. Ces personnes travaillaient déjà pour François Mitterrand dans son bureau de l'avenue Frédéric-Le Play, qui a été rendu à l'Etat.

La Ve République à Reims

Le 5 octobre 1998 devrait être inauguré, à Reims, le nouveau bâtiment des Archives nationales où seront stockées *« les archives publiques et privées essentielles à la connaissance de la Ve République »* et, particulièrement, celles de la présidence de la République. Il sera signé par Gaudin père et fils, les architectes qui ont construit, à Paris, le nouveau stade Charléty.

La date choisie correspond au quarantième anniversaire de la Constitution de 1958. Reims est considérée comme symbolique pour les gaullistes : la réconciliation franco-allemande y fut scellée lors d'une rencontre entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer. C'est en 1994, lors d'une réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire, que cette ville a été choisie.

En dehors de Paris, les Archives de France possèdent plusieurs centres : à Fontainebleau (période 1914-1958), Aix-en-Provence (la France d'Outre-mer), Roubaix (le monde du travail), Espérandieu, près de Saint-Gilles-du-Gard (dépôt des microfilms).

La dernière année d'un président à bout de forces et de rancœur

DANS LE FLOT de livres en tous genres consacrés à François Mitterrand depuis sa mort, celui de Georges-Marc Benamou se distingue incontestablement. Cette chronique intimiste des derniers mois de l'ancien président de la République à l'Elysée et des dernières semaines de son existence est saisissante. Passionnante, même. Non parce qu'il ressuscite, en quelque sorte, l'ancien chef de l'Etat au point que l'on croirait presque entendre sa voix essoufflée, de confidences chuchotées en monologues fiévreux. Pas davantage parce que la tendresse du mémorialiste invite à l'émotion devant le combat singulier de ce *« vieillard fragile »*, *« pauvre roi »* devant la maladie et la mort qui rôde autour de lui depuis l'été 1994.

BIBLIOGRAPHIE

La vraie force de cette chronique est de permettre de répondre à la question que François Mitterrand avait presque interdite à force de mettre en scène sa douleur, son agonie même : comment le président de la République, qui déclarait à quelques intimes, au mois d'octobre 1994 : *« le 18 juillet, j'ai entamé une carrière de gisant »*, comment ce président alité et quasi empêché d'assurer ses obligations a-t-il pu ne pas songer un instant, semble-t-il, à passer la main, à quitter une scène qui se réduisait, au fil des semaines, à sa chambre et à son *« lit-capharnaüm »*, dans un *« palais silencieux »* ?

La réponse s'impose avec d'autant plus de brutalité que Benamou ne se veut pas cruel, mais, au contraire, au plus près des angoisses du président pendant ses derniers mois de règne à l'Elysée. Au fond, deux obsessions l'ont fait *« tenir »* envers et contre tout. D'abord ce record d'un double septennat complet qu'il voulait, à tout prix, réussir, comme un *« marathonien »* à bout de souffle. *« Depuis sa deuxième opération, il nourrit une véritable passion comparative pour la sortie de scène des "autres" »*, note Benamou, en décrivant les comptes que faisait et refaisait Mitterrand, jusqu'au dernier jour de son mandat, pour s'assurer qu'aucun de ces prédécesseurs *« n'aura fait mieux »* que lui, y compris Philippe Pétain...

Mais le vrai dopant de ce président mourant était, à l'évidence, de peser une dernière fois sur le cours des choses, pour *« réussir sa sortie »*. En octobre 1994, note Benamou, il y a pour la première fois dans la voix de Mitterrand, lorsqu'il évoque Edouard Balladur, une *« hostilité carnassière »*. Le 26 novembre, il confie : *« Maintenant je vois clair avec Balladur. Avec lui, c'est la technique de l'étrangleur ottoman. Il est tout doux, il s'insinue, il vous neutralise et puis, le moment venu, couic... »*

Au point de se découvrir quelque tendresse pour Jacques Chirac. *« Ce n'est pas un mauvais bougre »*, juge-t-il au même moment. Au point de juger nécessaire *« d'alerter Chirac »* et, le 1er novembre 1994, de lui envoyer un *« émissaire »* avec un message simple : *« D'abord, il faut vous déclarer dans les quinze jours, sinon, vous n'avez plus aucune chance ; ensuite, cette déclaration devra se faire hors de Paris, dont vous êtes le maire et de préférence dans un lieu fortement symbolique. »* L'histoire démontre que ce message fut entendu. Peu après, devant le congrès des maires de France, Mitterrand lâche : *« Il faut que le chef d'Etat aime les Français et que les Français sente qu'il les aime ! »* La formule, qui vise à l'évidence M. Balladur et dont Benamou assure qu'elle a été mûrie de longue date, *« a instillé le poison »*. Dès lors, le président en titre commence à nourrir une *« solide détestation »* envers M. Balladur.

« Tout est bon pour fixer sa rancœur », assure le chroniqueur, *« mais depuis que Rocard n'existe plus, sa proie favorite est devenue Edouard Balladur »*.

Quand Mitterrand découvre, en mars 1995, en pleine campagne électorale, qu'il *« a perdu le contrôle de son manège »*, que certains de ses proches appellent ouvertement à voter pour le maire de Paris, il a un moment d'angoisse : *« Il revit le cauchemar qu'il faisait parfois l'année dernière : sortir dans la honte, sous les crachats. Sortir comme un traître et le rester dans l'Histoire (...) et rester pour toujours l'imposteur qui aurait volé la gauche. »* Devant Benamou, il corrige le texte du dernier grand entretien qu'il a donné au *Figaro* à ce moment-là. *« Il rature une dernière fois »* sa réponse à une question sur la candidature de Lionel Jospin et confie : « Voilà ce que j'ai rajouté : *ce n'est pas un mystère, je voterai pour lui et j'espère que ceux qui m'ont suivi jusqu'ici agiront comme moi.* » *« Il approuve de la tête, plusieurs fois »*, écrit Benamou, puis ajoute : *« Oui, ça ira comme ça. »* C'est grâce à « ça » qu'il pourra, quittant l'Elysée, retourner rue de Solférino et adresser un ultime message d'espoir aux socialistes.

Gérard Courtois

Pierre Mauroy ignorait la nature de la maladie

« Dès les premiers moments, il m'a fait la confidence de sa maladie », a déclaré Pierre Mauroy, dimanche 5 janvier, sur Europe 1, en faisant allusion au cancer de François Mitterrand, dont il a été le premier ministre de mai 1981 à juillet 1984. *« Je l'ai accompagné*, a ajouté le maire de Lille, *et je sais comment il a voulu surmonter son mal – il a même réussi – et quelle sorte d'allégresse il avait dans son premier septennat. »* Pour le maire de Lille, *« ce qui reste, surtout, c'est ce courage, à l'échelle humaine, de la lutte contre la maladie et de savoir que, même malade, on peut réaliser de très grandes choses et avoir une vision d'avenir »*.

Interrogé par *Le Monde*, M. Mauroy a précisé, par l'intermédiaire de son entourage, qu'il savait que François Mitterrand était malade, mais qu'il ignorait la nature et l'ampleur de sa maladie.

« L'exercice des plus hautes charges de l'Etat »

DANS SON ÉDITION du 10 septembre 1994, sous le titre « L'évolution du cancer du chef de l'Etat est devenue imprévisible », *Le Monde* avait publié un article qui commençait ainsi : *« François Mitterrand ira-t-il au terme de son mandat ? »* Le 30 septembre, l'Elysée, par la voix de son porte-parole, Jean Musitelli, faisait savoir que la présidence de la République avait décidé, depuis une dizaine de jours, de réduire de cent dix à vingt le nombre d'exemplaires du *Monde* qu'elle achetait quotidiennement à destination des collaborateurs de l'Elysée. Selon M. Musitelli, cette décision avait été prise à la suite des articles relatifs aux activités de François Mitterrand à Vichy et à la santé du président de la République.

Que disait l'article de Jean-Yves Nau et Franck Nouchi le 10 septembre ? Tout d'abord qu'il était difficile d'avoir une idée précise de l'état de santé du chef de l'Etat, la plupart de ses bulletins de santé pêchant *« par omission ou laconisme »*. Il précisait, ensuite, que le président de la République souffrait *« d'une forme évoluée de cancer de la prostate »*. Citant l'entourage médical du chef de l'Etat, il indiquait que l'évolution de son cancer était devenue *« imprévisible »*. Son cancer, ajoutait l'article, *« se situerait dans une phase "d'échappement" au traitement et commencerait à "flamber", provoquant un envahissement loco-régional »*. Dans un tel contexte, indiquait *Le Monde*, ses médecins avaient demandé à M. Mitterrand de se ménager et, notamment, d'alléger son emploi du temps. La conclusion de l'article était ainsi rédigée : *« La question peut se poser aujourd'hui de l'adéquation entre l'état de santé de M. Mitterrand et l'exercice des plus hautes charges de l'Etat. »*

La lecture du livre de Georges-Marc Benamou, ultime confident choisi par François Mitterrand, montre que l'audace apparente du *Monde*, à l'époque, pourrait être critiquée aujourd'hui comme un excès de prudence. Et que l'indignation affichée alors par certains collaborateurs de l'Elysée relevait, elle, de l'hypocrisie pure et simple. *Le dernier Mitterrand* décrit en effet un président de la République dont un conseiller déclarait, un soir d'octobre 1994 : *« C'est une question de jours, c'est une question de semaines. »* Les médecins, selon l'auteur, donnaient au chef de l'Etat *« trois chances sur dix »* de *« survivre au-delà du mois de décembre »*. L'ancien président passait l'essentiel de ses journées à l'Elysée alité, ne recevant plus qu'Anne Lauvergeon, secrétaire générale adjointe de la présidence, Michel Charasse, conseiller personnel, et Christiane Dufour, l'une de ses secrétaires.

S'interroger alors sur son aptitude à exercer la plus haute charge de l'Etat ne devait rien à une curiosité morbide. Il en allait simplement du devoir d'information dans un pays démocratique.

Patrick Jarreau

Formation bac+4 3 ans
bilingue français-anglais
commerce-gestion

- Certificat homologué par l'État au niveau II
- Échanges avec les États-Unis en cours de scolarité

avec préparation intégrée aux grands MBA mondiaux


mba INSTITUTE
Groupe IPESUP

58, rue des Blancs-Manteaux
75004 Paris - Tél : 01 42 78 95 45

Martine Aubry s'en prend à un libéralisme menaçant l'Europe et la cohésion sociale

L'ancien ministre socialiste assure que M. Chirac pourrait apprécier une cohabitation avec M. Jospin

Au micro du « grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 5 janvier, Martine Aubry a regretté que les socialistes, lorsqu'ils étaient au pouvoir, n'aient pas procédé à une réforme fiscale et à une réduction du temps de travail. Elle a estimé que, en cas de victoire de la gauche aux législatives de 1998, si M. Jospin réussissait là où M. Juppé avait échoué, M. Chirac ne pourrait que se féliciter de la cohabitation.

TROIS SEMAINES après l'adoption par le Parti socialiste de son projet économique (*Le Monde* du 15-16 décembre), Martine Aubry a détaillé, dimanche 5 janvier, au « *Grand Jury RTL-Le Monde* », les grandes réformes que la gauche devra mettre en application si elle revient au pouvoir après les élections législatives de 1998.

L'ancien ministre du travail a dénoncé, notamment, l'idéologie libérale qui, selon elle, gagne l'ensemble de la société française, menaçant à la fois la cohésion sociale et la construction européenne.

Mme Aubry a souligné qu'après trois ans de gouvernement d'Alain Juppé, Jacques Chirac aurait quelques bonnes raisons, en 1998, d'apprécier une cohabitation avec Lionel Jospin. *« Le président de la République serait content d'avoir des solutions aux bonnes intentions qu'il annonce et sur lesquelles aujourd'hui M. Juppé n'a pas de réponses*, a déclaré l'ancien ministre du travail. *Dans le fond, si Lionel Jospin arrivait à faire ce que* [M. Chirac] *n'arrive pas à faire, et surtout ce qu'Alain Juppé n'arrive pas à faire, un radical socialiste comme Jacques Chirac peut laisser faire, en pensant que ça peut lui être utile. »*

Mme Aubry est revenue sur le bilan des dix années où les socialistes ont été au pouvoir pour regretter qu'au cours du second septennat de François Mitterrand, ils aient *« manqué de volontarisme politique »* et qu'ils soient entrés *« comme tout le monde dans cette bulle financière que nous avons glorifiée »*, ajoutant : *« Nous avons eu tort de ne pas faire un certain nombre de choses : la réforme fiscale, la réduction de la durée du travail. »* Si le PS revient au pouvoir, a-t-elle précisé, *« il faudra le faire »*.

Mme Aubry s'est aussi expliquée sur ce qu'elle entendait par la formule *« rompre avec le libéralisme »*. Si, pour elle, il n'est pas question de remettre en cause les lois du marché dans les secteurs de l'économie où elles ont fait leurs preuves, le PS devra *« remettre le libéralisme »* simplement *« là où il sait faire »*, tout en évitant que cette théorie n'inspire la réforme de l'ensemble de la société. Il en va, selon elle, de la cohésion sociale. Il ne faut pas seulement *« corriger les effets néfastes du libéralisme, mais bien repenser un modèle de développement »*, a souligné la présidente de la Fondation agir contre l'exclusion (FACE).

> « Nous avons eu tort de ne pas faire un certain nombre de choses : la réforme fiscale, la réduction de la durée du travail »

« Nous étions dans une économie libérale. Nous sommes en train de faire une société libérale », a-t-elle regretté. *« En période de crise, ce n'est pas le moment d'avoir moins d'Etat »*, a-t-elle jugé, alors qu'en face d'un *« marché myope »*, il est le seul à pouvoir piloter les mutations à long terme. L'ancien ministre du travail n'a cependant guère trouvé de vertus à la loi Robien (allègement de charges payé par l'Etat contre baisse de la durée du travail), qu'elle a jugé *« trop coûteuse pour l'Etat »*. Elle ne s'est pas montrée plus enthousiaste sur les *« stages diplômants »* de neuf mois en entreprise, que le gouvernement et le patronat veulent proposer aux jeunes au cours de l'année 1997, assurant qu'ils n'étaient *« pas à la hauteur du problème »*.

Le développement du libéralisme comme idéologie globalisante menace aussi la construction européenne, a poursuivi Mme Aubry. *« Si l'Europe n'est pas capable de représenter un mode de développement qui prenne en compte ce qu'elle a toujours été,* (...) *dans dix ans l'Europe n'existe plus.* (...) *Il y aura des gens qui resteront sur les rails, toujours plus riches, et d'autres sur le bord de la route, toujours plus pauvres »*, a-t-elle prédit. *« La monnaie unique, il faut la faire »*, notamment pour battre en brèche la toute puissance actuelle du dollar.

Dans ce contexte, les propos tenus par M. Chirac au cours de son entretien télévisé du 12 décembre et de ses vœux aux Français du 31 décembre, relèvent, pour Martine Aubry, de *« la méthode Coué »* : *« Les Français attendent du politique qu'il remette l'homme au cœur de la société* (...). *Le président de la République était attendu sur le sens à donner à la société et nous n'avons vu, en dehors des bonnes intentions, aucune perspective, rien de précis. »*

Bataille politique autour de la présidence de la Licra

À QUELQUES JOURS de son prochain congrès, prévu les 11 et 12 janvier, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) vit en campagne présidentielle. Trois candidats sont en présence : Pierre Aidenbaum, président sortant et maire (PS) du 3e arrondissement de Paris, Me Charles Korman, avocat à Paris et l'un des actuels vice-présidents, et Me Philippe Bataille, avocat au barreau de Versailles et président de la fédération des Yvelines.

Depuis plusieurs semaines, l'engagement politique du président de la Licra, qui postule pour un troisième et – selon les termes des statuts – dernier mandat de deux ans, fait l'objet d'une campagne menée, sur le thème de l'apolitisme, notamment par des proches de Jacques Dominati, ancien maire (UDF) du 3e arrondissement et premier adjoint au maire de Paris, et de Jean-Pierre Fourcade, sénateur (UDF) des Hauts-de-Seine et maire de Boulogne-Billancourt. Accessoirement, il est aussi reproché à M. Aidenbaum sa mise en examen, en qualité de président, pour *« complicité de faux en écriture privée »*, consécutive au licenciement de l'ancienne directrice administrative et financière de la Licra (*Le Monde* du 21 septembre 1996).

Devant le développement de ces attaques, les principaux dirigeants de la Licra ont décidé, fin décembre, de faire bloc, dans un appel commun, autour de M. Aidenbaum, en rappelant notamment que celui-ci fut secrétaire général de l'association pendant douze ans, sous la présidence de Jean Pierre-Bloch, qui n'a jamais caché son engagement politique. *« Alors que les attaques insidieuses se développent contre notre président, dont l'honneur et l'intégrité sont au-dessus de tout soupçon, nous devons tous ensemble nous rassembler autour de lui »*, affirment les signataires de cet appel. Parmi ces derniers, Patrick Gaubert, vice-président de la Licra et ancien chargé de mission auprès de Charles Pasqua au ministère de l'intérieur, déplore cette intrusion d'un combat droite-gauche. *« Mes amis* [politiques] *confondent le rôle des partis et celui d'une association »*, regrette-t-il.

M. Aidenbaum, pour sa part, estime que, selon une convention interne, il est convenu que le président de la Licra ne doit pas avoir de mandat politique national. C'est pourquoi, a-t-il assuré au *Monde*, il ne sera pas candidat aux élections législatives au titre du PS contre le député (UDF) sortant, Laurent Dominati.

Jean-Louis Saux

Périgueux se cherche un nouveau maire

PÉRIGUEUX
de notre correspondante

L'annonce de la nomination d'Yves Guéna au Conseil constitutionnel et, par voie de conséquence, de l'abandon de tous ses mandats a produit, vendredi 3 janvier, à Périgueux, l'effet d'un *« tremblement de terre »*, pour reprendre l'expression de la première adjointe au maire, Paulette Labatut.

Maire depuis vingt-cinq ans, Yves Guéna tenait la ville sans faillir, obtenant à chaque suffrage des scores flirtant avec les 60 %. Autant dire que, du côté de ses partisans, les sentiments, vendredi soir, oscillaient entre la fierté et une sensation de deuil. Quant à l'intéressé, qui inaugurait son nouveau devoir de réserve, il lâchait : *« Je suis forcément heureux. Cela pose des problèmes mais personne n'est immortel, personne n'est irremplaçable. »*

Les problèmes en question concernent bien évidemment la succession qu'il faut gérer au plus vite. Au Sénat, tout est simple. M. Guéna est remplacé par son suppléant, Gérard Fayolle, lui aussi RPR (*Le Monde* daté 5 et 6 janvier).

LA CONTINUITÉ OU L'AVENIR

A l'hôtel de ville, cela est plus compliqué. Certes, le 28 mars 1996, alors qu'il fêtait ses vingt-cinq ans à la mairie de Périgueux, Yves Guéna avait annoncé qu'il ne se représenterait pas en 2001 et qu'il pensait déjà à sa succession. Mais il n'avait avancé aucun nom car il se refusait obstinément à désigner officiellement un dauphin. Aussi, nombre des onze adjoints ont pu prétendre à ce titre à un moment ou à un autre, Yves Guéna se plaisant à entretenir le suspense, voire à souffler le chaud et le froid.

Aujourd'hui, il va falloir trancher. Le plus simple pour Yves Guéna serait sans doute de jouer la continuité et de propulser sa première adjointe au poste de premier magistrat. Paulette Labatut (RPR) est fidèle depuis le début du premier mandat en 1971. Mais l'enjeu ne se limite pas à la succession immédiate.

Manifestement, Yves Guéna entend bien jouer la carte de l'avenir, et plus précisément celle de 2001. Dans ce schéma, le mieux placé est Xavier Darcos, adjoint à la culture, élu depuis 1989. Ce quadra, Périgourdin d'origine, doyen des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, est actuellement conseiller auprès d'Alain Juppé, chargé des questions d'éducation, après avoir été le directeur du cabinet de François Bayrou lors du gouvernement Balladur.

On le dit plus centriste que RPR. Est-ce un handicap ? Dans l'immédiat, peut-être. Mais à terme ce peut être un atout dans une ville qui n'avait abandonné un radicalisme proche du centre que pour élire Yves Guéna. Elle pourrait être tentée de renouer avec sa tradition. La gauche peut aussi espérer reprendre quelques couleurs après le départ de celui qui la laminait à chaque scrutin. La fédération communiste a déjà affirmé : *« Ce sont les temps ordinaires qui commencent. »* A Périgueux, partisans et adversaires du nouveau membre du Conseil constitutionnel prennent peu à peu conscience qu'une page vient de se tourner.

Anne-Marie Siméon

CORRESPONDANCE

Une lettre de Gérard Lucotte

A LA SUITE de notre article intitulé « Le Club de l'Horloge ironise sur l'inégalité des races », paru dans Le Monde *daté 15-16 décembre, Gérard Lucotte, professeur à l'Ecole d'anthropologie de Paris, nous écrit :*

« Une précision, tout d'abord, concernant mon appartenance à un *« établissement privé »* : l'Ecole d'anthropologie de Paris, où j'enseigne, est un établissement supérieur des sciences anthropologiques, fondé depuis 1875 et reconnu d'utilité publique. Il est inexact, d'autre part, d'écrire que j'aurais *« fustigé les travaux »* d'André Langaney, auquel a été décerné le prix Lyssenko pour sa négation de l'existence des races humaines : en fait, j'ai été invité par le Club de l'Horloge pour une conférence générale sur l'historique de la notion de race humaine et sa nature héréditaire ; à aucun moment, je n'ai parlé du récipiendaire et de ses affirmations péremptoires sur le sujet. Enfin et surtout, je ne me suis en aucune manière, à l'occasion de la remise du prix, exprimé sur le problème de *« l'inégalité des races et de son déterminisme génétique »* ; il ne s'agit pas d'un problème scientifique, et je n'avais par conséquent pas à le traiter. »

M. Monory revient à la charge à propos des nominations au CPM

LE PRÉSIDENT DU SÉNAT, René Monory, dénonce *« une dérive très malsaine »*, en évoquant les conditions de nomination de deux nouveaux membres du Conseil de la politique monétaire (CPM) de la Banque de France (*Le Monde* du 4 janvier et daté 5-6 janvier), dans un entretien publié, lundi 6 janvier, par le quotidien *La Tribune*. *« Il y a huit jours, nous étions d'accord avec le premier ministre pour nommer ceux que recommandait la Banque de France, Jean-René Bernard et Jean Boissonnat. Mais au dernier moment, cela a changé »*, explique-t-il.

« Les candidats que j'avais proposés ne plaisaient pas. Aucun n'a été retenu. On a rompu avec la représentativité des trois présidents d'Assemblée. Il n'y a plus aujourd'hui au CPM qu'un représentant du président du Sénat pour deux représentants du président de l'Assemblée nationale et trois représentants du président du CES [Conseil économique et social]. *C'est une dérive désagréable, très malsaine. Il était inutile d'humilier gratuitement le Sénat »*, souligne M. Monory.

Georges Chavanes abandonne son mandat de maire d'Angoulême

POUR RAISONS DE SANTÉ, Georges Chavanes (UDF-FD), ancien ministre, a annoncé, lundi 6 janvier, qu'il renonce à exercer son mandat de maire d'Angoulême, mais qu'il conserve celui de conseiller municipal et de député de la Charente. M. Chavanes avait été élu pour la première fois en 1989 contre le maire sortant, Jean-Michel Boucheron (PS), qui avait conduit la ville à la faillite avant de fuir en Argentine et d'être condamné à quatre ans de prison ferme, le 8 juillet 1994, pour trafic d'influence et ingérence. Réélu en 1995, M. Chavanes a dû subir, à l'automne, un triple pontage coronarien qui l'a contraint à réduire son activité. Le conseil municipal d'Angoulême devrait se réunir le 16 janvier pour procéder à l'élection de son successeur.

DÉPÊCHES

■ **PARTI COMMUNISTE : le secrétaire national du PCF, Robert Hue**, a estimé, dimanche 5 janvier, au « Club de la presse » d'Europe 1, que les mesures économiques *« radicales »* des communistes, comme le SMIC à 8 500 francs, n'étaient pas *« à prendre ou à laisser »* mais *« à discuter »* avec le PS. *« Le rapport de forces se modifie sur l'Europe. Ceux qui ne le voient pas se réveilleront avec des douleurs »*, a-t-il aussi affirmé, en réclamant un référendum sur la monnaie unique avant les élections législatives.

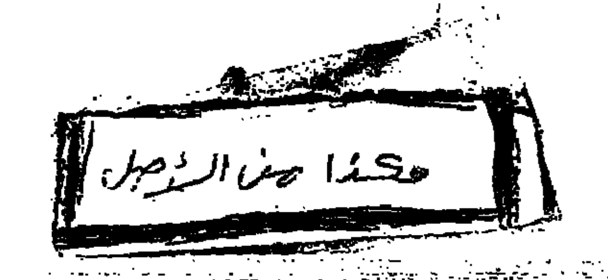
■ **RENCONTRE : deux délégations conduites par Robert Hue et Jean-Pierre Chevènement** se rencontreront officiellement, mardi 7 janvier. Le secrétaire national du PCF et le président du MDC discuteront de *« la situation politique générale »* et de *« la meilleure méthode à mettre en œuvre pour que les Français se prononcent sur l'euro »*.

■ **« RELANCE » : Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière**, a estimé, dans un entretien au *Journal du Dimanche* du 5 janvier, que *« le pouvoir se trompe en croyant que la relance viendra, comme dans les sociétés anglo-saxonnes, du dynamisme des entreprises »*. Selon lui, *« le gouvernement doit mettre de l'argent dans la relance »*.









MÉDECINE 18 000 personnes bénéficient actuellement en France des protocoles de trithérapies anti-sida. Un double système de distribution de ces médicaments antirétroviraux devrait permettre prochainement au patient de se les procurer en pharmacie, et non plus seulement à l'hôpital comme précédemment. Act Up dénonce toutefois des retards et des obstacles administratifs à cette distribution. ● SELON UNE ÉTUDE réalisée récemment en France, il apparaît que la prise en charge des douleurs des malades atteints de sida est dramatiquement insuffisante. Plus de la moitié des patients ne bénéficient d'aucun traitement antalgique. ● BIEN QUE 70 MILLIONS DE TESTS de dépistage aient été réalisés en France depuis dix ans, une proportion non négligeable de personnes découvrent encore qu'elles sont infectées par le VIH alors qu'elles sont déjà à un stade avancé de la maladie.

Les nouveaux médicaments anti-sida bientôt disponibles en pharmacie

Après les menaces de pénurie, les malades français vont pouvoir disposer des derniers acquis thérapeutiques dans les officines, et non plus seulement à l'hôpital. L'association Act Up accuse toutefois les autorités sanitaires de multiplier les obstacles administratifs

L'ANNÉE 1997 sera marquée, dans le domaine du sida, par la mise en place d'un double système de distribution de médicaments antirétroviraux. A la délivrance habituelle de ces médicaments par les pharmacies hospitalières, s'ajoutera bientôt celle proposée dans les pharmacies d'officine. Il s'agit là d'une évolution importante dans la prise en charge collective des traitements du sida, conséquence de l'avancée majeure que constitue la *mise au point de nouvelles associations thérapeutiques. Ces dernières permettent de mieux contrôler l'évolution de l'infection par le VIH.*

Tout s'est déroulé de manière très rapide. Il y a encore un an, seulement quelques centaines de personnes infectées par le virus du sida étaient soignées de manière *expérimentale par des bithérapies ou des trithérapies antirétrovirales.* Aujourd'hui, on compte plus de 18 000 personnes bénéficiant en France de ces traitements *(lire ci-dessous)*, qui ont perdu leurs caractéristiques expérimentales, même si de nombreuses questions demeurent quant à leur *efficacité* et quant à *leur innocuité à moyen et long terme.*

Tout se passe comme si l'on avait rapidement oublié les menaces de pénurie qu'avaient fait peser, dans une insupportable partie de bras de fer, quelques multinationales pharmaceutiques. Oublié, également, la polémique éthique du début de l'année 1996, lorsqu'il s'était agi de définir qui, parmi les *malades du sida, pourrait bénéficier des traitements efficaces*, dont on craignait qu'ils ne fassent l'objet de rationnements drastiques. Depuis cette époque, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, a affirmé que les contraintes économiques ne seraient jamais un élément de nature à réduire l'accès *aux soins de ces malades*. Mieux, *sous la pression conjointe des associations* de malades et des médecins, les pouvoirs publics ont, pour la première fois, décidé de mettre en place un double système de distribution de médicaments antirétroviraux afin de faciliter l'accès à ces nouvelles thérapeutiques.

LE PROBLÈME DU PRIX

En mai 1996, le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, avait interrogé sur cette question un groupe d'experts français, présidé par le professeur Jean Dormont. Ce dernier répondait, le 26 juin, en soulignant que son groupe recommandait *« à une forte majorité la dispensation en ville des antirétroviraux selon le régime du droit commun en vigueur »*, et en détaillant les dispositions d'accompagnement qu'ils souhaitaient voir prises *(lire ci-dessous)*. On confiait alors, dans l'entourage de M. Gaymard, que ce dispositif ne pourrait, en toute hypothèse, être mis en œuvre avant le début 1997.

Le coût global annuel des traitements antiviraux du sida est actuellement estimé à plus d'un milliard de francs. Cette somme était jusqu'à présent imputée au budget des hôpitaux et doit donc aujourd'hui être « basculée » vers les caisses de sécurité sociale. *« Les malades du sida étaient, jusqu'à présent, obligés d'aller dans les pharmacies pour les médicaments autres que les antirétroviraux*, expliquait-on en août 1996 au secrétariat d'Etat à la santé. *A l'avenir, ils ne seront plus contraints d'aller dans des endroits différents. Cette mesure sera accompagnée d'une formation spécifique des pharmaciens libéraux afin, notamment, de garantir l'indispensable discrétion vis-à-vis des malades » (Le Monde* du 31 août 1996).

Cette mesure imposait qu'une série de dispositions soient prises concernant la fixation des prix des molécules, qui étaient jusqu'à présent décidés de gré à gré entre les firmes pharmaceutiques et les hôpitaux publics. Ce problème n'est toujours pas réglé, la mécanique budgétaire et administrative soulevant des obstacles qui n'ont pas encore pu être surmontés. La fixation des prix des *médicaments antirétroviraux* via le Comité économique du médicament n'a pas encore abouti. Les firmes pharmaceutiques concernées ne souhaitent pas être financièrement pénalisées par la mise en place de ce nouveau système, et les pharmaciens d'officine souhaitent conserver leurs marges habituelles sur ces médicaments très coûteux. Alors que le double circuit de distribution devait officiellement être mis en place au 1er janvier, il faudra donc encore attendre quelques semaines pour que les premiers antirétroviraux soient effectivement disponibles dans les pharmacies d'officine.

Pour sa part, l'association Act Up-Paris accuse le directeur général de la santé de *« faire payer les malades pour la délivrance des antirétroviraux »*. *« Pour la première fois dans l'histoire du sida en France, les malades doivent payer leurs traitements antirétroviraux*, dénonce l'association. *C'est le résultat d'une circulaire datée du 19 décembre, signée du professeur Girard, et qui concerne les nouvelles modalités de délivrance de ces médicaments. Cette circulaire organise le transfert comptable de l'enveloppe des traitements antirétroviraux du budget des hôpitaux sur celui des caisses locales d'assurance-maladie. Cette décision, purement administrative, engendre une série d'obstacles majeurs, qui rendra plus difficile le suivi du traitement par les personnes atteintes. »*

Act Up estime que les prochaines dispositions mèneront à un surcroît de formalités administratives dû à la limitation impérative à trente jours de traitement, alors même que la majorité des prescriptions de ces médicaments se faisaient pour soixante jours. L'association souligne, par ailleurs, que les dispositions à venir conduiront une proportion non négligeable de personnes séropositives, qui ne bénéficient pas d'une couverture à 100 % par les caisses de sécurité sociale (entre 10 et 15 % des séropositifs), à devoir payer une partie du coût de ces médicaments.

Jean-Yves Nau

Les assurances de la direction générale de la santé

A la suite des accusations formulées par Act Up, la direction générale de la santé (DGS) précise que le texte visé en date du 19 décembre 1996, signé du directeur général de la santé, mais aussi du directeur des hôpitaux et du directeur de la Sécurité sociale, ne concerne que les modalités de financement des antirétroviraux dans les hôpitaux à compter du 1er janvier. *« Dorénavant, et afin de permettre le futur passage des antirétroviraux en officine, la prise en charge financière de ces traitements sera assurée directement par les caisses d'assurance-maladie et non plus par la dotation globale hospitalière »*, précise la DGS. Elle ajoute que des *« instructions précises »* seront prochainement adressées aux hôpitaux et aux caisses afin de prévenir les éventuelles perturbations dans l'accès des patients aux traitements, et ce *« quelle que soit leur situation sociale ou administrative »*. L'arrivée des trois premiers antirétroviraux (dont une antiprotéase) en officine est, selon la DGS, prévue pour *« le premier semestre 1997 »*.

18 000 personnes traitées

● **Stratégie.** Dans son rapport au directeur général de la santé, un groupe d'experts présidé par le professeur Jean Dormont (hôpital Antoine-Béclère, Clamart) avait recommandé *« à une forte majorité, la dispensation en ville des antirétroviraux selon le régime du droit commun en vigueur »*. Les experts, qui ont été suivis par les pouvoirs publics, y précisaient que la prescription initiale devait rester hospitalière, les pharmaciens être mieux informés sur les thérapeutiques et le système ne pas pénaliser, par son coût, les médecins libéraux.

● **Traitements.** Huit spécialités émanant de cinq laboratoires sont désormais sur le marché. Il s'agit de cinq antirétroviraux – Rétrovir (AZT, des laboratoires Glaxo-Wellcome), Videx (DDI, Bristol Myers Squibb), Hivid (DDC, Roche), Zerit (D4T, Bristol Myers Squibb), Epivir (3TC, Glaxo-Wellcome) – et trois antiprotéases – Norvir (ritonavir, Abbott), Crixivan (indinavir, Merck) et Invirase (saquinavir, Roche). *Le coût global* annuel de ces différentes thérapeutiques est estimé à 1 milliard de francs.

● **Patients.** 18 000 personnes suivent actuellement une trithérapie. En août 1996, le nombre des malades ainsi traités était de 13 300 ; 6 600 prenaient de l'indinavir, 3 900 du ritonavir et 2 800 du saquinavir.

Les douleurs trop ignorées des malades

EN DÉPIT des discours itératifs et velléitaires des responsables de la politique sanitaire, la douleur des malades demeure insuffisamment traitée par le corps médical français. On savait que ce phénomène, à bien des égards inacceptable, concernait les malades atteints de lésions cancéreuses et ceux traversant de délicates phases postopératoires. On découvre aujourd'hui qu'il n'épargne pas non plus les malades du sida, comme en témoigne une étude conduite à l'échelon national par le docteur François Larue (Institut mutualiste Montsouris, Paris) en liaison avec le centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la douleur de l'université du Wisconsin.

Cette étude, publiée dans le dernier numéro (daté du 4 janvier) du *British Medical Journal*, a été financée par la Fondation de l'avenir et la direction des hôpitaux. Elle a été conduite auprès de 315 personnes âgées de 21 à 66 ans, infectées par le VIH (se trouvant à différentes évolutions de la maladie) et prises en charge dans 34 établissements hospitaliers de 13 villes françaises.

« Il s'agit ici de la première étude conduite sur ce thème à l'échelon d'un pays. Nous pensions que l'adaptation rapide des stratégies thérapeutiques des équipes soignantes spécialisées dans le sida pouvait aider à la prise en charge des phénomènes douloureux toujours très fréquents au cours de l'évolution de cette maladie chronique. Il n'en est rien et le constat que nous dressons est dramatique », nous a déclaré le docteur Larue. Les estimations faites dans ce domaine situent entre 30 et 80 % la proportion des malades du sida ayant à souffrir de phénomènes douloureux.

Ces derniers peuvent avoir de multiples causes, qu'il s'agisse de l'infection par le VIH elle-même, de ses conséquences pathologiques (infections diverses, tumeurs) ou des effets secondaires nombreux des thérapeutiques médicamenteuses en général antivirales. En particulier, les recommandations officielles préconisent la prise en charge de ce phénomène comme il devrait l'être chez tous les patients cancéreux. La réalité apparaît toutefois un peu plus compliquée du fait, notamment, de la spécificité du sida et des douleurs neurologiques et musculaires que cette maladie induit de manière fréquente.

DES SOUFFRANCES SOUVENT SOUS-ESTIMÉES

Au terme d'une série de questionnaires standardisés soumis aux malades volontaires et après comparaison avec les données médicales correspondantes, les médecins concluent que plus de la moitié (57 %) des malades du sida souffrent de douleurs modérées ou intenses et ne bénéficient d'aucun traitement antalgique. Ils précisent que, dans les 43 % des cas restants, une toute petite partie seulement a accédé à des thérapeutiques efficaces à base de produits opiacés. Ils concluent également que les douleurs sévères (plus fréquemment rencontrées chez les patients hospitalisés) ont un impact majeur sur la qualité de vie et que les médecins sous-estiment, notamment, le niveau des phénomènes douloureux – intenses ou modérés – endurés par le patient.

Il apparaît, d'autre part, que les médicaments antidépresseurs pourraient occuper une place importante dans la prise en charge thérapeutique des malades du sida souffrant de neuropathie. *« Nous ne souhaitons pas qu'un tel travail et de telles conclusions soient perçus comme une occusation des pratiques médicales en vigueur*, ajoute le docteur Larue. *Pour autant, il est clair que, vis-à-vis du sida comme vis-à-vis du cancer, les médecins sous-estiment, et traitent de manière insuffisante et inadaptée les souffrances de leurs malades. Tout s'améliore quand le médecin a identifié une cause organique de cette souffrance. Quand ce n'est pas le cas, cette même douleur est souvent étiquetée comme la conséquence de l'anxiété ou de la dépression. »*

Ce travail fournira, à l'évidence, un nouveau thème de lutte pour le milieu associatif, qui souhaite modifier, au bénéfice des malades, les comportements et le regard du corps médical. Il constitue aussi et surtout, au-delà du sida, une preuve supplémentaire du scandale qui résulte de l'insuffisance de la formation initiale et continue des docteurs en médecine quant à la lutte contre la souffrance, clef de voûte de leur pratique.

J.-Y. N.

● *Luc Ferry*, Transmettre l'histoire de la philosophie. ● *Joël Roman*, Les archaïsmes d'un enseignement ● *François de Bernard*, Cousin, père fondateur. ● *Frédérique Pascal*, La difficile notation. ● *Marc Coutty*, Montaigne et moi. ● *Anne Andreu*, Les philosophes crèvent l'écran. *Pascal Bouchard*, La gloire de mes profs. ● *Marc Giuliani*, Le désarroi des professeurs. ● *Macha Séry*, Comme un roman. ● *Roger-Pol Droit et Patrick Vermeren*, Le mythe de l'exception française. ● *Nicolas Truong*, Le malentendu. ● *Philippe-Jean Catinchi*, Autopsie d'une inflation sémantique. ● *Marc Dupuis*, De Kant à Kanterbräu. ● *Yves-Marie Labé*, La philo dans une lucarne. ● *Bernard Soubrier*, Initier au « métier de vivre ». ● *Valérie Marange*, Guerre et paix dans le monde des concepts. ● *J. Michel Besnier*, Le manteau d'Arlequin de la pensée française. ● *Michel Serres*, Qu'est-ce que l'identité ? ● *Nicolas Truong*, Conseils à un débutant, avec Jacques Bouveresse, Jean-François Lyotard, Cornélius Castoriadis, Monique Canto-Sperber. ● *Fabrice Hervieu*, Etudiants en quête de sens. ● *Nicolas Truong*, La philo pour viatique. ● *Jean-Louis Mingalon*, Devos, cosmonaute de l'absurde. ● *Hervé Hamon*, Lettre ouverte à ceux qui n'aiment pas la philosophie.

L'ÉDUCATION

PHILOSOPHIE

UNE NOUVELLE FORMULE QUI DONNE À RÉFLÉCHIR

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Une politique du dépistage à repenser

DEPUIS DIX ANS, environ 70 millions de tests de dépistage de l'infection par le VIH ont été réalisés en France. Pour la seule année 1995, le nombre de ces examens est estimé à 4,8 millions, auxquels il faut ajouter les dépistages effectués chez les donneurs de sang.

Depuis la mise en place des centres de dépistage anonyme et gratuit, en 1988, le nombre des consultants testés a été multiplié par un facteur de 8,3, passant de 35 000 à près de 300 000.

Ce type de dépistage a particulièrement augmenté chez les femmes et chez les jeunes de moins de vingt ans. Dans le même temps, le nombre absolu de tests positifs est resté stable, tout se passant comme si la politique d'incitation au dépistage volontaire avait conduit à une demande de tests plus importante de la part d'une population peu exposée.

Cette intensification de la pratique du dépistage ne semble rien changer au fait qu'une proportion importante de personnes infectées découvre leur statut sérologique au moment où elles sont au stade clinique de la maladie et victimes d'une maladie opportuniste.

Comment comprendre et comment améliorer une telle situation ? Une brochure que vient de publier l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS) aborde ces questions et fournit une analyse originale des ambiguïtés actuelles, qui imposent de repenser la politique développée en France depuis près de dix ans.

« PRISE EN CHARGE PRÉCOCE »

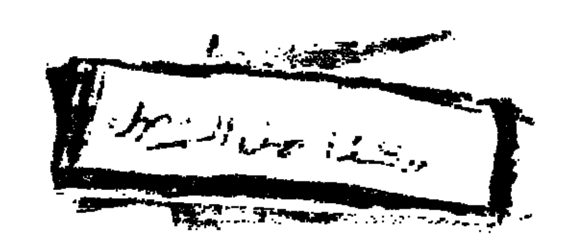
« Le développement considérable de l'activité de dépistage résulte probablement des campagnes nationales ou locales et de l'impact de l'information générale, écrivent les auteurs. *Les progrès réalisés et à venir en matière de prophylaxie et de traitement antiviral doivent conduire à améliorer l'adéquation entre les objectifs techniques du dépistage et son efficacité en termes d'amélioration de la prise en charge précoce. Cette situation justifie-t-elle pour autant de développer la systématisation du dépistage ? Cette question est d'autant plus aiguë qu'une réponse positive pourrait avoir la faveur de l'opinion publique. »* En d'autres termes, il faut, selon eux, améliorer la prise en charge précoce des personnes infectées sans donner des armes à ceux qui veulent, depuis près de dix ans, mettre en œuvre une politique généralisée de dépistage sytématique.

Il est en effet tenu pour acquis que la modalité la mieux adaptée à l'action préventive est l'incitation à un dépistage volontaire, toute mesure d'obligation et de contrôle étant susceptible de provoquer des réactions de fuite, par crainte de stigmatisation, de la part des personnes les plus concernées par ce risque infectieux.

Néanmoins, afin de prévenir le développement de tensions croissantes entre *« l'objectif légitime d'amélioration de la prise en charge des malades »* et le *« renforcement du contrôle social à leur égard »*, les auteurs estiment que deux recommandations doivent être faites : éviter la banalisation du dépistage et faire preuve de la plus grande prudence dans l'incitation du « grand public » au dépistage. Il est clair que les progrès thérapeutiques auxquels on assiste aujourd'hui vont bouleverser les termes du débat. *« Si le sida est aujourd'hui défini comme une maladie hétérosexuelle, réduisant avec bonheur le caractère stigmatisant propre à la première décennie, il s'est banalisé en se médicalisant*, écrit Michel Setbon (CNRS). *La banalisation n'est pas en elle-même à dénoncer, mais les conséquences qu'une telle représentation véhicule doivent l'être : un transfert sur le curatif de la gestion du problème. (...) Avec la difficulté croissante de faire entendre que le sida reste une maladie qu'il s'agit de ne pas contracter et que chacun peut ne pas contracter. »*

J.-Y. N.

★ *« Le dépistage du VIH en France. Politiques et pratiques. »* Cet ouvrage, rédigé sous la responsabilité de Véronique Doré, Jean-Paul Moatti, Hélène Pollard, Alain Sobel et Yves Souteyrand, est publié par l'Agence nationale de recherches sur le sida.





On ira loin ensemble...

OUI, avec vous et pour vous, La Poste se développe pour mieux remplir ses objectifs d'entreprise et ses missions de service public.

OUI, La Poste continue à être présente pour tous et partout en France.

OUI, La Poste s'appuie sur la vente de ses produits et services pour assurer son équilibre financier.

OUI, La Poste est en concurrence directe sur 40% de son chiffre d'affaires dont 100% pour ses activités financières et colis.

OUI, La Poste affronte ses concurrents avec des produits toujours plus compétitifs et innovants au service de ses clients : entreprises et particuliers.



Le comité d'éthique formule des réserves sur le suivi des délinquants sexuels

Les sages s'inquiètent de la « nature composite » de la mesure de traitement prévue dans le projet de loi visant à renforcer la prévention et la répression des atteintes aux mineurs

L'AMBIGUÏTÉ de la *« peine de suivi médico-social »* prévue pour les délinquants sexuels inquiète le comité d'éthique. Dans un rapport demandé par les ministres en charge de la santé, Jacques Barrot et Hervé Gaymard, et daté du 20 décembre 1996, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) formule une série de recommandations qui se présentent comme autant de réserves au projet de loi présenté fin novembre dernier en vue de renforcer la prévention et la répression des atteintes sexuelles contre les mineurs (*Le Monde* du 21 novembre 1996).

Si les experts approuvent le principe du projet de loi et son objectif, la *« nature composite »* de la *« peine complémentaire de suivi médico-social »* qu'il imposerait aux auteurs d'infractions sexuelles pose problème. Son double caractère de peine et de traitement engendre *« une ambiguïté qui n'est pas sans conséquence sur la portée éthique du texte »*, souligne le CCNE.

INCERTITUDES SCIENTIFIQUES

Passant en revue les différentes molécules pouvant être utilisées comme *« castration chimique »*, les rapporteurs, le professeur Victor Courtecuisse (université Paris-XI) et Jean Michaud, vice-président du CCNE, constatent tout d'abord que *« les traitements utilisés ne sont pas de nature curative, mais seulement à finalité symptomatique »*. Les sages déplorent les incertitudes scientifiques et l'absence de recul sur ces médicaments et s'interrogent sur le fait de savoir *« si une situation d'inhibition androgénique forte ne peut pas induire (notamment du fait d'une impuissance) des risques majorés de passages à l'acte violents non sexuels »*.

Les techniques de soutien psychologique des auteurs de crimes et délits sexuels sont elles aussi examinées. Le comité précise à cet égard qu'*« il serait tout à fait illusoire d'y recourir si le consentement* [du patient] *n'était pas très sincèrement acquis »* et estime qu'*« on ne saurait se contenter de l'effet éventuel de soulagement de la souffrance »* apporté par les psychothérapies. Il lui semble ainsi *« tout à fait logique de proposer à ces sujets de bénéficier d'un traitement "mixte" comportant l'association d'anti-androgènes à un traitement de soutien psychothérapeutique »*. Cependant, ajoute le texte, *« il serait dangereusement illusoire de laisser croire que la médecine ou les techniques psychothérapiques sont certainement à même de contrôler les récidives »*.

La problématique particulière à ce type de patients-délinquants et le fait de considérer le traitement comme une peine *« ne permet pas l'instauration d'une relation médecin-malade traditionnelle »*, observent encore les rapporteurs. La *« difficulté centrale »* relevée par le CCNE réside dans cette *« dualité »* relationnelle. La *« seule liberté »* de la personne consistant à *« choisir le médecin traitant (sous réserve de l'accord du médecin coordinateur) »*, la thérapeutique peut se trouver engagée sans véritable consentement de l'intéressé. Ce *« glissement »* vers *« une relation médecin-condamné »* conduit les rapporteurs à *« se demander si, au regard de l'éthique, le projet n'est pas en contradiction avec un des principes fondamentaux en matière de soins »*.

Le comité a donc jugé *« souhaitable que le texte du projet fût plus précis en indiquant clairement que les délinquants sexuels concernés (...) devraient se voir proposer à l'expiration de leur peine un suivi thérapeutique prolongé »*. Les membres du comité plaident pour une information complète du condamné sur les *« effets bénéfiques attendus du traitement »*, et surtout sur *« sa durée nécessaire »*. Dans le cas de cette injonction de soins, la durée du traitement est *« par nature indéterminée »* et *« la cessation automatique du traitement à la fin de la peine risque de rendre illusoire l'objectif de prévention recherché »*, précise le comité.

DÉONTOLOGIE MÉDICALE

Dernier objet litigieux : la déontologie médicale. Le projet de loi met en effet en cause la règle du secret professionnel : l'obligation de dénoncer, qui s'impose en cas de maltraitance à enfant, relèverait ici du *« libre arbitre du praticien »*, ce dernier pouvant non seulement signaler la carence ou la négligence du condamné dans l'exécution des soins mais aussi prévenir le juge ou le médecin coordinateur d'un éventuel nouveau passage à l'acte. Les sages déplorent que cette dernière possibilité offerte au praticien *« lui laisse une trop grande part d'appréciation »*. En dernier lieu, le comité d'éthique, *« compte tenu de la complexité et de la gravité des problèmes soulevés »*, demande qu'une évaluation du système proposé soit faite dans deux ans.

Laurence Folléa

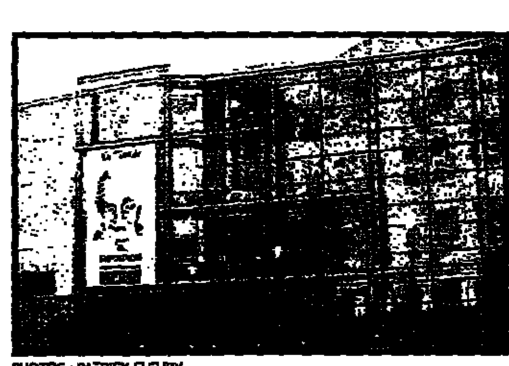
LE MONDE DE SIRIUS

UN NOUVEL ESPACE DE TRAVAIL DE 6 900 m²

À LOUER

IDÉAL POUR UN SIÈGE SOCIAL





PHOTOS : PATRICK FLEURY

ACCÈS RAPIDE VERS LE PÉRIPHÉRIQUE

ET LES AÉROPORTS DE ROISSY ET ORLY

COMMERCIALISATION

Bourdais

CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

ONCOR

Tél. : 01-40-76-31-76 Fax : 01-49-59-98-10

Jones Lang Wootton

Tél. : 01-43-43-60-61 Fax : 01-43-45-21-55

Nette amélioration sur l'ensemble du trafic routier et ferroviaire

Les conditions de circulation ont fait plusieurs victimes

La vague de froid qui a déjà fait deux cent soixante victimes en Europe semble tendre vers sa fin. Les grands axes routiers ont pu être dégagés et le trafic ferroviaire redevient progressivement normal. Dans les zones les plus touchées, le ramassage scolaire a été suspendu.

LES HEURES les plus difficiles de la vague de froid, qui a provoqué la mort de plus de deux cent soixante personnes en Europe, semblent, selon les météorologues, faire partie du passé. La météo s'est en effet faite plus clémente, au cours de la journée du dimanche 5 janvier, faisant osciller les températures entre – 4 degré et –5 degré sur la moitié nord de la France et entre 0 degré et 3 degré au Sud. Des milliers de vacanciers ont ainsi pu prendre la route du retour avec plus de facilités qu'en fin de semaine dernière.

Dimanche, les routes d'accès aux stations de sports d'hiver Isola 2000 et Audibergues (Alpes-Maritimes) et Piau-Engaly (Hautes-Pyrénées) ont été rendues à la circulation. Le trafic automobile est resté délicat dans certaines zones, comme en région Rhône-Alpes et dans le Massif Central, notamment sur les axes secondaires. Les grands axes routiers et autoroutiers ont pu être dégagés de la neige qui les encombrait, comme sur l'autoroute A7, entre Orange et Lyon, où la circulation est redevenue normale. Dans l'Ouest, c'est le verglas qui a paralysé par endroits la circulation. L'autoroute A10, un temps fermée entre Bordeaux et Poitiers, a été rouverte dans la journée de dimanche.

La prudence restait cependant de mise sur l'ensemble du territoire, des pluies verglaçantes, des chutes de neige et l'apparition de brouillard restant possibles. Ainsi, dans l'Allier, une plaque de verglas sur une route déneigée a surpris les conducteurs de deux monospaces, dimanche soir. Les véhicules sont entrés en collision, provoquant la mort d'une personne. Les treize autres passagers ont été blessés, parmi lesquelles, grièvement, deux petites filles de quatre et cinq ans. Samedi, trois accidents ont eu lieu dans les mêmes conditions dans le Calvados, l'Orne et le Maine-et-Loire, provoquant la mort de trois automobilistes. Des arrêtés préfectoraux ont momentanément suspendu le trafic des poids-lourds dans le Lot, la Creuse et la Haute-Vienne.

Ces difficultés de circulation devraient cependant faire le bonheur de quelques écoliers. Dans plusieurs départements, la rentrée scolaire a en effet été repoussée d'au moins une journée. En Haute-Garonne, les élèves qui dépendent du ramassage scolaire ne rentreront probablement que mardi, et, dans la Drôme, où le plan Orsec est en vigueur depuis le vendredi 3 janvier, les établissements scolaires de la région devaient garder leurs portes closes toute la journée de lundi. Les transports de ramassage scolaire ne fonctionneront pas non plus dans le Gers lundi et mardi. La situation s'éclaircit également du côté du rail.

Afin de ne pas voir se renouveler les situations désagréables rencontrées par ses usagers la semaine dernière, la SNCF s'est efforcée de concentrer ses rames de TGV sur la région Sud-Est, en en prélevant un certain nombre sur le réseau ferroviaire du Nord et de l'Est. En outre, grâce au redoux, les caténaires (les câbles qui alimentent les motrices en électricité) ont été délivrées du givre et la fréquence des rames a permis de les maintenir en état de fonctionnement. Malgré des retards importants, 75 % des liaisons ont été assurées dimanche entre Paris, Marseille et Montpellier, dans les deux sens. Selon la société nationale, le trafic n'a pas connu de perturbations en provenance de la Savoie et des stations de ski alpines, ni entre Paris et Lyon.

Dans le Sud-Ouest, le TGV Atlantique a progressivement repris du service dans l'après-midi de dimanche, à raison d'un train sur deux pour commencer. L'apparition du givre, dû aux pluies verglaçantes, sur les caténaires avait provoqué la remise en service sur cette ligne de trains Corail tractés par des locomotives à moteur Diesel. Enfin, les trains à grande vitesse qui avaient été supprimés entre les grandes villes de province seront remis en circulation. Le trafic devait approcher *« la normale »* au cours de l'après-midi du lundi 6 janvier.

Les aléas climatiques ont en outre provoqué quelques incidents sans graves conséquences. Ainsi, une partie du département du Gers, l'un des plus touchés par les intempéries, a été privé d'électricité pendant quarante-huit heures dans certaines zones. Les services d'EDF se sont trouvés dans l'obligation de changer une centaine de poteaux électriques et de dégager certaines lignes encombrées et fragilisées par des chutes d'arbres cédant sous le poids de la neige. Dans les Pyrénées-Atlantiques et dans les Landes, trente et une communes se sont retrouvées privées de téléphone, samedi et dimanche, à la suite de ruptures de câbles téléphoniques et de coupures d'alimentation en électricité.

Le redoux est annoncé dans les prochains jours

La vague de grand froid touche à sa fin et devrait laisser place au redoux dans les jours prochains. Dans un premier temps, un froid atténué (entre 0 et –5 degrés en moyenne) persistera dans le nord et le nord-est du pays jusqu'au mercredi 8 janvier. Dans le Sud, les températures seront en nette hausse, jusqu'à atteindre des moyennes conformes aux normales saisonnières (environ 5 degrés dans la journée de mardi).

Le radoucissement sera perceptible dès mercredi 8 janvier dans l'ensemble du pays. Après avoir traversé l'Espagne, une perturbation devrait déboucher sur l'Aquitaine, provoquant quelques chutes de neige et de pluies verglaçantes avant l'installation du redoux. Cette dépression devrait définitivement chasser l'anticyclone qui s'était installé durablement sur le pays. Vendredi 10 janvier, les températures devraient s'établir aux environs de 5 degrés dans la moitié nord et de 10 degrés dans la moitié sud du pays.

Vaste arnaque au réveillon en Ile-de-France

PLUS DE DEUX MILLE personnes, qui avaient opté pour l'un des seize réveillons-surprises de la Saint-Sylvestre organisés en Ile-de-France par une société de Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne), ont été victimes d'une escroquerie et ont trouvé portes closes dans les différents lieux proposés. L'organisateur, lui, n'avait pas attendu les douze coups de minuit pour bien commencer l'année en disparaissant avec leurs chèques. Le préjudice est estimé à environ 2 millions de francs.

Pour la nuit de la Saint-Sylvestre, les idées de réveillons originaux ont de plus en plus la cote et les offres dans ce domaine sont légion. Mais il arrive que des escrocs se mêlent au jeu. En l'occurrence, du château et orchestre au champagne à gogo, en passant par l'ambiance jusqu'au bout de la nuit avec soupe à l'oignon et croissant au petit-déjeuner, seul le côté *« soirée inoubliable »* ne relevait pas de la publicité mensongère.

En ce mardi 31 janvier, donc, alors que le thermomètre flirtait avec les dix degrés en dessous de zéro, par petits groupes, cent cinquante personnes se sont retrouvées en milieu de soirée devant les grilles du château du Breuil, à Garancières (Yvelines), pour passer la dernière soirée de l'année dans un *« dépaysement total »*. Côté dépaysement, tout y était, ou presque : routes enneigées, parc de dix hectares couvert d'un manteau blanc et, au fond, la superbe demeure du XVIII[e] siècle, toutefois bien sombre pour un soir de fête.

Le propriétaire des lieux, voyant les convives en tenue de soirée battre la semelle devant l'entrée, réalisa tout de suite que, *« comme eux, il avait été victime d'une escroquerie »*. Mais il eut beau leur expliquer qu'il était du côté des victimes, rien n'y fit. Le ton monta rapidement et les gendarmes durent être appelés en renfort pour calmer les esprits et enregistrer les plaintes. Selon un responsable du château – loué périodiquement pour des séminaires et des banquets, et qui peut accueillir jusqu'à trois cent cinquante personnes dans ses quatre salons ornés de véritables tapisseries des Gobelins –, la société de Bonneuil-sur-Marne avait réservé l'endroit *« quinze jours ou trois semaines »* auparavant et, depuis, il n'avait pas eu de nouvelles, si ce n'est le chèque de 10 000 francs qui était revenu impayé.

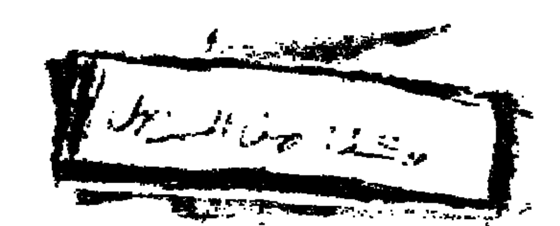
Alors qu'à Garancières les fêtards déçus se résignaient à regagner leurs domiciles, ils ignoraient que, dans quinze autres châteaux ou belles demeures des Hauts-de-Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise, se déroulait le même scénario. Au total, sept cent vingt personnes ont à ce jour porté plainte après avoir versé chacune à la toute jeune société au nom prédestiné de Happy Days, créée le 15 novembre dernier, 290 francs. Pour l'heure, Alain Stintzy, le marchand de rêves, âgé de quarante-trois ans et originaire des Hauts-de-Seine, est activement recherché.

Jean-Claude Pierrette

Mouvement de protestation au sein de la division antiterroriste de la PJ

PLUS DE LA MOITIÉ des fonctionnaires affectés à la division antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) ont déposé une demande de mutation, dans un mouvement concerté de protestation contre les méthodes autoritaires du chef de cette division, le commissaire Roger Marion. Datées du 20 décembre, les quarante-trois demandes de mutation dans un autre service de la sous-direction des affaires criminelles de la DCPJ soulignent l'absence de confiance et de respect entre le chef du service et ses collaborateurs. Révélé par *Le Parisien*, cet épisode fait suite à un courrier d'admonestation adressé par M. Marion à l'un de ses officiers dépêché en Corse à la mi-décembre au moment de l'interpellation de François Santoni et de M[e] Marie-Hélène Mattei. Selon le chef du service, son subordonné avait mal exécuté ses ordres. Illustrant les relations tendues existant entre M. Marion et ses troupes, ce mouvement de protestation n'a donné lieu à aucune mutation au motif que les obligations de service sont, en cette période, particulièrement lourdes.

■ **SANS-ABRI : la municipalité de Dreux (Eure-et-Loir) a pris un** arrêté procéder à l'hébergement des sans-abri, y compris contre leur consentement. Jean-Pierre Larsonneur (UDF), adjoint au maire RPR Gérard Hamel, chargé des affaires sociales, a demandé à la police d'*« utiliser la contrainte »* en cas de refus.



TRANSPORTS Les organisations de transport, la SNCF et la RATP ont signé, le 28 novembre, une Charte de l'intermodalité, qui devrait rendre complémentaires les différents modes de transports urbains ● TRAINS, BUS ET MÉTRO se sont en effet développés de manière autonome, sans intégrer le souci des correspondances d'un véhicule à l'autre. ● LE QUARTIER DE LA DÉFENSE, où transitent chaque jour 300 000 voyageurs par la Grande Halle, est ainsi devenu un véritable labyrinthe. D'ici à l'an 2000, un centre d'échange « intermodal » devrait y être créé, dont l'objectif est de mettre en relation directe trains, RER, métro et bus. ● CES TRANSFORMATIONS devraient être mises en œuvre dans la plupart des sites de transport des grandes métropoles, transformant les gares actuelles en pôles d'échanges, véritables « gares de transports publics ».

La Défense se prépare à rendre complémentaires les transports de l'an 2000

283 millions de francs vont être engagés d'ici trois ans pour aménager la Grande Halle, le « labyrinthe » souterrain du quartier d'affaires parisien, et créer un centre d'échanges « intermodal » qui se veut exemplaire. Les différents modes de transport seront connectés les uns aux autres

NANTERRE
de notre correspondant

Dans trois ans, le pôle de transports de la Défense (Hauts-de-Seine) offrira un nouveau visage et sera plus accessible et mieux adapté aux exigences des voyageurs. Pour mener à bien cette opération chirurgicale, baptisée « Coeur transport la Défense », le Syndicat des transports parisiens (STP), la SNCF, la RATP, l'établissement public d'aménagement de la Défense (l'EPAD), le conseil régional d'Ile-de-France et le conseil général des Hauts-de-Seine investiront 283 millions de francs.

Actuellement, le complexe des transports de la Défense est l'un des plus importants d'Europe par son trafic, ses dimensions et sa diversité d'offres. Mais il n'a pas été conçu à l'origine comme un véritable lieu d'échange entre les modes de transport urbains. Au fil des années et de l'implantation de nouvelles lignes, il est devenu un redoutable labyrinthe où seuls les initiés ont des chances de ne pas se perdre.

On trouve tout ou presque en matière de transports à la Défense, même si, du parvis de l'Arche, le quartier d'affaires semble n'être qu'une immense zone piétonne cernée par le monde automobile. Il suffit de descendre quelques marches pour s'en convaincre : en *un même lieu* et *sur plusieurs niveaux* sont concentrées une gare SNCF qui dessert Paris-Saint-Lazare dans un sens et Versailles-Saint-Nom-la-Bretèche et Saint-Quentin-en-Yvelines dans l'autre, la ligne A du RER et la ligne numéro 1 du métro. Le quartier est également doté d'une gare routière desservant quinze lignes d'autobus de la RATP, auxquelles il faut ajouter les autocars des compagnies privées et ceux de tourisme, ainsi qu'une station de taxis. De plus, en 1997, le tramway venant d'Issy-les-Moulineaux y aura son terminus.

Centre névralgique de cette ville dans la ville : la Grande Halle, cathédrale souterraine des temps modernes de plus de trois cents mètres de long sur une quarantaine de large, fréquentée chaque jour par trois cent mille voyageurs et où transitent chaque année deux millions de touristes. Pour qui n'est pas un habitué, ce lieu impersonnel, bordé sur toute sa longueur de boutiques disparates, est synonyme de salle des pas perdus.

La Grande Halle est divisée en trois territoires bien distincts avec, au centre, la partie RER. A une extrémité, du côté de la Grande Arche, c'est le domaine de la SNCF et, à l'autre bout, celui des autobus, dont trois portes différentes, selon les numéros de lignes, conduisent aux couloirs menant à la gare routière. Entre le RER et les bus, les plus distraits passent sans la voir une porte « L » qui, comme son nom ne l'indique pas, donne accès à la ligne numéro 1 du métro.

MOINS DE COULOIRS

Son mode de transport choisi, reste à prendre son billet aux guichets de la RATP ou de la SNCF ou aux distributeurs automatiques, dont le mode d'utilisation est différent selon le transporteur. A l'intérieur des couloirs, les correspondances nécessitent une attention de tous les instants avant d'emprunter un escalator ou de franchir un portillon.

C'est pour en finir avec ces complications que l'opération « Coeur transport la Défense » va être menée. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la charte de l'intermodalité, signée le 28 novembre *(lire ci-dessous)*. A terme, les correspondances seront plus courtes, ce qui se traduira, à la Défense, par la disparition de 300 mètres de couloirs ; une nouvelle signalétique *« complète et cohérente »* sera installée pour faciliter les accès vers les différents modes de transports, vers le parvis, le centre commercial, le CNIT ou les nombreux parkings. Afin de permettre l'accessibilité de tous les niveaux et espaces du site aux personnes à mobilité réduite, des ascenseurs seront installés. Côté gestion, l'uniformisation sera la règle, avec la création d'un nouveau centre de surveillance et la mise en place d'un service de sécurité centralisé.

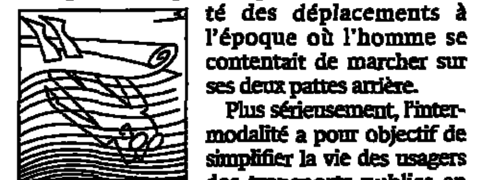
L'éclairage sera repensé. Les cinq portes principales perdront leurs lettres pour prendre le nom du lieu qu'elles desservent (porte de l'Arche à l'ouest ou porte Etoile à l'est), les devantures des commerces seront rénovées et de nouveaux services seront installés. La gare routière connaîtra, elle aussi, une refonte totale avec la création d'une plate-forme pour les départs et d'une autre pour les arrivées. Là encore, un effort sera fait pour rendre les correspondances avec les autres moyens de transport du site plus simples et plus rapides.

Contrairement à sa conception d'origine, le nouveau pôle de transports de la Défense pourra accueillir, à l'avenir, les prolongements des lignes de métro ou de tramway, et une station du projet de réseau Muse (imaginé par Charles Pasqua, président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine), qui allie, en souterrain, une voirie et une ligne de transport en commun. Enfin, la future gare TGV sera installée non loin de là, dans le secteur de la Folie, à Nanterre.

Jean-Claude Pierrette

Vers des « gares de transports publics »

POURQUOI faire compliqué quand on peut *faire simple ? L'intermodalité, comme son nom* ne l'indique pas, ce serait ça : inverser la fameuse boutade sur l'esprit énarchique et retrouver, autant que faire se peut, ce que devait être la facilité des déplacements à l'époque où l'homme se contentait de marcher sur ses deux pattes arrière.



ANALYSE

Plus sérieusement, l'intermodalité a pour objectif de simplifier la vie des usagers des transports publics en leur offrant un meilleur service, plus de confort, plus de souplesse, et finalement moins de stress d'un bout à l'autre de leur *voyage, quitte à briser les frontières entre des* territoires jusqu'ici souvent jalousement gardés – tels que les grandes gares et les stations de métro ou les gares routières (actuellement, à Strasbourg où à *Lyon-Part-Dieu*, par exemple, les stations de tramway ou de métro ne communiquent pas directement avec les gares SNCF).

Transformer le cheminement de l'usager pour qu'il ne soit plus un parcours du combattant ni un jeu de piste. Ce pari valait bien une charte : la Charte de *l'intermodalité, signée le 28* novembre, à Rouen, à l'occasion du congrès de l'Union des transports publics (UTP), par Louis Gallois, président de la SNCF, Jean-Paul Bailly, président de la RATP, Michel Cornil, président de l'UTP, et Henri Ortet, président de la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV).

COMPLÉMENTARITÉ

Par ce geste symbolique, les quatre présidents se sont engagés à faire en sorte que les entre*prises de transport qu'ils représentent se* comportent moins en concurrents (ce qu'ils sont d'ailleurs rarement) et fassent jouer leur complémentarité, qu'ils s'efforcent de coordonner leurs horaires de correspondance, *qu'ils se* communiquent mutuellement les informations utiles aux voyageurs – actuellement trop souvent ren*voyés de guichet en guichet* –, *qu'ils coopèrent* étroitement pour réorganiser et mieux gérer les pôles d'échanges, qu'ils développent les titres de paiement intermodaux (dont la carte orange SNCF-RATP utilisée par les Franciliens est le meilleur exemple), qu'ils créent des agences multimodales d'informations préfigurant peut-être des « gares de transports publics ».

Le chantier de la Défense est la première mise en œuvre, à grande échelle, de ce catalogue de bonnes intentions qui visent à rendre les transports collectifs plus attractifs et à reconquérir une partie de la place prise par l'automobile dans les déplacements urbains et suburbains. Parce que l'intermodalité est davantage une question de volonté que de moyens ; ici ou là, d'autres initiatives, plus modestes et peu coûteuses mais plus rapidement lisibles, pourraient être lancées.

Robert Belleret

La Navette

PARIS TOULOUSE PARIS MARSEILLE PARIS

PARIS NICE PARIS NICE PARIS

TOUT EST PLUS FACILE

Avec La Navette, manquer l'avion devient pratiquement impossible.
La Navette, *c'est jusqu'à 27 vols quotidiens vers* Marseille, 26 vols vers Toulouse et 16 vers Nice au départ de Paris-Orly.
Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou d'Air Inter Europe (à Paris : 01 45 46 90 00) ou 3615 AIRINTER (1,29FTTC/mn).

AIR INTER EUROPE

Le prêt à partir



DISPARITIONS

■ **PIERRE BAUDIS**, ancien maire (UDF) de Toulouse et ancien député de Haute-Garonne, est mort à Toulouse, dimanche 5 janvier, des suites d'un cancer. Né le 11 mai 1916 à Decazeville (Aveyron), docteur en droit, Pierre Baudis fut député (apparenté aux Républicains et indépendants) de Haute-Garonne de 1958 à 1967, puis de 1968 à 1978. Conseiller municipal de Toulouse, il fut premier adjoint (sous l'étiquette CNI) du maire socialiste Louis Bazerque de 1959 à 1971. Il enleva cette année-là la municipalité à la gauche qui la détenait depuis 1904, et à la gestion de laquelle M. Bazerque avait associé des centristes et des indépendants, avant de s'en séparer pour la campagne de 1971. En 1983, son fils, le centriste Dominique Baudis, lui succéda à la tête de la municipalité, lui cédant son siège de député de 1986 à 1988. Pierre Baudis avait également été député européen de 1979 à 1984. Il était conseiller général depuis 1961.

■ **PIERRE JOURDAN**, ancien préfet, président-directeur général de la société Scetautoroute et président de la Société des autoroutes Paris-Normandie, est mort d'un cancer, samedi 28 décembre, à l'Hôpital américain de Neuilly (Hauts-de-Seine), à l'âge de soixante-quatre ans. Né le 13 février 1932 à Sfax (Tunisie), diplômé de droit public, d'économie politique et de sciences politiques, Pierre Jourdan avait commencé sa carrière comme chef de cabinet des préfets de l'Ardèche (1956), du Vaucluse (1957) et du Gard (1960), avant de devenir sous-préfet de Saint-Flour, dans le Cantal (1962), puis directeur du cabinet du préfet du Val-de-Marne (1965). De 1968 à 1973, il fait partie des collaborateurs proches d'Olivier Guichard au ministère chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, puis à celui de l'éducation nationale, enfin à l'équipement et au logement. Secrétaire général des Hauts-de-Seine en 1973, il est nommé préfet en 1975, d'abord de la région Ile-de-France, puis du Finistère, en 1978, et du Val-d'Oise, en 1981. Préfet hors cadre en 1985, il devient, l'année suivante, directeur du cabinet du ministre chargé de la sécurité, Robert Pandraud. Il manifeste, en privé, son intérêt pour le poste de directeur général de la police nationale, mais François Mitterrand, semble-t-il, s'oppose à sa nomination. Il est alors appelé, en 1988, à la présidence de la Société des autoroutes Paris-Normandie, avant de devenir également, en 1993, PDG de Scetautoroute.

■ **MAURICE BAYROU**, *compagnon de la Libération, ancien député, puis sénateur, est mort à* Lamorlaye (Oise), dimanche 29 décembre, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. C'est par l'Afrique-Equatoriale française (A-EF) que Maurice Bayrou, né le 2 mars 1905 à Lanta (Haute-Garonne), est entré en politique. Cet ingénieur agricole et docteur vétérinaire occupe la fonction d'inspecteur des services vétérinaires d'outre-mer à Bangui (aujourd'hui République centrafricaine) lorsque éclate la seconde guerre mondiale. Il participe au ralliement de l'Oubangui-Chari à la France libre et combat dans les Forces françaises libres ; il est grièvement blessé à Bir-Hakeim. Promu compagnon de la Libération, rosette de la Résistance, il est élu député (socialiste indépendant) du Gabon - Moyen-Congo à la première Assemblée nationale de l'après-guerre. Il s'inscrit au groupe UDSR, puis, après sa réélection en 1951, au RPF. En 1955, il participe comme secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer au cabinet Edgar Faure, *dont il démissionne. Il préside brièvement le groupe UNR* à l'Assemblée nationale avant d'être constamment réélu sénateur, de 1959 à 1977, d'abord de la Seine, *puis de Paris.* Il occupe une vice-présidence du Sénat de 1965 à 1968. Il a assumé différentes présidences au sein des groupes parlementaires auxquels il a appartenu et participé aux comités centraux des partis UDR, puis RPR.

■ **ANDRÉ FRANQUIN**, auteur de bandes dessinées belge, créateur du Marsupilami et de Gaston Lagaffe, est mort dans le midi de la France, dimanche 5 janvier, à l'âge de soixante-treize ans. *(Lire p. 29.)*

NOMINATIONS

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Yves Guéna, sénateur (RPR) de *Dordogne, a été nommé*, vendredi 3 janvier, membre du Conseil *constitutionnel, par le président* du Sénat, René Monory, en remplacement d'Etienne Dailly, décédé le 24 décembre *(Le Monde* du 4 janvier).

[Né le 6 juillet 1922 à Brest (Finistère), Yves Guéna est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, promotion « France combattante ». Engagé volontaire dans les Forces françaises libres à l'âge de dix-sept ans, il reprend ses études après la guerre et devient contrôleur civil au Maroc en 1947. Nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1957, il entre, un an plus tard, au cabinet de Michel Debré, alors garde des sceaux, puis premier ministre. En 1962, il est élu député (UNR) de la première circonscription de la Dordogne, où il est réélu sans discontinuer jusqu'en 1981. De 1967 à 1969, il est successivement ministre des postes et télécommunications, ministre de l'information et, de nouveau, ministre des postes et télécommunications. Il est élu maire de Périgueux en 1971 et réélu depuis sans interruption. Il retrouve des fonctions ministérielles en 1973 et 1974, d'abord comme ministre des transports, puis comme ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Secrétaire général adjoint de l'UDR en 1974, puis secrétaire général d'avril à décembre 1976, il demeure dans l'équipe dirigeante du mouvement néogaulliste après la fondation du RPR par Jacques Chirac, jusqu'en mars 1979. Battu aux élections législatives de 1981, il retrouve son siège de député en 1986 et 1988, avant de faire son entrée au Sénat en septembre 1989. Depuis 1992, M. Guéna était l'un des six vice-présidents du Sénat. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Historique de la Communauté* (Fayard, 1962), *Maintenir l'Etat* (Fayard, 1970), *Le Temps des certitudes*,

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté jeudi 2-vendredi 3 janvier sont publiés :

● **Justice** : un décret modifiant la composition des tribunaux de grande instance et des cours d'appel en métropole et dans les départements d'outre-mer.

● **Conservateurs** : un arrêté fixant la liste des bibliothèques dans lesquelles sont autorisés plusieurs emplois de conservateur ou de conservateur en chef territorial.

● **Comptabilité** : *un décret relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des communes et de leurs établissements publics* administratifs.

AU CARNET DU « MONDE »

Mariages

Marie MERCIER,
née **GOBIN-DAUDÉ,**
et
Philippe HEILBRONNER

sont heureux de faire part de leur mariage, *le 24 décembre 1996*, à Paris.

Décès

– *Le 24 décembre 1996,*

Lucienne COHEN-HADRIA

a quitté la vie paisiblement.

Ses filles, ses gendres, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Rachel Bouyssou,
4, rue Ebelmen,
75012 Paris.

– Lyon. Saint-Etienne.

Michel et Nicole Combarnous,
Paule et Jean Jamen,
Jean et Claudine Combarnous,
ses enfants,
François et Isabelle Combarnous,
Anne, Pierre et Catherine Combarnous,
Isabelle, Françoise et Philippe Jamen,
Guillaume, Henri
et Mathieu Combarnous,
ses petits-enfants,
Les familles Biscos, Combarnous et Cotel,
font part du décès de

Mme Yvonne COMBARNOUS,
née **CHÉRY,**
directrice d'école honoraire,

survenu le 31 décembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques ont eu lieu à Lyon, dans *la plus stricte intimité*.
La famille rappelle à votre souvenir son mari,

Maurice COMBARNOUS,

décédé le 17 juin 1995,
et le frère de celui-ci,

Pierre COMBARNOUS,

décédé le 14 juin 1994.

27, rue de la Convention,
42100 Saint-Etienne.

– M. et Mme Jean-Pierre Coste,
Mme Claude Duport,
M. et Mme Jean-Pierre Duport,
Hervé et Laurence Harou,
Maylis, Christine et Emmanuelle Coste,
La famille Debauve,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 2 janvier 1997, de leur tante, grand-tante et cousine,

Mlle Marie DUPORT,
ancien conservateur de la Bibliothèque de l'Ecole de santé du Val-de-Grâce.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 janvier, à 14 heures, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, à Paris-6e.

11, rue de Médicis,
75006 Paris.

– M. et Mme François Pajot,
M. et Mme Bertrand Heilbronn,
ses enfants,
Et ses petits-enfants,
Mme Françoise Stanciu-Reiss,
M. et Mme Denis Moore,
ses sœurs et beau-frère,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Georges HEILBRONN,
née **Jacqueline REISS,**

survenu à Paris, le 1er janvier 1997, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– *Mme Tamara Cukierman,*
son épouse,
Michel et Liliane Cukierman et leurs enfants
Charles et Elise Gouz et leurs enfants et toute la famille
ont la *douleur de vous faire part du décès* de

M. Raphaël, Fulek CUKIERMAN

survenu le 5 janvier 1997.
Les obsèques auront lieu le 7 janvier 1997 au Cimetière parisien de Bagneux. Réunion à l'entrée principale à 11 heures.

– Rennes. Alger. Paris.

Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Ses frère et belle-sœur
et leurs enfants,
Toute la famille et les amis,
ont la douleur d'annoncer le décès, survenu le 2 janvier 1997, de

M. René GRANGAUD,
professeur à la faculté de médecine d'Alger, puis de Rennes.

Il a rejoint sa femme,

Lilette.

L'inhumation, suivie du culte au temple de l'Eglise réformée de Rennes, a eu lieu le 4 janvier.

« Celui qui croit en moi vivra,
Quand même il serait mort ;
Et quiconque vit et croit en moi
Ne mourra pas, pour toujours. »
Jean, chapitre XI, verset 25.

Famille Grangaud,
9, rue de Bertrand,
35000 Rennes.

– Tournai, Strasbourg, Marseille, Toulon, Vancouver.

Les familles Hirn, Miltenberger, Kronen, Franchomme,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis HIRN,
consul de France honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier de l'ordre du Mérite
de la République fédérale d'Allemagne,
chevalier de l'ordre de la Couronne de Belgique,

survenu à Marseille, le 3 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 8 janvier à 10 heures, en l'église de Mar Vivo à La Seyne-sur-Mer, *suivie de l'inhumation au cimetière de la* Valette-du-Var (Var).

Famille Hirn,
Villa Giptis,
359 corniche Kennedy,
13007 Marseille.

– Josseline de Clausade-Jourdan,
son épouse,
Romain Jourdan,
Aymeric Jourdan,
ses fils,
Alain et Josette Jourdan,
Marion, Ségolène et Auriane,
Corinne et *Nicolas Desforges,*
Domitille, Constance,
Jean-Baptiste et Noémi,
Laurence et Vincent Couaillier,
Madeleine, Cyril et Sabine
et leur mère,
Mme Françoise Jourdan,
Marc-Henri et Odile Jourdan,
Agathe et Blandine,
Geneviève Jourdan,
Anne-*Valérie et Eric,*
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre JOURDAN,
préfet,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 28 décembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 7 janvier 1997, à 11 heures, en l'église de la Madeleine, place de la Madeleine, Paris-8e.
(Lire ci-dessus).

– *Le conseil d'administration,*
La direction générale,
Le comité de direction,
Et l'ensemble du personnel de la

Société Scetauroute

ont la douleur de faire part du décès de leur président,

Pierre JOURDAN,
préfet,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 28 décembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le mardi 7 janvier 1997, à 11 heures, en l'église* de la Madeleine, place de la Madeleine, Paris-8e.

– Le conseil d'administration,
La direction générale,
Le comité de direction,
Et l'ensemble du personnel de la

Société des autoroutes de Paris-Normandie

ont la douleur de faire part du décès de leur président,

Pierre JOURDAN,
préfet,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 28 décembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 7 janvier 1997, à 11 heures, en l'église de la Madeleine, place de la *Madeleine, Paris-8e.*

– Le *président* de l'*Association* des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA),
Les présidents des sociétés d'autoroutes et des sociétés associées :
Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA),
Société des autoroutes du sud de la France (ASF),
Sociétés des autoroutes et du tunnel du Mont-Blanc (ATMB),
Compagnie financière et *industrielle* des autoroutes (Cofiroute),
Société des autoroutes Estérel-Côte d'Azur, Provence, Alpes (Escota),
Société des autoroutes du nord et de *l'est de la France (Sanef),*
Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (Saprr),
Société française du tunnel routier du Fréjus,
Société marseillaise du tunnel du Prado-Carenage,
Chambre de commerce et d'industrie du Havre,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Pierre JOURDAN,
préfet,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,
président de la Société
des autoroutes Paris-Normandie
et président de Scetauroute,

survenu le samedi 28 décembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le mardi 7 janvier 1997, à 11 heures, en l'église de la Madeleine, place de la* Madeleine, Paris-8e.

Jean-Noël MIRA

nous a quittés, le lundi 23 décembre 1996.

M. et Mme Robert Mira,
Mme Monique Mira
et M. Thierry Dernoncourt,
Mme Josette Mira,
Eléonore, Elise, Emma.

Le Bourg - 32130 Pique Cos,
Ambassade de France, Berne.

– *M. et Mme* Michel Breton,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Laborde,
Le professeur et Mme Jean-François Bach,
ses enfants,

Marc, Eric, Valérie, Isabelle, Véronique, Christophe, Francis, Laurent,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean LABORDE,

survenu le 2 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

30, rue Vieille-du-Temple,
75004 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Elie MSIKA.

Ses obsèques auront lieu le *mardi* 7 janvier, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux, où l'on se réunira.

Son souvenir est à associer à celui de ses parents *décédés en 1967* et en 1984.

4, avenue Raymond-Croland,
92260 Fontenay-aux-Roses.

– Sa compagne,
Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses frère et belle-sœur,
Toute la famille et ses nombreux amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Timothée ORIOL,
professeur *honoraire* de philosophie,

survenu à Paris, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse et l'incinération auront lieu le mercredi 8 janvier 1997, à 17 h 15, au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20e (Mo Gambetta).

Ni fleurs ni couronnes.

– La direction de France-Culture a le regret de faire part du décès, le 1er janvier 1997, de

Hélène TOURNAIRE,

ancienne productrice à France-Culture.

Michel TROCMÉ,

le 26 décembre 1996,
est entré dans la paix du Seigneur, trois semaines après son épouse,

Hellen LEQUEUX.

De la part de :
Natacha Trocmé,
Heïdi et Franck, Claire-Sarah et Marina Walgenwitz-Gilman,
ses enfants,
Jean, Andrée Trocmé
et leurs enfants, Ameline, Florian, *Matthias,*
Solange, André Ribes,
et leur fils Alexandre,

Ainsi que *les familles* Trocmé, Lequeux, Fuchs, Trocmé-Martin.

Rendez grâce en toute chose,
car c'est à votre égard la volonté
de Dieu en Jésus-Christ.

Maison de retraite protestante
de Montpellier.

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, le 7 janvier 1992, disparaissait prématurément l'architecte

André DEVALLET,

bientôt suivi par son père le

Docteur Jacques DEVALLET,

en septembre de la même année.
Merci d'avoir une pensée pour eux.

– Il y a un an, le 5 janvier 1996,

Christian FAUVET

nous quittait.

A tous ceux qui l'ont connu et aimé, une affectueuse pensée est demandée.

Remerciements

– Mme Josette Gory
et ses enfants,
vous remercient de votre sympathie témoignée à l'occasion du décès de leur frère et oncle,

Laurent NEGRO,

le 28 décembre 1996.

Hommage

– Michèle Chariton-Butez,
Georges Chariton,

ont perdu un phare, repère rare et solide, en la personne de

Daniel MAYER.

Son image rejoint celle de

Jean BUTEZ,

délégué régional d'Auvergne du Parti socialiste dans la Résistance, décédé en avril 1953.

Fin 1942, à Clermont-Ferrand, ils s'étaient rencontrés dans la clandestinité, comme ils se rencontrent aujourd'hui lumineusement dans notre profond chagrin.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Jürgen Habermas, Jacques Poulain, *Etienne Tassin* : **« Droit et justice »**, 8, 9, 14, 15, 22 et 23 janvier, 18 h-20 h, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Joël Gilles : **« L'euphorie »**, 11 janvier, 10 h-13 h, ENS, univ. Jean-Monnet, 38 *bis*, rue H.-Gonnard, Saint-Etienne.

Monique David-Ménard : **« Fantasme et métaphysique »**, 9 et 16 janvier, 20 h 30-22 h 30, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Maria Bonnafous-Boucher, Yvon Pesqueux, Michel Tort : ***« Ethos, éthologie et organisation »***, 14 et 27 janvier, 16 h-18 h, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jacques Rancière : ***« L'idée esthétique »***, 11, 18 et 25 janvier, 10 h-12 h, amphi A et B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Abdallah Alaoui-Belghiti, Jean-Jacques Forte, Emmanuel Jouard : ***« Inactuelles modernités »***, 3, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28 et 31 janvier, 19 h-21 h, Institut français, Rabat (Maroc).

Eric Alliez : **« Sur la philosophie française contemporaine »**, 7 et 21 janvier, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, univ. Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Stéphane Arguillère : **« L'autoproduction circulaire de l'âme selon la pensée tibétaine »**, 8 janvier, 17 h-19 h et 22 janvier, 18 h-20 h, salle JAO1, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Alain Badiou : **« Théorie axiomatique du sujet »**, 8 janvier, 20 h-22 h, amphi 44, univ. Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Paul Ricœur : **« Le temps passé : mémoire, histoire, oubli »**, 10, 13, 24 et 28 janvier, 18 h-20 h, amphi Poincaré (amphi Stourdzé le 13 janvier), Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Toutes les activités du Collège international de philosophie sont libres et gratuites. Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Communications diverses

– **Maison de l'hébreu, Montparnasse.** Pour lire en deux heures ; parler l'israélien ou maîtriser le *biblique en dix séances*. **Professeur Benaudis : 01-47-97-30-22/06-60-43-45-78.**

Soutenances de thèses

– **Jean-François Berdah** a soutenu sa thèse de doctorat en histoire *le 20 décembre 1996, à l'université* Paris-XII Val-de-Marne. **« La République espagnole entre l'Allemagne et le Royaume-Uni, 1931-1939. De l'intégration européenne à l'isolement international ».**
Mention : Très honorable avec félicitations unanimes du jury, composé d'Albert Broder (directeur), Michel Hau, Henri Lerner, Jordi Nadal, Alois Schumacher et Émile Témime.

– **M. Christian Godin** soutiendra, le lundi 13 janvier à 14 h 30, salle J.-B. Duroselle à la Sorbonne sa thèse d'habilitation *sur* **« La Totalité »**, *devant* M. B. Bourgeois, président du jury (Paris-I) et MM. F. Dagognet (Paris-I) G. Romeyer D'Herbey (Paris-I), Deleule (Paris-X) et D. Parrochia (Toulouse), membres du jury.

– **Vincent Brémond** soutiendra sa thèse de doctorat de droit privé intitulée : **« La collaboration entre époux : contribution à l'étude des fondements de la communauté légale »**, le vendredi 10 janvier 1997 à 15 heures à l'université Paris-X Nanterre, bat. F, salle des actes.

– **Jean-Marc Lhuillier**, professeur à l'École nationale de la santé publique, a soutenu le 19 décembre 1996, à l'université de Poitiers, sa thèse de doctorat en droit *public, sur* ***« La responsabilité civile, administrative et pénale dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. »***
Le jury, qui lui a attribué la mention très honorable *avec félicitations*, était composé des professeurs Élie Alfandari, Geneviève Giudicelli-Delage, Robert Lafore, Philippe Ligneau, directeur de recherche, Rose-Noëlle Schutz.

– **Thierry Sessin** soutiendra son doctorat ès sciences économiques, le 10 janvier à 9 h 30, à l'université de Paris-X-Nanterre (bâtiment G, *salle 614*) : ***« Organisation de la confiance par les banques et développement du contrôle prudentiel en Europe »***. Directeur de thèse : M. Aglietta. Jury : M. J.-M. Charpin, M. Dietsch, *D.* Plihon et Mme F. Renversez.

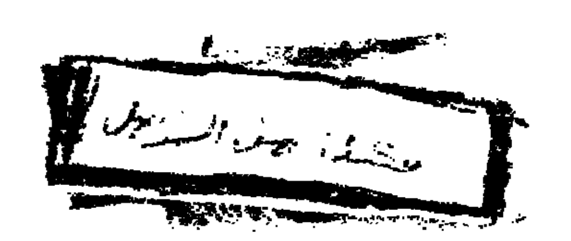
Mlle Nachma Yelles
soutiendra sa thèse de doctorat de l'université Paris I-Sorbonne **« Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français : Stratégies et enjeux »** le 9 janvier 1997, à l'École normale *supérieure, 24, rue Lhomond, Paris-5e* à 14 heures.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Renseignements :
01-42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : 01-42-17-21-36
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	106 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.



Le Monde
ÉCONOMIE
ENJEUX ET STRATÉGIES
MARDI 7 JANVIER 1997

Le sursaut de l'Afrique

D O S S I E R

L'afro-pessimisme ne s'est jamais aussi bien porté. C'est *« une valeur sûre »*, constatait déjà en 1992 un spécialiste du continent noir, Marc Penouil. Elle l'est restée, alors même que l'Afrique subsaharienne donne des signes d'amélioration. Certes, on n'en finit pas de célébrer la vitalité de l'art africain et la richesse de son patrimoine. Les performances de ses athlètes impressionnent. Sa musique s'exporte en Occident. Mais le continent noir souffre toujours d'une image de marque négative. Aux yeux d'une opinion publique façonnée par les images des médias audiovisuels, l'Afrique subsaharienne demeure un continent à la dérive, balotté entre guerres civiles et Sida, dictatures, famine et faillite économique. Qu'aura-t-elle retenu de l'Afrique en 1996 ? Probablement l'image de ces interminables cohortes de réfugiés hutus, regagnant leur pays d'origine, démunis de tout.

Les élites occidentales ne sont guère plus amènes dans leur jugement. Mais leur sévérité s'appuie sur des chiffres difficiles à contester. Au cours des vingt-cinq dernières années, la disponibilité alimentaire par habitant a régressé dans une majorité de pays. La qualité de l'enseignement baisse. En dépit des politiques d'ajustement menées depuis une quinzaine d'années sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, en dépit aussi des 18 milliards de dollars (90 milliards de francs) d'aides déversés annuellement sur le continent noir entre 1991 et 1994, les économies africaines n'ont pas décollé. Au cours des dix dernières années, le PIB – autrement dit la richesse globale – n'a augmenté que d'un maigre 1,7 % par an. Et elle a diminué de 1,2 % par an, si l'on prend en compte la croissance démographique. Autre indice d'un décrochage de l'Afrique, sa part dans le commerce mondial s'effrite : de 3 % en 1990, elle est revenue à environ 2,5 % actuellement. La Belgique, à elle seule, fait aussi bien que l'ensemble du continent.

▼ Mutation

Amélioration sur le plan politique, mais aussi économique : le taux de croissance moyen du continent a été de 5 % en 1996

« Nombre de diagnostics qui sont portés sur l'Afrique n'ont qu'un rapport lointain, et souvent biaisé, avec les réalités. Les conclusions que l'on en tire sont plus le reflet d'ambitions et de rêves déçus, que l'expression d'un jugement lucide et d'une volonté de coopérer », tempère Michel Levallois, animateur de la Coordination pour l'Afrique de demain (CADE), dans un numéro récent de la revue *Afrique contemporaine*. Le fait est que des changements sont en cours, des progrès apparaissent qui laissent présager des lendemains moins sombres.

C'est vrai, pour partie, sur le plan politique. Des quarante-deux principaux pays d'Afrique subsaharienne, il n'y en a pas plus que quatre dirigés par des militaires. Des élections ont eu lieu dans trente d'entre eux. Les autres sont en état de décomposition avancée – la Somalie, voire le Zaïre ; sous haute surveillance – le Rwanda ; ou entre les deux – comme l'Angola.

Sans doute, la tenue d'élections n'est-elle pas une assurance tous risques contre un retour à l'autocratisme. En Côte-d'Ivoire, en Ouganda, en Zambie, au Kenya... le pouvoir mène la vie dure à l'opposition. Dans d'autres pays – le Niger, le Ghana –, les militaires ont troqué leur uniforme contre des habits civils pour se faire élire. Il n'empêche : à la fin des années 80, le continent ne comptait que trois démocraties pour trente régimes militaires ou à parti unique.

Sur le plan économique également, l'amélioration, amorcée dès 1995, est incontestable. En 1996, pour la première fois depuis une dizaine d'années, la croissance économique de l'Afrique subsaharienne a été de l'ordre de 5 %, supérieure donc à l'augmentation de la population. Pour les prochaines années, les tendances sont *« prometteuses »*, assure le FMI, qui prévoit une nette baisse de l'inflation (en moyenne, elle n'aurait pas dépassé 20 % en 1996, soit 10 points de moins que l'année précédente).

Sans doute faut-il se méfier des statistiques. Leur fiabilité est mise en cause dans les pays riches. Que dire alors de celles qui émanent des pays en développement ? Elles sont à prendre avec d'infinies précautions. Témoins celles publiées récemment par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans son *Enquête mondiale sur l'alimentation.*

Jean-Pierre Tuquoi
Lire la suite page 14

CHRONIQUE

par Serge Marti

Après Mexico, Séoul

Faire partie du « club des riches », à savoir l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) équivaut à détenir une carte de visite et un gage de crédibilité qu'envient nombre de pays dits *« émergents »*. Mais cela ne constitue pas pour autant un chèque en blanc qui aurait valeur d'absolution. Après l'exemple du Mexique, la grave crise sociale que traverse en ce moment la Corée du Sud confirme les difficultés que peuvent éprouver ces nouveaux venus à *« émerger »*. Economiquement, autant que politiquement. Surtout lorsqu'il s'agit de concilier une nécessaire remise en ordre interne avec les exigences de la mondialisation, telles que les conçoit le monde dit *« développé »*.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
PIB coréen réel en %	9,1	5,1	5,8	8,4	9,4	7,2

PIB coréen réel en %

Sources : OCDE, FMI

En son temps, lorsqu'il avait eu l'honneur de figurer en vingt-cinquième position parmi les adhérents à cette organisation – c'était en 1994 –, le Mexique avait aussitôt gagné légitimité et respectabilité. Las ! Le soulèvement du Chiapas, la débâcle du peso mexicain et, enfin, les convulsions d'un système politique corrompu hérité de soixante-dix ans de parti unique, ont, depuis, singulièrement lézardé la façade de l'édifice. A tel point que dans sa livraison du 2 janvier, le quotidien américain *Herald Tribune*, qui consacre une série d'articles aux effets concrets de la *« globalisation »*, se fait l'écho de la *« déception »* que ressentent à présent *« des millions »* de Mexicains. Les mêmes qui, il y a à peine trois ans, constituaient le meilleur exemple de la façon dont un pays en développement pouvait aisément prospérer après s'être converti au libre marché et à l'investissement privé. Pour peu qu'il applique les recettes du FMI et du monde occidental.

La Corée du Sud, qui vient d'entrer officiellement, en décembre, dans le cénacle de l'OCDE, désormais composé de vingt-neuf Etats membres, subit elle aussi un effet boomerang à travers un conflit exemplaire, le plus important depuis 1987. Depuis près de dix jours, des centaines de milliers de Coréens observent une grève générale – coupée d'une trêve pour les fêtes de fin d'année –, destinée à protester contre la nouvelle législation du travail que veut appliquer le gouvernement de Lee Soo-sung, pourtant théoriquement destinée à permettre au pays de mieux résister à la concurrence. Et qui aurait reçu l'aval, sous conditions, de l'OCDE.

Au château de la Muette, siège de l'organisation, on appelle cela *« la flexibilité du marché du travail »*, une sorte d'anathème que les experts maison prononcent régulièrement à l'encontre des salariés du Vieux Continent, engoncés dans leurs acquis sociaux et qui n'ont pas compris qu'il fallait en passer par là pour faire baisser le chômage. Avec, à l'appui, l'exemple de la Grande-Bretagne, qui a vu le nombre de ses demandeurs d'emploi chuter à moins de 7 %. Oubliant toutefois de préciser que plus du quart de la population active (28 %) travaille maintenant à temps partiel et que quatre millions de salariés britanniques gagnent moins de 28 francs de l'heure !

A Séoul, place forte des *« nouveaux pays industrialisés »* d'où partent, en rafale, offensives commerciales et financières (les investissements des firmes coréennes ont bondi de 27 % au cours des neuf premiers mois de 1996, pour dépasser les 5 milliards de dollars, dont la moitié dans la zone asiatique), le message aurait dû être d'autant mieux entendu que la baisse des exportations à laquelle sont confrontés la plupart des *« dragons »* asiatiques, contribue à freiner la croissance et, partant, la prospérité nationale. Il n'en a rien été. Après les principales industries (automobile, métallurgie, textile, chantiers navals) et le secteur de la santé, les salariés des banques et des télécommunications, de la presse et de l'audiovisuel, de nombre d'entreprises du secteur public, se sont joints, le 6 janvier, à un mouvement dont le caractère et l'ampleur semblent surprendre autant les observateurs étrangers que la majorité parlementaire du président Kim Young-sam qui, le 26 décembre, a voté, en sept minutes, le texte incriminé.

L'explication de cette rébellion est double. D'une part, le régime lâche d'une main ce qu'il reprend de l'autre, négligeant les appels à une plus grande liberté syndicale, préconisée par l'OCDE en échange d'une souplesse accrue du marché du travail. D'autre part, les Sud-Coréens, même s'ils admettent qu'il y a toujours plus *« mondialisé »* que soi, se font mal à l'idée qu'il leur faudra encore se serrer la ceinture et attendre une véritable démocratisation des rapports sociaux alors, qu'après de longues années de sacrifices qui ont permis le décollage économique du pays, ils pourraient légitimement espérer en recueillir les fruits. En lieu et place, le patronat sud-coréen leur promet des licenciements facilités, l'allongement de la durée du travail et le remplacement d'éventuels grévistes par des intérimaires. Un recul politique et social qui oblige les Sud-Coréens à réagir. Et les Européens à prêter une oreille attentive aux échos du conflit.



'97 Business Opportunities with Open Systems Technologies

MERCREDI 29 JANVIER 1997
CARROUSEL DU LOUVRE - PARIS

Boost'97 offre aux décideurs européens une occasion exceptionnelle de saisir les opportunités économiques de la société de l'information grâce:

• au témoignage d'entreprises utilisatrices leaders et d'administrations,
• à la présentation des visions et des offres des principaux fournisseurs de solutions et systèmes informatiques ouverts,
• à un forum Intranet et Internet de démonstrations.

Initiative de l'AFUU (Association Française des Utilisateurs Unix), le programme de Boost'97 est animé par le plus large consortium jamais rassemblé d'utilisateurs et de fournisseurs des technologies de l'information.

BOOST'97 bénéficie du parrainage du Ministère de l'Industrie, du Sénat et de la Communauté Européenne.

Pierre Faure
Président de l'AFUU
Adjoint au Directeur Informatique de Dassault-Aviation

«Gagner grâce aux nouvelles technologies; pourquoi pas nous ?»

Pour tout savoir : Boost'97 sur le Net: www.afuu.fr
Pour obtenir le programme détaillé : Josette Appert
Tél 01 48 91 89 89
E:mail oriex@oriex.fr
Fax: 01 48 43 49 94

La rubrique
Le Monde
INITIATIVES LOCALES
vous propose
des opportunités d'emploi
en Collectivités Territoriales
Prochaine parution
le vendredi 10 janvier*
* daté samedi 11

IUA SAN FRANCISCO
INTERNATIONAL UNIVERSITY OF AMERICA
The Link Between Continents Since 1980
114 Sansome Street ■ San Francisco, CA 94104 U.S.A.

International Executive MBA

Compatible avec vos activités professionnelles de salariés cadres

■ 520 h de formation intensive en management international
● 10 séminaires à Paris : 240 h
● 280 h en juillet/août à San Francisco et/ou New York
■ Formation diplômante en langue anglaise
■ Assistance financière, congé formation

Autres programmes universitaires à San Francisco :
MASTER & DOCTORATE of Business Administration

IUA, School of Management
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01-45-51-09-09 – Fax : 01-45-51-09-08
IUA 114 Sansome St. San Francisco CA 94104
Tél. : (415) 397-2000 - Fax : (415) 397-2052
E-Mail : IUA @ IUA.EDU



Les pays africains ont besoin de réformes économiques !

▼ Le revenu par habitant devrait augmenter de 1,3 % par an durant la prochaine décennie. Mais ce taux moyen cache d'importantes disparités

En Afrique, près de 40 % de la population vit avec moins de 5 francs par jour. La mortalité infantile fait des ravages et, malgré les prodigieux progrès des dernières décennies, les taux de scolarisation restent inacceptables. Cette situation est humainement choquante, socialement douloureuse et politiquement explosive. Les débats se multiplient autour des réformes économiques, difficiles à mettre en œuvre, et parfois même tenues pour responsables de la dégradation des conditions de vie.

« *C'est au couteau que l'on danse autour du gâteau* », remarquait récemment un chef de gouvernement africain. Dans de nombreux pays, l'absence de perspectives aiguise les tensions sociales, et l'instabilité qui en résulte paralyse l'investissement et entrave le développement.

Depuis vingt-cinq ans, le revenu par tête stagne en Afrique subsaharienne. Avec une population qui croît de près de 3 % par an, la croissance économique requise pour faire des progrès significatifs dans la lutte contre la pauvreté doit être comparable à celle des pays d'Asie du Sud-Est où le produit intérieur brut augmente de 6 % ou 7 % par an.

De l'analyse des échecs passés et des succès présents émergent clairement les ressorts de la réussite économique et les raisons de la stagnation. On ne soulignera jamais assez le tort causé aux populations africaines par de mauvaises politiques économiques. En empêchant la croissance, elles ont freiné la création d'emplois, asphyxié les services sociaux, pénalisé le monde rural et encouragé l'émigration. Les politiques des années 70 et 80 conduisaient au désastre, provoquant la chute des revenus, l'effondrement de la production, les arriérés de salaires et la désorganisation complète des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale.

Nombre de pays africains ont heureusement réagi et entrepris une réforme en profondeur de la gestion de leur économie ; ils équilibrent leurs budgets, luttent contre l'inflation, redéfinissent le rôle de l'Etat, libéralisent leurs marchés intérieurs et s'ouvrent sur l'économie mondiale. Les pays qui adoptent ces réformes retrouvent le chemin de la croissance, contrairement à ceux qui s'y refusent. Et c'est ainsi que l'écart se creuse.

Il y a aujourd'hui des raisons d'espérer. Contrairement aux prédictions alarmistes des afro-pessimistes, les taux de croissance de nombreux pays africains ont connu une amélioration sensible depuis quelques années, particulièrement dans la zone franc depuis la dévaluation de 1994. Les prévisions pour l'ensemble du continent tablent sur une augmentation annuelle du revenu par habitant de l'ordre de 1,3 % pour la décennie à venir. Mais ce taux moyen cache des disparités très fortes entre l'Afrique des tragédies, dont les médias parlent quotidiennement, et l'Afrique de l'espoir, hélas moins citée.

OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

Pourtant, même les pays qui réussissent pourraient faire beaucoup mieux. Il est tout à fait possible d'atteindre, aujourd'hui en Afrique, des taux de croissance plus élevés, permettant d'améliorer réellement les conditions de vie. Cela suppose des réformes en profondeur. Il est, par exemple, indispensable de réduire les dépenses publiques non liées aux exigences du développement, un des facteurs essentiels de déséquilibre et d'inflation. Mais déréglementation et transparence économique heurtent nécessairement les situations de monopole, les avantages acquis par de petites minorités et les comportements prédateurs.

Il est ainsi navrant de constater que l'insuffisante compétitivité des ports, ainsi que le mauvais fonctionnement des douanes (il faut, en moyenne, vingt fois plus de temps pour dédouaner un conteneur en Afrique qu'en Asie !) pénalisent gravement les producteurs africains et détruisent l'avantage que le continent pourrait tirer du coût concurrentiel de sa main-d'œuvre.

Comme partout, les réformes économiques dont l'Afrique a besoin ne seront efficaces que si elles sont sincèrement voulues. L'aide extérieure ne peut à cet égard ni « acheter » ni imposer des réformes dont la dimension politique est évidente. Cette aide peut en revanche les rendre financièrement, et par là même politiquement, moins difficiles à mettre en œuvre. Or, pour garantir le bon usage de l'aide extérieure qui accompagne les réformes économiques – la fameuse aide à l'ajustement –, il faut formuler des conditions précises.

La notion de conditionnalité fait l'objet d'un débat déjà ancien. Certains y voient une atteinte inacceptable à la souveraineté des Etats. D'autres regrettent la rigidité et/ou l'irréalisme des exigences formulées par les bailleurs de fonds. Il est temps de démystifier ce débat. Ces conditionnalités font partie d'un ensemble d'obligations réciproques qui reposent sur trois postulats :

a) tout pays qui s'engage dans un programme de réformes financièrement difficiles et politiquement coûteuses peut, pour faciliter leur mise en œuvre, bénéficier d'un soutien financier ;

b) il revient aux autorités politiques locales de déterminer le rythme d'exécution des réformes, en fonction de leur propres contraintes ;

c) les décaissements de l'aide extérieure doivent se faire avec souplesse, pour éviter des à-coups préjudiciables à la relance économique.

Dans le passé, ces postulats n'ont pas toujours été respectés. Les donateurs internationaux, sou- ●●●

Questions-réponses

1 Où en est l'économie africaine ?

D'après les conjoncturistes du FMI, l'Afrique aura connu un taux de croissance moyen de 5 % en 1996, après une augmentation de 3 % en 1995 et à peine moins (2,9 %) l'année précédente. C'est en 1993 que le continent a commencé à sortir la tête hors de l'eau.

La situation s'est améliorée dans les pays de l'Afrique subsaharienne, longtemps sinistrée. Après les perturbations qui ont marqué, en 1994, la dévaluation du franc CFA, la reprise – modeste – était au rendez-vous l'année suivante et s'est poursuivie depuis, dans un contexte de réduction progressive de l'inflation. La Côte-d'Ivoire, le Maroc, l'Ouganda et la Tunisie ont enregistré un PIB en hausse de 6 % à 9 % en 1996.

2 Qu'est-ce que la zone franc ?

Il s'agit d'un espace géographique uni par des mécanismes monétaires. La zone franc est composée de treize pays (non compris les Comores), répartis en deux sous-zones monétaires : l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et les Etats d'Afrique centrale. Le produit intérieur total de la zone franc est de l'ordre de 200 milliards de francs. La coopération monétaire entre les pays de la zone obéit à trois principes : une parité fixe avec le franc français (1 franc CFA égale 1 centime français) ; un institut d'émission commun à chaque sous-zone ; une garantie de convertibilité grâce au compte d'opération ouvert auprès du Trésor français par chaque banque centrale de la zone.

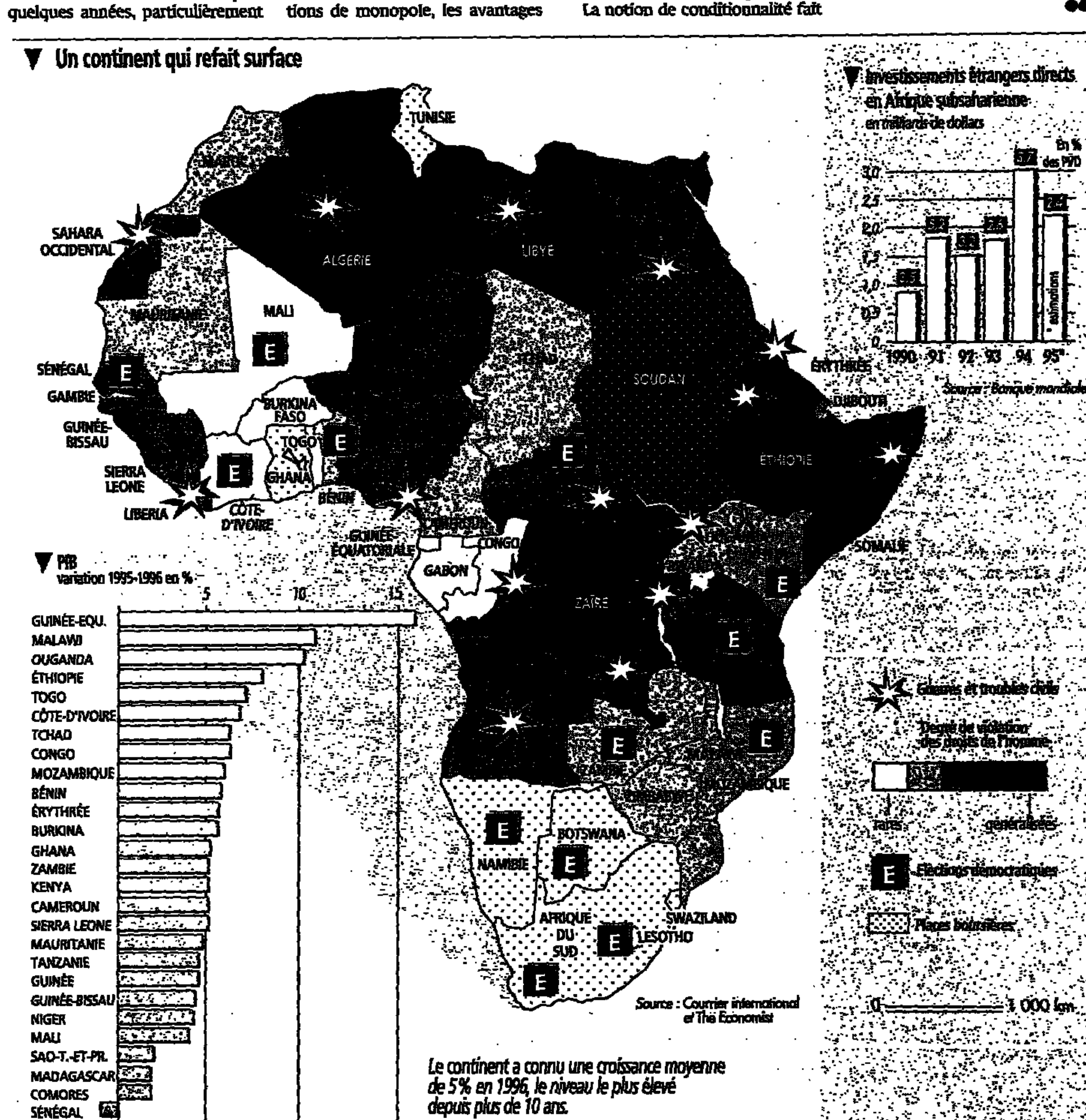
3 Pourquoi le franc CFA a-t-il été dévalué le 11 janvier 1994 ?

La dévaluation était devenue inévitable. La dégringolade des cours des matières premières entre 1985 et 1993, et la revalorisation du franc français face au dollar, ont mis à genoux les économies de la région. Plutôt que de suivre une discipline budgétaire de fer, ces pays ont préféré avoir recours à un endettement massif. La France s'est substituée à eux un temps pour honorer les échéances. Mais dès lors que Paris cessait de jouer les banquiers, la dévaluation – voulue par la Banque mondiale et le FMI – devenait le seul moyen pour relancer les économies de la zone.

4 Les investisseurs privés s'intéressent-ils à l'Afrique ?

Très peu. En 1995, le flux d'investissements étrangers directs en Afrique subsaharienne n'a pas dépassé 2,2 milliards de dollars hors Afrique du Sud, soit 2,4 % des flux totaux, contre 3,7 % en 1994. Une étude récente de l'International Finance Corporation (IFC), une société qui dépend de la Banque mondiale, montre qu'un secteur est particulièrement attractif : celui des mines. La rentabilité des compagnies minières africaines est supérieure à celle de leurs concurrentes. L'exportation de poissons, d'écrevisses, de fleurs coupées, de légumes sont d'autres secteurs où les investisseurs étrangers tirent leur épingle du jeu. En revanche, mieux vaut ne pas mettre de l'argent dans les industries traditionnelles, comme la construction, l'exploitation forestière ou les textiles. Les rendements y sont faibles, voire nuls.

▼ Un continent qui refait surface



Le continent a connu une croissance moyenne de 5% en 1996, le niveau le plus élevé depuis plus de 10 ans.

Le sursaut de l'Afrique

Suite de la page 1

Elles affirment que 62 % de la population du Centrafrique souffre de sous-alimentation, alors que le Niger, pourtant moins bien loti par la nature, affiche un taux de 31 %. De l'avis des spécialistes, il ne fait guère de doute que la sous-alimentation en Afrique est moins aiguë que ne le suggèrent les statistiques officielles.

Les bons chiffres de 1996, aussi fragiles soient-ils, confirment le sentiment diffus d'une Afrique noire en passe de sortir de l'ornière. Pour l'île Maurice et ses 1,1 million d'habitants mi-anglophones, mi-francophones, c'est déjà le cas. Entre 1990 et 1994, le PNB de ce pays a crû de 5,3 % par an en moyenne (contre 0,9 % dans le reste de l'Afrique subsaharienne). Modeste producteur de canne à sucre devenu un exportateur de produits textiles au début des années 80, l'île Maurice doit affronter la concurrence de la main-d'œuvre meilleur marché de certains pays asiatiques. L'écriture de logiciels, les services financiers et téléphoniques figurent parmi les futurs axes de développement de ce pays membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et candidat pour devenir le « *Singapour de l'Afrique* ».

Le Bostwana, dont l'exploitation des diamants procure à ses habitants un revenu proche de celui des Polonais, est également bien parti pour élargir sa base industrielle. D'ores et déjà, des véhicules Hyundai (une marque sud-coréenne), assemblés sur place, sont exportés vers l'Afrique du Sud.

D'autres pays, plus vastes et davantage peuplés, réussissent, eux aussi, à tirer leur épingle du jeu. L'Ouganda de sinistre mémoire affiche, depuis cinq ans, une croissance qui évolue entre 6 % et 10 % par an, entraînée par la production industrielle, l'agriculture et, facteurs moins glorieux mais décisifs, l'aide financière étrangère et l'envolée des cours du café et du cacao.

Le Ghana est dans une situation voisine, mais a déçu le FMI et la Banque mondiale. Elève modèle des institutions financières internationales, cité en exemple aux pays « sous ajustement », il a dû se tourner à nouveau vers le Fonds et la Banque mondiale en 1995, au lendemain d'une réforme fiscale qui a asséché les finances de l'Etat.

La réussite la plus spectaculaire est celle de l'Ethiopie. Naguère symbole d'une Afrique condamnée à la famine, ce pays est à la veille d'acquérir son indépendance alimentaire. Le déficit actuel ne dépasse pas 1 million de tonnes de céréales. Encore est-il imputable, pour une large partie, à des problèmes de transports et de communications. Quant au produit intérieur brut (PIB) du pays, depuis le changement de régime en juillet 1992, il a augmenté de près de 30 %, soit davantage que ne l'escomptait le FMI.

DÉVALUATION DU FRANC CFA

La dévaluation de 50 % du franc CFA, la monnaie commune aux quatorze pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (plus les îles Comores) commence également à faire sentir ses effets positifs. En Côte d'Ivoire, le poids lourd de la région, la croissance économique (près de 7 %) dépassera nettement, pour la deuxième année consécutive, celle de la population, apportant un début de crédit à l'idée, martelée par le pouvoir, qu'un « *éléphant d'Afrique* » – version subsaharienne des dragons asiatiques – est en train de naître sur les bords du golfe de Guinée.

Le Mali annonce aussi des résultats flatteurs. Tirée par une récolte record de coton, qui fait de ce pays le premier producteur d'Afrique subsaharienne, l'économie malienne affiche des résultats plus qu'honorables. Le Sénégal, qui tarde à profiter de la dévaluation du franc CFA, le Cameroun, le géant d'Afrique centrale accablé par les querelles politiques, sont loin de faire aussi bien.

Même le Nigeria donne des signes de redressement que la seule hausse des cours du pétrole, la principale source de devises du pays, n'explique pas. Si le PIB a crû de près de 5 % en 1996, après des années d'effritement, c'est aussi le résultat d'un assainissement de l'économie et des finances publiques mené avec une constance surprenante par le régime du général Sani Abacha.

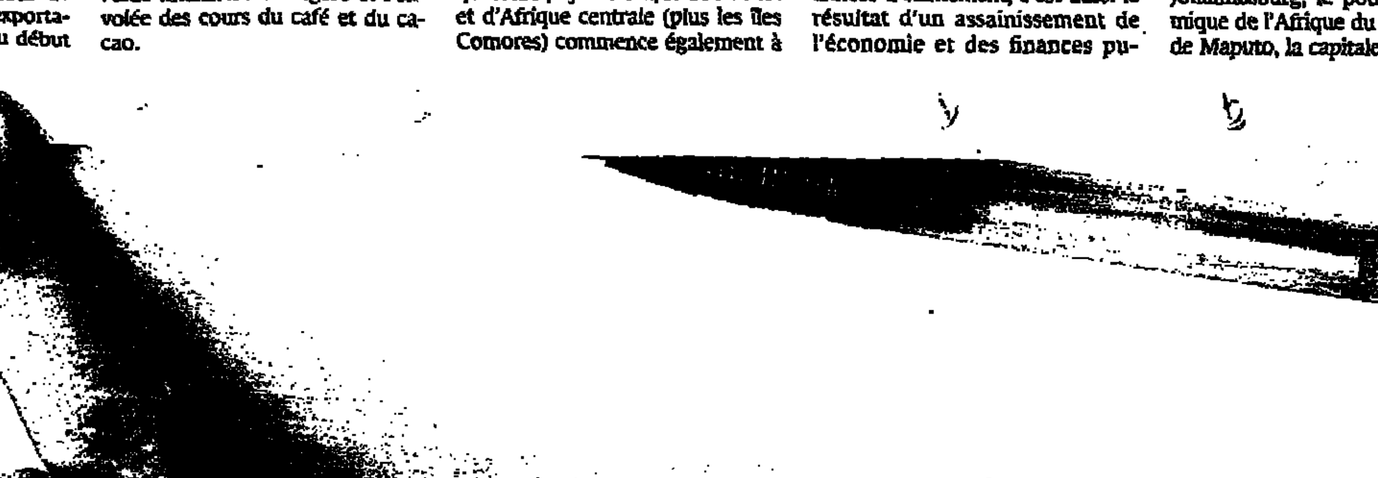
INVESTISSEMENTS PRIVÉS

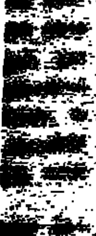
Mais c'est peut-être d'Afrique australe que viennent les nouvelles les plus encourageantes pour le continent noir. Emmenés par une Afrique du Sud qui a su gérer avec pragmatisme la fin du régime d'apartheid, les onze Etats de la région travaillent à la mise en place d'un marché commun de 130 millions de consommateurs, calqué sur le modèle européen.

Certes, nombre d'obstacles restent à surmonter. L'abaissement des barrières douanières n'est pas le moindre, pour des pays qui puisent dans les taxes à l'importation une bonne partie de leurs ressources budgétaires. La crainte d'une hégémonie sud-africaine pèse également. Pourtant, l'intégration est en marche. En juillet, l'Afrique du Sud et le Mozambique, appuyés par des intérêts privés, ont créé une société chargée de gérer le « *couloir de transports* » qui reliera Johannesburg, le poumon économique de l'Afrique du Sud, au port de Maputo, la capitale du Mozambique. Les investissements sont évalués à 5 milliards de dollars.

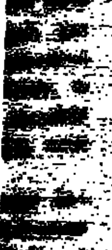
A l'heure où les pays riches réduisent leur aide au tiers-monde, c'est d'investissements privés que l'Afrique a besoin pour améliorer – enfin – les conditions de vie quotidienne de ses habitants. Pour l'heure, la restauration des économies est trop récente, trop fragile, pour faire reculer la pauvreté. Le président de la toute jeune Erythrée – arrachée à l'Ethiopie, l'indépendance du pays remonte à 1993 –, Issayas Afeworki, l'a bien compris. « *Il est normal qu'on aide un peuple en guerre ou dans des situations d'accident, mais jusqu'à quand ? Il faut qu'il y ait des limites. L'aide permanente crée des handicapés* », déclarait-il récemment, avant d'ajouter qu'il ne voulait plus de « *la charité* » internationale, lui préférant « *les investisseurs étrangers* ». Venant d'un chef d'Etat naguère séduit par l'idéologie des communistes chinois et qui incarne aujourd'hui une nouvelle génération de dirigeants africains, l'aveu marque une inflexion porteuse d'espoir.

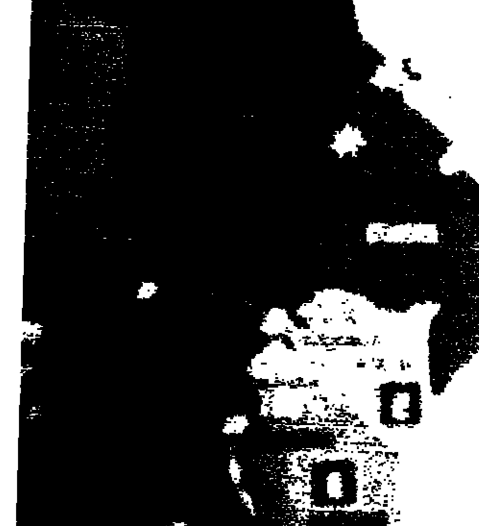
Jean-Pierre Tuquoi







●●●

cieux d'éviter que les crises ne dégénèrent, et des gouvernements à la trésorerie exsangue ont parfois précipité des réformes insuffisamment mûries. Depuis une dizaine d'années, les pays qui s'engagent dans la voie des réformes, tout comme les bailleurs de fonds (dont la Banque mondiale), qui épaulent leurs efforts, ont beaucoup appris et œuvré pour corriger les défauts initiaux.

Le détail des conditionnalités est désormais souvent formulé par les gouvernements eux-mêmes. La conception des programmes a été assouplie pour éviter les à-coups dévastateurs. Des mécanismes appropriés permettent de décaisser les appuis budgétaires en fonction des résultats obtenus, sans être lié à un calendrier prédéterminé, conférant ainsi une meilleure maîtrise de leur trésorerie aux gestionnaires africains.

De plus en plus systématiquement, les fameuses conditionnalités portent sur la sauvegarde et le développement des secteurs sociaux. Enfin, dans les pays qui ont réussi la stabilisation de leurs économies, les bailleurs de fonds financent fréquemment des programmes qui couvrent l'ensemble des activités d'un secteur donné, par exemple la santé ou l'éducation. Les Etats ont alors une meilleure maîtrise de leurs interventions publiques dans ce secteur et des réformes correspondantes.

Soutien aux réformes économiques et à l'essor du secteur privé, appui aux secteurs sociaux, lutte contre la pauvreté, renforcement des capacités locales et prise à bras-le-corps du problème de la dette extérieure constituent aujourd'hui les grands axes des programmes d'intervention de la Banque mondiale en Afrique.

La souplesse qui doit présider à la conception des programmes d'appui aux réformes économiques ne doit toutefois pas être synonyme de laxisme dans leur suivi et leur mise en œuvre. Certains pays sont passés maîtres dans l'art de « faire semblant », espérant attirer durablement la manne de l'aide internationale. D'autres ont entrepris certaines réformes et se sont arrêtés en chemin : c'est souvent le scénario le plus néfaste. Certains, enfin, se sont engagés en connaissance de cause sur la voie de sérieuses réformes, mais préfèrent faire porter la responsabilité des mesures impopulaires sur les institutions d'outre-Atlantique.

MESURES IMPOPULAIRES

S'il revient aux Etats africains d'assurer la cohérence interne de leurs programmes, les bailleurs de fonds doivent aussi bien coordonner leur action. La concertation des donateurs s'est développée efficacement dans le cadre de divers forums. L'un des plus remarquables est le programme spécial pour l'Afrique (PSA), qui regroupe les institutions d'aide bilatérales et multilatérales. Le PSA veille à ce que les pays qui engagent d'indispensables réformes économiques disposent du financement nécessaire. Récemment, à Paris, les partenaires du PSA se sont réunis pour mesurer le chemin parcouru au cours de ces dernières années et pour mobiliser des ressources pour un quatrième programme triennal. Nombre de pays africains ont fait d'énormes progrès depuis dix ans : ils méritent le soutien de la communauté internationale.

Patrice Dufour
Porte-parole de la Banque mondiale

Bibliographie ▼

● **Africa can compete !** (Banque mondiale, rapport n° 300).
● **Espoir pour l'Afrique noire**, de Pierre Merlin (Présence africaine, 1996, 544 p., 195 F).
● **L'Afrique des incertitudes**, de Philippe Hugon, Guy Pourcet et Suzanne Quiers-Valette (PUF, 1995, 272 p., 198 F).
● **Le franc CFA : pourquoi la dévaluation de 1994 a tout changé**, de Rémi Godeau (Sépia, 1996, 218 p., 45 F).
● **L'Afrique qui réussit**, de Moussa Para Diallo et Jean Vogel (Syros, « Ateliers du développement », 1996, 221 p., 110 F).
● **L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure**, de Béatrice Hibou (Karthala, « Les Afriques », 1996, 334 p., 160 F).
● **Questions de développement : nouvelles approches et enjeux**, sous la direction d'André Guichaoua (L'Harmattan, 1996, 207 p., 120 F).

En Ouganda, le patron des patrons parie à nouveau sur l'avenir

▼ **Dix ans de stabilité ont fait du pays le nouveau miracle économique du continent**

KAMPALA
de notre envoyé spécial

James Mulwana a vécu, en tant que chef d'entreprise, les périodes les plus noires de l'histoire de l'Ouganda. C'est pour cela que ce prospère industriel de soixante ans apprécie d'autant mieux les dix années de stabilité que le régime du président Museveni a procurées au pays. Proche du chef de l'Etat avec lequel il partage le credo libéral, M. Mulwana milite, à la tête du patronat, pour un environnement propice aux investissements.

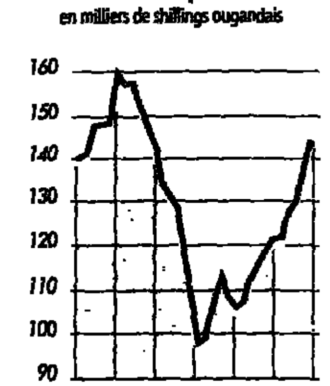
Devant son bureau situé dans une de ses usines, une plaque signale que l'on se trouve chez le consul honoraire du royaume de Thaïlande. Les honneurs ne lui ont pas faire perdre de sa discrétion : il accorde rarement des interviews. Fils d'un chef baganda (la plus importante des tribus ougandaises), il quitte son village natal au début des années 60 et « monte » à Kampala, la capitale, sans un diplôme en poche. Il apprend les ficelles du métier d'entrepreneur sur le tas. Gérant de bar pendant un temps, il se met ensuite à son compte en investissant dans un camion de transport. Il crée peu après une petite société d'import-export, avant de se lancer véritablement dans l'industrie : batteries de voiture, ustensiles en plastique... Il fonde ensuite une entreprise de transports, en s'associant à un partenaire étranger. Entre-temps, il a été responsable de banque. Ces dernières années, il a investi dans une ferme laitière, un élevage de poulets, et l'exportation de fleurs coupées. « *L'étroitesse du marché ougandais commande de diversifier ses investissements* », explique-t-il.

Marié, père de trois enfants, M. Mulwana est un homme public, mais peu médiatique. S'il parle de lui avec réticence, il est néanmoins très influent dans les milieux d'affaires ougandais. La politique reste toutefois un domaine dans lequel il a toujours refusé d'« investir » : « *J'ai vu les effets du mélange des rôles et je préfère rester dans ma branche* », explique-t-il.

Il a ainsi opposé une fin de non-recevoir au chef de l'Etat qui souhaitait le nommer, il y a deux ans, à l'Assemblée constituante. Bien qu'il ne tarisse pas d'éloges sur « *celui qui a su remettre l'Ouganda sur ses pieds* », après quinze ans de chaos sous le règne ubuesque du maréchal Idi Amin Dada, remplacé en 1980 par le régime du président Milton Obote, tout aussi répressif. L'Ouganda n'a pas encore pleinement récupéré de sa descente aux enfers. « *En 1970*, rappelle-t-il, *notre balance des paiements était positive grâce à nos exportations de coton et de sisal. Aujourd'hui, même après dix ans de stabilité, nous avons encore besoin d'aides budgétaires.* » De plus, le pays est souvent encore perçu à l'étranger comme un lieu à éviter, tant les fantasmes sanglants d'Idi Amin Dada et l'expulsion massive de l'industrieuse communauté indienne, en 1972, ont marqué les mémoires.

Dès son arrivée au pouvoir, le président Museveni n'a eu de cesse d'encourager les hommes d'affaires indiens à revenir, leur proposant soit la restitution des propriétés confisquées, soit un dédommagement.

Ce qui était dans la ligne de ce que souhaitaient les institutions financières internationales. Impressionnées aussi par les efforts des autorités en matière de libéralisation, celles-ci n'ont pas lésiné sur leur assistance. Aujourd'hui, la situation s'est si bien redressée que l'Ouganda est considéré comme le nouveau miracle économique africain : sur les quatre dernières années, le taux de croissance a atteint une moyenne annuelle de 8 %. Autre signe tangible : le parc automobile est passé, en dix ans, de 30 000 à 100 000 véhicules. Enfin, le climat est largement favorable aux investisseurs. Les guérillas qui subsistent aux frontières ne menacent pas le régime, mais paralysent tout de même le développement de la région Nord et grèvent le budget de la défense.



En 1988, James Mulwana avait fait renaître la moribonde Association des fabricants d'Ouganda (UMA) qui regroupe les principaux patrons du pays. Sa réussite et sa bonne réputation ont rendu le syndicat patronal plus crédible. L'UMA émet régulièrement son avis sur la stratégie économique du gouvernement. Soutenant en général la politique libérale appliquée par le régime, l'UMA estime que des mesures protectionnistes sont parfois nécessaires pour préserver certains secteurs, comme celui du textile. Mais il y a encore du chemin à faire. « *Actuellement, le secteur financier n'a pas la capacité de répondre aux besoins de l'industrie*, explique M. Mulwana. *Les banques sont encore sous-capitalisées de par l'insuffisance de l'épargne* ».

Le patron des patrons ougandais appelle de ses voeux l'intégration régionale en train de se réaliser au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est entre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Selon M. Mulwana, la situation géographique de l'Ouganda doit lui permettre de devenir un véritable centre de distribution régional entre l'est et le centre du continent.

L'avenir du pays, très riche du point de vue agricole, réside, selon M. Mulwana, dans les industries de transformation des produits. Mais lui-même préfère « *consolider ses acquis* » plutôt que d'investir dans de nouveaux secteurs. Entrepreneur avisé, il affirme ne pas profiter de ses appuis politiques pour développer inconsidérément son petit empire industriel même si, aujourd'hui, de l'avis général, « *on peut à nouveau parier sur l'avenir en Ouganda.* »

Jean Hélène

Les ambitions régionales de l'Afrique du Sud

▼ **Les entreprises sud-africaines investissent et exportent partout sur le continent. Y compris dans les pays francophones**

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« L'*Afrique est une extension naturelle de notre marché, nous nous sentons chez nous.* » Bruno Penzhorn fait partie de ces patrons sud-africains qui affirment haut et fort leur volonté d'investir sur le continent. Depuis trois ans, son entreprise, Rotek, a développé sa présence dans près d'une dizaine de pays africains. Elle compte autant de projets d'investissements à l'étude et réalise déjà le quart de son chiffre d'affaires sur le reste du continent, y compris dans le pré carré francophone. Cette filiale ingénierie d'Eskom, la société nationale d'électricité, a soufflé aux entreprises françaises la réhabilitation du barrage du Djoué, à Brazzaville, au Congo. En moins d'un an, Rotek a remis en service la centrale hydroélectrique qui fournit une bonne partie de l'électricité de la capitale congolaise.

Les entreprises sud-africaines investissent et exportent aujourd'hui partout en Afrique. Le mouvement, né au début des années 90 avec la fin des sanctions liées au démantèlement de l'apartheid, a pris une nouvelle ampleur ces deux dernières années. L'influence sud-africaine, d'abord limitée aux régions australe et orientale, se fait désormais sentir jusque dans les pays francophones d'Afrique centrale et de l'Ouest.

Depuis 1992, les échanges commerciaux avec l'Afrique ont plus que doublé. Les exportations ont augmenté de 50 % environ en 1995. Du côté des investissements, les compagnies sud-africaines tissent aussi leur toile. Les sociétés minières, qui ont lancé le mouvement, exploitent ou explorent des gisements au Mali et en Côte d'Ivoire. Les fermiers sud-africains cultivent des terres au Congo et au Mozambique. Les groupes hôteliers ouvrent ou rachètent des établissements jusqu'en Egypte. Mais pour l'instant l'Afrique ne représente qu'un partenaire commercial de faible importance pour Pretoria, qui réalise moins de 10 % de ses échanges avec le continent, contre près de la moitié avec l'Europe. De plus, les deux tiers de ses échanges africains se font encore avec les pays de la région australe, sa zone d'influence directe.

Géant économique à l'échelle africaine, l'Afrique du Sud, qui produit près du tiers des richesses du continent, est la seule à être dotée d'une industrie et d'une technologie susceptibles de répondre aux besoins de l'Afrique en produits manufacturés et en infrastructures. Jusqu'à présent, seuls les pays occidentaux étaient présents sur ce marché, mais ils se montrent de plus en plus réticents à s'y engager, rebutés par l'instabilité politique et les difficultés financières de beaucoup de nations africaines.

L'Afrique du Sud ne partage pas les états d'âme de ses concurrents. De plus, elle bénéficie de l'avantage de la proximité géographique. Les entreprises sud-africaines sont capables de fournir des produits ou des solutions techniques simples et bon marché. Elles ont, par exemple, inondé les pays africains d'un modèle de climatiseur d'origine japonaise rendu plus simple d'utilisation et plus robuste. En matière de revêtement routier ou d'infrastructures téléphoniques et électriques, les Sud-Africains bénéficient d'un savoir-faire en milieu africain qui leur ouvre de nombreux marchés.

L'appartenance au continent constitue un avantage technique, mais aussi politique. La préférence africaine est un facteur non négligeable, surtout quand il permet de se soulager de la domination trop étouffante d'un seul pays. Ce raisonnement s'applique tout particulièrement aux pays francophones, désireux de desserrer l'emprise française. « *Jusqu'à présent, beaucoup de pays africains n'avaient pas le choix et avaient l'impression de dépendre entièrement d'un seul partenaire. Nous leur offrons une alternative* », explique M. Penzhorn à propos du succès de Rotek au Congo.

Ce succès, obtenu dans des conditions de financement difficiles pour cause d'insolvabilité de l'Etat congolais, a bien montré la redoutable capacité d'adaptation des Sud-Africains. « *Les entreprises françaises ne se rendent pas vraiment compte du danger sud-africain. L'exemple congolais contribuera peut-être à les réveiller* », affirme Jean Labesse, directeur général de l'Ocsaf, organisme chargé de développer la coopération économique entre la France et l'Afrique du Sud sur le continent africain. M. Labesse prône, depuis Johannesburg, un partenariat entre les deux pays. Mais, pour l'instant, il n'a guère été entendu.

BESOIN DE PARTENAIRES

Pourtant les Sud-Africains ont besoin de partenaires dans leur expansion en Afrique. Dans les pays francophones, la barrière de la langue constitue un sérieux obstacle pour eux. Plus généralement, certaines entreprises sud-africaines ne peuvent s'attaquer seules à des gros marchés. Rotek, par exemple, cherche un allié pour poursuivre son développement sur le continent et ne serait pas opposée à une collaboration avec EDF. « *L'Afrique du Sud n'a pas les moyens de conquérir l'Afrique à elle toute seule* », estime Paul Runge, directeur d'Edesa, une société de financement et de conseil pour les entreprises sud-africaines désireuses de s'implanter sur le continent. « *Le vrai danger, c'est que les Sud-Africains trouvent d'autres partenaires, comme les Américains, si les Français ne réagissent pas* », soupire Jean Labesse.

La crainte d'une hégémonie sud-africaine constitue une autre difficulté. Pretoria est déjà accusé par des pays comme le Zimbabwe et le Kenya de déverser ses produits sur leurs marchés sans leur ouvrir ses frontières en contrepartie. Le déséquilibre du commerce extérieur de l'Afrique du Sud avec le reste du continent résume l'étendue du problème. Les exportations sud-africaines en direction des pays africains sont cinq fois plus importantes que les importations en provenance de ces pays.

L'Afrique du Sud considère le continent africain comme un débouché facile pour ses produits manufacturés ou ses équipements industriels qui ne sont pas compétitifs sur les marchés occidentaux. Mais elle n'a pas confiance en la qualité et la fiabilité des produits africains et préfère s'adresser aux pays occidentaux ou asiatiques pour certaines de ses importations que pourrait satisfaire l'Afrique. « *C'est devenu un vrai problème politique dont les Sud-Africains commencent seulement à prendre conscience* », affirme Liz Whitehouse, de la Safto, organisation sud-africaine du commerce extérieur. L'Afrique du Sud de Nelson Mandela représente une source d'investissements providentiels pour les pays africains confrontés à l'« afro-pessimisme » de leurs partenaires occidentaux. Mais il lui reste à définir un mode de relations économiques plus équilibré et plus coopératif. *(Lire aussi page 16.)*

Frédéric Chambon

Les nouveaux habits de la Bourse d'Abidjan

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Brou N'Doli est un étudiant assidu. Deux fois par semaine, le mardi et le vendredi à 21 heures, ce jeune homme de vingt-trois ans assiste religieusement à la séance de la Bourse des valeurs d'Abidjan. Il note scrupuleusement les cours affichés au marqueur sur un tableau blanc. Les séances ne sont pas toujours animées, et les transactions parfois plus que modestes : quatre titres par-ci, une centaine par-là. Mais Brou N'Doli ne relâche pas son attention, même si son portefeuille ne comprend que 2 des 31 titres présentés à la cotation. Etudiant en informatique, il finance ainsi en partie ses études ; il est l'un des heureux gagnants du mini-boom boursier qu'a connu la Côte-d'Ivoire depuis la dévaluation de 50 % du franc CFA, en janvier 1994.

En décembre 1995, un ami étudiant en commerce l'avait convaincu d'investir 125 000 FCFA (1 250 F) dans des actions de la SOGB, une société exploitant des plantations d'hévéas dans l'ouest du pays, qui venait d'être privatisée. « *Les actions ont été émises à 8500 CFA. En avril, elles étaient à 25 000, le temps de liquider le cours était retombé à 23000. Je n'y croyais pas. Pour moi, avant de retirer l'argent du compte, cette histoire n'était qu'un jeu de mots, je croyais que la banque allait refuser de nous donner une telle somme. Ensuite nous avons réinvesti.* » Cette fois, Brou N'Doli et son ami ont été plus sages et ils ont acheté des actions de la Sodeci, la compagnie des eaux ivoiriennes, dont le capital est détenu en majorité par le groupe Bouygues. Ce placement, un peu moins spéculatif, a quand même rapporté une plus-value par action de 7 600 FCFA en 1995.

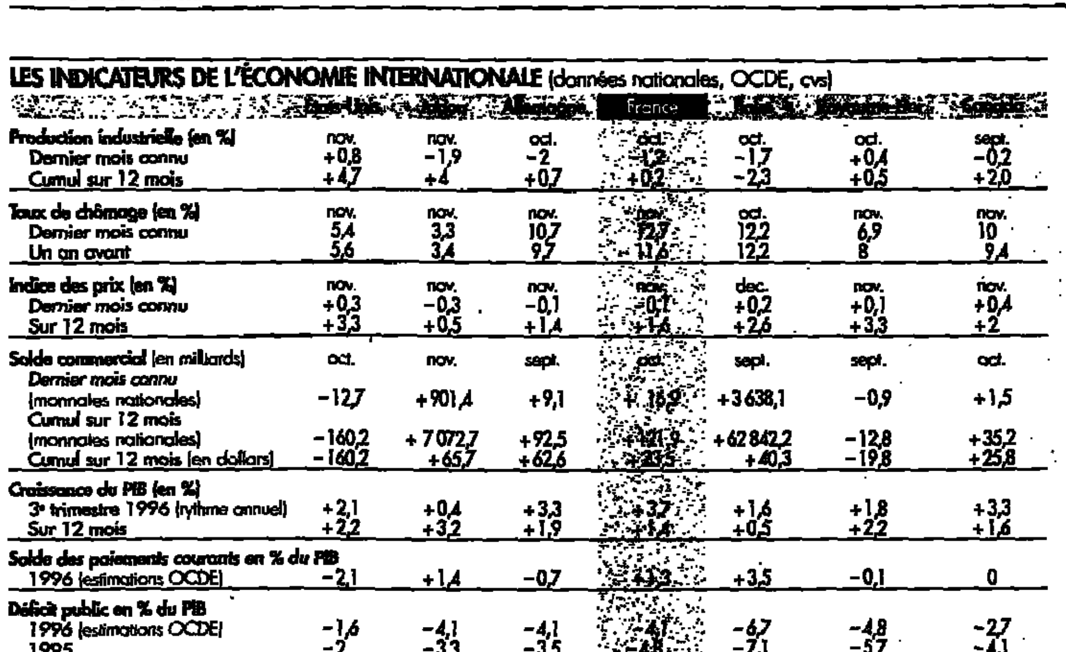
Il a fallu l'afflux de liquidités provoqué par la dévaluation du franc CFA – accompagnée de mesures destinées à empêcher la fuite des capitaux – pour que certains Ivoiriens prennent goût à la Bourse. Le marché d'Abidjan est né en 1976, mais il a traversé avec difficulté le début des années 90. Au moment de la dévaluation, l'Etat ivoirien a privatisé certains services publics (Sodeci, Compagnie ivoirienne d'électricité) et des sociétés d'un secteur agroalimentaire stimulé par la hausse des cours des matières premières. A chaque fois, 20 % du capital ont été offerts à l'épargne publique et, après les gros investisseurs privés, le mouvement à la hausse a attiré des petits porteurs comme nos étudiants.

Ces petits porteurs profitent d'un marché tourné à la hausse : en octobre, l'indice composite des 31 valeurs cotées avait augmenté de 30,66 % depuis le début de l'année. De 1993 à 1995, la capitalisation boursière est passée de 122,35 à 425,01 milliards de francs CFA. Le nombre de titres échangés a été multiplié par cinq, soit 596 104 pour une valeur de 7,05 milliards de FCFA. Ces chiffres restent modestes. Romain Yao, directeur des cotations, en convient. A Abidjan, six banques ont le monopole des transactions en Bourse. Ce sont leurs représentants qui fixent les cours à la criée lors des deux séances hebdomadaires. Pour M. Yao, les banques pratiquent ce métier d'agent de change avec une « *prudence qui est presque du boycott* ».

Le monopole des établissement financiers est cependant appelé à disparaître. La Bourse d'Abidjan veut devenir un marché régional en l'Afrique de l'Ouest. Pour l'instant, sur quinze Bourses situées au sud du Sahara, deux seulement se situent en Afrique francophone, l'une à l'île Maurice, l'autre en Côte- d'Ivoire. On devrait voir apparaître courant 1997, dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), des marchés secondaires où des opérateurs pourront proposer des titres et exécuter des ordres sur la place d'Abidjan.

Pour que ce projet se concrétise, il faudra que la Bourse d'Abidjan se défasse de quelques habitudes désuètes. Comme le fait remarquer le directeur financier d'une compagnie d'assurances : « *Tous les titres sont nominatifs, et encore sur papier. Pour toucher un dividende, il faut détacher le coupon ; on ne peut pas attirer de grands investisseurs dans ces conditions.* » Pourtant, poursuit ce représentant d'un des rares investisseurs institutionnels de la place, « *le marché est encore appelé à se développer. Il y a d'autres privatisations en vue, dont celle de la Citelcom* ». La compagnie nationale des téléphones est très convoitée, entre autres par France Télécom. En revanche, il faudra attendre un peu plus pour voir des sociétés privées tenter l'introduction en Bourse. L'an passé une tentative malheureuse, celle d'Ivoire Café, s'est terminée par une faillite. Il faudrait, dans un premier temps, que les sociétés actives en Côte-d'Ivoire, presque toutes filiales de multinationales, commencent par tenter des augmentations de capital sur le marché d'Abidjan « *au lieu de décrocher leur téléphone pour demander un prêt à Paris*».

Thomas Sotinel



LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	États-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	nov.	nov.	oct.	oct.	oct.	oct.	sept.
Dernier mois connu	+0,8	−1,9	−2	−1,2	−1,7	+0,4	−0,2
Cumul sur 12 mois	+4,7	+4	+0,7	+0,2	−2,3	+0,5	+2,0
Taux de chômage (en %)	nov.	nov.	nov.	nov.	oct.	nov.	nov.
Dernier mois connu	5,4	3,3	10,7	12,7	12,2	6,9	10
Un an avant	5,6	3,4	9,7	11,6	12,2	8	9,4
Indice des prix (en %)	nov.	nov.	nov.	nov.	dec.	nov.	nov.
Dernier mois connu	+0,3	−0,3	−0,1	−0,1	+0,2	+0,1	+0,4
Sur 12 mois	+3,3	+0,5	+1,4	+1,6	+2,6	+3,3	+2
Solde commercial (en milliards)	oct.	nov.	sept.	oct.	sept.	sept.	oct.
Dernier mois connu (monnaies nationales)	−12,7	+901,4	+9,1	+16,9	+3 638,1	−0,9	+1,5
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	−160,2	+7 072,7	+92,5	+121,9	+62 842,2	−12,8	+35,2
Cumul sur 12 mois (en dollars)	−160,2	+65,7	+62,6	+23,5	+40,3	−19,8	+25,8
Croissance du PIB (en %)							
3e trimestre 1996 (rythme annuel)	+2,1	+0,4	+3,3	+3,7	+1,6	+1,8	+3,3
Sur 12 mois	+2,2	+3,2	+1,9	+1,4	+0,5	+2,2	+1,6
Solde des paiements courants en % du PIB							
1996 (estimations OCDE)	−2,1	+1,4	−0,7	+1,3	+3,5	−0,1	0
Déficit public en % du PIB							
1996 (estimations OCDE)	−1,6	−4,1	−4,1	−4,1	−6,7	−4,8	−2,7
1995	−2	−3,3	−3,5	−4,8	−7,1	−5,7	−4,1
Dette publique en % du PIB 1995	64,3	80,7	58,1	52,8	124,9	53,9	99,6

LA SITUATION FRANÇAISE

Consommation (en mds de F 1980)		**Investissements** (en mds de F)		**Exportations**	
nov. 1996	57,61 (−0,8 %)	prévisions 1996	763,5	oct. 1996	130,1
sur un an	+0,2 %	prévisions 1997	+0,2 %	cumul depuis le 1/1	1 232,5
Immatriculations de voitures neuves		**Créations d'emplois**		**Importations**	
nov. 1996	135 090	total 1996	−16 200	oct. 1996	113,1
nov. 1995	172 849	sur un an	−0,1 %	cumul depuis le 1/1	1 129,4
Mises en chantier de logements		**Nb de créat. d'entreprises** (nov. 1996)		**Taux de couverture**	
nov. 1996	21 300	total dont reprises	21 851 (−1,2 %)	oct. 1996	114,97
sur un an	273 500	créations nouvelles	13 864 (+1,0 %)	oct. 1995	106,33
Taux de salaire horaire		**Nb de défaillances**		**Solde agroalimentaire**	
3e trimestre 1996	+0,4 %	oct. 1996	4 879	oct. 1996	+ 2,9
sur un an	+2,6 %	évolution annuelle	0 %	cumul depuis le 1/1	+28,0
Pouvoir d'achat		**Invest. français à l'étranger** (en mds de F)		**Solde industriel** (hors matériel militaire)	
3e trimestre 1996	+0,5 %	sur 9 mois 1996	90,8	oct. 1996	+14,1
sur un an	−0,9 %	sur 9 mois 1995	62,1	cumul depuis le 1/1	+63,9
Taux d'épargne		**Invest. étrangers en France** (en mds de F)		**Solde énergétique**	
2e trimestre 1996	12,6 %	sur 9 mois 1996	73,6	oct. 1996	− 7,7
un an avant	14 %	sur 9 mois 1995	71,5	cumul depuis le 1/1	−60,4

La croissance nipponne sous influence budgétaire

▼ Japon
Deux importantes majorations d'impôts, début avril, vont freiner l'économie qui redémarre à peine

Le gouvernement japonais a présenté, peu avant Noël, son projet de budget pour l'année fiscale 1997 (du 1er avril 1997 au 31 mars 1998), accompagné d'une perspective de croissance pour 1997 qui se situe en deçà de la modeste performance de 1996 : la croissance annoncée officiellement serait de 1,9 % en 1997, après 2,5 % en 1996. L'explication du ralentissement de l'expansion se trouve dans un projet de budget nettement déflationniste.

Les instituts privés de recherche considèrent, dans leur ensemble, que la « *prévision* » publique est nettement optimiste : la moyenne des prévisions des douze instituts privés est de 1,3 %, les extrêmes se situant entre 0,7 % et 2,2 %. La petite reprise de 1996 risque donc de faire long feu.

Le pessimisme de la plupart des conjoncturistes nippons s'explique par les mesures fiscales qui entreront en vigueur le 1er avril 1997. Deux majorations *massives d'impôts* vont peser sur le pouvoir d'achat des ménages.

La première est une hausse de la taxe sur la *consommation* qui passera de 3 % à 5 % et prélèvera donc environ 2 % du revenu disponible des ménages, à un moment où les progrès des salaires sont très faibles en termes de pouvoir d'achat. La deuxième mesure est la suppression des réductions importantes d'impôts sur le revenu et sur la taxe d'habitation qui avaient été instituées en janvier 1995 de manière à relancer la demande privée. Un pari avait été fait en 1994 de relancer en deux temps une économie stagnante depuis la fin de la bulle financière. Premier temps : un programme de baisses massives d'impôts directs, conjuguées à d'énormes programmes de travaux publics. Deuxième temps : au bout de trois années, une fois l'expansion retrouvée et solidement établie, le trou des finances publiques serait rebouché par des majorations d'impôts indirects et par la suppression des allègements d'impôts directs décidée en 1994.

Le pari a échoué : les trois années sont passées et la croissance continue à se traîner. Le nouveau gouvernement japonais a *néanmoins maintenu* le calendrier initialement prévu. Il a même renforcé l'effet déflationniste de la majoration des impôts (+ 12,5 % de progression des recettes entre 1996 et 1997) par une nette décélération des dépenses publiques : celles-ci croîtront de 3 % de 1996 à 1997, nettement moins que les 5,6 % réalisés entre 1995 et 1996. Les investissements publics qui *avaient empêché le Japon* de tomber en dépression, vont reculer pour la première fois depuis cinq ans.

Pourquoi le gouvernement japonais donne-t-il un double coup de frein, alors que la voiture de l'économie japonaise est à peine en train de redémarrer ? Deux types de raisons peuvent être avancés : les unes objectives, les autres à caractère politique.

La première raison – objective – est que les finances publiques japonaises se sont considérablement dégradées depuis 1991, en raison de l'impact mécanique du ralentissement de l'activité sur les recettes d'une part, et sur les programmes successifs de grands chantiers keynésiens d'autre part.

LE FARDEAU DES RETRAITES

L'OCDE prévoyait, dans sa livraison de l'été 1996, que le déficit de l'Etat et des collectivités locales passerait de 2 % du PIB, qui était à son niveau de 1992, à 6,3 % en 1997. Certes, l'OCDE ne semblait pas tenir compte de l'excédent annuel des régimes de retraites, de l'ordre de 3 % du PIB par an, excédent qui s'amenuise rapidement. Même si l'on inclut cet excédent des régimes *publics* de capitalisation, le Japon, si frugal autrefois, se trouve désormais hors normes de Maastricht !

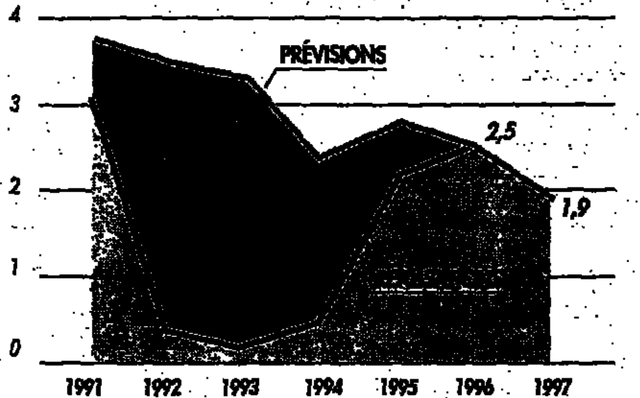
A cette raison objective de court terme s'ajoute une inquiétude à long terme, due au vieillissement de la population. Les classes pleines de l'après-guerre, nées entre 1947 et 1949, auront soixante ans entre 2007 et 2009 et seront relayées par des générations particulièrement creuses, correspondant aux naissances raréfiées des années 80. Le Japon prépare cette échéance en envisageant une hausse des prélèvements obligatoires, lesquels atteindraient vers 2010 le niveau français du début des années 80. Il a par ailleurs déjà décidé que l'âge de la retraite sera reculé à *soixante-cinq ans au début du* siècle prochain. Mais ces mesures de précaution seraient insuffisantes *si les Japonais* devaient supporter, en sus du fardeau des retraites, l'héritage d'une dette publique trop massive des années 90.

Contenir la dette publique japonaise est donc une nécessité. Mais faut-il l'entreprendre dès 1997, alors que le chemin de l'expansion n'est pas vraiment retrouvé ? C'est là qu'intervient le calendrier politique. Le nouveau gouvernement Hashimoto résulte des élections législatives d'octobre 1996. La première année de législature est souvent propice aux mesures impopulaires dont on peut espérer qu'elles seront oubliées quand les prochaines élections surviendront, cinq ans après. Simultanément, le gouvernement annonce de *grandes réformes de structure* qui affaibliraient l'emprise supposée paralysante de la bureaucratie sur la vie économique du pays et qui devraient relever son potentiel de croissance.

La décision de revenir, dès l'année fiscale 1997, à une sorte de « petit équilibre » du budget de l'Etat (les recettes couvrant les dépenses, hors charges d'intérêt et de remboursement de la *dette*) *soustrait* entre 1 et 1,5 point de croissance à une croissance spontanée de 2,5 %.

▼ Variation du PIB

en pourcentage



DÉPRÉCIATION DU YEN

Le choc est donc rude, même si d'autres volets de la politique économique poussent à une plus forte expansion.

Si la politique *budgétaire* est très restrictive, la politique monétaire est très accommodante avec un taux d'escompte à 0,5 % et un taux long des emprunts d'Etat à 2,5 %. La très forte dépréciation du yen, survenue depuis avril 1996, va stimuler les exportations, freiner les importations manufacturières et apporter un bonus de croissance d'au moins 0,5 %. La *policy mix* japonaise, faite d'un pilotage conjoint de la monnaie et du budget, n'est donc pas uniformément récessive.

Mais n'aurait-il pas été préférable d'attendre que l'industrie japonaise sorte franchement de son marasme grâce à la chute du yen, qu'elle reparte dans un cycle ascendant d'investissement privé et qu'elle distribue davantage de salaires, avant que l'Etat ne relève les impôts sur les ménages et réduise les investissements publics ? Il est plus facile de redresser les finances publiques *dans une phase d'expansion* rapide qu'en période de croissance faible.

Christian Sautter
Ecole des hautes études en sciences sociales

▼ UN CHIFFRE
1 800 000
LA POPULATION DE JEUNES FRANÇAIS PAUVRES

Le nombre des enfants et jeunes de moins de 25 ans vivant dans la pauvreté n'a pas varié depuis dix ans en France : il est de 1,8 million, en 1995 comme en 1985. Ce chiffre, donné en valeur absolue, est tiré des enquêtes de l'Insee sur les budgets des familles menées en 1984-1985 et en 1994-1995.

Evidemment, le nombre total des jeunes dans cette classe d'âge a, lui, varié. Ils étaient 20 390 000 au 1er janvier 1985 et 19 470 000 dix ans plus tard, selon les estimations de l'Institut national d'études démographiques (Ined), si bien que, proportionnellement, la pauvreté des jeunes a légèrement progressé, passant de 8,8 % à 9,2 % de la classe d'âge.

Le type de famille dans le besoin a également changé. Au milieu des années 80, la moitié des enfants pauvres vivaient dans des familles nombreuses (trois enfants ou plus), alors qu'aujourd'hui ce sont surtout les familles les plus petites, monoparentales le plus souvent, qui sont frapppées. Les revenus de ces familles sont constitués pour la moitié de transferts sociaux, et les prestations soumises à conditions de ressources représentent 21 % de leur revenu, contre 8 % dix ans plus tôt.

Malgré ses atouts, l'économie sud-africaine marque le pas

▼ Afrique australe
La faible croissance affichée par Pretoria en 1996 freine l'ardeur des investisseurs

De l'Angola au Mozambique et de l'Afrique du Sud à la Namibie, l'Afrique australe émerge à peine des guerres postcoloniales et de l'apartheid. En pleine renaissance, elle apparaît comme la zone géographique la plus jeune du continent, promise à tous les espoirs de la reconstruction, de l'intégration régionale et de la mise en valeur d'énormes potentiels pétroliers, miniers, industriels ou touristiques. Grâce au poids économique prédominant de l'Afrique du Sud, la SADC (South African Development Community (1), composant l'Afrique australe au sens large) représente un peu plus de 80 % de l'ensemble du produit intérieur brut (PIB) de toute l'Afrique subsaharienne. Elle figure en dixième position sur la liste des marchés les plus vastes du monde.

Sa modernité économique et commerciale la distingue aussi du reste de l'Afrique noire. En Afrique du Sud, au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe, les risques d'insolvabilité sont considérés comme modérés, et l'environnement des affaires autorise un comportement à l'occidentale. La plupart des grandes agences nationales d'assurance-crédit (dont la Coface française) interviennent sur ces pays à des conditions favorables qui ne sont pas, sauf exception, offertes ailleurs en Afrique.

Dans les prochaines années, l'Afrique australe devra faire face à *un certain nombre* de successions politiques délicates, ce qui obscurcit la « visibilité » géostratégique sur cette zone et freine l'ardeur des investisseurs. Elle devra aussi concilier les attentes sociales de ses populations, qui ont, en majorité, opté pour une nouvelle forme de redistribution et de socialisme, avec les exigences de la mondialisation et du libéralisme. 1996 apparaît comme l'année où ces contradictions et cette crise de croissance se sont le plus exprimées. En 1995, l'augmentation du PIB réel avait atteint 10 % au Lesotho et au Malawi, 7,7 % au Botswana et 3,5 % en Afrique du Sud. Sur les deux années 1994-1995, la croissance moyenne annuelle aurait atteint 10 % en Angola et 4 % environ au Mozambique et en Namibie. En revanche, la Zambie et le Zimbabwe ont régressé en 1995, du fait du recul de leur agriculture ; une tendance qui a déjà commencé à s'inverser, surtout pour le Zimbabwe, avec une croissance de l'ordre de 6 % à 7 % en 1996.

Depuis le début de l'année, les attaques répétées contre le rand ont fragilisé les cinq pays de la SACU (2). Ces *offensives ont servi* de révélateur aux inquiétudes soulevées par la transition sud-africaine, dans toutes ses dimensions, politique, institutionnelle, économique aussi, avec la crainte d'un relâchement de la discipline qu'impose l'objectif affiché d'un déficit ne dépassant pas 5 % du PIB au cours de l'exercice 1996-1997. Dimension sociale, enfin, car les inégalités en matière d'éducation, de santé, de revenu ou de logement restent insoutenables, tandis que le taux de chômage s'aggrave.

L'Afrique du Sud n'est pas parvenue, en 1996, à mobiliser tous les investissements extérieurs sur lesquels elle comptait pour compenser la détérioration de sa balance des paiements courants et alimenter une croissance de l'ordre de 5 % à 6 %, qui reste son objectif. Les entrées de capitaux avaient atteint 22 milliards de rands en 1995. Mais les plus volatils d'entre eux, soit 10 milliards de rands, ont tendance à se retirer. Au premier semestre 1996, les entrées de capitaux à long terme ont largement dépassé les entrées de capitaux à court terme (6,5 milliards de rands contre 4,5 milliards de rands), ce qui traduit un rééquilibrage positif.

CHUTE DE L'INFLATION

Les premières estimations sur la progression du PIB sud-africain en 1996 sont de l'ordre de 2,5 % à 3 % seulement. L'inflation, qui était tombée à un niveau quasi miraculeux de 5,5 % en avril (le *plus bas depuis vingt-quatre* ans !), a tendance à remonter, du fait de la dépréciation du rand (de l'ordre de 25 % par rapport au dollar) et du renchérissement des importations. A cette situation, la Banque centrale répond par une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Le taux de l'escompte vient d'être porté à 17 %, *soit un* taux réel de 8 % qui ne peut que ralentir l'activité économique.

Même si les autorités monétaires sud-africaines semblent s'accommoder de ces faibles performances, après une certaine surchauffe de la demande (+ 6 %) et de la production industrielle (+ 7 %) en 1995, ce ralentissement conjoncturel limite l'attrait exercé sur les investisseurs par l'ensemble de l'Afrique australe. Cet essoufflement n'est pourtant, selon toute vraisemblance, que passager. Car l'Afrique australe devrait prochainement bénéficier de trois éléments majeurs : l'aboutissement du processus de paix en Angola, l'accentuation du processus d'intégration régionale qui générera la construction de nouvelles infrastructures dans toute la zone et une capacité non négligeable d'endettement. Avec l'adhésion récente de l'île Maurice, la SADC consolide ses prétentions à l'émergence. Elle compte désormais 300 millions d'habitants et se dote d'institutions inspirées de l'expérience européenne, à la fois politique et économique.

Des différentes unions africaines, la SADC est la mieux préparée à la renégociation des accords avec l'Union européenne dans l'objectif de l'après-Lomé (en l'an 2000).

Nicole Chevillard
Nord-Sud Export

▼ Endettement en 1995

en pourcentage

	Service de la dette sur exportations de biens et services*	Dette extérieure totale sur PIB
	41	
ZIMBABWE	25,5	72,8%
	23	
AFRIQUE DU SUD	13,6	24,4%
	11,6	
MAURICE	9,1	43,1%
	8,4	
BOTSWANA	3,9	18,3%

* Prend en compte le service de la dette réellement versé, et non le service global théorique de la dette

(1) Les douze pays de la SADC sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

(2) L'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland sont regroupés dans la SACU, union douanière et monétaire qui constitue la zone rand.



ARTICLES ET REVUES

Accroître la flexibilité ? Un leurre

par Daniel Cohen

Progressivement, le débat sur le chômage s'est transformé. Dans les années 70, le mot d'ordre était à la relance « coordonnée ». Dans les années 80, il est passé à la baisse des coûts salariaux. Dans les années 90, il s'oriente vers une meilleure « flexibilité » du marché du travail. Après avoir fauté par excès de laxisme dans les années 70, pèche-t-on aujourd'hui par excès de rigueur ?

Le thème d'une relance coordonnée, dont le sommet de Bonn en 1978 avait représenté le point fort, avait été développé au moment le moins opportun. L'idée keynésienne selon laquelle le chômage se développait par insuffisance de la demande par rapport à l'offre est vite apparue difficilement tenable. L'inflation et le déséquilibre de la balance des paiements qui régnaient à l'époque témoignaient d'un excès de la dépense par rapport à la production, plutôt que d'une insuffisance. Aujourd'hui, les termes se sont inversés et l'hypothèse d'un excès d'offre reprend des couleurs : avec des profits élevés, des prix tenus et une balance des paiements excédentaire, il devient difficile de nier que la France dispose d'une capacité d'offre inemployée.

Quelle que soit l'école de pensée à laquelle on appartient, chacun s'accordera à distinguer un taux de chômage « structurel » d'un taux de chômage « conjoncturel », l'écart entre les deux s'expliquant par les capacités de production inutilisées des entreprises. Une étude récente de l'OCDE (1) estime que le taux de « chômage structurel » de la France se situe aujourd'hui à 9,8 %, contre 7,1 % en moyenne pour les pays de l'OCDE. Ce qui signifie que le tiers des chômeurs seraient dus au sous-emploi des capacités de production. Comment expliquer ce niveau élevé ?

L'étude de l'OCDE teste empiriquement les hypothèses les plus fréquemment avancées pour analyser le chômage : la fiscalité sur le travail, le rôle des allocations chômage, la part des dépenses « actives » en faveur de la réinsertion des chômeurs, le rôle de diverses institutions et réglementations sociales telles que les syndicats, les coûts de licenciements, le salaire minimum... Cette étude montre que les dépenses actives semblent n'avoir aucun effet agrégé sur le chômage, et un effet légèrement négatif sur les chômeurs qui n'en bénéficient pas. Elles fonctionnent surtout par effet de substitution. La fiscalité sur le travail n'a, quant à elle, aucun pouvoir explicatif : il semblerait donc que les salaires absorbent les charges qui pèsent sur le travail. Les syndicats, à l'inverse, jouent un rôle significatif dans l'évolution du taux de chômage, mais leur influence n'est pas linéaire. C'est, semble-t-il, une très bonne chose pour l'emploi d'avoir des syndicats puissants, ou de n'en, avoir pas du tout...

Des syndicats puissants permettent aux partenaires sociaux de s'entendre sur un partage « réaliste » du revenu et veillent ainsi à une répartition « équitable » du surplus social. Mais on peut atteindre, selon cette analyse, le même résultat sans syndicat du tout, à condition de laisser jouer le marché. On reconnaît, d'un côté, la négociation sociale « rhénane » et de l'autre la régulation « anglo-saxonne ». Le cas intermédiaire est le plus mauvais : des syndicats en concurrence entre eux sont incités à se livrer une surenchère « au mieux-disant social » qui ne permet d'atteindre ni l'idéal de la négociation « à l'allemande », ni l'autre idéal (du point de vue du chômage) de la non-négociation « à l'américaine »...

Qu'en est-il en France ? Il ne semble pas que les institutions sociales y aient beaucoup pesé dans la négociation salariale, et l'étude précitée conclut que les divers ingrédients de la régulation sociale française sont neutres relativement aux autres pays de l'OCDE. Il suffit de regarder les chiffres pour se convaincre que la déformation du partage salaire-profit en faveur des profits n'a pas été freinée par la régulation sociale. Une étude sur longue période de l'Insee (2) montre ainsi que le taux de marge des entreprises est à un niveau désormais supérieur aux pics d'après-guerre. Selon cette étude, la part des profits dans la valeur ajoutée dépasse le niveau atteint en 1973, lequel était pourtant déjà le niveau le plus haut de l'après-guerre. Le taux de marge passe ainsi de 25 % en 1949 à 30 % en 1973 ; il s'érode après le choc pétrolier pour revenir sous la barre des 25 % en 1982, avant de remonter au-dessus de 30 % depuis le début des années 90. Pourquoi de tels résultats ne parviennent-ils pas à relancer l'emploi ? Le théorème d'Helmut Schmidt selon lequel les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain qui sont les emplois d'après-demain est-il en passe d'être réfuté et, avec lui, la problématique des coûts salariaux excédentaires ?

Le thème de la flexibilité, relancé par le CNPF, vient au secours de cette démonstration incertaine. La hausse des profits ne relancerait pas l'emploi parce que les entreprises ne disposent pas des éléments de flexibilité suffisants pour licencier en cas de vaches maigres. Elles répugnent donc à embaucher lorsque la conjoncture est favorable.

Une étude fort intéressante de l'Insee (3) apporte des éléments de réponses qui limitent considérablement la portée de l'argument patronal. L'article s'appuie sur une étude minutieuse des créations et des destructions d'emplois à partir d'un échantillon représentatif des établissements français de plus de 50 employés, de 1987 à 1990. Les résultats obtenus témoignent d'un marché de l'emploi effervescent.

L'étude montre que, pour chaque embauche nette, une entreprise française va, en fait, embaucher trois personnes et en licencier deux. Symétriquement, pour chaque licenciement net, l'entreprise aura en fait licencié deux personnes et en aura embauché une. Même les établissements dont les effectifs restent à peu près stables au cours de l'année témoignent de mouvements importants. De plus, dans le même mois où elles licencient, il n'est pas rare que les entreprises embauchent également, souvent dans la même grille de qualifications que celle où elles licencient. Ce phénomène est particulièrement vif pour les basses qualifications, où ce double mouvement se produit près d'une fois sur quatre.

Tous ces chiffres témoignent ainsi d'une flexibilité impressionnante... Cette flexibilité doit, il est vrai, beaucoup aux CDD : les deux tiers des embauches sont réalisées à travers eux, et la moitié des départs se font par leur non-reconduction. Mais, si l'on juge un arbre par ses fruits, il est difficile de soutenir, à l'aune de cette étude, que les entreprises françaises ne disposent pas déjà des instruments de flexibilité qu'elles réclament.

(1) « ASSESSING THE ROLE OF LABOUR MARKET POLICIES AND INSTITUTIONAL SETTINGS ON UNEMPLOYMENT : A CROSS-COUNTRY STUDY »
de Stefano Scarpetta
OECD Economic Studies, nº 26, 1996.
(2) « LE PARTAGE PRIMAIRE DU REVENU : UN CONSTAT SUR LONGUE PÉRIODE »
de Gilbert Cette et Selma Mahfouz
Economie et statistique, nº 296-297, 1996.
(3) « THE ENTRY AND EXIT OF WORKERS AND THE GROWTH OF EMPLOYMENT : AN ANALYSIS OF FRENCH ESTABLISHMENTS »
de J.M. Abowd, P. Corbel et F. Kramarz
Insee, document de travail nº 9542, septembre 1995.

Quand le marché boursier allemand s'éveille...

par Eric Bernard et Hervé Gastinel

Dans la course à l'hégémonie que se livrent les places boursières européennes, l'année 1996 aura probablement marqué une étape décisive. La réussite d'une opération de grande ampleur telle que l'ouverture du capital de Deutsche Telekom (20 milliards de deutschemarks, soit 68 milliards de francs) consacre l'arrivée à maturité d'un marché allemand qui a su s'adapter avec succès aux exigences internationales. En se concentrant pendant des années sur la comparaison avec Londres, la place de Paris n'a peut-être pas pris toute la mesure de la révolution opérée outre-Rhin depuis 1990 et du sérieux des prétentions du compétiteur allemand.

1989 : avec la chute du mur, l'Allemagne doit financer la reconstruction des nouveaux Länder et privatiser les anciennes industries d'Etat. Le système traditionnel d'intermédiation bancaire, le fameux lien banque-industrie cher au « modèle rhénan », n'est plus adapté à la nouvelle configuration mondiale teintée de libéralisme à l'anglo-saxonne. Le financement de l'économie et des entreprises paraît devoir s'effectuer dorénavant à travers les marchés boursiers. La prise de conscience de l'importance des marchés financiers est également liée à un sursaut d'orgueil sur ce qui touche toujours de très près les Allemands : la monnaie. Très vite, des marchés dérivés tels que le Liffe à Londres ou le Matif à Paris, proposent des contrats à terme libellés en marks : l'Eurodem et le Bund. L'Allemagne ne possède alors même pas de marché à terme d'instruments financiers et sent que la maîtrise de ses financements et, pire, de sa monnaie, pourrait en partie lui échapper. Parallèlement, notre grand voisin voit se construire un marché financier européen unifié dans lequel il se projette difficilement, tant les opérations boursières lui sont peu familières. L'Allemagne se trouve obligée de transposer des directives européennes qui mettent en lumière son retard sur le plan de la réglementation boursière.

La situation en 1989 était peu encourageante. Les transactions étaient éparpillées sur les huit Bourses régionales qui établissaient leurs propres règles de fonctionnement, d'admission et de contrôle. Le système de négociation et de livraison était archaïque : alors que la France avait dématérialisé ses titres et informatisé la plupart des opérations boursières, les intermédiaires allemands négociaient encore à la « corbeille » des titres-papier, compensés au niveau régional par des banques de dépôt de titres indépendantes. L'intermédiation boursière était dominée par les banques et le contrôle des courtiers insuffisant, les agents de change officiels *(Kursmakler)*, officiers ministériels, côtoyant sur les parquets de négociation des agents de change libres *(Freimakler)*, simplement inscrits auprès des chambres de commerce et d'industrie locales.

1996 : la scène est méconnaissable. Le retard technique a été comblé. Depuis avril 1991, le système de négociation et d'information boursière IBIS, mis en place en 1989 à la Bourse de Francfort, permet la négociation en continu d'actions et d'obligations sous une forme totalement informatisée, par écrans délocalisés. Il fonctionne selon le principe de la tenue de marché par des « market-makers », en parallèle d'un marché opérant encore à la criée. Prévu initialement pour les 30 grandes valeurs composant l'indice DAX, ce système s'est développé, pour être étendu à d'autres actions (plus de 100 valeurs y sont actuellement négociées). Le système de routage BOSS permet aux banques de transmettre leurs ordres directement sur le parquet jusqu'au Kursmakler compétent.

Enfin, depuis sa création en février 1990, la Deutsche Terminbörse (DTB), le marché à terme d'instruments financiers, fonctionne de manière totalement informatisée. La place allemande n'entend d'ailleurs pas s'arrêter là. En 1995, la Bourse de Francfort a présenté son nouveau plan de bataille : le projet ZEUS, qui vise à mettre en place, en cinq ans, une plate-forme électronique globale. Le montant de son budget total (330 millions de marks) montre l'ampleur de son ambition.

> La présence, à Francfort, de l'Institut monétaire européen et de la future Banque centrale européenne constitue un atout qui n'a pas échappé aux Allemands

Les négociations se concentrent autour d'une grande place financière désormais unifiée et intégrée : Francfort. Depuis 1992, La Deutsche Börse AG regroupe la Bourse des valeurs de Francfort, le Deutscher Kassenverein AG (société allemande de compensation de valeurs mobilières, qui réunit les chambres de compensation régionales), la banque de données allemande de valeurs mobilières (DWZ) et le marché à terme (DTB).

Détenue à 80 % par les banques, la Deutsche Börse AG constitue un point d'ancrage solide et polyvalent autour duquel se construit une place financière puissante. La présence, à Francfort, de l'Institut monétaire européen (IME) et de la future Banque centrale européenne constitue un atout qui n'a pas échappé aux Allemands. Ce qu'on appelle déjà « Mainhattan » représente plus de 75 % des transactions boursières, contre seulement 50 % en 1988. Au début de 1996, les Bourses de Düsseldorf, Munich et Berlin ont conclu avec Francfort un accord de coopération, prélude à un système commun de transactions, de surveillance et d'admission (les Bourses régionales restées à l'écart : Brême, Hambourg, Hanovre et Stuttgart, ne représentent que 10 % des transactions). Enfin, le retard institutionnel a également été rattrapé. Les deux grandes lois boursières de 1990 et 1994 ont modifié l'architecture et le fonctionnement du marché. Depuis le 1er janvier 1995, l'Allemagne possède, cinquante ans après les Etats-Unis et plus d'un quart de siècle après la France, une autorité nationale de tutelle des marchés financiers. La Bundesaufsichtamt für den Wertpapierhandel (BAWE) a vocation, comme ses homologues américaine (SEC) ou française (COB), à surveiller les marchés, contrôler l'information, protéger l'épargne investie en instruments financiers, et sanctionner d'éventuelles infractions. Le délit d'initié, notion inexistante outre-Rhin, a été institué. Il existe à présent des obligations de déclaration de franchissement de seuils, susceptible de déclencher des OPA obligatoires. La directive européenne sur l'harmonisation des prospectus d'information lors de l'admission d'une valeur, a été transposée. Le phénomène des OPA, quasi-inconnu en Allemagne jusqu'à présent, a donné lieu à la rédaction d'un code de bonne conduite en 1995. L'Allemagne connaît à son tour les débats sur le gouvernement d'entreprise, et le droit des sociétés est en pleine évolution.

En à peine plus de cinq ans, l'Allemagne a su construire un marché boursier moderne, répondant aux exigences de liquidité, de sécurité et de transparence des investisseurs internationaux, prêt à affronter les enjeux de l'euro et de la concurrence exacerbée à laquelle se livrent les places financières. Une seule faiblesse handicapait encore le marché allemand : le peu d'enthousiasme des épargnants nationaux pour les produits d'actions. Un grand marché financier ne peut exister qu'avec un support minimum d'investisseurs locaux, comme le montre l'exemple américain. Or, la formidable modernisation technique, institutionnelle et réglementaire du marché n'avait pas suffi à convaincre les Allemands de se détourner des investissements en obligations au profit du marché des actions.

La réussite de la privatisation partielle de Deutsche Telekom marque peut-être un tournant capital. L'offre a été sur-souscrite cinq fois, et plus de trois milliards de titres ont été demandés par les petits porteurs et institutionnels allemands. Près de 45 milliards de francs des titres Deutsche Telekom (67 % de l'émission) ont été placés sur le marché national. Les petits porteurs revendront-ils leurs titres ? Souscriront-ils massivement lors de la deuxième tranche de la privatisation prévue pour 1997 ? Si la culture d'actionnaire réussit à s'imposer en Allemagne, la compétition entre places européennes n'en sera que renforcée.

Eric Bernard et Hervé Gastinelsont les auteurs des « Marchés boursiers dans le monde » (Montchrestien, 1996).

La vraie rupture passe par la fiscalité

par Olivier Beaurain et François Péri

La France s'enlise dans un libéralisme conservateur offrant peu de perspectives aux millions de déshérités, chômeurs ou exclus. Il faut rompre avec ces politiques qui échouent. A gauche comme à droite, on trépigne en criant : la croissance ! la croissance ! Si elle arrive, qui la refuserait ? Mais, au vu de l'expérience, les socialistes seraient bien avisés de ne pas tout miser sur elle. S'ils gagnent les prochaines législatives, ils ne peuvent prendre le risque de devoir expliquer, en période de cohabitation, aux 7 à 8 millions de Français menacés d'exclusion qu'ils ne peuvent mettre en œuvre avec succès leur projet parce qu'il n'y a pas de croissance.

La nouvelle politique doit s'appuyer sur une refonte de la fiscalité française. Il faut redonner à la fiscalité toute sa place pour permettre, à la fois, plus de justice par la redistribution de la richesse nationale et plus d'efficacité dans la mise en œuvre des solutions aux problèmes de l'emploi et de l'exclusion.

A très court terme, des aménagements techniques s'imposent : accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu, abaisser les plafonnements pour redonner des marges de recettes, réexaminer les réductions qui permettent à certains de s'exonérer de l'impôt sur le revenu. On peut fiscaliser immédiatement les cotisations vieillesse et famille. Pour celles d'assurance-maladie, il convient de créer très vite une seule CSG à l'assiette élargie et rendue progressive. En attendant la réforme générale de la fiscalité française, cette CSG se substituera à toutes les cotisations existantes, y compris le RDS et la taxe de 6 % sur la prévoyance.

Toujours à court terme, parce que l'urgence de la situation l'exige, il faut adopter une mesure pour l'emploi, forte et simple. Plus de 50 % des emplois en France sont du ressort de l'économie traditionnelle, dite de proximité, et représentée par les entreprises dont l'effectif est de l'ordre de 0 à 9 salariés. Un dispositif fiscal existe déjà qui exonère des cotisations sociales maladie et famille les salariés qui reçoivent de 1 à 1,2 fois le SMIC. Il faut aller plus loin, en exonérant des charges salariales et patronales toutes les entreprises de 0 à 9 salariés, sans spécificité d'âge, afin d'éviter les effets d'aubaine. La charge financière de cette exonération serait transférée sur la fiscalité générale en son état actuel.

Mais ces mesures et aménagements techniques ne suffiront pas ; le moyen terme doit voir se réaliser la refonte générale du système fiscal français qui permette conjointement de transférer la quasi-totalité du financement de la protection sociale sur la fiscalité. L'objectif est de déconnecter complètement le financement de la protection sociale de l'entreprise, libérant ainsi les prix de revient des produits des entreprises de la charge sociale salariale et patronale. Une telle déconnexion a pour effet de baisser les prix de vente des produits et services, et de rendre plus concurrentielle l'économie française sur les marchés intérieur et extérieur. Par ailleurs, la disparition des charges sociales du chapitre « frais généraux » des entreprises accroît mécaniquement leur productivité fiscale.

> A court terme, il faut accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu, réexaminer les réductions et abaisser les plafonnements

Ce transfert est illusoire s'il ne se conçoit pas dans le cadre d'une refonte générale du système fiscal français. En effet, un transfert des charges sociales patronales opéré sur la seule fiscalité des entreprises (impôt sur les sociétés, impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux) aurait pour effet une augmentation insupportable de cette fiscalité spécifique (+ 75 %).

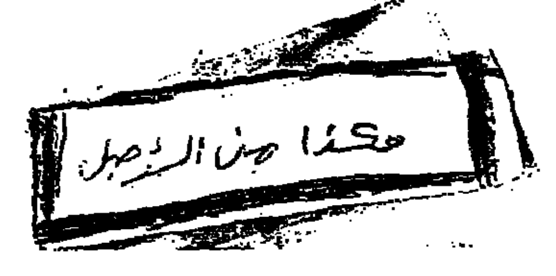
Le transfert doit être global et affecter l'ensemble de la fiscalité française. En particulier, la CSG élargie, nécessaire à court terme pour assurer la transition, doit disparaître dans le cadre d'une refonte du système. Cette dernière doit faire sa vraie place à l'impôt sur le revenu, impôt direct dont la progressivité potentielle permet d'en faire un instrument incomparable de justice fiscale. Il serait souhaitable, en outre, d'envisager la réforme de la taxe d'habitation et de l'uniformisation de la taxe professionnelle par la voie d'un transfert sur les charges de l'Etat. Cette réforme permettrait de moduler en particulier les impôts locaux en fonction des revenus.

Etalée sur le court et le moyen terme, la réduction du temps de travail est une mesure créatrice d'emplois que les socialistes doivent mettre en œuvre de la manière la plus volontariste. Les socialistes ont raison de prévoir dans les deux premières années de la nouvelle législature une durée du travail ramenée à 35 heures sans baisse de salaire, parce que cette réduction correspond aux gains de productivité des entreprises obtenus depuis dix ans. Dans le même temps, les socialistes doivent mettre en œuvre une durée du travail réduite à 30 ou 32 heures avec baisse du salaire pour la partie comprise entre ce seuil et celui des 35 heures.

La rupture avec la politique du laisser-faire est fondamentale. Les socialistes, partisans de l'Europe, doivent œuvrer pour que des mesures de taxation européenne dissuasives frappent les produits pénétrant dans l'espace européen, pour permettre à l'Union européenne de mener des actions de soutien et de restructuration aux secteurs fragilisés tels que le textile, le cuir, etc. Cette taxation européenne serait bien entendu appliquée aux productions délocalisées par des entreprises européennes constituant ainsi une mesure d'équilibre et de dissuasion. Si l'Union européenne refusait une telle démarche, il serait naturel qu'un gouvernement socialiste prenne des mesures au niveau français pour mettre fin à une situation économique créatrice de chômage et d'exclusion.

Une autre politique, volontariste, est possible. Les socialistes, encouragés pas les sondages, pourront-ils l'appliquer ? L'expérience leur a appris, à leurs dépens, que seul l'exercice réel du pouvoir mesure l'échec ou le succès d'un projet politique qui propose une autre société.

Olivier Beaurain et François Péri sont les pseudonymes de deux hauts fonctionnaires socialistes.



Les managers apprennent à gérer les conflits sociaux

▼ Formation

Stages, séminaires et conférences se multiplient depuis les grèves de 1995. Un marché porteur...

Les patrons affichent régulièrement l'acte de décès du syndicalisme. Mais à en croire les experts du social, la formation des managers aux relations avec les syndicats, à la gestion des conflits et à la négociation, est devenue un véritable marché. Les PME touchées par des grèves au cours des derniers dix-huit mois et dont les dirigeants se sont retrouvés *« très démunis »* face à la contestation, se manifestent aussi, observe Catherine Wiklund, consultante à la Cegos.

La chute du nombre de conflits sociaux à partir des années 80 a provoqué une véritable désertification du savoir accumulé par les entreprises en la matière. Dans les années 70, période très conflictuelle, les formations de l'encadrement aux relations sociales se fondaient sur la *« théorie des deux guichets »*, explique Hubert Landier, consultant et directeur de la revue *Management et conjoncture sociale*. *« A cette époque, les patrons estimaient qu'il y avait un trop-plein syndical*, explique-t-il. *Il s'agissait donc, du moins dans les grands groupes, d'une stratégie de reprise du pouvoir par l'encadrement de terrain. »*. Les formations proposées à l'époque consistaient à sensibiliser la maîtrise. *« Le salarié qui avait une récrimination à formuler ou une information à demander ne devait pas s'adresser systématiquement au délégué CGT, mais utiliser d'abord la voie hiérarchique. »*

Avec les années 80, période beaucoup plus calme sur le plan social, le syndicalisme a cessé d'être un objet d'intérêt et de crainte pour le patronat. A l'érosion des syndicats s'ajoutaient les nouvelles recettes de management – projets d'entreprise, cercles de qualité, etc. – censées résoudre tous les problèmes, y compris sociaux. C'était l'époque des managers *« cow-boys »*, se souvient Gilles Karpman, consultant du cabinet Idee. *« Dans les stages, ils disaient* "les syndicats, c'est vieux, c'est fini. Nous, nous avons une politique de management. La grève, ça n'arrivera pas chez nous". »

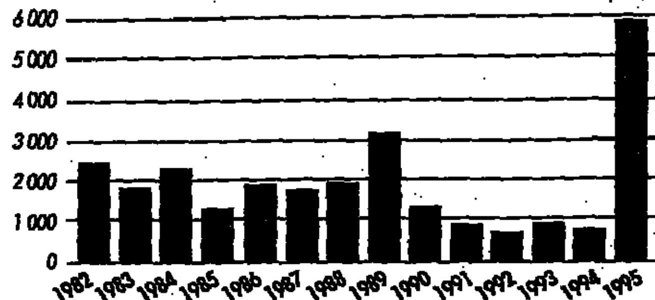
A partir de 1990, le nombre de journées de grève baisse encore plus nettement : de 700 000 à 1 million par an, contre 2 millions par an en moyenne dans les années 80. Jusqu'au boom de 1995 : 5,9 millions de journées de grève, dues au mouvement social de novembre-décembre, mais aussi à de nombreux conflits survenus au cours du premier semestre. Cette année-là, même les PME *« découvrent la conflictualité »*, remarque Catherine Wiklund.

Cette « grève par procuration » de fin 1995, la création de plusieurs syndicats Sud et sans doute l'élection présidentielle, qui a provoqué de fortes attentes, toujours insatisfaites, en matière d'emploi, tout a concouru pour que *« de nouveau, les entreprises aient peur*, constate Hubert Landier. *Or la vieille garde des DRH, qui avait l'expérience des conflits des années 70, a disparu »*. D'où un regain de la demande de formation aux relations sociales à laquelle répondent d'innombrables cabinets conseils.

Les formations proposées par les organismes *ad hoc* figurent rarement sur catalogue. Le sur-mesure est plus fréquent pour tenir compte du contexte propre à chaque entreprise. Mais si vous souhaitez un accord sur la modulation du temps de travail ou sur la loi Robien, il vous faut le feu vert des syndicats. Comment les convaincre de signer un accord ? Cela s'apprend, paraît-il, au cours de séminaires et de conférences.

L'employeur qui vient au formateur a quelquefois pour demande de prévenir un conflit futur. Mais d'autres cas de figure existent : les patrons de PME sans syndicats et où règne encore le paternalisme réclament une formation de leurs délégués du personnel ou du comité d'entreprise qui *« ne connaîtraient rien au droit du travail »*. Quelquefois, la demande survient à l'issue d'un conflit. Après analyse, la direction *« prend alors conscience que le management n'est pas toujours à la hauteur. Ce qui peut déboucher sur une formation au management social »*.

Quels sont les contenus des stages ? La Cegos propose une formation sur catalogue, baptisée « Acquérir les techniques et les bons réflexes pour mieux négocier avec les partenaires sociaux », d'une durée de cinq jours. Au menu : le paysage syndical français (chiffres, doctrines, déclin, avenir) ; répondre aux réclamations du délégué du personnel (la préparation de la réunion, son déroulement, les pièges, les méthodes pour répondre aux objections) ; etc. Une rencontre avec un syndicaliste est prévue, ainsi que des jeux de rôle. Quant aux formations sur mesure, leur contenu est évidemment très varié. Mais chaque organisme a ses propres méthodes et sa philosophie. Olivier Bas, directeur général du cabinet Syntaxe, tente de faire passer l'idée que le *« dialogue doit s'inscrire au quotidien, parce qu'au moment de la crise, c'est trop tard »*.



Sources : MTAS-DARES et DGAFP

CONNAÎTRE LES SYNDICATS

La plupart des formations proposées intègrent la connaissance des syndicats dans leur histoire, domaine dans lequel les participants ont, semble-t-il, de vastes lacunes. *« Je suis quelquefois surprise par des comportements d'un autre âge dans les PME »*, confie Catherine Wiklund. Souvent les participants vivent les syndicats comme *« une contrainte*, constate Gilles Karpman. *La désignation d'un délégué syndical les terrifie. »* Remettre les choses dans une perspective historique ouvre souvent les participants à *« l'idée que nombre d'acquis sociaux, auxquels ils demeurent eux-mêmes attachés, n'existeraient pas sans ces militants, vécus comme des empêcheurs de tourner en rond »*. Emmanuel Froissart, consultant du cabinet Idée et ancien inspecteur du travail, explique à ses stagiaires que *« la CGT signe 75 % des accords dans les entreprises où elle est présente, alors qu'elle est toujours désignée comme non signataire systématique »*.

Des séminaires et conférences abordent des sujets plus pointus. En décembre, par exemple, l'Institute for International Research a organisé deux « Journées de la négociation syndicale ». Les intervenants étaient très divers : responsables d'entreprises, de l'administration du travail, consultants et même syndicalistes.

D'autres séminaires ont un caractère plus juridique, comme celui qu'EFE (Edition-formation-entreprise) organise depuis deux ans sur les conflits collectifs. Le prochain, en mars 1997, animé par deux avocats et un DRH, porte sur les *« mesures à prendre pour maintenir l'activité »* dans l'entreprise en cas de grève. Un programme plutôt musclé où il est question du *« recours à du personnel de remplacement »*, de *« lock-out »*, de *« sanctions disciplinaires »*, d'*« action en justice »*.

L'enseignement supérieur s'y met aussi et propose des cycles de formation continue intégrant les relations sociales, comme dans les deux diplômes de troisième cycle de l'IAE de Paris : le certificat d'aptitude à l'administration des entreprises et le DESS de management avancé des ressources humaines et des relations d'emplois. Etudier le syndicalisme est d'ailleurs une tradition à l'IAE, depuis sa création en 1955, *« mais nous ne coupons pas l'enseignement en tranches académiques, dont l'une serait la tranche syndicat*, explique Dimitri Weiss, professeur à Paris-I et directeur du département gestion des ressources humaines et des relations d'emplois de l'IAE. *Nous traitons de cas concrets de la vie de l'entreprise, dans lesquels figurent toujours les syndicats »*.

Les DESS abordent quelquefois les différents aspects du syndicalisme. C'est le cas, depuis cinq ans, à l'université des sciences sociales de Toulouse où des professionnels interviennent – le DRH d'Air Inter, un inspecteur du travail... – dans le cadre du DESS gestion du personnel et relations sociales. Eduquer les étudiants sur ces thèmes semble nécessaire. *« Les crédits d'heures des délégués, la liberté qu'ils ont de circuler dans l'entreprise, offusquent les étudiants »*, raconte un intervenant de ce DESS. A l'université de Bourgogne, le DESS gestion des ressources humaines prévoit trois à quatre jours sur les relations avec les syndicats, et ce depuis dix ans.

Signe des temps : la CGT est très sollicitée pour intervenir dans ces débats. *« On croule sous la demande »*, note Jean-Christophe Le Duigou, responsable des activités économiques de la CGT, qui sélectionne trois ou quatre invitations par an. *« En général, les participants sont à la recherche de recettes*, dit-il. *Je n'en donne pas. J'essaie simplement d'éclairer les problèmes qu'ils posent. »* En se prêtant à ce jeu, n'a-t-il pas le sentiment de trahir la cause ? *« Non, dans ces débats, il n'y a pas d'enjeu direct. La CGT a intérêt à faire comprendre sa démarche. »* Mais *« très peu »* de militants CGT acceptent de participer à ces rencontres de DRH.

Michel Offerlé, professeur en sciences politiques, assure à Paris-I une initiation générale au syndicalisme. Il demande chaque année à ses étudiants de mener une petite enquête sur les relations sociales au sein des entreprises qui les acceptent en stage. *« En fait*, souligne-t-il, *les étudiants ne voient pas grand-chose. Soit parce qu'ils n'y a pas de syndicat, soit parce qu'ils sont mis un peu de côté. »* En revanche, ils font d'autres découvertes. *« Il apparaît que l'on est en présence d'un grand bricolage en matière de ressources humaines : sur les 50 à 70 entreprises qui ont été observées en quatre ou cinq ans, seuls deux ou trois responsables ont une réflexion dans ce domaine. »* Il n'y a pas que le syndicalisme qui est en crise.

Francine Aizicovici

La RATP et l'accord du 11 juin 1996

A la RATP, la formation de deux jours baptisée « Management des relations sociales » vise un objectif précis : permettre aux responsables de terrain de mieux connaître l'accord du 11 juin 1996, « Droit syndical et amélioration du dialogue social », signé par tous les syndicats sauf la CGT. Applicable depuis le 1er janvier, ce texte organise notamment la décentralisation de la négociation dans les dix établissements de la Régie. Il comporte en outre des dispositions nouvelles, telle l'*« alarme sociale »*, destinée à prévenir les grèves. Entre octobre 1996 et janvier 1997, environ 200 responsables d'unité ou des ressources humaines devraient avoir suivi cette formation. *« Les stagiaires soulèvent des questions pratiques, mais aussi quasi philosophiques*, souligne Bernard Rihouet, responsable du management des relations sociales, *car cet accord joue sur la confiance et comporte un code de déontologie. »*

Déontologie à géométrie variable

Eduquer les managers aux relations avec les syndicats impose aux formateurs de définir leur propre déontologie. Car les demandes des directions affichent parfois clairement la couleur, du genre : *« Apprenez-moi à manipuler les syndicats. »* Les consultants qui connaissent bien les modes de pensée des syndicats pourraient accepter ce genre de mission. Seulement, former dans le domaine du social, c'est presque militer.

« Face à ce type de demande, je réponds que je ne sais pas faire, indique Catherine Wiklund, consultante à la Cegos. *Parce que je crois beaucoup au dialogue social. »* Gilles Karpman, consultant du cabinet Idee, s'est vu, quant à lui, proposer d'intervenir dans une entreprise dont la philosophie était que *« les grévistes devaient comprendre qu'ils avaient fait la plus grosse idiotie de leur vie*, raconte-t-il. *J'ai refusé. Comment mener une formation cohérente avec ce genre d'idée ? Pour moi, si les salariés ont fait grève, c'est à cause d'un problème qu'il faut traiter »*.

Parmi les techniques de négociation que peuvent enseigner les consultants, figurent certains outils, tels que le « pivot », à utiliser uniquement *« dans une situation de blocage »*, prévient Olivier Bas, directeur général du cabinet Syntaxe. De quoi s'agit-il ? *« Vous mettez un objet de négociation sur la table, pour lequel vous n'obtenez pas de consensus. Vous proposez alors un autre objet de négociation qui, lui, amène à un consensus. Cet objectif étant celui que vous souhaitiez atteindre dès le départ. »* Manipulation ? *« Non*, se défend Olivier Bas. *Mais certaines organisations syndicales sont dans des logiques destructives qui obligent à recourir à des techniques plus dures. Une CGT trotskyste, c'est la terreur rouge ! »* Gilles Karpman, lui, *« ne vend pas ce genre d'outil. Faire signer aux syndicats un accord qui est contraire à leurs intérêts, se retournera de toute façon contre l'employeur »*, estime-t-il.

Les consultants sont parfois appelés par une direction pour former les délégués du personnel ou du comité d'entreprise. *« Quelquefois, la demande vient des délégués eux-mêmes, non syndiqués, qui réclament une formation à leur direction*, explique Catherine Wiklund. *Certes, c'est l'entreprise qui paie, mais je n'accepterai jamais que ce soit pour délivrer un message voulu par la direction. Il s'agit de formation juridique. »*

Parfois l'employeur demande au cabinet d'intervenir à la fois auprès de l'encadrement et des délégués de la même entreprise. Est-ce acceptable ? Le cabinet Idee le fait fréquemment. *« Mais, dans ce cas, tout le monde le sait dans l'entreprise*, assure Gilles Karpman. *Et nous ne livrons pas aux uns ce que les autres nous confient. »* En revanche, Olivier Bas ne réalise pas ce genre de prestation, *« sauf à travailler avec les deux parties autour d'une même table »*. Lui-même a déjà formé des syndicalistes, mais à leur demande et rémunéré par eux.

F. A.

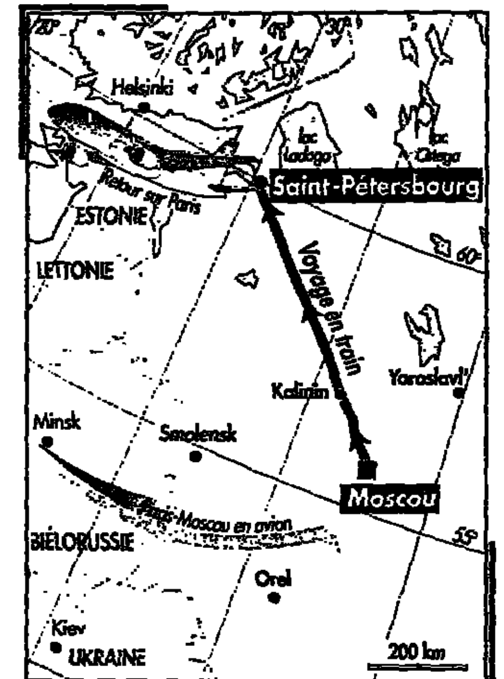


2e édition

« L'invention d'une démocratie »
Moscou – Saint-Pétersbourg

du samedi 1er au jeudi 6 mars 1997

Pour mieux comprendre les aspects politiques, économiques et culturels de la Russie,



Le Monde affrète un avion : *« l'avion du Monde »*.

Itinéraire proposé :

Jour 1 : Paris - Moscou
Dîner débat « La perspective historique en Russie ».

Jour 2 : Moscou
visites insolites – soirée au Bolchoï.

Jour 3 : Moscou
lieux politiques
Débat : « Dirigeants et opposition ».

Jour 4 : Moscou
visites d'un monastère, d'une usine.
Débat : « Perspectives économiques ».
Départ en train pour Saint-Pétersbourg

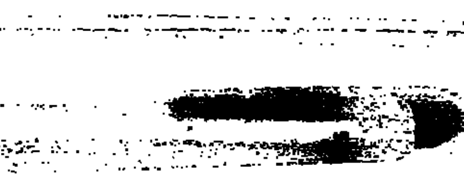
Jour 5 : Visite de Saint-Pétersbourg
Musée de l'Ermitage.

Jour 6 : Saint-Pétersbourg – Paris.

Prix de base : 10 850 F TTC par personne.

Pour tout renseignement, téléphonez à Catherine Savary au 01-46-05-44-33

JFD system



DOSSIERS & DOCUMENTS

L'EUROPE EN MARCHE VERS L'EURO

Dernière ligne droite avant la monnaie unique. Les pays de l'UE seront-ils prêts pour le 1er janvier 1999 ?

DU BIG BANG A LUCY

Les dernières découvertes remettent-elles en question nos origines ? Un point sur la naissance de l'Univers, l'apparition de la vie et de l'homme.

JANVIER 1997

HORIZONS

ENQUÊTE

« Pétards » sur ordonnance

La légalisation du cannabis pour des raisons thérapeutiques relance, aux Etats-Unis, la question de la libre consommation des drogues douces. Au lobby farouchement déterminé à éradiquer l'« herbe du diable » s'oppose le clan de ceux pour qui le chanvre indien serait une panacée

LE cannabis est-il un bon médicament ? En novembre 1996, 56 % des Californiens ont répondu par l'affirmative et approuvé un référendum qui légalise, dans cet Etat, l'utilisation du cannabis à des fins médicales et sur recommandation d'un médecin, *« dans le traitement du cancer, de l'anorexie, du sida, des douleurs chroniques, de la paralysie spasmodique, du glaucome, de l'arthrite, de la migraine et de toute autre maladie que la marijuana est susceptible de soulager »*. Inscrite en amendement à la Constitution californienne, la *proposition 215* a désormais force de loi. De leur côté, les électeurs de l'Arizona ont approuvé la proposition 200, dont le champ d'application est encore plus large.

Mais voilà, la législation fédérale considère que toute utilisation de cette drogue est illégale et passible de poursuites criminelles, d'autant qu'au tableau de classement des substances contrôlées, le cannabis est inscrit, comme l'héroïne ou le LSD, en catégorie 1, la plus restrictive, parce que *« dépourvue d'utilisation médicale reconnue »*, et sa prescription est formellement interdite.

« La marijuana médicale donne des migraines juridiques », titre un quotidien américain. En effet, l'écart entre les deux législations a semé une confusion sans précédent au sein des autorités fédérales responsables de ce qu'on nomme aux Etats-Unis, non pas une lutte, mais une guerre contre la drogue *« war on drugs »*, qui coûte, d'après les experts, 13,2 milliards de dollars par an. De son côté, le gouvernement du Golden State s'évertue à appliquer ce vote populaire de la façon la plus restrictive possible, craignant que l'usage médical ne soit une porte ouverte à la dépénalisation pure et simple et ne signale l'ouverture d'une campagne à l'échelle nationale. Barry McCaffrey, le « tsar anti-drogue » *(« drug czar »)* de la Maison Blanche, a qualifié le vote californien d'*« épouvantable tragédie »* et menacé de poursuivre les *« médecins complices »*.

La question des propriétés médicales du cannabis, qui a fait l'objet de peu de recherches scientifiques solides, est au cœur du débat. Précisément parce que les responsables fédéraux s'y sont opposés, dénoncent certains médecins et chercheurs américains.

Pour compliquer plus encore l'imbroglio juridico-pharmacologique, il existe un programme fédéral expérimental d'usage compassionnel de la marijuana, dont bénéficient actuellement huit patients âgés de quarante à soixante-quatre ans qui souffrent de glaucome, de troubles neurologiques..., et à qui une exploitation agricole agissant sous contrôle gouvernemental fournit une ration de trois cents « joints » par mois (La Ferme de l'Oncle Sam (officiellement intégrée à l'Institut de recherches en sciences pharmaceutiques de l'université du Mississippi) cultive sept mille plants de *Cannabis sativa*, pour un coût annuel de trois cent mille dollars, mais n'a approvisionné que douze patients en tout – quatre sont morts du sida –, car, en 1992, devant la recrudescence des candidatures, l'administration de George Bush a fermé le programme aux nouveaux demandeurs. Tout a commencé avec un recours en justice déposé en 1976 par Robert Randall, qui souffrait de glaucome et dont la vision se détériorait rapidement. Devant un tribunal du district de Columbia, il a plaidé un point du droit coutumier dit de *« nécessité »*, dans son cas de nécessité médicale, forçant les autorités fédérales à l'inclure dans un programme expérimental, et Randall, un ancien professeur, devint le premier Américain traité légalement avec du cannabis depuis 1941, année où ce produit fut éliminé de la pharmacopée officielle des Etats-Unis (le cannabis a été utilisé comme analgésique pendant la guerre de Sécession et entrait dans la composition de médicaments jusqu'à la fin du siècle dernier). *« Nous constituons un véritable embarras pour le gouvernement »*, commente Randall à propos de ceux que la presse a baptisés les *« Acapulco Eight »*...

L'effet thérapeutique du cannabis sur le glaucome a été découvert par hasard en 1971 par des chercheurs de l'université de Californie à Los Angeles (UCLA) qui étudiaient, à la demande de la police de la ville, les signes cliniques observables chez les consommateurs de marijuana, soupçonnant une dilatation des pupilles. Les ophtalmologues d'UCLA ont établi que la prise de cannabis entraîne une réduction sensible de la pression intra-oculaire, précisément l'effet recherché dans le traitement du glaucome.

Les adversaires du cannabis naturel citent l'existence d'un médicament, le marinol, synthèse de son principe actif, le delta-9 tétrahydrocannabinol (THC). D'ailleurs la Food and Drug Administration (FDA), l'instance de régulation des produits alimentaires et pharmaceutiques, a approuvé l'utilisation du marinol, en 1985, contre les nausées des cancéreux subissant une chimiothérapie, et en 1992 contre l'anorexie et l'amaigrissement des malades atteints de sida.

Quelle différence entre la plante et le THC synthétique ? C'est précisément ce que souhaiterait étudier le docteur Donald Abrams, professeur de médecine à San Francisco et chercheur de réputation internationale, qui a constaté que ses patients fumaient pour enrayer le *wasting syndrome* (syndrome de déperdition), ces pertes d'appétit et de poids caractéristiques du sida. En 1993, le docteur Abrams a mis au point un protocole de recherche visant à évaluer objectivement l'efficacité du cannabis, ainsi que ses dangers potentiels. *« Les aspects émotionnels et politiques de toute étude impliquant l'inhalation de la marijuana compliquent le problème de façon logarithmique »*, dit Donald Abrams. Bien qu'ayant obtenu toutes les autorisations préliminaires – FDA compris –, le médecin s'est heurté à l'obstacle de l'approvisionnement avec un refus catégorique de l'Institut national sur l'abus des drogues (National Institute on Drug Abuse, ou NIDA), qui gère les stocks de marijuana cultivée par le gouvernement à des fins de recherche. *« Vous aviez la possibilité de rendre un service à la communauté de ceux qui vivent avec le sida*, écrit Donald Abrams dans sa réponse au directeur du NIDA. *Comme diraient les militants homosexuels : Honte ! »*

EN réalité, le NIDA ne fournit que très peu de chercheurs, dont le professeur Donald Tashkin, d'UCLA, qui étudie l'incidence de la marijuana sur les affections pulmonaires. Dans un premier temps, il a découvert que le cannabis améliorait nettement les fonctions respiratoires et pourrait être utile au traitement de l'asthme, avant que sa recherche ne révèle des effets plus nocifs, voire cancérigènes à long terme. Des souris de laboratoire à qui on administre du THC développent des tumeurs, suggérant que le cannabis, en agissant sur les lymphocytes-T, affaiblit le système des défenses immunitaires. Et, chez des fumeurs habituels de marijuana suivis depuis 1982, le professeur Tashkin a décelé *« une excrétion de marqueurs génétiques indicateurs d'une évolution pré-cancéreuse. En effet, avec une seule cigarette de marijuana, on inhale quatre fois plus de goudron qu'avec une cigarette ordinaire »*.

La marijuana consommée depuis les années 60 aurait-elle déclenché une vague de cancers des voies respiratoires bientôt décelables (puisque le temps d'incubation est de trente à quarante ans) ? Pour répondre à cette question, le professeur Tashkin entame une étude épidémiologique de tous les nouveaux cancers du poumon dépistés dans le comté de Los Angeles. *« La marijuana n'a pas été suffisamment étudiée*, explique Tashkin, *qui rappelle que des Américains meurent aussi, chaque année, à cause de l'aspirine. »*

Des chercheurs ont localisé les récepteurs sur lesquels agit le THC ou principal constituant actif du cannabis, concentrés essentiellement dans le cerebellum, partie du cerveau qui contrôle la coordination motrice, et dans l'hippocampe, siège de la mémoire et de l'apprentissage, ainsi que dans le cortex cérébral et dans certaines cellules immunitaires. L'absence de ces récepteurs dans les zones contrôlant le cœur et la respiration explique pourquoi la drogue ne provoque pas d'overdose mortelle...

Aujourd'hui, aux Etats-Unis, le débat sur le cannabis oppose deux groupes parfaitement clivés : un lobby farouchement déterminé à prouver que l'« herbe du diable » est essentiellement nocive, et le clan adverse qui voit dans le chanvre indien une panacée, protestant contre la *« prohibition »* de cette *« médecine interdite »* et n'hésitant pas à parler de *« maccarthysme pharmacologique »*. La légalisation de la marijuana médicale en Californie devrait faciliter et multiplier les recherches, et déplacer la controverse sur un terrain plus strictement scientifique.

L'Association des médecins de Californie (CMA), qui regroupe plus de la moitié des praticiens de l'Etat, a demandé au gouvernement de lancer rapidement des études, *« quitte à découvrir que cette substance n'a pas toutes les vertus qu'on lui prête »*, déclare Jack Lewin, son président. *« La politisation de la marijuana a effrayé notre pays et nous empêche de découvrir si elle possède une valeur thérapeutique. La consommation va être accrue et la recherche est devenue encore plus importante*, renchérit Donald Abrams depuis l'hôpital de San Francisco, où il exerce. *Si la science survit à la politique, alors nous pourrons faire ces recherches. Notre gouvernement a une phobie mal dirigée qui conviendrait mieux à d'autres drogues. »* Prescrit-il du cannabis à ses patients ? *« Si je vous réponds oui, c'est un crime fédéral. Je peux dire que je prescris du marinol, et que certains de mes patients prennent de la marijuana. »*

A l'origine du regain d'intérêt pour les propriétés médicales du cannabis, la communauté homosexuelle, qui a ouvert les premiers clubs d'acheteurs, clandestins mais « fiers » de leur désobéissance civile, à New York, San Francisco, Santa Cruz, Washington... Pendant la campagne électorale en Californie, certains clubs ont été fermés manu militari par le ministre de la justice, Daniel Lungren, mais ils ont rouvert le soir même du scrutin. C'est le cas du Cannabis Buyers Club sur Santa Monica Boulevard, à Los Angeles, une association à but non lucratif qui ravitaille 370 patients, sur présentation d'un diagnostic médical (le sida pour 80 % d'entre eux). Le menu des variétés de marijuana disponibles ce jour-là est affiché avec les prix (autour de 20 dollars le gramme), et une limite par patient et par semaine, fixée à 37 grammes d'herbe, qu'on appelle ici « médecine ».

L'approvisionnement des clubs dépend encore du marché noir. *« Nous voulons fonctionner de la façon la plus responsable possible jusqu'à ce que tout soit légal. Si les fédéraux nous imposent de fermer, nous rouvrirons. Le problème serait qu'ils confisquent nos dossiers médicaux pour poursuivre les médecins »*, explique Scott Imler, responsable du club, et qui fume de la marijuana pour lutter contre des convulsions, précisant que les effets secondaires sont minimes en comparaison des doses de valium qu'on lui prescrivait auparavant

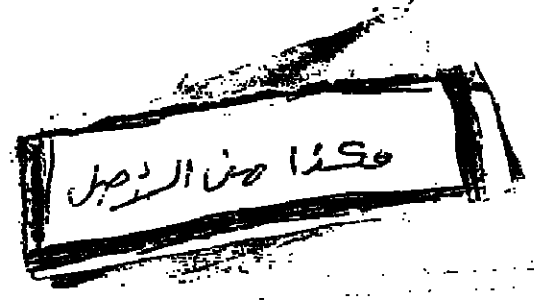
A Oakland, près de San Francisco, un autre club, considéré comme un modèle du genre, a établi un protocole très strict d'adhésion pour ses patients, qui disposent d'une carte de membre avec photo d'identité, et numéro vert de secours. Le club protège aussi les médecins qui signent cette recommandation en forme de décharge : *« Nous avons discuté les avantages et les risques de l'utilisation de la marijuana comme traitement de ce malade, pour lequel j'aurais envisagé une prescription, si j'en avais la possibilité légale... »* Car nul ne sait encore si des poursuites fédérales seront engagées contre les médecins qui se verraient privés de leurs droits de prescrire certaines catégories de médicaments, ou même d'exercer.

On imagine mal les autorités fédérales s'en prenant aux patients. L'interview télévisée d'un malade en phase terminale privé de son cannabis compassionnel serait du plus mauvais effet sur le public, même si celui-ci est abreuvé de statistiques (difficiles à vérifier s'agissant d'un trafic clandestin) indiquant une recrudescence de l'usage de la marijuana, chez les adolescents en particulier. Un Américain sur huit utiliserait du cannabis, et il est de bon ton actuellement d'accuser l'attitude permissive de la génération des baby-boomers devenus parents, et qui ont fumé dans leur jeunesse. « Just say what ? » (Quoi dire au juste ?) titrait le magazine *Time* en couverture de son édition du 9 décembre, en écho à la croisade anti-drogue personnifiée par Nancy Reagan et son *« Just say no »* (Dites simplement non). La légalisation du cannabis médical n'a pas fini de relancer le débat sur la consommation de la substance psychotrope aux Etats-Unis.

Claudine Mulard
Dessin : Daniel Azélie



« La marijuana n'a pas été suffisamment étudiée, on doit pouvoir comparer ses risques et ses bénéfices. Il faut rappeler que des Américains meurent aussi, chaque année, à cause de l'aspirine »



VIENT DE PARAÎTRE

TRAVAIL : DANS LES LABORATOIRES DE L'EXPLOITATION – Pages 16 à 2…

LE MONDE diplomatique

JANVIER 1997

QUÉBEC
Un pays à portée de la main
(Pages 14 et 15)

À LA CONQUÊTE DE LA SOCIÉTÉ MEXICAINE
Le grand virage des zapatistes

Par MAURICE NAJMAN

Régimes globalitaires

Par IGNACIO RAMONET

JANVIER 1997

CE MOIS-CI DANS « LE MONDE DIPLOMATIQUE » :

EXPLOITATION

Eternel retour du « miracle américain » (*Serge Halimi*). – Quand les patrons doutent… (*S. H.*). – Les chiffres trompeurs du chômage (*Francisco Vergara*). – Les travailleurs étrangers aux avant-postes de la précarité (*Alain Morice*). – Fiat-Brésil, un modèle d'entreprise-providence (*Robert Cabanes*). – Pour une sociologie de la classe ouvrière (*Roland Pfefferkorn*). – La Vers la fin de l'exception salariale (*Jean Copans*). – La régression sociale au cœur des négociations collectives (*Adeline Toullier*). – Bangalore, Silicon Valley à l'indienne (*Michel Raffoul*).

ISRAËL

Torture sous contrôle médical (*Amnesty International*).

SERBIE

L'épreuve de force (*Catherine Samary*).

ASIE CENTRALE

Kurdistan : La mémoire meurtrie de Mahabad (*Jan Piruz*). – Réconciliés par le cinéma (*Nicolas Monceau*). – Pakistan : L'armée, arbitre suprême (*Lucille Beaumont*). – Afghanistan : De la résistance à la prise de Kaboul, l'histoire secrète des talibans (*Stéphane Allix*).

SOCIÉTÉ

L'enfance, une espèce en danger ? (*Denis Duclos*).

Egalement au sommaire

DROITS HUMAINS : Des bourreaux et de leur impunité. ● GUNTER HOLZMANN : Le roman d'une vie. ● ARMÉE : Un « rendez-vous citoyen » manqué. ● BELGIQUE : Même le sport ne rassemble plus. ● GOLFE : Poussée conservatrice au Koweït ● ÉRYTHRÉE : Les femmes ne désarment pas. ● KENYA : Des habits neufs pour un vieux despote. ● GUYANE : Signaux d'alarme. ● NOUVELLE : Le Colosse. ● CINÉMA : La Corée du Sud au miroir de ses films.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 22 F

Louise Arbour, procureur général des Tribunaux pénaux internationaux sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda

« Une justice rendue trop vite n'est pas une bonne chose »

La magistrate canadienne estime que le tribunal a « beaucoup de choses à prouver » mais ne s'inquiète pas de la lenteur des procédures

« Le génocide perpétré au Rwanda en 1994 a fait entre 500 000 et 1 million de morts. Deux ans plus tard, vingt et une personnes seulement ont été inculpées par le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) (treize sont en prison), et aucun procès n'a eu lieu. C'est un bilan dérisoire...

– Ce n'est qu'un début. Ce serait décevant si ce nombre représentait la totalité définitive des inculpations. Et puis il faut se rappeler que, si la décision de création du TPR remonte à novembre 1994, le tribunal a commencé à *fonctionner il y a* quatorze mois à peine. Dans ce contexte, vingt et une inculpations prononcées, grâce au travail d'enquêteurs qui ne parlent pas la langue locale, qui travaillent sans aucune infrastructure judiciaire, est un résultat plutôt honorable.

– En théorie, il revient au TPR de juger les principaux responsables du génocide et à la justice rwandaise de s'occuper des autres. Comment le TPR négocie-t-il le droit de traiter « ses » dossiers ?

– La concurrence existe entre les deux juridictions, mais elle est de nature juridique, elle ne s'exprime pas en termes de compétition. Notre mandat ne nous permet pas de lancer des accusations contre des dizaines de milliers de personnes. Le TPR cible donc des niveaux de culpabilité très élevés. Dans le cas où le TPR porte des accusations à l'encontre de personnes que les *autorités rwandaises ont déjà* arrêtées, il a le droit de se saisir du dossier : il a primauté sur les *juridictions nationales*. La plupart des suspects concernés par le TPR se trouvent à l'étranger.

– Les dirigeants du Front patriotique rwandais (FPR) ont été les premiers à prôner la création d'un tribunal international. Pourtant, ils se montrent aujourd'hui très réservés. Cette hostilité vous gêne-t-elle ?

– A l'automne 1994, quand les dirigeants du FPR ont demandé à l'ONU de mettre sur pied un tribunal semblable à celui qui avait été créé pour la Yougoslavie, le Rwanda était membre du Conseil de sécurité. Pourtant, au moment de passer au vote, le Rwanda s'est prononcé contre : Kigali regrettait que le mandat du TPR ne comporte pas l'application de la peine de mort, il contestait le lieu choisi pour le siège du TPR et l'envergure de son mandat. Il n'était pas d'accord non plus sur la période retenue *[entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994]* pour mener les enquêtes, etc. Nos relations avec les autorités et le gouvernement rwandais seront donc toujours entachées d'ambiguïté. Jusqu'à présent, cela ne gêne pas notre travail. Le peuple rwandais a toutes les raisons de ne pas avoir une confiance aveugle dans ce que la communauté internationale peut *lui* apporter. Malheureusement, le tribunal est victime de ces circonstances. *Mais c'est inévitable* : nous avons beaucoup de choses à prouver. Le concept de justice pénale internationale commence à peine à se développer dans un pays qui a espéré beaucoup et reçu très peu de la communauté internationale. J'espère qu'avec le temps la coopération entre le TPR et les autorités rwandaises réussira à dépasser le simple niveau de la tolérance.

– Selon l'article 28 du statut du TPR, les Etats sont tenus de l'aider. La plupart des pays l'ont fait, à l'exception du Cameroun, qui tarde à livrer quatre inculpés dont le transfert a été demandé depuis plusieurs mois. Parmi eux figurent le colonel Théoneste Bagosara, ancien chef de cabinet au ministère rwandais de la défense, et Ferdinand Nahimana, ancien directeur de la Radio-Télévision des Mille Collines. Des rumeurs font état de pressions françaises. Paris craignant, dit-on, d'éventuelles révélations sur son soutien à l'ancien régime rwandais et sa responsabilité dans le génocide.

– Les quatre inculpés dont vous parlez ont fait l'objet d'une demande de transfert, l'été dernier. Les procédures judiciaires ont été suivies et respectées à la lettre. On n'attend plus que la signature du président Biya, afin de rendre effectif ce transfert. Mais rien ne vient – ni signature présidentielle, ni explication à ce retard. C'est donc une situation extrêmement inquiétante, car soit il s'agit d'une négligence administrative – et il est intolérable qu'une ordonnance d'un tribunal international fasse l'objet d'une telle négligence –, soit il existe d'autres raisons – dont je n'ai pas eu connaissance –, et elles n'ont pas lieu d'être.

» On s'est penché avec beaucoup de sérieux sur le rejet des autorités de l'ex-Yougoslavie à l'encontre du tribunal international. Il serait déplorable de ne pas faire de même pour le Rwanda et de passer l'éponge sur le manquement du Cameroun. Il est urgent que les Etats qui s'intéressent au sort de la justice au Rwanda se posent des questions et interrogent les autorités camerounaises sur l'état de ce dossier.

– Des demandes analogues de transfert ont été adressées par le TPR à la Belgique et à la Suisse. Ont-elles été honorées ?

– Dans le cas de la Belgique, oui. Deux demandes de transfert, concernant Joseph Kanyabashi, ex-bourgmestre de Ngoma, et Elie Ndayambaje, ex-bourgmestre de Muganza, ont été adressées à Bruxelles, les 9 et 22 juillet respectivement. Les deux inculpés ont été transférés de leurs cellules belges à la prison d'Arusha, le 8 novembre. Quant à la Suisse, le transfert d'Alfred Musema devrait avoir lieu incessamment. En général, la coopération des Etats est très bonne. On l'a vu avec la Zambie, mais aussi, plus récemment, avec le Kenya, qui, à la demande du TPR, a arrêté et transféré un suspect rwandais vers Arusha. En Côte-d'Ivoire et aux Etats-Unis, des procédures analogues sont en cours. Que ces procédures soient lentes n'a rien d'inquiétant.

– Le procès de Jean-Paul Akayesu, premier « génocidaire » présumé à comparaître à Arusha, a été reporté deux fois. M. Akayesu devrait comparaître de nouveau, le jeudi 9 janvier 1997. En obtenant du tribunal le report des procès, les avocats de la défense gagnent du temps. Le TPR, lui, y perd en crédibilité...

– Je comprends très bien l'impatience de la communauté internationale. Mais on n'est pas à un point où l'on doive s'inquiéter de retards injustifiables, choquants, provoqués par la défense. La méthode est assez classique dans les procédures pénales. Les avocats de la défense doivent avoir les moyens de travailler, de contacter et d'interroger d'éventuels témoins à décharge. Il faut leur laisser le bénéfice du doute. Ils ont droit à une certaine tolérance, ce qui n'empêche pas le TPR de regarder de très près les motifs allégués pour un report. Une justice rendue trop vite n'est pas une bonne chose.

– Le travail du tribunal international – la collecte de témoignages, par exemple – est-il plus facile à mener en ex-Yougoslavie ou au Rwanda ?

– On a travaillé plus lentement au Rwanda, mais pour des raisons purement techniques. Dans l'un et l'autre pays, les enquêteurs travaillent en anglais ou en français – langues qui ne sont naturellement parlées ni dans l'ex-Yougoslavie ni au Rwanda. Mais il est plus facile de trouver des gens qui savent traduire le yougoslave que le kinyarwanda. Autre différence de taille : pour l'ex-Yougoslavie, le TPI dispose de bureaux d'enquêtes à Belgrade, à Sarajevo et à Zagreb, mais le siège du tribunal, greffe et bureau du procureur compris, se trouve à La Haye ; en revanche, pour le Rwanda, le siège du tribunal – autrement dit, toute l'infrastructure administrative – est installé à Arusha, alors que le bureau du procureur est à Kigali, comme le bureau d'enquêtes. Ce qui se règle facilement à La Haye prend des jours à Kigali.

» Les conditions de travail sont assez difficiles, c'est vrai, mais cela n'explique pas tout. La récente conférence de Londres, consacrée à la Bosnie, n'a pas son équivalent pour le Rwanda – et sans doute n'est-ce pas un hasard. La présence de la communauté internationale, son soutien aux efforts de reconstruction ne sont pas les mêmes ici et là. Le TPR est plus isolé. Le retour massif de réfugiés, qui a ramené l'attention de la communauté internationale sur les problèmes du Rwanda, nous bénéficiera peut-être, je l'espère. »

Propos recueillis par Catherine Simon



DESSIN DE JEAN-PIERRE GAÜZÈRE

Femme de tête et militante engagée

« ON NE PEUT que souhaiter bonne chance au juge sud-africain Richard Goldstone, qui a accepté la tâche gigantesque d'essayer de faire quelque chose en partant de rien » : cet ironique compliment de l'historien français Gérard Prunier, auteur d'un ouvrage sur le Rwanda, *History of a Genocide* (Hurst and Company, 1995), n'a rien perdu de sa pertinence. Deux ans après la décision de l'ONU de créer, le 8 novembre 1994, un tribunal pénal international sur le Rwanda (TPR), aucun des vingt et un inculpés, accusés d'avoir tenu un rôle de premier plan *dans les massacres, n'a pu être jugé.*



LOUISE ARBOUR

Les conditions de travail des personnels du TPR, dont le siège officiel est à Arusha (nord de la Tanzanie), *ont été singulièrement compliquées par le retour* de plusieurs centaines de milliers de réfugiés rwandais, arrivant du Zaïre et de la Tanzanie, mais aussi par des campagnes de presse, souvent virulentes, mettant en cause l'impartialité ou l'intégrité du TPR. Quand elle a pris la succession de M. Goldstone, le 1er octobre 1996, accédant aux fonctions de procureur des tribunaux pénaux internationaux sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, la Canadienne Louise Arbour n'ignorait rien de ces écueils.

Née le 10 février 1947 à Montréal, Mme Arbour peut se targuer d'une longue expérience de pénaliste. Admise au barreau du Québec en 1971 et au barreau de l'Ontario en 1977, *elle a enseigné* pendant de longues années à la faculté de droit de l'université de York, avant de devenir magistrat. Chaleureuse, bagarreuse, cette femme de tête est aussi une militante. Au Canada, personne n'a oublié le rôle qu'elle a joué, en 1995, pour défendre la cause des détenues de la prison de femmes de Kingston, victimes de la violence de leurs gardiens. Dotée d'une énergie peu commune et affichant un optimisme à *toute épreuve*, « *Madame la magistrate* » – nommée en 1987 juge de première instance à la Cour suprême de l'Ontario, elle est promue, en 1990, à la cour d'appel de l'Ontario – considère son travail à la tête du TPR comme un « *formidable défi* », qu'elle se fait fort de relever.

C. S.

Michel Parigot, président du Comité anti-amiante de Jussieu ; **Henri Pézerat**, président de l'Association pour l'étude des risques du travail

« Il n'y a pas d'argument scientifique sérieux contre le désamiantage »

Les deux experts souhaitent que Jussieu devienne un chantier pilote en matière de sécurité

« L'interdiction de l'amiante en France à compter du 1er janvier va-t-elle, selon vous, influer sur le cours des procédures judiciaires engagées ?

– **Michel Parigot** : L'interdiction était une première étape indispensable dans la mise en place d'une véritable politique de santé publique face à l'amiante : ce n'était pas possible tant qu'on continuait à en vendre. Du point de vue des procédures judiciaires, cela aura probablement une influence. Les connaissances qui ont conduit à interdire ce matériau valent en effet depuis de nombreuses années. La recherche des responsabilités est un préalable nécessaire à l'indemnisation des victimes. L'ampleur de l'affaire et le nombre des personnes touchées pourraient justifier, à terme, la mise en place d'un *fonds d'indemnisation*.

– **Henri Pézerat** : Indépendamment des procédures au pénal se pose en effet la question d'une juste indemnisation des victimes. La réponse des compagnies d'assurance et des entreprises consiste à dire : « *Il existe le système de réparation des maladies professionnelles* », système qui date des années 20 et qui, selon eux, fonctionne et interdit toute autre forme d'indemnisation, hormis celle liée à la faute inexcusable. Ce système est un *marché de dupes*. Pour l'instant, environ la moitié des victimes ont un taux d'invalidité inférieur ou égal à 5 %, *ce qui représente* le versement d'un capital de l'ordre de 9 000 francs, c'est-à-dire très peu de chose. *Nous avons une série de* rencontres prévues avec les ministères concernés et la direction de la *Sécurité sociale pour demander* que cessent l'ensemble des entraves au fonctionnement de ce système. Au-delà, le premier objectif sur le plan judiciaire est une généralisation des procédures pour faute inexcusable, qui permettrait une meilleure réparation pour les victimes.

– Comment avez-vous réagi à la polémique lancée par Claude Allègre dans *Le Point* sur l'opportunité du désamiantage de Jussieu ?

– **M. P.** : Cette polémique est vide, il n'y a pas d'argument scientifique sérieux contre le désamiantage. Claude Allègre ne fait que re*prendre à son compte* les affirmations habituelles des industriels de l'amiante, selon lesquels *l'amiante en place dans les bâti*ments constituerait un risque « mineur » et retirer cet amiante un *risque* « *majeur* ». Il n'est pas sérieux de prétendre qu'on ne sait pas désamianter, alors que cela a été *effectué* sans problème sur des centaines de milliers de mètres carrés dans des pays voisins, ou en*core que le désamiantage est extrê*mement dangereux pour le quartier, quand toutes les mesures *effectuées au voisinage immédiat* des chantiers montrent qu'il n'y a pas de pollution significative.

» Quant à *l'affirmation* selon laquelle on ne sait pas par quoi remplacer l'amiante, elle est simplement ridicule : cela fait bientôt vingt ans que l'on a remplacé l'amiante en protection incendie, puisque c'est interdit ! Il s'agit d'un combat d'arrière-garde. On peut y voir une stratégie de défense de ceux qui ont exercé des responsabilités et doivent justifier leur inaction. Il aurait été préférable que *Claude Allègre s'intéresse au pro*blème de l'amiante quand cela relevait de sa responsabilité , comme *directeur de l'Institut de physique* du Globe à Jussieu ou comme conseiller spécial du ministre de l'Éducation, Lionel Jospin. A cette époque, les ouvriers des services techniques de Jussieu travaillaient le nez dans l'amiante, sans aucune protection.

» Le problème actuel n'est pas de discuter du *risque* zéro mais de mettre en place au niveau national une politique de prévention pour *éviter que* l'amiante ne continue de faire des milliers de victimes par an.

– **H. P.** : *A entendre* Claude Allègre, il y aurait je ne sais quelle revendication d'un risque zéro. La vérité toute simple est qu'un quart des victimes de mésothéliome *[cancer spécifique de l'amiante]* appartiennent au secteur du bâtiment, avec seulement des expositions sporadiques pendant des temps souvent très limités. *Laisser* l'amiante en place c'est, à terme, accepter des milliers de victimes *supplémentaires dans ce secteur et* un nombre non nul, mais non chiffrable à ce jour, parmi les simples occupants de ces bâtiments. Dès 1960 et 1963, on savait qu'une proportion importante de victimes du mésothéliome se recrutait parmi les personnes n'ayant subi qu'une exposition faible au voisinage des mines. Le principe de précaution ne s'applique donc pas à partir de fantasmes mais sur la base d'une réalité connue depuis plus de trente ans.

» La politique française de santé publique est en train de changer, un certain nombre de personnes au sein des pouvoirs publics ayant tiré les leçons de l'affaire du sang contaminé. C'est sans doute l'une des raisons qui ont joué et qui *joueront dans la mise en place* progressive d'une véritable politique de prévention face à l'amiante.

– Quel est l'état d'avancement des travaux sur le campus ?

– **M. P.** : La solution choisie par *le ministère est la bonne. Il s'agit* de désamianter Jussieu par tranches, en utilisant des locaux provisoires *pour maintenir* les universités en fonctionnement. Les travaux d'urgence, qui consistent à poser provisoirement des films de plastique sur les plafonds pour protéger les personnels et les étudiants, devraient être achevés dans trois mois. Pour le désamiantage proprement dit, un programmiste et un maître d'œuvre ont été choisis, mais la mise en place des préfabriqués *se fait attendre*.

» Nous souhaitons que Jussieu devienne un chantier pilote pour la France entière et nous avons demandé à l'Institut national de recherche et de sécurité d'y collaborer, en vue d'améliorer les techniques de retrait d'amiante et les appareils de protection respiratoire des ouvriers. Il est en effet im*pératif de ne leur faire courir aucun* risque. »

Propos recueillis par Laurence Folléa

Télévision publique : la dernière séance ?

par Jacques Kirsner

TOUT *porte* à croire que la télévision publique généraliste entre, si l'on ne fait rien, dans sa phase ultime de décomposition avant liquidation. Depuis vingt ans, droite et gauche confondues, *complices*, se sont *donné* la main pour que peu à peu la télévision publique, alors monopole d'Etat, devienne un pôle marginal du paysage audiovisuel du prochain siècle. Concurrence entre les chaînes et introduction de la pu*blicité avant 1981* ; *création dans* les conditions que l'on sait de La Cinq, de M 6 et de Canal *Plus* sous la gauche ; privatisation de TF 1 par la droite et refus de la gauche de renationaliser la chaîne ou de doper financièrement le pôle public en 1988 : telles sont, chacun s'en souvient, les grandes lignes de cette progressive strangulation.

Depuis lors, gauche et droite encore confondues et complices, qu'a-t-on *fait pour la télévision* publique ? Rien de nouveau. Tantôt les dirigeants plaisent au pouvoir, et on leur donne de l'argent sans s'occuper de ce qu'ils en font *en termes de programmes*. Tantôt ils déplaisent, et on leur coupe les cordons de *la* bourse, tout en leur demandant de faire plus d'audience et de mieux affirmer la différence publique en sachant qu'au bout du compte on pourra s'en débarrasser au *plus vite, soit pour* cause de déficit, soit pour cause de programmes pas assez spécifiques.

Depuis 1988, il en est ainsi. Et de Charybde *en* Scylla, *changeant de* patrons au gré des humeurs du pouvoir ou des folies de ses dirigeants grisés par le soutien de celui-ci, la télévision publique court *à sa perte sous* les *yeux* d'un CSA impuissant et de connivence.

Et pourquoi cela ? Parce qu'en France, longtemps, la télévision a été regardée par les intellectuels, les hommes de culture et les enseignants comme un diable et un concurrent *qui* tue la *« vraie »* culture, le *« vrai »* savoir et participe d'une entreprise machiavélique d'abrutissement général. Parce qu'en France la télévision a *été regardée* par les *hommes* politiques comme un outil de pouvoir, de propagande, de contrôle des opinions et comme une tribune à disposition, ouverte au moindre *signe aux desiderata de gouver*nants soucieux de parler à la France sans que jamais ceux-ci ne s'intéressent aux programmes et ne prennent conscience de leur importance pour la nation.

Double myopie, double méprise, *double hypocrisie qui a livré* la télévision publique aux marchands, à l'Audimat, aux *« animateurs-producteurs »* pour en faire ce qu'elle est aujourd'hui, à quelques exceptions près, toujours citées comme alibi, c'est-à-dire une *bouillie que l'on dit populaire* quand elle est populiste ou populacière.

Et ce n'est pas Arte et La Cinquième, créées par la gauche pour *apaiser sa conscience troublée*, qui, sans nier leurs mérites, *peuvent redonner* à la *télévision* populaire et citoyenne ce dont elle a besoin, tant leur audience reste limitée, faute de correspondre aux exigences d'une télévision de masse.

Alors on dira peut-être que tout cela n'est pas trop grave puisque l'heure de la fragmentation du paysage audiovisuel français a sonné. Le numérique, le thématique, les bouquets vont peu à peu *marginaliser les chaînes généra*listes, et le combat pour qu'elles se reprennent est archaïque, puisque la télévision du futur est ailleurs.

Myopie, là encore, que de croire *à la vague thématique et numé*rique. Elle existe, certes, mais il faudra encore des décennies pour que ce flux capte des audiences significatives. N'oublions pas qu'aux Etats-Unis ABC, CBS et NBC totalisent encore plus de 60 % du marché et PBS, le système public, près de 10 %. Ce n'est pas demain la veille que les chaînes *fragmentées* capteront une large audience, d'autant que leur coût reste *dissuasif* pour *de larges sec*teurs de la population. Une étude internationale, récemment parue, confirme d'ailleurs que, dans tous les pays d'Europe, les bouquets *ont du mal* à éclore *et que* les téléspectateurs restent plus attachés qu'on aurait pu le croire à leurs chaînes généralistes.

Si pour longtemps encore ces dernières demeurent à la fois le support indispensable de la créa*tion*, la *source principale* d'information, de distraction et de culture de masse, le vecteur essentiel d'un lien social virtuel entre les individus dans une société éclatée, *alors*, l'*enjeu* qu'elles représentent est crucial.

> Ni la droite, malgré ses dénégations,
> ni la gauche, malgré ses promesses,
> ne changeront d'attitude
> tant que la pression ne les y contraindra pas.
> Celle des créateurs, d'abord.
> Mais rien ne se fera sans les téléspectateurs

Dès lors, comment éviter que le pouvoir politique, tout à son obsession de contrôler l'information et indifférent à la conquête des écrans publics par les marchands, ne se livre à nouveau à ces opérations de déstabilisation qu'il affectionne ? Espérer qu'il en vienne à un comportement républicain est vain. Ni la droite, malgré ses dénégations, ni la gauche, malgré ses promesses, ne changeront d'atti*tude tant que la pression ne les y* contraindra pas.

Quelle pression ? Celle des créateurs d'abord, acteurs, producteurs, auteurs, journalistes, techni*ciens, qui doivent faire de la lutte* pour une télévision publique de qualité un axe majeur de leur action. Action de défense contre l'avilissement et la colonisation de nos écrans, mais aussi action de proposition pour imaginer les contenus de demain.

Comme nous savons le faire dans certains cas, ainsi qu'en témoigne aujourd'hui la mobilisation des intermittents du spectacle *ou hier celle des créateurs* pour l'exception culturelle et les quotas, nous devons en appeler au sursaut de toute la galaxie, encore vivante et pugnace, de la création.

Mais rien ne se fera sans les téléspectateurs. C'est aussi à eux qu'il faut s'*adresser*. *C'est aussi* eux qu'il faut mobiliser, alors qu'ils réagissent déjà en plébiscitant les fictions françaises et les documentaires de création pour les chaînes généralistes, eux qui, par des associations, des appels, des manifestations, peuvent et doivent *expri*mer leur voeu de pérenniser la télévision généraliste publique envers et contre les manigances et les calculs des politiques.

Une occasion se présente. La *té*lévision publique a aujourd'hui à sa tête des équipes dirigeantes de qualité, décidées à rééditer sur France 2 les succès obtenus sur France 3 et à renforcer les écrans publics dans cette reconquête de la dignité et de l'audience, objectifs qui ne sont pas incompatibles. Or leur ambition est aujourd'hui menacée par un nouvel accès de restrictions budgétaires et d'appel à la ressource publicitaire, qui se pare des nécessités financières du temps pour mieux cacher son véritable but : discréditer une équipe indépendante qui rechigne à prendre ses ordres dans les lambris dorés des cabinets du pouvoir.

En contraignant France Télévision à se financer au-delà du possible par la drogue publicitaire, *c'est non seulement le service pu*blic qu'on précipite dans le mur, mais, par ricochet, la presse quotidienne qu'on menace.

Le moment n'est-il pas venu, en refusant cet engrenage, de manifester combien créateurs et téléspectateurs sont attachés au service public de l'audiovisuel, partie intégrante de ce service public français que défendent aujourd'hui ses salariés comme les citoyens ?

***Jacques Kirsner** est scénariste et producteur de cinéma et de télévision.*

L'enfer des rythmes scolaires

par Catherine Joncheray

AU collège comme au lycée, les 12-18 ans se voient imposer un rythme de travail qui ne respecte guère leur équilibre de vie. Est-ce bien *raisonnable* ? *Levés* pour la plupart entre 6 h 30 et 7 heures, la plupart d'entre eux ont à peine le temps d'enfourner un petit déjeuner rapide qu'il leur faut se hâter vers le bus qui les déposera juste à temps pour commencer leur journée de travail à 8 heures – *plus* tôt que beaucoup d'adultes employés dans des commerces ou des administrations.

Quatre heures de cours, une pause *ridicule* de deux heures, trop courte pour autoriser la plupart des élèves à rentrer déjeuner chez eux, mais trop longue lorsqu'elle est passée dans l'établissement, et nos jeunes repartent pour trois voire quatre autres heures de cours.

Le soir, bus à nouveau pour beaucoup, et après quinze à trente minutes consacrées à un petit en-cas bien mérité, nos enfants sont obligés de se remettre au travail pour *faire face* aux devoirs, leçons, exercices, dissertations, commentaires... dont les enseignants les ont *gratifiés* et qui leur prennent souvent plusieurs heures par jour.

Devant ce rythme infernal, comment ne pas comprendre que bon nombre *se* retrouvent *démunis* et capitulent. Quant à ceux qui résistent et s'acharnent à répondre aux exigences de notre système éducatif, fatigués, stressés, obsédés par les *contrôles et les notes*, ils puisent dans leur volonté leur espoir de réussite et les encouragements de leurs parents les ressources nécessaires pour continuer.

N'avons-nous pas en France des années et même des décennies de retard par rapport à nos voisins européens ou encore par rapport à certains pays anglo-saxons ? Comment les autres pays développés procèdent-ils pour clore la journée d'école tôt *dans l'après-midi* (14 heures ou 15 heures), limiter la somme de travail exigé après les cours, et libérer ainsi des créneaux horaires confortables pour la pratique du sport et des activités artistiques ? Dans notre pays, la pratique d'une activité extrascolaire n'est pas chose aisée, car elle est autant de temps volé sur l'emploi du temps *déjà complet de nos enfants*.

Il leur faut alors gérer chaque minute à la manière d'un PDG, et s'avancer dans leur travail dès que s'en présente la possibilité, sous peine *de devoir empiéter sur leur nuit de sommeil*. A partir du lycée, cela devient mission presque impossible, et il n'est pas rare de voir les jeunes de 16-18 ans abandonner des activités pourtant chères à leur coeur et bénéfiques à leur équilibre. Si néanmoins ils persévèrent, c'est souvent au *détriment* de leurs études.

En France, les têtes bien pleines prévalent sur les têtes bien faites. Quand cessera ce bourrage de crâne intensif, dévoreur de temps et d'efforts, dont il ne reste au bout du compte que *bien peu de choses* ? Au lieu de multiplier les matières, au lieu de chercher sans cesse à transmettre un contenu que nos enfants doivent à tout prix mémoriser, *pourquoi* ne pas leur enseigner comment se servir des outils à leur disposition ? *Les bibliothèques et les* centres de documentation regorgent de trésors boudés par nos enfants, peu préparés à les utiliser. Au nom de la culture, nous empoisonnons l'*existence* de *nos jeunes*. Pourquoi ne pas miser davantage sur la méthode et le savoir-faire, la réflexion et la critique ? Ne limitons pas les possibilités de nos enfants à la *capacité de leur mémoire*.

Notre civilisation évolue à une vitesse prodigieuse. Si l'on peut admettre qu'il fut un certain temps possible de mémoriser une part importante des données connues, ce n'est plus le cas de nos jours. Faisons de nos enfants des adultes responsables, qui sauront s'adapter à leur société en constante évolution. Il n'est plus question aujourd'hui de les éduquer avec les principes d'hier. A tous niveaux (primaire, secondaire, supérieur), les enseignants doivent désormais être formés pour devenir des guides pédagogues et non pas de simples retransmetteurs de savoir.

En faisant le choix de l'ouverture sur la vie, nous redonnerons peut-être à nos enfants le goût de l'apprentissage. L'apprentissage dans la *joie, n'est-ce pas là l'idéal de tout* éducateur digne de ce nom ? Il n'est pas question de supprimer l'effort, mais de le susciter au lieu de l'imposer. Débarrassés des contraintes obsolètes *qui pèsent sur eux*, et partageant désormais une vie bien équilibrée entre méthode, culture, art et sport, nos adolescents reprendront alors confiance en eux-mêmes.

***Catherine Joncheray** est maître de conférences à l'université d'Angers.*

Le risque d'une puissante erreur

par Raoul Béteille

EN république, les trois pouvoirs *(le législatif*, l'exécutif et le judiciaire) sont exercés séparément. Mais ils doivent l'être, tous trois, conformément à la vo*lonté du souverain, c'est-à-dire* du peuple. Qu'il cesse d'en être ainsi pour un seul de ces trois « pieds » de l'Etat, et l'illégitimité le ronge. Bientôt vermoulu, le pied casse, et le trépied s'effondre.

Il en résulte que les techniciens, *qui sont gens indispensables*, ne doivent cependant pas usurper le rôle des politiques : l'exercice du pouvoir lui-même. Car les politiques ont la légitimité : l'onction conférée par les suffrages du peuple souverain. Les techniciens *n'ont que la compétence tech*nique. La technocratie, par essence, est donc contraire à la démocratie.

Or, une particularité essentielle, qui affecte la justice, est perdue de vue par presque tout le monde. Pourtant, elle est de taille. Il faut être bien conscient d'une chose : le citoyen *« ressent le pouvoir »*, avant tout, dans ses formes exécutive et judiciaire. Le législatif est plus lointain et comme plus haut.

Députés et sénateurs le voient bien. Chaque jour, ils jouent le rôle d'intercesseurs entre les citoyens et la puissance publique : ils s'adressent à l'exécutif pour tenter d'obtenir la solution des difficultés de la vie courante nées du comportement des services publics que *nous qualifierons d'ordinaires* (il s'agit de ce que l'on appelle globalement l'administration) et du comportement de ce service public tout à fait extraordinaire qu'est le *service public de la justice*.

Il faut distinguer dans tous les domaines la fonction et l'organe. En matière législative, le pouvoir-fonction (qui est le pouvoir de faire la loi) est exercé par un véritable pouvoir-organe : les élus du peuple souverain. Il en va de même pour l'exécutif, parce que le pouvoir-fonction (qui est le pouvoir de gouverner le pays) appartient, là aussi, à un pouvoir-organe issu de la représentation nationale, responsable devant elle et en mesure de tenir en *lisière* les *techniciens* des différents services publics constituant l'administration : les fonctionnaires doivent obéissance au gouvernement.

Il en va tout autrement en matière judiciaire. Le pouvoir-fonc*tion (qui est le pouvoir de juger)* n'appartient pas à un pouvoir-organe ayant reçu l'onction des suffrages : l'organe, ici, est une simple *« autorité »*. C'est ce que dit la Constitution parce que les juges, qui sont nommés après concours *ou sur titres, n'ont qu'une légitimi*té indirecte tirée de la loi qu'ils sont chargés d'appliquer et de la légitimité directe de ceux qui les ont nommés. Le fait d'avoir été reçu à un concours quel qu'il soit (ou d'avoir été nommé sur titres) ne *donne aucune légitimité directe* pour exercer un pouvoir-fonction de nature constitutionnelle tel que celui qui consiste à rendre la justice, même si on a obtenu de surcroît la bénédiction du Conseil supérieur de la magistrature. Seule est vérifiée la compétence professionnelle. En résulte-t-il aujourd'hui, pour nos juges, davantage *de légitimité que ne leur en* conférait, sous l'Ancien Régime, le fait d'avoir acheté leur charge (ce qui prouvait seulement leur droit de propriété) ?

En France – car il en va différemment dans d'autres démocraties où *les juges sont élus* –, nos juges d'aujourd'hui, pourtant simples techniciens ressemblant furieusement aux fonctionnaires des administrations, exercent eux-mêmes le pouvoir-fonction judiciaire. Impossible de leur faire les gros yeux s'ils perdent la tête. Le judiciaire, l'un des trois pouvoirs de la démocratie, appartient, de droit, à une technocratie.

Montesquieu n'a pas conçu la séparation des pouvoirs comme devant être *étanche*. *Les trois pou*voirs sont des contrepoids qui doivent au contraire se contrôler et s'équilibrer mutuellement. Ils doivent être distincts, certes, mais chacun d'eux doit être en relation avec les deux autres. Dès qu'il cesse d'en être ainsi, les abus renaissent de la toute-puissance.

Impossible, dès lors, de souhaiter la *« séparation de la justice et de l'Etat »*. C'est absurde ! Impossible de décider que, dorénavant, l'exécutif ne pourrait plus s'adresser au judiciaire ! Que le ministre de la justice ne pourrait même pas s'adresser aux juges par l'intermé*diaire* d'un porte-parole ! Alors que le même exécutif s'adresse directement, comme et quand il le veut, au pouvoir législatif ! Et cela alors que l'exécutif, qui agit et doit faire face aux événements, est, lui, responsable devant la représentation nationale de l'accomplissement de la volonté du peuple souverain (laquelle doit être respectée dans le domaine judiciaire au moins autant que dans les autres puisque la justice est rendue *« au nom du peuple français »*). *Il* faut absolument que, tout en respectant leur liberté de décision, il puisse appeler l'attention des juges sur les attentes qu'il ressent chez le citoyen !

La *« séparation »* des pouvoirs ne doit être qu'une distribution des trois pouvoirs-fonctions du souverain entre organes distincts mais en relation les uns avec les autres. Et il faut se garder de perdre de vue ce qu'est en vérité le ministère public, composé des magistrats du parquet. Il s'agit, comme le vocabulaire le fait apparaître, des avocats et avoués (procureur est l'ancien nom des avoués) d'une unique cliente : la puissance publique elle-même, la République.

Comment admettre, sauf à la considérer comme une simple d'esprit, que cette cliente soit la seule, en France, à *ne pas avoir le droit* de donner des instructions à ses avocats et avoués sur ce qu'il convient, selon elle, de demander au juge indépendant par l'intermédiaire de son fondé de pouvoir, le ministre de la justice ? Cela n'aurait aucun sens.

Les magistrats du parquet doivent rester ce qu'ils sont et n'avoir que l'indépendance mesurée qui est dans notre tradition : *« La plume est serve mais la parole est libre »*, étant en outre observé que l'article 36 *du code de* procédure pénale ne donne pas au ministre le pouvoir d'interdire telle ou telle poursuite, mais seulement le pouvoir d'imposer celles qu'il juge opportunes. Il faut qu'ils restent hiérarchiquement subordonnés au garde des *sceaux*, *faute de quoi ils* n'argumenteraient plus qu'en leur nom propre (la parole est libre) et cesseraient d'être les représentants de la puissance publique (la plume est serve). Gardons-nous donc de la folie qui aboutirait à confisquer *totalement au souverain* l'un de ses pouvoirs régaliens, à faire de ce pouvoir-fonction la propriété privée d'une caste intouchable, seule maîtresse d'elle-même, agissant en *circuit fermé et ne rendant de* comptes à personne.

Ce serait d'autant plus dangereux que la loi, que les juges sont chargés d'appliquer, est aujourd'hui refaite, si tel est son bon plaisir, par un troisième étage législatif venant se surajouter à l'Assemblée nationale et au Sénat mais n'ayant pas plus de légitimité directe que notre *« autorité »* judiciaire : le Conseil constitutionnel.

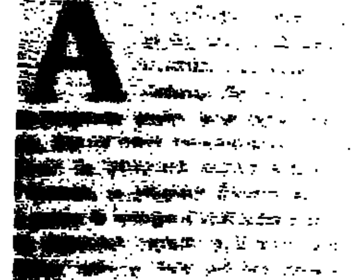
Finalement, c'est M. Badinter qui avait raison lorsque, nommé garde des sceaux au lendemain de l'élection présidentielle de 1981, et voulant changer les choses, il a clairement averti son monde : *« Personne,* a-t-il dit, *n'est forcé d'être mon procureur général. »*

Belle formule, et bien vraie. Elle vient confirmer, émanant d'un homme de gauche, que la mise en garde contenue dans les présentes lignes vise à protéger et garantir le plein exercice de la démocratie, no*tamment* lorsque ce qu'on appelle l'alternance rend nécessaires, dans un sens ou dans l'autre, certains ajustements dans la politique pénale.

Il est indispensable d'apporter une correction démocratique au *caractère foncièrement* technocratique de notre appareil judiciaire. Cette correction exige une relation entre l'exécutif et le judiciaire : celle qui existe actuellement.

> Il est indispensable d'apporter
> une correction démocratique au caractère
> foncièrement technocratique de notre
> appareil judiciaire. Cette correction exige
> une relation entre l'exécutif et le judiciaire :
> celle qui existe actuellement

***Raoul Béteille** est député (RPR) de la Seine-Saint-Denis, conseiller honoraire à la Cour de cassation.*



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Un coup de froid révélateur

Suite de la première page

Ne valait-il pas mieux utiliser ces sommes à d'autres fins : l'accélération de la vitesse, l'amélioration du confort des passagers, voire même la retraite des cheminots ? L'argent, à la SNCF notamment mais pas seulement là, est toujours rare : s'il est dépensé quelque part, il ne peut l'être ailleurs.

La SNCF avait eu en fait à répondre à une question, classique mais complexe, à laquelle tout individu ou toute collectivité humaine se trouve régulièrement confronté – et qui est au centre de l'économie : face à un risque à fréquence faible mais aux conséquences fortes, quels moyens est-on disposé à investir pour s'en protéger, étant entendu que les moyens ainsi mobilisés manqueront nécessairement pour satisfaire d'autres besoins ? Un exemple parmi d'autres : les habitants de la région niçoise savent qu'ils vivent dans l'une des rares régions françaises où il y a un risque de tremblement de terre. Sont-ils prêts à s'équiper en dispositifs antisismiques ? S'ils le font, ils devront sans doute réduire la taille de leur habitation.

Ce type d'interrogations est aussi fréquent aujourd'hui qu'hier. Les risques persistent : le progrès n'a pas réduit, au contraire, la fréquence des catastrophes naturelles (tremblements de terre au Japon ou en Californie, inondations, sécheresses...), comme l'observent les assureurs du monde entier. Au contraire, il a contribué à créer de nouveaux risques, les risques technologiques (Tchernobyl, Bhopal...). Les techniques pour en réduire les conséquences existent aussi. On sait faire rouler des trains par grand froid. On sait construire des bâtiments antisismiques. Mais investir pour se couvrir contre un risque à faible probabilité, c'est accepter un sacrifice sans savoir si l'on en tirera, un jour, un quelconque bénéfice. C'est là un véritable choix, le révélateur d'une société.

AVERSION POUR LE RISQUE

Si l'appréciation exacte du risque – la probabilité d'un tremblement de terre ou celle d'une inondation – est impossible et pose un certain nombre de problèmes de nature scientifique, l'attitude à son égard relève davantage des comportements sociaux. L'aversion pour le risque est aussi le symbole d'une attitude à l'égard du temps et de son prochain. En cette matière, on constate de grandes différences selon les pays. La France se situerait, schématiquement, entre deux « modèles » : celui des Etats-Unis, d'une part, celui de l'Allemagne, de l'autre. Ce n'est sans doute pas un hasard si l'on retrouve là une distinction proposée, il y a quelques années, par Michel Albert, entre le capitalisme « anglo-américain » et le capitalisme « rhénan ».

Aux Etats-Unis, pays du « marché-roi », les choix se font généralement dans une grande transparence. Une compagnie aérienne n'hésite pas à demander, avec quelque cynisme, à ses clients le prix que ceux-ci seraient prêts à payer pour réduire de moitié le risque d'un crash à l'occasion du voyage qu'ils s'apprêtent à effectuer – la compagnie précisant à cette occasion son appréciation du risque réel d'accident ! Outre-Atlantique, cette grande transparence, aidée d'un individualisme forcené et d'un optimisme permanent, se traduit par une forte acceptation du risque.

Les Américains préfèrent ainsi dépenser moins et risquer l'accident, plutôt que de se priver, inutilement peut-être. Le système de transport américain, l'un des plus développés du monde, est aussi l'un des plus sensibles aux aléas de la météorologie. Le trafic ferroviaire et aérien entre New York et Washington est régulièrement interrompu au cours de l'hiver. L'Allemagne présente une approche opposée. Les choix n'y sont pas effectués dans une transparence parfaite. S'inscrivant dans une vision à plus long terme, les Allemands privilégient ensuite la couverture du risque.

PLAINTES FRANÇAISES

En France, même si elles peuvent donner lieu, au cas par cas, à débat, certaines décisions sont claires et rationnelles. L'équipement en chasse-neige dans les collectivités locales en serait un exemple. Les termes de l'équation en sont assez simples et nécessairement publics. Là où il neige chaque année, l'achat d'un chasse-neige est indispensable et accepté par tous. Là où les flocons jamais ne tombent, l'achat apparaît *a priori* inutile. Si par hasard, une fois dans le siècle, ou même dans la décennie, les routes devaient y être bloquées, on jugera qu'un arrêt d'activité pendant quelques jours est préférable à un tel investissement.

Dans de nombreux domaines de la vie sociale – l'énergie, les transports, la santé... –, la France souffre cependant plus généralement de choix implicites. Imagine-t-on, sur les autoroutes, les sociétés de péage interrogeant les automobilistes sur le prix que ceux-ci seraient prêts à payer pour être sûrs que la voie sera dégagée quelles que soient les conditions météorologiques (neige, gel ou verglas) ? La France n'a pas les mécanismes de marché à l'américaine qui conduisent à une certaine transparence. Elle a en revanche des technostructures puissantes et « *savantes* » qui effectuent, bien souvent, ses choix.

Comme l'Allemagne, la France a tendance à laisser les technostructures opérer ses choix, mais comme aux Etats-Unis, ses habitants expriment, lorsqu'ils en ont l'occasion, une nette préférence pour le présent, une faible inclination à se couvrir contre des risques incertains. Les Français ont tendance à considérer que les grandes catastrophes sont peu probables, lointaines et ne les concerneront donc pas directement. Ils construisent leur maison pour une ou deux générations – les Allemands pour trois ou quatre.

Le TGV est un symbole de cette préférence pour l'instant présent : toutes les régions de l'Hexagone revendiquent leur ligne à grande vitesse – ce qui signifie des coûts qui sont engagés nécessairement aux dépens d'autres investissements –, mais dès que le train prend quelques heures de retard, celui-ci est voué aux gémonies. Refusant bien souvent à titre individuel les sacrifices que nécessite la couverture contre les risques exceptionnels, les Français n'hésitent pas néanmoins à se retourner ensuite, lorsque la catastrophe arrive, vers l'Etat-Providence pour se plaindre de n'en avoir pas été protégés.

Le coup de froid de ces derniers jours rappelle que, même riche et développée, une société comme la société française reste soumise aux aléas de la nature. Elle peut s'en prémunir en multipliant partout ses investissements de prévention et de précaution. Mais, dans la mesure où partout et toujours les moyens sont limités, ces investissements sont le fruit de douloureux arbitrages, d'inévitables renoncements. Pour préparer l'avenir, il faut savoir, parfois, se sacrifier dans le présent.

Erik Izraelewicz

Le Monde
ÉDITORIAL

Paris dans le guêpier centrafricain

LA France a basculé, même si elle s'en défend, dans le camp de M. Patassé. Deux mille militaires français viennent d'offrir un sursis inespéré à ce président dont certains responsables parisiens espèrent toujours qu'il va s'amender mais dont d'autres, comme Michel Roussin, l'ancien ministre de la coopération d'Edouard Balladur, dénoncent le « tribalisme » et la propension à vider les caisses de l'Etat.

Certes, le président centrafricain a été élu au suffrage universel. Mais, en deux ans, sa gestion est allée d'erreurs en scandales. Le Centrafrique est le dernier pays de la région à ne pas avoir rétabli de relations avec les institutions financières internationales. Au fur et à mesure qu'il emprisonnait les fidèles du général Kolingba – son prédécesseur –, le « père de la nation », comme aime à se désigner Ange Patassé, distribuait les prébendes avec une munificence sans rapport avec les ressources réelles du pays.

La mort des deux soldats français tombés en République centrafricaine, samedi 4 janvier, était redoutée et attendue. Depuis le début de la mutinerie d'une moitié environ de l'armée centrafricaine, les troupes françaises jouaient un rôle ambigu. Dans les faits, elles s'interposaient entre les mutins et les forces restées loyales au président Patassé. Mais les deux camps reprochaient son attitude à la France, pour des raisons radicalement opposées. Les premiers estimaient que les militaires français les empêchaient de renverser leur adversaire, ce qu'ils étaient effectivement en mesure de faire. Les amis de M. Patassé attendaient, eux, avec impatience l'opération qui a finalement eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche, seul moyen pour le camp présidentiel de desserrer l'étau.

Pourquoi ? S'agit-il de préserver la plus grande base française en Afrique centrale ou d'aider le Centrafrique à avancer sur la voie du développement et de la démocratie ? Dans le premier cas, il ne reste qu'à liquider définitivement la rébellion. Dans le second, il faudrait revoir sérieusement les modalités d'une présence aussi anachronique que risquée.

Au moment où la France aide, avec d'autres, une partie des pays africains à jeter les bases de démocraties pluralistes, l'intervention de ses soldats à Bangui illustre une fois encore les tâtonnements d'une politique qui hésite entre les pratiques clientélistes du passé et la définition d'une approche nouvelle des relations avec le continent noir. Alors que Jacques Chirac avait solennellement déclaré, au moment de la crise rwandaise, que l'armée française ne monterait plus d'« *actions unilatérales* » en Afrique, l'intervention de ce week-end risque, une nouvelle fois, de mobiliser contre Paris une opinion publique africaine opposée, notamment chez les plus jeunes, à ce que l'ancienne puissance coloniale continue à tenir entièrement sous sa coupe des pays de la zone, comme cela se passe en République centrafricaine. Entre le repli frileux sur l'Hexagone et la politique des commandos, n'y aurait-il pas place pour une vision enfin nouvelle des relations entre la France et le continent noir ?

Issue de secours *par Hachfeld*



DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Deux officiers français sont tombés sous les balles des soldats rebelles de Bangui. Mais ils ont surtout été victimes d'une politique française de l'entre-deux. La France, en effet, récuse la politique du protecteur néo-colonial qui fut longtemps la sienne sur le continent noir. Mais elle ne parvient pas à franchement y renoncer. Elle se présente désormais en garant de la démocratisation africaine. Mais elle a grand-peine à aller jusqu'au bout de cette logique nouvelle.

Les représailles engagées à l'encontre des mutins, en sorte de les punir d'avoir abattu deux officiers français, ne font que souligner cette indécision politique. Cette action militaire présente toutes les caractéristiques d'une opération de police menée au service d'un chef d'Etat africain, comme la légion étrangère en a souvent mené par le passé. Elle se veut toutefois limitée, afin de ne pas compromettre un processus de médiation africaine auquel la France préfère désormais recourir.

THE NEW YORK TIMES

■ Les guérilleros péruviens qui occupent la résidence de l'ambassadeur du Japon réclament, entre autres choses, une amélioration des conditions de détention de leurs camarades emprisonnés. Bien que la méthode choisie soit déplorable, leur diagnostic concernant les prisons péruviennes sonne juste. Les conditions de détention des guérilleros du mouvement Tupac Amaru, et des prisonniers politiques en général, sont particulièrement sévères au Pérou. Mais les prisonniers de droit commun à travers toute l'Amérique latine connaissent une situation scandaleuse.

La France au Proche-Orient, des paroles aux actes

« *JACQUES CHIRAC a largement contribué à secouer l'Europe à propos du Proche-Orient* », commentait récemment devant quelques journalistes un commissaire européen. Le propos est flatteur, quoique tenu sous le sceau de l'anonymat. Son auteur, il est vrai, ne souhaitait pas être identifié, car la politique étrangère n'est pas du ressort de l'exécutif bruxellois. En outre, son opinion n'est sans doute pas partagée par tous les responsables européens.

Le président de la République, que le quotidien libanais *El Safir* a sacré « *homme de l'année 1996* », a donc atteint son objectif. Il s'était engagé à faire de la « *politique arabe* » de la France une « *dimension essentielle de* [sa] *politique étrangère* » et de « *faire partager à l'Europe tout entière* » cette « *grande politique arabe* ». Engagement pris le 8 avril 1996 devant les étudiants de l'université du Caire, auxquels M. Chirac avait réservé la primeur de sa « *vision des relations entre la France, l'Europe, le monde arabe et la Méditerranée* ».

En l'espace de neuf mois, cette « *politique arabe* » – l'entourage du président lui préfère l'expression « *politique proche-orientale* » – s'est affirmée : de la mini-guerre du Liban, en avril, au retrait de la France du dispositif de surveillance de l'Irak, le 28 décembre, en passant par un amical mais franc rappel à l'ordre d'Israël quant aux exigences du processus de paix, sans oublier une diplomatie discrète mais efficace, qui a convaincu le Yémen et l'Erythrée de régler leurs problèmes territoriaux par les voies pacifiques, Paris a traduit ses paroles en actes.

Chaque fois – à l'exception de la médiation entre Sanaa et Asmara –, elle l'a fait d'une manière abrupte, qui a agréablement surpris les Arabes et mécontenté, selon les cas, Israël, les Etats-Unis ou les deux à la fois. Il pouvait difficilement en être autrement, dans la mesure où, depuis des années, la France participait d'une certaine uniformité occidentale au sein de laquelle les nuances n'étaient pas clairement perceptibles.

Elle est soupçonnée de poursuivre des objectifs mercantiles, c'est-à-dire de chercher à améliorer les atouts de ses entreprises dans la région. Mais les responsables français défendent sans honte ces intérêts. Ils n'ont d'ailleurs, en la matière, de leçon à recevoir de personne, le président américain, Bill Clinton, n'hésitant pas à intervenir personnellement, par téléphone, auprès de tel ou tel monarque arabe, lorsque d'importants contrats sont en négociation.

SANS GARANTIES

Pour autant, les retombées économiques de la politique de la France ne sont pas garanties, même dans les pays où Paris occupe déjà une position relativement privilégiée. Dans les Emirats arabes unis et au Qatar, deux des plus importants clients de l'industrie d'armement française dans la région, la France fait face à une contre-offensive commerciale majeure des Britanniques. Et, en Irak, parmi les vingt-trois sociétés pétrolières qui ont récemment conclu des contrats pour l'achat de pétrole, la part du lion a été accordée à une société américaine, la Bayoil.

D'après la revue économique *Middle East Economic Survey*, Bayoil a signé deux contrats. Le premier lui permet d'enlever 2 millions de barils par jour du 11 décembre 1996 au 19 janvier 1997, le second 15 000 barils par jour entre le 10 mars et le 7 juin. Total n'enlèvera que 30 000 barils par jour et Elf-Socap, 20 000.

Il est vrai que les deux compagnies françaises ont des objectifs plus lucratifs à long terme, pour lesquels elles ont maintenu le contact avec Bagdad depuis six ans. Il s'agit de l'exploitation des champs pétrolifères de Nahran Oumar et Majnoun, d'une capacité de production d'un million de barils par jour. Mais le risque existe de voir le marché remporté par des sociétés américaines le jour où l'embargo sera levé, tant il est vrai que le principal souci du régime irakien est de se concilier les Etats-Unis.

Pour toutes ses initiatives, la France se place du côté du droit : respect d'accords régionaux, de décisions européennes ou de résolutions des Nations unies. Le problème est que ce « juridisme », en soi irréprochable, sert les intérêts et les objectifs de régimes qui le sont moins.

Comment ne pas considérer en effet que le désengagement français dans le nord de l'Irak rend service au régime sanguinaire de Bagdad, toujours aussi répressif envers sa population et dangereux pour ses voisins ? Si la France n'est pas convaincue de cette capacité de nuisance, pourquoi demeure-t-elle partie prenante au dispositif de surveillance du sud de l'Irak, qui permet de prévenir toute menace dirigée contre l'Arabie saoudite et le Koweït ? Et s'il est vrai que l'attitude des Etats-Unis, qui modifient à leur convenance les résolutions des Nations unies sur l'Irak, n'est guère convaincante, celle de la France suscite un certain malaise.

Paris a, par ailleurs, raison de considérer que son amitié pour le Liban ne doit pas empêcher de bonnes relations avec la Syrie. Sous François Mitterrand, quatorze années de sympathie pour le pays du Cèdre, qui avaient pour corollaire un antagonisme de plus en plus grand avec Damas, n'avaient pas aidé le Liban à mieux se porter. Au contraire. La France n'a pas non plus vocation à jouer les Don Quichotte, alors même que le reste de la communauté internationale fait preuve d'une indifférence certaine envers le Liban.

La France se dit aujourd'hui convaincue que le pays du Cèdre recouvrera sa liberté totale par le biais de la prospérité économique et une fois que la paix aura été instaurée au Proche-Orient. Faut-il pour cela accepter que la tutelle syrienne sur le Liban aille en se renforçant ou que Paris passe purement et simplement l'éponge sur 1 milliard de francs d'arriérés de dettes syriennes pour remettre les relations franco-syriennes sur un bon rail ?

M. Chirac n'a pas encore réussi à faire partager sa « *politique arabe* » à l'Europe tout entière. Mais il fut l'aiguillon qui réveilla l'Europe de sa torpeur pour ce qui concerne le processus de paix. Un envoyé spécial, Miguel Angel Moratinos, représente désormais l'Union européenne (UE) dans la région. Pourtant, sur l'Irak, comme à propos du Liban, l'UE est, au mieux, indifférente.

Mouna Naïm

PRÉCISION

ESPIONNE BRITANNIQUE

Dans notre article intitulé « L'espionne de Sa Majesté promue James Bond des Caddie », paru dans nos éditions datées dimanche 29-lundi 30 décembre, nous indiquions que Stella Rimington, ancienne chef du contre-espionnage du MI-5 britannique, avait été nommée « *directrice* » et membre du conseil d'administration de Marks & Spencer. Cette société nous prie de préciser que Mme Rimington est « *non executive director* », c'est-à-dire conseillère sans fonction opérationnelle.

FINANCE Après avoir perdu 4 milliards de francs en 1995, la Compagnie financière de Paribas a bien redressé la barre en 1996. Elle dégagera un résultat effaçant la perte de l'exercice précédent. ● ANDRÉ LEVY-LANG, le président du directoire, confirme la stratégie du groupe, qui s'appuie sur deux métiers : la banque d'affaires internationale et les services financiers de détail, qu'il peut exercer seul ou avec des partenaires. ● LES RUMEURS récurrentes annonçant le rapprochement de Paribas avec une autre banque française ou la cession de la Compagnie bancaire ou du Cetelem sont sans fondement pour M. Levy-Lang, qui ne voit pas de raison de faire de tels choix dans la précipitation. ● IL PEUT compter sur l'appui de son premier actionnaire, Claude Bébéar, président du directoire d'AXA-UAP, qui s'affirme confiant dans le redressement du groupe et dans l'évolution de son cours de Bourse.

Paribas doit toujours convaincre de la pertinence de sa stratégie

Après avoir amorcé son redressement en 1996, la compagnie sera amenée à renforcer ses positions de banque d'investissement. Cette activité, dominée par les grands établissements anglo-saxons, nécessite des moyens financiers et humains toujours plus importants

POUR LA COMPAGNIE financière de Paribas, le début de l'année 1997 contraste très favorablement avec les premiers jours de 1996. *« Souvenez-vous, l'année dernière à la même époque, André Levy-Lang, le président du directoire de Paribas, était mis en examen dans l'affaire Ciments français, l'action entamait une descente aux enfers jusqu'à 248 francs, en février, et le groupe se préparait à annoncer une perte de 4 milliards de francs au titre de l'exercice 1995 »*, se souvient un actionnaire, se félicitant du retournement de tendance.

Après avoir nettoyé ses comptes, en passant d'impressionnantes provisions sur les risques immobiliers et pour faire face à des moins-values sur certaines participations (dont la Compagnie de navigation mixte), Paribas s'est ressaisie. La compagnie a lancé, et réussi, une offre publique d'achat (OPA) de 9 milliards de francs sur la Mixte, sortant d'une situation bloquée depuis plusieurs années. Sa filiale à 46 %, la Compagnie bancaire, a achevé, à son tour, le nettoyage de son immobilier.

SPÉCULATIONS

Le programme de cession d'actifs s'est accéléré. Le groupe a ainsi vendu en mai sa participation (56,6 %) dans Poliet à Saint-Gobain pour 8,5 milliards de francs. Ce désengagement dopera ses résultats pendant quelques années : la vente, étalée entre 1996 et 1999, lui permettra d'engranger en plusieurs étapes la plus-value de 3,5 milliards tirée de l'opération. La compagnie devrait donc afficher en 1996 un bénéfice effaçant largement sa perte de 1995. Il sera compris entre 4,5 et 5 milliards de francs selon les estimations.

Pour autant, le profil de Paribas est loin d'être jugé idéal. Les spéculations vont toujours bon train sur son avenir. Il y a quelques mois, la place colportait la rumeur que Marc Viénot, le président de la Société générale, avait contacté Paribas pour lui proposer un rapprochement. Certains imaginaient au cours de l'été une alliance Paribas-Crédit lyonnais. La fusion, en novembre, des deux assureurs AXA et UAP a encore relancé les hypothèses de rapprochement : la société de Bourse Oddo s'interrogeait sur une alliance de Paribas avec la Banque nationale de Paris, AXA-UAP étant actionnaire des deux groupes.

Des hypothèses et des rumeurs que M. Levy-Lang balaie d'un revers de la main et que tempère son principal actionnaire, Claude Bébéar, le président du directoire d'AXA-UAP : *« Nous sommes un groupe d'assurance, c'est notre seul métier. Nous gérons nos actifs dans l'intérêt de nos sociétés et de nos assurés. Nous ne sommes pas là pour faire de la géopolitique financière française. Si Paribas veut conclure des alliances ou des rapprochements, cela regarde son conseil de surveillance. Nous n'en serons pas les instigateurs. »*

Pour l'heure, le président du directoire de Paribas confirme sa stratégie, constante depuis son arrivée à la tête du groupe il y a six ans : *« Paribas a deux métiers : celui de banque d'affaires internationale, avec la Banque Paribas, et celui de spécialiste des services financiers de détail avec la Compagnie bancaire et le Crédit du Nord. Dans ces deux métiers, nous essayons de réussir seuls, en jouant sur des partenariats lorsque cela a un sens, mais ce n'est pas forcément nécessaire. »*

Si les analystes ne mettent plus en doute la capacité de rebond et le redressement du groupe à court terme, cette stratégie les laisse toujours perplexes. *« Paribas est un animal hybride, avec une banque d'affaires qui a du mal à décoller, un portefeuille de participations longtemps immobile, la Compagnie bancaire, dans laquelle il n'est pas majoritaire, et enfin le Crédit du Nord, dont il cherche à se débarrasser »*, décrit un concurrent sévère.

« La Banque Paribas, comme la Compagnie bancaire, évoluent sur des marchés où la concurrence et les besoins en capitaux sont très forts. En restant en l'état, Paribas marche certes sur deux jambes, mais n'atteint pas la puissance des Goldman Sachs, Salomon Brothers, Bankers Trust ou autres JP Morgan, côté banque d'affaires. Côté services financiers, la Compagnie bancaire est loin d'avoir le poids – et la rentabilité – d'un General Electric Capital », remarque un professionnel. Pour lui, Paribas devrait donc choisir entre ses deux métiers. D'autres préconisent que la banque d'investissement et la Compagnie bancaire s'appuient sur un large réseau bancaire, pour former, en France, l'équivalent d'un Deutsche Morgan Grenfell, de la Société de banque suisse alliée à Warburg ou encore d'ING Barings.

VALEUR DE CROISSANCE

Paribas, de son côté, s'attache à démontrer qu'elle a les moyens de ses ambitions. La compagnie rappelle qu'elle a augmenté de 4 milliards de francs le capital de la Banque Paribas en juin et lui rachètera ses actions Mixte. L'allègement du portefeuille de participations doit se poursuivre et permettre de donner davantage de moyens à la banque. Les fonds propres du groupe sont en outre élevés. *« Nous aurions eu les moyens de racheter Barings ou Smith New Court en Europe. Du côté américain, nous aurions les moyens de racheter Donaldson Lufkin Jenrette ou Merrill Lynch. Ces acquisitions n'auraient pas de sens pour nos actionnaires aux prix où elles peuvent se faire »*, explique M. Levy-Lang. Reste que, dans les métiers de la Banque Paribas, la croissance interne coûte, elle aussi, très cher.

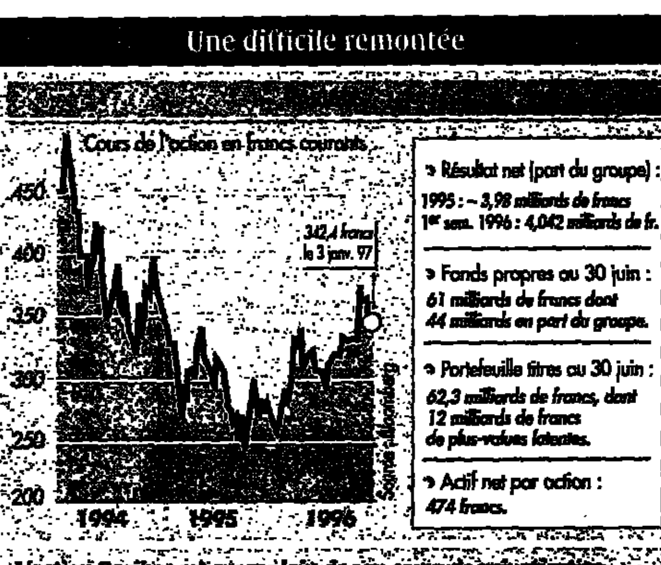
N'ayant pas, en France, une base domestique comparable au marché américain, la banque a donc choisi, un peu sous la contrainte, de se spécialiser sur certains métiers. Elle a ainsi développé son pôle spécialisé dans le conseil en privatisations et fusions et acquisitions en Europe. *« Nous sommes la seule banque française à avoir un rôle significatif et durable sur les marchés euro-obligataires et dans les opérations internationales d'émission d'actions »*, souligne M. Levy-Lang.

Sur ses marchés domestiques toutefois, Paribas, qui a une position honorable dans le peloton de tête, ne creuse pas l'écart avec ses concurrentes et se fait même souvent distancer par la Société générale. Dans les métiers de marchés, la banque gagne plus d'argent en gérant son propre bilan qu'en offrant des services à ses clients. Elle cherche à rééquilibrer cette tendance en développant le métier de *senior banker*, ces banquiers chargés de développer les relations avec les grands clients.

Côté services financiers de détail, on imagine mal M. Levy-Lang, issu de la Compagnie bancaire, céder cette entité et son joyau, le Cetelem, spécialiste du crédit à la consommation. La Bancaire reste, pour lui, une valeur de croissance. A l'égard du Crédit du Nord, la position de Paribas est moins claire. Le groupe n'a-t-il pas confié à Rothschild et Cie un mandat de vente ? Les discussions avec les Banques populaires ont finalement échoué sur une question de prix, mais ont été très près d'aboutir et pourraient ne pas en rester là.

Pour l'heure, Paribas ne fait encore aucun commentaire, soulignant simplement le redressement du Crédit du Nord, qui commence à regagner des parts de marché. Le groupe espère même que la meilleure rentabilité des banques françaises attirera de nouveau les groupes étrangers. La cession du Crédit du Nord serait appréciée des analystes comme la première démonstration des choix stratégiques.

Sophie Fay



L'action Paribas est encore loin de son cours de privatisation à 405 francs en janvier 1987.

Une participation stratégique pour Claude Bébéar

***« Les résultats de Paribas sont en très forte amélioration. C'est le fruit d'efforts menés depuis plusieurs années. Ce redressement est, je crois, durable. Quand le marché verra en 1997 que le retournement est confirmé, il y aura une évolution favorable du titre »*, déclare au *Monde* Claude Bébéar, président du directoire d'AXA-UAP. Profitera-t-il de ce redressement pour réduire sa participation (10,7 %) ? Ce n'est pas dans ses intentions.**

Même si l'assureur ne se considère pas comme un actionnaire de référence de Paribas, sa participation est pour lui stratégique. Ne serait-ce que parce que Paribas détient 25,5 % dans Finaxa, l'un des holdings de tête d'AXA. *« C'est un accident de l'Histoire*, explique M. Bébéar. *Mais, du coup, nos deux groupes ont développé des affaires en commun : nous utilisons les services de la banque d'affaires, tandis que Paribas a investi dans notre filiale de réassurance financière. Nous pouvons aller plus loin dans certains métiers comme l'assurance-vie ou la gestion d'actifs. »*

Microsoft a réussi son entrée tardive sur le marché d'Internet

En 1996, la firme de Bill Gates a doublé le rythme de ses acquisitions

SAN FRANCISCO
correspondance

Numéro un mondial des logiciels pour micro-ordinateurs, Microsoft a consacré 1,5 milliard de dollars en trois ans (près de 8 milliards de francs) à l'acquisition de jeunes sociétés de haute technologie, notamment dans le domaine des réseaux. A la suite de la conversion du groupe de Redmond (Etat de Washington) au réseau Internet, en décembre 1995, le rythme de ces investissements a doublé. Sur 47 acquisitions, investissements minoritaires ou sociétés conjointes, la moitié a été réalisée en 1996. La technologie Internet et les médias interactifs ont été *« deux moteurs dans l'accélération du rythme d'investissements et d'acquisitions »*, a souligné le directeur financier de Microsoft, Greg Maffei, dans un entretien au *Wall Street Journal* du 3 janvier.

Le groupe créé par Bill Gates avait pourtant failli rater le rendez-vous d'Internet. Il y a un an seulement qu'il a lancé ses premiers produits, alors que Netscape dominait le marché des *« navigateurs »*, ou *« butineurs »*, ces programmes qui permettent de se diriger sur le réseau. Netscape contrôlait alors près de 95 % des ventes avec son Navigator. Depuis, sa part est tombée à 70 %, Microsoft ayant capté de 20 % à 25 % de la clientèle avec Explorer.

Jusque-là, grâce à son avance technologique, Netscape parvenait à imposer chacune de ses innovations comme un *« standard Internet »*. Alfredo Pizzirani, responsable international de la division applications et clients sur Internet, estime que ce monopole est désormais cassé. Pour reprendre l'initiative, Microsoft a proposé des produits intégrés, pour tirer parti de sa propre position dominante sur le marché des logiciels pour PC. En douze mois, la société de Bill Gates a mis sur le marché trois versions successives d'Explorer, dont la dernière, lancée en août, est considérée par beaucoup comme supérieure aux produits concurrents.

CONFIGURATIONS SUR MESURE

Dans la prochaine version, Microsoft fusionnera son système d'exploitation et son *« butineur »*, ce qui permettra à l'utilisateur de naviguer indifféremment sur le disque dur de son ordinateur et sur le réseau. D'après M. Pizzirani, Microsoft est maintenant en mesure de fournir *« les éléments-clés d'une solution Internet intégrée »* avec des programmes pour les PC comme pour les serveurs, et les outils pour monter des configurations sur mesure. Certains analystes s'en inquiètent, craignant que la société ne reproduise dans le monde d'Internet la domination qu'elle exerce sur celui des PC, dont 85 % utilisent ses systèmes d'exploitation. Gary Reback, avocat de ceux qui protestent contre les pratiques de Microsoft, accuse le fondateur de Microsoft de vouloir *« pomper »* toutes ces nouvelles technologies *« dans son système d'exploitation pour ainsi maintenir son monopole »*.

La puissance de Microsoft a été déterminante pour ce succès tardif. Grâce à ses réserves financières, la firme a mis au point l'Explorer en un temps record et l'a distribué gratuitement : accessible sur Internet, il peut être téléchargé par tout utilisateur sans débourser le moindre dollar. Et Bill Gates n'a eu aucun mal à persuader les principaux services d'information en ligne d'en faire leur instrument d'accès privilégié à Internet. Ceux qui recommandent Explorer sur leurs écrans obtiennent en échange une icône à leur nom sur Windows 95, grâce à laquelle l'utilisateur s'oriente facilement vers leur site Internet.

Cet argument a convaincu même America on Line, bien que Microsoft soit désormais son concurrent direct. La firme de Bill Gates possède en effet son propre service en ligne, Microsoft Network (MSN, qui a deux millions d'abonnés), classé numéro trois derrière America on Line (sept millions d'abonnés) et Compuserve. En fixant l'abonnement mensuel à 19,95 dollars pour un usage illimité, Bill Gates a obligé tous les autres services à baisser leurs prix de 30 % à 50 %. Depuis Noël, il lance une nouvelle offensive commerciale en mettant sur le marché 3,5 millions de CD-ROM pour inviter les utilisateurs à se brancher sur MSN. Cette campagne de 100 millions de dollars a pour objectif de hisser MSN à la deuxième place du marché américain, avec plus de trois millions d'abonnés.

INTÉRESSÉ PAR LES MÉDIAS

Spécialisés dans la haute technologie, Microsoft et son fondateur s'intéressent désormais au secteur des médias, où ils investiraient 400 millions de dollars par an. Bill Gates s'est personnellement associé à la création d'un nouveau studio à Hollywood, DreamWorks, aux côtés de Steven Spielberg, David Geffen et Jeffrey Katzenberg.

On le retrouve dans bien d'autres projets comme Cityscape, service d'informations locales en ligne dans les grandes villes américaines, ou MSNBC, qui associe Microsoft et NBC (groupe General Electric) pour la diffusion d'informations télévisées sur le câble et sur Internet. Corbis, propriété de Bill Gates, est la plus grande source mondiale d'images numériques, exploitées notamment sur CD-ROM.

Francis Pisani

Apple devra économiser 1 milliard de dollars en 1997

Apple Computer pourrait encore réduire ses effectifs en 1997, après avoir supprimé 1 300 emplois en 1996, estime Gilbert Amelio, son PDG. Le troisième fabricant mondial de micro-ordinateurs va enregistrer une perte de 100 à 150 millions de dollars (520 à 780 millions de francs) pour le premier trimestre fiscal de son exercice clos le 27 décembre, ainsi qu'une chute de 10 % de son chiffre d'affaires par rapport au trimestre précédent.

Il doit en outre financer l'acquisition, annoncée il y a quinze jours, de Next, société créée par son propre fondateur, Steve Jobs. Ce rachat, qui doit permettre à Apple de mettre la main sur une technologie qu'il ne possède pas encore, lui coûtera au total 400 millions de dollars. Ce qui, selon M. Amelio, obligera la compagnie à réduire ses dépenses d'environ 1 milliard de dollars cette année si elle veut parallèlement redevenir bénéficiaire.

Airbus et Boeing ont connu en 1996 une année faste

LE CONSORTIUM aéronautique européen Airbus a enregistré 326 commandes fermes d'appareils pour 1996, soit un triplement par rapport à l'année 1995 (106 avions). Compte tenu de 25 annulations, son carnet de commandes s'est enrichi de 301 appareils. A l'inverse de son concurrent américain Boeing, Airbus ne prend pas en compte les intentions de commandes, notamment les 120 appareils d'USAir. *« Si nous comptabilisions nos ventes à la Boeing, nous afficherions un total de 498 appareils »*, affirmait-on lundi 6 janvier au siège d'Airbus.

Boeing déclare des commandes de 645 appareils pour 1996 (pour un montant de 47,26 milliards de dollars), contre 346 avions en 1995. Les annulations, qui s'élèvent à 123 appareils sur la totalité du carnet de commandes, ramènent les commandes nettes à 522 unités.

Nominations à l'Autorité de régulation des télécommunications

LE JOURNAL OFFICIEL du 5 janvier publie la nomination, par décret du président de la République du 4 janvier, de Jean-Michel Hubert, ingénieur général des télécommunications, à la présidence de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Yvon Le Bars, ingénieur en chef des mines, et Dominique Roux, professeur à l'université Paris-Dauphine, sont nommés membres de l'ART par le même décret.

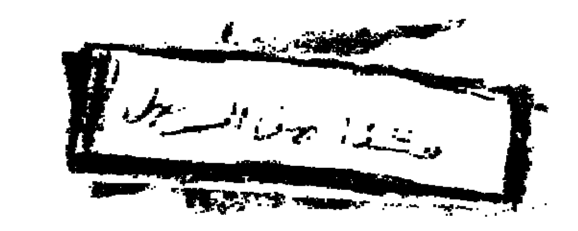
Le JO du même jour publie l'avis de nomination des deux autres membres de l'ART : Roger Chinaud, désigné par le président du Sénat, et Bernard Zuber, par le président de l'Assemblée nationale. L'ART est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 1997 par la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996.

DÉPÊCHES

■ **GAZ DE FRANCE : les ventes de GDF ont battu leur record historique**, jeudi 2 janvier, avec 2,4 milliards de kilowattheures (hors la région du Sud-Ouest alimentée par le gisement de Lacq), contre 2,2 milliards de kilowattheures le 7 février 1991. Ce niveau est supérieur de 40 % aux ventes moyennes en hiver.

■ **CHARBON : la Chine va fusionner quatorze entreprises d'Etat** du secteur charbonnier en quatre groupes spécialisés afin de le rendre compétitif sur le marché international, a indiqué dimanche 5 janvier l'hebdomadaire *China Daily Business Weekly*. Avec une production annuelle de 1,35 milliard de tonnes, la Chine est le premier producteur mondial de charbon.

■ **BOTTIN SA : l'entreprise bicentenaire spécialisée dans l'information sur les entreprises** vient d'être rachetée par la SCRL à Sysmark, détenue par Marceau Investissements. La SCRL, filiale de la compagnie d'assurance-crédit Coface, est spécialisée dans l'information économique des entreprises. Bottin SA a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 50 millions de francs.



RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 6 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS

+0,95 %

CAC 40 : 2304,47

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	942	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	815	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Renault (T.P.)	1600	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1900	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1275	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1025	[illegible]	—	[illegible]
Accor	640	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	168,10	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Air Liquide	787	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Alcatel Alsthom	413,40	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Axa	330	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Axime	600	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Bail Investis.	751	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	620	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Bazar Hot. Ville	445	[illegible]	+ 2,92	[illegible]
Bertrand Faure	202,50	[illegible]	− 0,24	[illegible]
BIC	778	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
BIS	533	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	201,70	[illegible]	− 0,59	[illegible]
Bollore Techno.	571	[illegible]	+ 1,22	[illegible]
Bongrain	2020	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Bouygues	526	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Bouygues Offs.	139,90	[illegible]	+ 2,07	[illegible]
Canal +	1135	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Cap Gemini	246,80	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Chargeurs Intl	246	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Christian Dior	827	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	162,40	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Cipe France Ly #	615	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Clarins	750	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
CLF-Dexia France	453	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Club Mediterranee	335,70	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Coflexip	276	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Colas	743	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Comptoir Entrep.	9,45	[illegible]	—	[illegible]
Comptoir Moder.	2810	[illegible]	+ 1,35	+ 1,71
CPR	411	[illegible]	+ 0,48	− 0,19
Cred.Fon.France	66,70	66,50	− 0,29	− 1,48
Credit Lyonnais CI	133	132,10	− 0,67	+ 0,67
Credit National	298,30	[illegible]	+ 1,74	+ 1,57
CS Signaux(CSEE)	234	236	+ 0,85	+ 0,46
Damart	4199	4240	+ 0,97	+ 2,16
Danone	721	[illegible]	+ 0,41	− 0,13
Dassault-Aviation	1151	[illegible]	+ 0,95	[illegible]
Dassault Electro	445	[illegible]	+ 1,57	+ 1,57
Dassault Systemes	242,90	240,10	− 1,15	+ 0,33
De Dietrich	195	[illegible]	+ 1,53	+ 1,27
Degremont	395	416	+ 5,31	+ 8,05
Dev.R.N-P.Cal Li #	43	[illegible]	—	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	125,90	125,60	− 0,23	− 0,15
Dynaction	120	[illegible]	− 0,83	− 2,53
Eaux (Gle des)	638	[illegible]	+ 2,35	+ 1,55
Eiffage	225,50	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Elf Aquitaine	471,50	477,70	+ 1,31	+ 3,14
Eramet	268	267,30	− 0,26	− 1,72
Eridania Beghin	828	[illegible]	+ 1,57	+ 0,71
Essilor Intl	1552	1600	+ 3,09	+ 7,56
Essilor Intl ADP	1300	1315	+ 1,15	+ 7,15
Esso	551	553	+ 0,36	+ 3,94
Eurafrance	2258	[illegible]	+ 0,57	+ 1,20
Euro Disney	10,15	10,15	—	[illegible]
Europe 1	1150	1138	− 1,04	+ 3,45
Eurotunnel	6,90	[illegible]	+ 1,44	+ 2,18
Filipacchi Medias	1118	1145	+ 2,41	− 0,86
Fimalac SA	487,50	487	− 0,10	+ 3,85
Finextel	80,20	80,20	—	[illegible]
Fives-Lille	485	487	+ 0,41	[illegible]
Fromageries Bel	4296	4300	+ 0,11	[illegible]
Galeries Lafayette	1810	1870	+ 3,31	+ 1,30
GAN	104	106	+ 1,92	+ 0,95
Gascogne (B)	460	458	− 0,43	[illegible]
Gaumont #	435,10	448	+ 2,96	+ 4,38
Gaz et Eaux	2130	2130	—	+ 0,56
Geophysique	352	365	+ 3,69	+ 1,38
G.F.C.	464	462,30	− 0,40	− 1,57
Groupe Andre S.A.	401,30	403,50	+ 0,54	+ 3,32
Gr.Zannier (Ly) #	117	118,90	+ 1,62	+ 3,48
Klepierre	674	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Labinal	1024	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lafarge	311,80	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lagardere	142,20	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lapeyre	292,20	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	176,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand	870	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP	565	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legris indust.	213	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Locindus	784	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
…	37	[illegible]	—	+ 6,56
… Limited #	18,75	[illegible]	− 0,80	+ 2,76
… Elect. #	525	526	+ 0,19	+ 1,75
… Motors #	306	[illegible]	− 0,45	+ 4,07
…ique #	396	401,50	+ 1,38	+ 8,34
…ropolitan	40,30	[illegible]	+ 1,73	+ 2,50
…s Plc #	39,85	[illegible]	+ 1,63	+ 1,25
… Plc	7,95	[illegible]	+ 2,51	[illegible]
…y Gold #	40	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
…	48,15	[illegible]	+ 3,21	+ 3,54

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 6 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	118,80	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	102	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,12	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	121,50	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	117,60	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,10	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,80	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	119,53	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	114	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	105,67	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	121,50	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,26	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,37	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,34	[illegible]
Finansder 9%91-06#	120,80	[illegible]
Finaned.8,6%92-02#	116,03	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	113,40	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	102,27	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	102	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,30	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,55	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	112,87	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	107,80	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	117,80	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	105,80	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,98	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	120,25	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,06	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	926	[illegible]

S.I.P.H. ◆	180,10	[illegible]
Sofal ◆	29,50	[illegible]
Sofragi ◆	4250	4250
Taittinger	1553	[illegible]
Tour Eiffel ◆	241	[illegible]
Vicat	411	[illegible]
Finaxa	282	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1520	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1024	1024
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	180	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1510	1510
Immeubl.Lyon(Ly)#	485	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	340	[illegible]
Lloyd Continental ◆	7300	[illegible]
Lordex (Ny) ◆	18	18
Mag.Lyon Gerl.(Ly) ◆	148	[illegible]
Matussiere Forest.	62,60	[illegible]
Moncey Financiere	2551	[illegible]
M.R.M. (Ly)	140,40	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	110	110
Poliet	471	[illegible]
Sabeton (Ly)	722	720
Samse (Ly)	833	[illegible]
Sechilienne (Ly)	1010	[illegible]
Tanneries Fce (Ny)	315	[illegible]
Union Gle Nord(Li) ◆	179	179

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	235	[illegible]
Commerzbank AG	130,60	135
Fiat Ord.	15	[illegible]
Gevaert	325	325
Gold Fields South	133	133
Kubota Corp.	23,90	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	46	[illegible]
Robeco	424	[illegible]
Rodamco N.V.	150	[illegible]
Rolinco	440	[illegible]
Sema Group Plc	98,50	[illegible]
Solvay SA	3200	3200

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 6 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Cermex (Ly) ◆	370,30	[illegible]
CFPI #	355	[illegible]
Change Bourse (M)	265,10	[illegible]
Christ.Dalloz #	1900	[illegible]
CNIM CA#	200	[illegible]
Codetour	289,90	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	409	[illegible]
Confandey S.A.	250	[illegible]
C.A.Haute Normand.	330	[illegible]
C.A. Paris IDF	777	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 6 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	82	82
Coil	170	170
Electronique D2	472	473,80
FDM Pharma n.	199	199
Genset	247	252
High Co.	187	198
Infonie	130	129
Joliez-Regol	88,50	88,50
Mille Amis	112,80	112
Picogiga	178	180
Proxidis	34,95	32
Stelax	4,10	4,10

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 6 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	720	720
Crédit Gén.Ind. ◆	21,10	21,10
Générale Occidentale ◆	85,50	85,50
Mumm ◆	1400	1400
Sté lecteurs du Monde ◆	195	195

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 3 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Favor D ◆	1305,75	[illegible]
Sogefrance D ◆	1694,15	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	157,44	157,44

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT
3615 LEMONDE
Publicité financière Le Monde : 01 44 43 76 26

AUJOURD'HUI

SPORTS

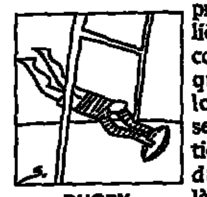
RUGBY La finale de la deuxième Coupe d'Europe de rugby opposera, samedi 25 janvier à l'Arms Park de Cardiff, Leicester à Brive. ● LES ANGLAIS ont éliminé, samedi 4 janvier, le Stade toulousain, tenant du titre, sur le score de 37 à 11, tandis que les Français disposaient des Gallois de Cardiff (26-13), finalistes malheureux de la première édition. ● LE BILAN de cette deuxième édition de la Coupe d'Europe, à laquelle participaient, pour la première fois, les clubs anglais, montre une adhésion des joueurs, mais il est encore trop tôt pour en mesurer l'impact médiatique, qui reste cependant très éloigné de celui des Coupes d'Europe de football. ● LE TOURNOI de rugby à sept de Punta del Este a été remporté, dimanche 5 janvier, par l'équipe de France (35-14 face aux Samoa occidentales), qui se qualifie ainsi pour la phase finale de Coupe du monde, du 21 au 23 mars à Hongkong.

Brive succède à Toulouse en finale de la Coupe d'Europe des clubs

Les Corréziens affronteront les Anglais de Leicester, samedi 25 janvier, à l'Arms Park de Cardiff. En demi-finale, ils ont montré les ressources physiques, techniques et tactiques qui faisaient jusque-là la force de Toulouse

BRIVE
de notre envoyé spécial

Brive n'est pas prêt d'oublier ce dimanche de janvier où l'Europe du rugby lui est soudain devenue proche et familière. Hier encore, ce n'était qu'un rêve lointain, une secrète aspiration confessée du bout des lèvres, ou clamée par bravade au zinc des bistrots. Et puis, voilà qu'au bout d'une demi-finale victorieuse la Corrèze touche presque du doigt son ambition. Ce petit coin de France gorgé de rugby n'a plus qu'à défier Leicester, un gros morceau de l'Angleterre ovale, à se défaire des « tigres » de Dean Richards, les tombeurs de Toulouse, pour s'adjuger la deuxième édition de la courte histoire de la Coupe d'Europe. Avant de songer à la finale du 25 janvier, joueurs, dirigeants et supporteurs se sont laissés aller aux rites de la fête, de ces verres sans fond où l'on refait sans cesse le monde et le match. La victoire appartient à tous. Pour une fois, c'était un peu plus qu'un slogan, puisque tous s'étaient retrouvés dans la bataille contre les mauvais coups de la météo.


RUGBY

La neige a mobilisé la ville, donnant le coup d'envoi bien avant l'heure. Elle s'est emparée des toits, des rues, des arbres. Elle a envahi la bâche qui protégeait la pelouse du stade. Et contre ces lourds flocons jetés tels une ultime menace s'est concentré l'enthousiasme de chacun. Les services municipaux, aidés de volontaires, ont passé la nuit de samedi à dimanche à déblayer le terrain. A quelques heures du match, certains exhibaient fièrement leurs ampoules et leurs cernes, comme si décidément rien ne pouvait faire obstacle au désir de victoire.

Depuis deux saisons, l'équipe du Club athlétique briviste (CAB), à laquelle le parrainage du département a ajouté le nom de Corrèze, s'est découvert une grosse ambition et pas mal d'argent. L'arrivée de Pierre Dauzier, le PDG d'Havas, à la présidence du club, celle du comique Patrick Sébastien à la tête de la section rugby, ont attiré des partenaires et sonné l'heure d'un professionnalisme qui ne laisse au hasard que la portion congrue.

Les joueurs de Cardiff ont eu pour adversaires une pléiade d'internationaux et des lignes arrière presque entièrement remodelées depuis la saison dernière. L'effectif briviste est l'un des plus riches et des plus complets du championnat de France : vingt-cinq joueurs peuvent prétendre à un poste de titulaire. A chaque début de saison, les dirigeants ne cachent pas leur envie de recruter les meilleurs. Ils n'hésitent jamais à décrocher leur téléphone. Dans la vie quotidienne du rugby, on soigne chaque détail, avec des méthodes empruntées aux équipes nationales. Exemple : de longues séances de vidéo avaient précédé la rencontre pour disséquer le jeu des Gallois. « *Quand je suis entré sur le terrain, j'avais l'impression d'avoir déjà joué dix fois contre eux* », s'amusait François Duboisset, le troisième ligne centre. La préparation physique, confiée à Bernard Faure, fait l'objet d'une attention pointilleuse. Les Brivistes ont l'obligation d'être en forme. Ils se doivent de courir, pousser, plaquer pendant quatre-vingts minutes. Les internationaux bénéficient d'un programme individuel. Pour compenser les efforts consentis sous le maillot de l'équipe de France, il fait la part belle à la récupération.

ÉTONNANT CONTRASTE

Ce dispositif est sans doute l'une des clés du succès. Dimanche, c'en était presque criant. Force, vitesse, engagement, les Gallois ont dû s'incliner dans tous ces domaines prépondérants pour le résultat final. Leurs adversaires résistaient mieux à l'effort. Aux quatre coins du terrain, il y avait toujours un joueur pour exploiter leurs faiblesses d'un coup de rein ou contrer leurs élans d'un plaquage. Etonnant contraste : Brive réussissait là où Toulouse avait échoué, la veille, à Leicester. Quand les bras et les jambes des uns se multipliaient, les autres avaient l'air étrangement fatigués. Les joueurs corréziens ont plusieurs fois traversé le rideau défensif de Cardiff, les Toulousains se sont presque toujours heurtés à un mur. Ces derniers ont même eu l'inélégance de quelques mauvais gestes, tandis qu'à Brive ce sont les Gallois qui ont perdu leurs nerfs. Après l'expulsion de leur talonneur, ils ont fini le match à quatorze.

Triples champions de France, tenants du titre européen, les Stadistes ont pourtant été les premiers à rationaliser au maximum leur préparation, au point d'afficher parfois l'insolence des trop bons élèves qui ont toujours un devoir d'avance sur leurs camarades. C'était entendu, on ne les prendrait jamais en défaut d'impuissance. Face à la pire des mésaventures, ils auraient toujours une solution puisée dans un volumineux bagage tactique. A Leicester, ils ont connu la cruelle expérience des limites, la démonstration inattendue que tous les jeux et toutes les situations ne leur conviennent pas, que leur capacité à créer du jeu s'est peut-être émoussée. L'an dernier, ils avaient été sacrés en l'absence des Anglais, une légère ombre sur un titre conquis à Cardiff. Cette fois, ils leur ont été opposés à deux reprises. A Londres, contre les Wasps, ils ont subi l'une des plus lourdes défaites de leur palmarès (77-17). En demi-finale, Leicester a donné une version atténuée de la même déroute.

« *J'ai trouvé que c'était l'équipe la plus complète de la compétition, celle qui présentait le moins de faiblesses et savait le mieux appuyer sur ses points forts* », confiait l'international briviste Thierry Labrousse. Grégory Kacala, le troisième ligne, partageait cette admiration. « *Le seul point rassurant, c'est qu'ils ont un peu le même style que nous* », précisait le troisième ligne polonais. C'est désormais à eux et à leurs coéquipiers de s'attaquer à cette montagne symbolisée par le géant de la seconde ligne, Martin Johnson, et la science de Dean Richards, le numéro huit de l'équipe d'Angleterre, tranquille architecte du jeu des avants. Le CAB succède au Stade toulousain, victime d'un douloureux rappel à l'ordre. Dans la course à la suprématie européenne, les clubs anglais sont bel et bien les plus redoutables rivaux des Français.

Pascal Ceaux

L'Italie gagne à Lansdowne Road

Huit pénalités du demi d'ouverture Paul Burke, soit 24 points, un total record dans le rugby irlandais, n'y ont rien fait : le Quinze du trèfle a subi une humiliante défaite contre l'Italie (29-37), samedi 4 janvier à Lansdowne Road. Menés pendant les deux tiers du match, les Italiens se sont imposés en fin de rencontre grâce à deux essais de l'ailier Paolo Vaccari et du demi d'ouverture Diego Dominguez. Cette troisième défaite consécutive des Irlandais à Dublin, après celles concédées face aux Australiens et aux Samoans, enfonce le rugby irlandais dans la crise, moins de deux semaines avant le début du Tournoi des cinq nations. En revanche, le succès des Italiens, entraînés par le Français Georges Coste, conforte leur volonté de jouer au plus haut niveau européen et notamment de participer au Tournoi des cinq nations.

Clubs, joueurs et spectateurs satisfaits de la nouvelle compétition

LA COUPE D'EUROPE de rugby n'a officiellement que des enthousiastes. Les déçus se font discrets, très discrets. Quant aux joueurs, ils sont contents, peut-être les plus contents. Car l'épreuve les change de l'ordinaire du championnat, de ces têtes beaucoup trop vues, de ces équipes que l'on connaît par cœur. « *Jouer dix fois contre Toulon, ça devient lassant* », murmure Christophe Lamaison. Le trois-quarts briviste est à peine surpris de son audace. L'Europe lui a imposé de voir grand. Comme à David Venditti, son copain des lignes arrière. « *Il y a plus d'enjeu, plus de public, c'est plus médiatisé, et c'est l'occasion de rivaliser avec les British.* » Sans l'Europe, le rugby ne serait-il qu'un long ennui ?

Le public est ravi. Surtout lorsque son équipe gagne, ce qui ne surprendra personne. Au stade municipal de Brive, les supporteurs corréziens avaient l'air beaucoup plus heureux que les quelques Gallois qui s'étaient risqués à traverser la Manche. Si l'indice de satisfaction des présents semble facile à mesurer, les chiffres d'affluence dans les stades inclinent à la nuance. Selon les financiers de l'épreuve, les quarante-quatre matches de poule et les quarts de finale ont attiré une moyenne de 6 000 à 7 000 spectateurs. Les cinquante-cinq mille places de l'Arms Park de Cardiff seront elles remplies le 25 janvier pour la finale Brive-Leicester ?

Les clubs ? Eux aussi se délectent des ortolans européens. Au point de craindre plus que tout la non-qualification, synonyme de manque à gagner. L'organisation des demi-finales leur a cependant échappé. Elle était tout entière l'affaire de l'ERC (European Rugby Cup), qui dispose en partie de la maîtrise des recettes. Brive escomptait néanmoins toucher, dès dimanche, la somme de 160 000 francs. S'y ajoutera par la suite l'argent des droits de retransmission, également géré par l'ERC.

UN STATUT DE PARENT PAUVRE

Les meilleurs clubs anglais, propriétés de milliardaires généreux, ou appuyés par de puissants sponsors, sont sans doute moins sensibles à la manne européenne que leurs homologues français, réduits à l'énervant statut de parents pauvres.

Les télévisions se sont fait attendre. Avant les quarts de finale, le téléspectateur anglais eût été bien en peine de décrire l'Europe du rugby. Il n'en avait pas vu une image, par la faute de la tonitruante bataille qui a opposé Sky, le réseau privé de Rupert Murdoch, à la BBC. Les caméras anglaises viennent à peine de débarquer sur les terrains. France-Télévision s'est montré généreux. Le service public a acquis pour environ 40 millions de francs la totalité des droits pour la France. Il a diffusé les deux demi-finales, deux quarts de finale, et quelques matches de poule. Mais l'Europe du football demeure beaucoup plus visible.

Dès samedi 4 janvier, Heineken, le financier de l'épreuve, a pu pousser un grand soupir de soulagement. Grâce à Leicester, le cauchemar d'une finale franco-française n'aurait pas lieu. Le match se tiendrait donc à l'Arms Park, dans un Pays de Galles où la publicité pour l'alcool a encore droit de cité. En France, la loi Evin a contraint le brasseur hollandais à une totale discrétion. S'il avait fallu en passer par un cruel Brive-Toulouse, une solution de repli avait été envisagée à San Sebastian, au Pays basque. L'Europe de l'ovale aurait donc déménagé en Espagne, au pays du football, du cyclisme et des corridas...

P. Ce.

■ **Deux clubs français disputeront la finale de la première Conférence européenne de rugby. Samedi 4 janvier, Bourgoin et Castres ont enregistré leur septième victoire consécutive dans cette compétition. Les Berjalliens ont dominé Narbonne (29-6), grâce notamment à 17 points inscrits au pied par le trois-quart centre Péclier, pendant que Castres s'imposait devant Agen (23-6). La finale sera jouée le 26 janvier en un lieu pas encore déterminé.**

La France s'impose dans le tournoi à sept de Punta del Este

PUNTA DEL ESTE
correspondance

En remportant, dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 janvier, le tournoi qualificatif de Punta del Este, l'équipe de France de rugby à sept a gagné son premier grand titre international depuis les années 70. La victoire en finale contre la rugueuse sélection des Samoa occidentales (35-14) est plutôt de bon augure pour la prochaine Coupe du monde du rugby à sept, du 21 au 23 mars à Hongkong.

Comme à son habitude, la sélection française a pourtant mis du temps avant de trouver le bon rythme dans ce tournoi. Des débuts hésitants sous un soleil de plomb contre les îles Cook avaient fait craindre le pire. Mais au fur et à mesure des matches les Tricolores, emmenés par le talentueux Dacquois Ugo Mola, l'Agenais Ollivier Campan et Olivier Magne, l'autre Dacquois, décidément très en forme, se sont montrés dignes du meilleur niveau international.

Vif, spectaculaire et aéré, le rugby à sept exige de grandes qualités d'adresse, de résistance physique et de dynamisme. On peut se demander d'ailleurs s'il s'agit d'un prototype du rugby de mouvement ou d'un sport à part qui finira par créer sa propre identité. On constate en effet plusieurs différences fondamentales avec le rugby à quinze. Le jeu étant fait de passes et de courses, les concepts du combat ou de l'effort collectif groupé sont pratiquement inexistants. Résultat, la morphologie des joueurs n'est pas la même. En dehors de quelques talonneurs dynamiques, la grande famille des deux premières lignes n'est pas invitée à la table de ces grandes fêtes ovales. Pendant les deux mi-temps de sept minutes, on recherche avant tout la vitesse et la précision gestuelle. Du coup l'emblématique densité musculaire du pilier ou la détente verticale des longilignes deuxièmes lignes n'ont plus leur raison d'être.

UN NOUVEAU SPORT

« *A mon avis, on est en train d'inventer un nouveau sport* », note Marcel Martin, présent à Punta del Este par sa fonction de directeur de la Coupe du monde. *Telle que je vois la composition des équipes, les critères physiques du sept éliminent les gros et les grands.* » Outre la spécificité du jeu, c'est la forme même des compétitions qui fait le charme indéniable du rugby à sept. On réunit vingt-quatre équipes dans un seul endroit et, en l'espace de deux jours, plus de cinquante matches se déroulent sur la même pelouse. De préférence sous le soleil, car rares sont les spectateurs qui accepteraient de rester six heures assis dans le froid. Pour le premier match de l'équipe de France dans cette cité balnéaire uruguayenne, il faisait 35 degrés à l'ombre, et au moment du coup d'envoi de la finale, lundi à 0 h 20 (heure locale), les six mille spectateurs étaient encore en bras de chemise.

« *Le rugby à sept est avant tout une fête*, confie David Roberts, directeur du tournoi de la Coupe du monde 1997. *Bière, bonne musique, bonne bouffe dans les tribunes, et sur le terrain du spectacle non-stop, c'est ce que nous avons appris à Hongkong* » (lire ci-dessous). Pourtant, malgré cette ambiance joyeuse et la spontanéité dans le jeu, le sept reste encore confidentiel en France. Ce n'est que grâce à une bande d'irréductibles, entraînés par l'ancien international tarbais Thierry Janeczek, que la France arrive à se maintenir parmi les huit meilleures équipes du monde.

Parmi eux, le plus acharné est le demi de mêlée castrais Frédéric Séguier, le capitaine tricolore, qui a pris le risque de disputer ce tournoi alors que le Castres olympique jouait sa demi-finale de Conférence européenne contre Agen. « *Ce fut un choix délicat pour moi, et je dois remercier mon président de m'avoir laissé partir. Mais depuis quelques saisons le jeu à sept me passionne et m'attire à fond. Je voulais mettre toutes les chances de mon côté pour participer à la Coupe du monde.* » Si les clubs de Castres et d'Agen ont accepté de lâcher chacun un joueur, le sept reste toujours le parent pauvre, souvent obligé de vivre avec les miettes. « *Le Français n'est pas forcément fait pour jouer au Sept*, explique Séguier. *Il nous manque encore la culture de fond dont bénéficient les joueurs de l'hémisphère Sud, et il manque des tournois et de la pratique pour franchir un palier.* »

Ian Borthwick

Hongkong accueillera la Coupe du monde

La deuxième Coupe du monde de rugby à sept aura lieu à Hongkong, du 21 au 23 mars. Le choix du lieu, à quelques mois du retour de la colonie britannique à la Chine, est symbolique. C'est là que cette version réduite du rugby a pris son véritable envol international – le magnifique stade de So Kon Po fut conçu et construit selon les besoins spécifiques des tournois à sept. Les vingt-quatre finalistes se sont qualifiées à l'occasion de trois tournois : Lisbonne (les 1er et 2 juin 1996), Dubaï (les 21 et 22 novembre) et Punta del Este. Trois équipes étaient qualifiées d'office : l'Angleterre et l'Australie (les deux finalistes de 1993) et Hongkong, en tant que pays organisateur.

Les autres équipes sont : la Nouvelle-Zélande, les îles Fidji, l'Espagne, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Canada, le Pays de Galles, l'Irlande, la Corée du Sud, les îles Tonga, la Roumanie, l'Ecosse, le Portugal, les Etats-Unis, le Maroc et la Namibie. Les cinq dernières, qualifiées ce week-end à Punta del Este, sont : la France, le Japon, les Samoa occidentales, les îles Cook et l'Argentine.

RÉSULTATS

FOOTBALL

Coupe de France
Huitième tour

Toulouse (D2)-Nîmes (N1)	1-0

Toulouse qualifié.

Championnat d'Espagne
Dix-huitième journée

La Corogne-FC Barcelone	0-1
Celta Vigo-Valladolid	0-2
Espanyol Barcelone-Compostelle	0-2
Oviedo-Logrones	2-1
Alicante-Gijon	1-1
Extremadura-Atletico Madrid	2-4
Santander-Tenerife	1-2
Real Sociedad-Saragosse	1-0
Real Madrid-Bilbao	1-0
Rayo Vallecano-FC Séville (reporté)	
Betis Séville-Valence (lundi)	

Classement : 1. Real Madrid, 42 pts ; 2. FC Barcelone, 40 ; 3. Deportivo La Corogne, 37 ; 4. Betis Séville, 35 ; 5. Atletico Madrid, 32 ; 6. Real Sociedad, 31 ; 7. Valladolid, 29 ; 8. Tenerife, 28 ; 9. Athletic Bilbao, 27 ; 10. Racing Santander, 25 ; 11. Valence, 23 ; 12. Rayo Vallecano, 23 ; 13. Celta Vigo, 23 ; 14. Oviedo, 22 ; 15. Espanyol Barcelone, 19 ; 16. Compostelle, 19 ; 17. Sporting Gijon, 18 ; 18. Logrones, 15 ; 19. Saragosse, 14 ; 20. FC Séville, 14 ; 21. Hercules Alicante, 12 ; 22. Extremadura, 8.

Championnat d'Italie
Quinzième journée

Bergame-Vérone	1-0
Cagliari-Plaisance	1-0
Florentina-Naples	3-0
Inter de Milan-AS Rome	3-1
Parme-Juventus Turin	1-0
Pérouse-Reggiana	1-3
Udine-Gênes	4-5
Vicence-Bologne	2-0
Lazio Rome-Milan AC	3-0

Classement : 1. Juventus Turin, 29 pts ; 2. Vicence, 26 ; 3. Sampdoria Gênes et Inter de Milan, 25 ; 5. Florentina, 24 ; 6. Naples, 23 ; 7. Lazio Rome, 22 ; 8. Bologne, 22 ; 9. Milan AC, 21 ; 10. Parma, 21 ; 11. AS Rome et Atalanta Bergame, 20 ; 13. Udine, 18 ; 14. Pérouse et Plaisance, 17 ; 16. Cagliari, 14 ; 17. Vérone, 10 ; 18. Reggiana, 9.

RALLYE

Dakar-97
Première étape : Dakar-Tambacounda (587 km)

● Autos

1. Fontenay-Musmara (Fra., Mitsubishi) ; 2. Saby-Serieys (Fra., Mitsubishi), à 2 s 25 ; 3. Shinozuka (Jap.)-Magne (Fra., Mitsubishi), à 3 s 21.

● Motos

1. Peterhansel (Fra., Yamaha) ; 2. Sainct (Fra., KTM), à 2 s 23 ; 3. Meoni (Ita., KTM), à 10 s 15.

Deuxième étape : Tambacounda-Kayes (594 km)

● Autos

1. Schlesser-Monnet (Fra., Buggy Schlesser) ; 2. Masuoka (Jap.)-Shulz (All., Mitsubishi), à 13 s ; 3. Shinozuka (Jap.)-Magne (Fra., Mitsubishi), à 2 min 54 s.

Classement général : 1. Schlesser-Monnet (Fra., Buggy Schlesser) ; 2. Saby-Serieys (Fra., Mitsubishi), à 48 s ; 3. Shinozuka (Jap.)-Magne (Fra., Mitsubishi), à 1 min 02 s.

● Motos

1. Peterhansel (Fra., Yamaha) ; 2. Magnaldi (Fra., KTM), à 18 min 48 s ; 3. Laporte (EU, KTM), à 17 min 59 s.

Classement général : 1. Peterhansel (Fra., Yamaha) ; 2. Laporte (EU, KTM), à 31 min 26 s ; 3. Magnaldi (Fra., KTM), à 31 min 34 s.

RUGBY

Coupe d'Europe
Demi-finales

Leicester (Ang.)-Toulouse (Fra.)	37-11
Brive (Fra.)-Cardiff (PdG)	26-13

Conférence européenne
Demi-finales

Castres (Fra.)-Agen (Fra.)	23-6
Bourgoin (Fra.)-Narbonne (Fra.)	29-6

SKI ALPIN

Slalom féminin spécial de Maribor

1. P. Wiberg (Suè.), 1 min 44 s 55 ; 2. U. Hrovat (Slov.), 1 min 45 s 32 ; 3. L. Magoni (Ita.), 1 min 46 s 46 ; 4. E. Eder (Aut.), 1 min 46 s 54 ; 5. M. Oester (Sui.), 1 min 46 s 92.

Classement général de la Coupe du monde : 1. P. Wiberg (Suè.), 718 pts ; 2. K. Seizinger (All.), 583 ; 3. H. Gerg (All.), 453 ; 4. D. Compagnoni (Ita.), 386 ; 5. A. Wachter (Aut.), 365.

Slalom géant masculin de Kranjska Gora

1. M. von Grueningen (Sui.), 2 min 13 s 42 ; 2. S. Voglreiter (Aut.), 2 min 15 s 06 ; 3. K. Andre Aamodt (Nor.), 2 min 15 s 76 ; 4. G. Koenigsrainer (Ita.), 2 min 15 s 93 ; 5. I. Piccard (Fra.), 2 min 15 s 96.

Classement général de la Coupe du monde : 1. H. Knauss (Aut.), 481 pts ; 2. M. von Grueningen (Sui.), 431 ; 3. L. Alphand (Fra.), 352 ; 4. K. Andre Aamodt (Nor.), 340 ; 5. S. Locher (Sui.), 307.

TENNIS

Hopman Cup

Finale : Etats-Unis-Afrique du Sud	2-1

C. Rubin (EU) b. A. Coetzer (AfS), 7-5, 6-2 ; W. Ferreira (AfS) b. J. Gimelstob (EU), 6-4, 7-6 (7/4) ; J. Gimelstob-C. Rubin (EU) b. W. Ferreira-A. Coetzer (AfS), 3-6, 6-2, 7-5.

Les recherches continuent au sud du cinquantième parallèle après le naufrage de deux concurrents du Vendée Globe

Thierry Dubois et Tony Bullimore ont été victimes de la tempête au même endroit que Raphaël Dinelli

Deux concurrents du Vendée Globe, Thierry Dubois (*Pour Amnesty International*) et le Britannique Tony Bullimore (*Exide Challenger*), sont en difficulté, depuis dimanche 5 janvier, au sud du cinquantième parallèle, à 2 500 kilomètres de l'Australie. Lundi matin (heure française), un avion de reconnaissance australien a repéré un homme sur une coque renversée et lancé un canot de survie. Des recherches étaient toujours en cours, dans la matinée de lundi 6 janvier, pour tenter de localiser le second marin.

HOBART (Tasmanie)
de notre envoyée spéciale

« Nous ne sommes jamais descendus aussi loin dans le sud pour une opération de sauvetage, jamais », déclarait, lundi après-midi 6 janvier à Canberra (lundi matin heure de Paris), David Grey, porte-parole du Bureau de coordination des sauvetages en mer (MRCC), à propos de la nouvelle opération qui s'est mise en place en Australie pour aller secourir deux nouveaux concurrents du Vendée Globe qui ont fait naufrage *autour du 52e parallèle sud*, à plus de 1 400 milles (2 250 kilomètres) au sud-ouest de l'Australie.

VOILE

Au PC parisien de la course, on avait constaté, dès dimanche matin sur le relevé Argos, que les bateaux de Thierry Dubois (*Pour-Amnesty-International*) et Tony Bullimore (*Exide-Challenger*) ne progressaient plus. Sur les quatre balises repérées, une seule – celle de Tony Bullimore – était une balise de détresse. L'alerte était aussitôt donnée au MRCC par les autorités françaises.

DEBOUT SUR LA COQUE

A l'aube de lundi, un premier Orion, avion de la Royal Australian Air Force, capable de voler très bas et disposant de douze heures d'autonomie, se rend sur zone. Vers 16 heures, il repère une coque retournée et en partie submergée, quasiment à l'endroit où Raphaël Dinelli avait chaviré, la veille de Noël. La température de l'eau comme de l'air est aux alentours de 5 degrés. Le vent souffle entre 40 et 50 nœuds, et des grosses vagues s'ajoutent à une forte houle pour former des creux de 7 à 8 mètres.

Un homme, debout sur l'une des coques, fait des grands signes à l'avion, mais la mauvaise visibilité empêche les sauveteurs d'identifier de quel marin ou de quel navire il s'agit. On parvient néanmoins à lui larguer un canot, équipé d'une radio CHF qui devrait permettre au survivant de communiquer assez rapidement avec l'avion. *« Le canot a également à son bord des vêtements de survie, de la nourriture et de l'eau pour plusieurs jours. C'est un bateau en caoutchouc, très résistant, qui peut chavirer et tenir le coup »*, nous a précisé David Grey. Il se déclarait néanmoins *« inquiet »*, un peu plus tard sur la radio australienne, *« à cause des conditions extrêmes et de la mauvaise carte météo »*, le rescapé ne parvenant visiblement pas à monter à bord du canot. Un deuxième avion devait prendre le relais vers 9 h 15 (heure française) et continuer les recherches avant la nuit. *« Si près du pôle à cette saison, les nuits ne durent que six heures »*, commente David Grey. Parallèlement, la frégate australienne *Adélaïde* a appareillé de Perth à 9 heures (heure française). *« On serait mieux chez nous »*, a commenté son capitaine, quelques minutes avant de mettre le cap au sud, dans un esprit qui tranche fortement avec le dévouement total dont font preuve, pour la deuxième fois en quinze jours, les services australiens. Il faudra attendre *« quarante-huit heures au moins »* avant que l'*Adélaïde* puisse lancer une de ses vedettes au secours des naufragés.

Les autorités maritimes australiennes parlaient, dans la soirée, de demander qu'il soit désormais interdit dans ce genre de course de descendre en dessous du 45e parallèle, l'option la plus risquée de la route la plus courte étant une tentation presque irrésistible pour certains navigateurs. Le Britannique Tony Bullimore, cinquante-six ans, avait déjà tenté en 1992 de prendre le départ de la même course. Cette fois, sur *Exide-Challenger*, un bateau de 18 mètres de sa propre conception, il a obtenu sa qualification juste avant la clôture des inscriptions officielles. Quant à *Pour-Amnesty-International*, le 60-pieds de Thierry Dubois, il faisait, après de nombreuses transformations, son troisième tour du monde sans escale. Le skipper, en revanche, vainqueur de la mini-transat en 1993, ne s'était encore jamais lancé dans un tour du monde.

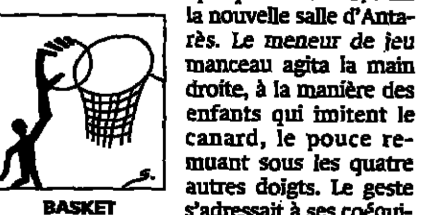
Florence de Changy

Pau-Orthez freine le retour au sommet du Mans Sarthe Basket

Après dix ans d'insuccès, le club quadruple champion de France joue de nouveau les premiers rôles

LE MANS
de notre envoyé spécial

C'était juste avant la mi-temps. Erwan Bouvier, un jeune espoir du basket français, venait d'entrer sur le parquet du Mans, dans la nouvelle salle d'Antarès. Le meneur de jeu manceau agita la main droite, à la manière des enfants qui imitent le canard, le pouce remuant sous les quatre autres doigts. Le geste s'adressait à ses coéquipiers, à qui il indiquait la stratégie à suivre pour conquérir le panneau adverse. Mais, l'espace d'un instant, son signal parut s'adresser à ses adversaires de Pau-Orthez. Erwan Bouvier semblait soudain leur intimer l'ordre de mettre en sourdine leurs prétentions de leader du basket hexagonal : Le Mans parvenait à suivre le rythme enlevé des champions de France, qui venaient pourtant de récupérer Antoine Rigaudeau, remis de sa blessure au coude.


BASKET

Face à Pau-Orthez, samedi 4 janvier, Le Mans Sarthe Basket (MSB), espérait se débarrasser de son statut de trouble-fête du championnat de France pour acquérir celui de favori à part entière. En cas de victoire, le club sarthois, surprenant deuxième après dix-sept rencontres, pouvait accéder au sommet du classement. *« Le Mans, fais-nous rêver »*, demandaient les supporteurs, par banderole interposée. Malgré la neige et la pluie glaciale qui avaient recouvert les routes d'une fine couche de verglas, il n'a manqué qu'une poignée de supporteurs au MSB. Six mille avaient pris place à Antarès, tout heureux de voir leur équipe renouer avec le succès.

SUR LES TRACES DE VILLEURBANNE

Après une douzaine d'années de disette, le public du Mans s'est réveillé cette saison : à raison de 5 200 spectateurs par match, l'affluence d'Antarès est la plus élevée du championnat. *« Nous nous sommes fixé deux objectifs : nous qualifier pour une compétition européenne et remplir la salle*, rappelle Alain Marnas, président du MSB. *Le sport professionnel ne doit pas vivre avec les impôts des gens. Il doit avoir des salles pleines. »* Le club s'est lancé dans une audacieuse politique de prix : plus de la moitié des places coûtent moins de 50 francs et aucune ne dépasse 100 francs.

Grâce aux bons résultats des « tangos », la recette a pris. *« C'est un collègue de travail qui m'a refilé ce virus »*, reconnaît un nouvel inconditionnel du MSB, un jeune homme qui n'a rien connu du passé du club, quatre fois champion de France, en 1964, 1978, 1979 et 1982. A l'époque, le Sporting Club moderne du Mans échangeait avec l'ASVEL titres et grands joueurs, tels que Bob Purkhiser, Jacques Monclar ou Eric Beugnot. Villeurbanne a remporté son dernier titre en 1981, un an avant le dernier triomphe de son rival sarthois.

Puis, dans les années 80, les deux clubs ont manqué le virage du professionnalisme. Les mêmes errements comptables ont conduit aux mêmes désastres économico-sportifs : en 1993, toujours avec un an de retard sur Villeurbanne, Le Mans est passé tout près du dépôt de bilan, avec un passif de 7 millions de francs pour un budget de 11 millions.

Après ces grandes frayeurs, les deux clubs ont tout reconstruit, presque à l'identique : une équipe, bâtie autour d'un meneur (Troy Truvillion au Mans et Delaney Rudd à l'ASVEL), une salle plus confortable. Leur chaleureux public, fidèle au basket, a suivi et, d'un club à l'autre, les résultats n'ont pas tardé. Si 1996 avait été l'année du retour au premier plan de Villeurbanne, 1997 annonce le renouveau manceau.

L'équipe sarthoise revient de loin. En mars dernier, contre Villeurbanne justement, elle avait accompli une saissante contre-performance à domicile, n'inscrivant que 15 points en une mi-temps, un record. A l'intersaison, le cinq majeur a été largement recomposé avec l'apport des Américains Don Anderson, solide intérieur de trente-neuf ans, et Josbua Grant, géant mormon aux fines jambes blanches, du Franco-Américain Dwayne Scholten, shooteur le plus efficace du championnat, et du jeune Français Laurent Bernard. Enfin, l'entraîneur Alain Weisz a été recruté pour donner cohésion à l'ensemble. *« Avec enthousiasme*, précise-t-il. *Car un club sportif, c'est le contraire d'une entreprise, cela ne marche qu'à l'enthousiasme. » « Le coach a réussi à créer une bonne alchimie entre nous »*, ajoute Troy Truvillion.

Treize victoires et cinq défaites, une place de quatrième au classement : la première partie de la saison a souri à l'équipe d'Alain Weisz, mais l'homme reste lucide. Après la défaite (83-89) subie dans les dernières minutes d'un match engagé et spectaculaire contre Pau, il tenait à relativiser la déception : *« Cela nous permet de retomber sur terre. Il faut nous laisser du temps, car n'est pas Pau qui veut. »* Ses joueurs ont raté la plus haute marche, mais le professeur d'éducation physique en disponibilité conserve toute sa sagesse.

Eric Collier

Un patineur-cultivateur gagne le « cirque des fous » aux Pays-Bas

AMSTERDAM
de notre correspondant

Henk Angenent est le nouveau héros populaire des Néerlandais. A vingt-neuf ans, ce cultivateur de choux de Bruxelles a gagné la quinzième édition du Elfstedentocht, le Tour des onze villes, une course de 200 kilomètres en patins à glace entre les onze cités de la province septentrionale de la Frise. En compagnie de 300 autres candidats pour le titre de vainqueur de cette course mythique, Angenent avait pris le départ samedi à 5 h 30 du matin dans une sorte de grande cage posée dans la nuit polaire, avec une température de – 5 degrés et un vent de force 5, soit, selon les spécialistes de la météo, une sensation de froid équivalent à – 20, voire – 28. Les concurrents avaient d'abord dû marcher pendant 1 900 mètres avant de s'élancer sur une glace naturelle de bonne qualité. 6 h 49 min et 18 s plus tard, Henk Angenent passait la ligne d'arrivée au même endroit, dans la ville de Leeuwarden, coiffant d'un mètre à peine son challenger, le favori des spécialistes, Erik Huizenboch.

Henri Ruitenberg courait aussi pour le titre. Cet amateur de courses automobiles qui connaît *« l'importance d'un départ en pole position »* s'était installé dans la cage deux heures avant le signal, mais seulement après avoir ingurgité un plat de spaghettis et des pains au raisin trempés dans le miel. Malgré ces précautions, Ruitenberg n'est arrivé qu'en douzième place.

Officiellement, ils étaient 16 675 à suivre les traces de ces professionnels, sans compter les nombreux « candidats libres » qui n'étaient pas inscrits. Certains bravaient la glace et le froid d'un Elfstedentocht pour la première fois. D'autres, comme Tony Klok, n'en étaient pas à leur coup d'essai. Cet anesthésiste de trente-sept ans est, comme nombre de ses compatriotes, possédé par la fièvre du patin. Cela faisait dix ans qu'il attendait impatiemment de « remettre ça », le dernier Elfstedentocht en date remontant à 1986 (*le Monde* daté 5-6 janvier).

Ils étaient nombreux à offrir de la soupe, du thé, du chocolat chaud ou des fruits aux coureurs exténués

Dimanche, Tony était heureux : il avait bouclé son tour en douze heures contre treize en 1986, et, contrairement à la première fois, il était en état de tenir debout. *« C'était dur, surtout parce qu'on a eu le vent de face les deux tiers du temps. Dans ce cas, il faut se greffer sur un peloton et s'abriter derrière le groupe. Parfois, ceux de derrière prennent la tête et font office de coupe-vent. Cette année, je n'étais pas assez entraîné pour m'y coller »*, reconnaît-il.

9 714 participants officiels ont rallié l'arrivée sous les applaudissements d'un public présent en nombre tout au long du trajet. A proximité des points de contrôle ou dans les endroits les plus inattendus, ils étaient nombreux à offrir de la soupe, du thé, du chocolat chaud ou des fruits aux coureurs exténués par l'effort et le froid. *« C'est ce qui rend cette course si extraordinaire »*, raconte Tony Klok : cette chaleur humaine que les Néerlandais distribuent habituellement avec tant de parcimonie. Mais que ne feraient-ils pas pour le dieu patin à glace, ces habitants du Nord, qui accueillent avec ferveur les premiers signes de gel ? Alors, quand la course mythique a lieu – la quinzième fois seulement depuis la première édition en 1909 –, ils communient à coups de flonflons et d'orchestres sur la glace. Le carburant ne manque pas pour tenir des heures à regarder passer les échassiers en collants et bonnets, le dos légèrement courbé, le pas court et rythmé, *« pour ne pas se fatiguer à rester trop longtemps sur une jambe, au contraire du patinage de vitesse »* : il y a l'*erwte soep*, la soupe aux pois cassés, mais surtout la bière et le *berenburg*, le genièvre frison.

Pour les paresseux et les frileux, la télévision publique retransmettait la course en direct avec une débauche de moyens : trois hélicoptères, seize journalistes. Tard dans la soirée, les caméras filmaient encore en direct l'arrivée des retardataires, tandis que les postes de secours constataient une recrudescence des chutes et des engelures. 9,2 millions de téléspectateurs ont regardé l'événement, soit 65 % de l'Audimat total aux Pays-Bas. Dimanche, certains journaux publiaient une édition spéciale consacrée exclusivement à ce qu'un journaliste de la télévision appelait lui-même *« le cirque des fous »*.

Alain Franco

Le rallye Dakar-Dakar endeuillé par la mort d'un motard

LE RALLYE-RAID Dakar-Dakar, parti de la capitale sénégalaise samedi 4 janvier, compte déjà une victime. Dimanche 5 janvier, le motard Jean-Pierre Leduc a effectué une chute mortelle au kilomètre 247 de la deuxième étape de 594 kilomètres reliant Tambacounda (Sénégal) à Kayes (Mali). Un autre concurrent, arrivé sur les lieux quelques minutes après l'accident, a donné l'alerte, mais, selon l'organisation, l'équipe médicale dépêchée sur place à bord d'un hélicoptère de secours *« n'a pu que constater le décès »*.

Marié et père de famille, Jean-Pierre Leduc, âgé de quarante-cinq ans, participait pour la première fois au Dakar. L'épreuve, qui comptait déjà 33 victimes depuis sa création en 1979, continue sans lui avec, à sa tête après deux étapes, Stéphane Peterhansel (catégorie motos) et Jean-Louis Schlesser (autos) au classement général.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL AMÉRICAIN : les Dallas Cowboys, vainqueurs des trois derniers *Super Bowls***, les San Francisco 49ers, qui avaient précédé Dallas au palmarès, et les Pittsburgh Steelers, finalistes de l'année dernière, ont été éliminés, samedi 4 et dimanche 5 janvier, en quarts de finale du championnat professionnel de football américain (NFL). Les quatre rencontres du week-end, qui correspondaient aux demi-finales de Conférence, ont vu la victoire de quatre équipes surprises, dont une seule, les Green Bay Packers, vainqueur de San Francisco (35-14), a déjà remporté le Super Bowl, en 1967 et 1968. Les New England Patriots ont battu Pittsburgh (28-3) et les deux Cendrillons de la compétition, les Jacksonville Jaguars et les Carolina Panthers ont respectivement écarté les Denver Broncos (30-27) et Dallas (26-17). Les demi-finales (finales de conférence) opposeront, dimanche 12 janvier, les Patriots aux Jaguars, et Green Bay Packers aux Carolina Panthers. – (*AFP*.)

■ **FOOTBALL : le parcours de Nîmes en Coupe de France s'est achevé**, dimanche 5 janvier, par une défaite face à Toulouse (D2) sur le score de 0-1. L'équipe de National 1, finaliste de l'épreuve contre Auxerre l'an passé, va désormais se concentrer sur son championnat pour tenter de décrocher une montée en deuxième division. Elle doit aussi affronter Montpellier en Coupe de la Ligue, vendredi 10 janvier.

■ **NATATION : la Française Diane Bui-Duyet a établi un nouveau record de France du 50 m papillon** (27 s 37) lors de la première épreuve de Coupe du monde en petit bassin, dimanche 5 janvier à Hongkong. La Néo-Calédonienne, âgée de dix-sept ans, s'était déjà imposée, samedi 4 janvier, sur 100 m papillon (1 min 1 s 77).– (*AFP*.)

■ **TENNIS : Yannick Noah a été officiellement désigné** capitaine de l'équipe de France de Coupe de la Fédération par la Fédération française de tennis, samedi 4 janvier. Réclamé par Julie Halard, Mary Pierce, Nathalie Tauziat et Sandrine Testud, l'ancien vainqueur de Roland-Garros, qui continuera d'assumer en Coupe Davis ses fonctions de capitaine de l'équipe nationale masculine, a cependant précisé qu'il souhaitait effectuer un travail à long terme et que la durée de son nouveau contrat n'avait pas encore été déterminée.

francesco smalto
PARIS
SOLDES
DU 6 AU 11 JANVIER — REMISES DE 30 à 50%
Homme : 44, rue François 1er (8e)
Homme et Femme : 5, place Victor Hugo (16e)
9 h 30 - 19 h






Pluie ou neige dans le Sud

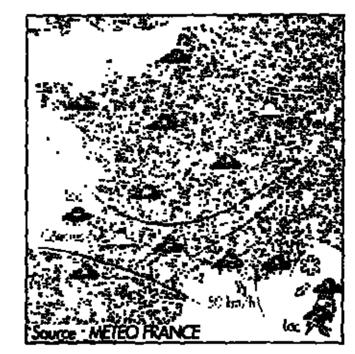
L'ANTICYCLONE sur les îles Britanniques se décalera vers l'Europe centrale. Une dépression centrée sur les Baléares va se déplacer vers le sud de l'Italie. Une autre perturbation arrivera sur le Portugal et l'Espagne mardi et remontera vers les régions méridionales dans la journée de mercredi.

Mardi matin, sur les régions méditerranéennes, le ciel sera couvert. Il y aura de la pluie sur les côtes et des chutes de neige faibles dans l'intérieur. La tramontane sera modérée et les précipitations s'arrêteront dans la matinée sur la région Languedoc-Roussillon. Sur la Côte d'Azur, les pluies seront modérées. La Corse sera également touchée, avec des pluies parfois orageuses. Il neigera un peu sur les Alpes. Partout ailleurs, le ciel sera généralement couvert, avec quelques trouées. Quelques averses se produiront près du Pays basque. Le vent de nord-est soufflera modérément en Manche à 40 km/h.

Mardi après-midi, les précipitations sur les régions méditerranéennes se décaleront vers l'est. Quelques averses de neige se produiront sur les Pyrénées. En fin de journée, les précipitations ne toucheront que la Corse et les Alpes. Au sud d'une ligne Bordeaux-Lyon, le ciel restera nuageux mais assez lumineux. Au nord de Bordeaux-Lyon, la grisaille persistera, mais des trouées se développeront çà et là. Le vent de nord-est modéré persistera en Manche.

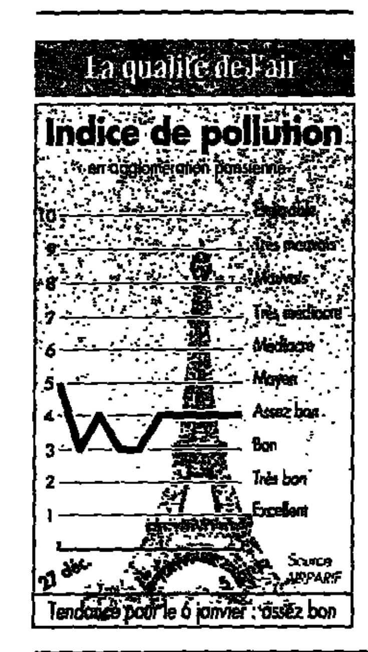
Les températures minimales seront douces près de la Méditerranée, entre 3 et 8 degrés. Partout ailleurs, elles seront négatives : – 3 à – 6 sur la moitié nord, localement – 10, et – 1 à – 4 sur la moitié sud, localement – 6. L'après-midi, le mercure montera entre – 3 et + 1 degré sur le Nord et le Nord-Est, 0 à 4 degrés sur le Nord-Ouest, 2 à 6 degrés sur la moitié sud, localement 8 degrés sur les côtes aquitaine et méditerranéenne et jusqu'à 9 à 12 degrés en Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

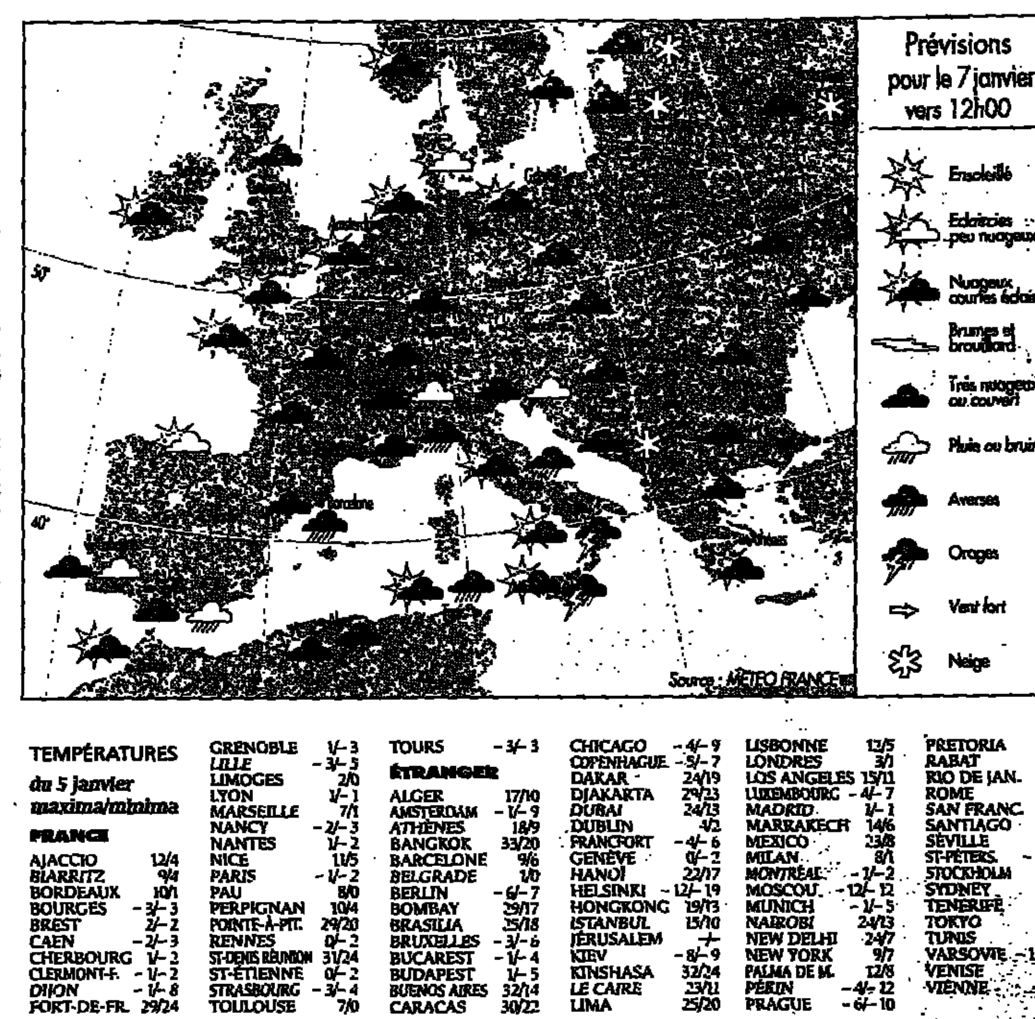


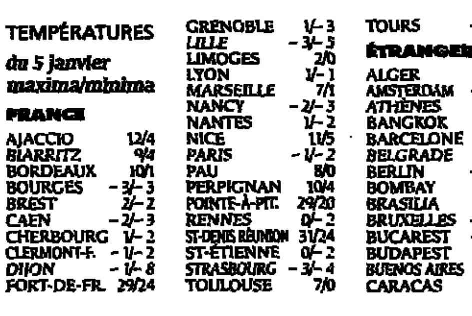
Prévisions pour le 7 janvier vers 12h00

La qualité de l'air



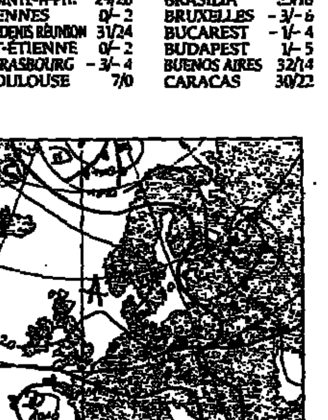
Tendance pour le 6 janvier : assez bon



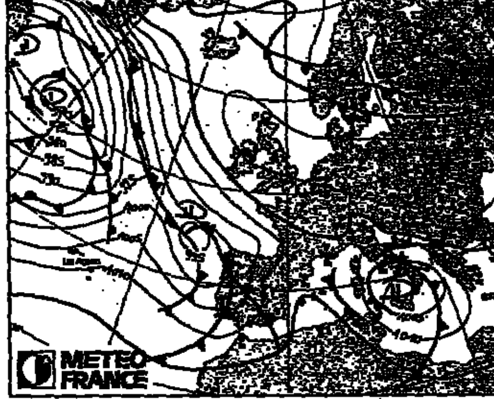


TEMPÉRATURES du 5 janvier maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	1/– 3	TOURS	– 3/– 3	CHICAGO	– 4/– 9	LISBONNE	13/5	PRETORIA	26/16
AJACCIO	12/4	LILLE	– 3/– 5	ÉTRANGER		COPENHAGUE	– 5/– 7	LONDRES	3/1	RABAT	16/9
BIARRITZ	9/4	LIMOGES	2/0	ALGER	17/10	DAKAR	24/19	LOS ANGELES	15/11	RIO DE JAN.	30/22
BORDEAUX	10/1	LYON	1/– 1	AMSTERDAM	– 1/– 9	DJAKARTA	29/23	LUXEMBOURG	– 4/– 7	ROME	14/5
BOURGES	– 3/– 3	MARSEILLE	7/1	ATHÈNES	18/9	DUBAI	24/13	MADRID	1/– 1	SAN FRANC.	10/6
BREST	2/– 2	NANCY	– 2/– 3	BANGKOK	33/20	DUBLIN	4/2	MARRAKECH	14/6	SANTIAGO	28/12
CAEN	– 2/– 3	NANTES	1/– 2	BARCELONE	9/6	FRANCFORT	– 4/– 6	MEXICO	23/8	SÉVILLE	11/6
CHERBOURG	1/– 2	NICE	11/5	BELGRADE	1/0	GENÈVE	0/– 2	MILAN	8/1	ST-PÉTERS.	– 9/– 19
CLERMONT-F.	– 1/– 2	PARIS	– 1/– 2	BERLIN	– 6/– 7	HANOÏ	22/17	MONTRÉAL	– 1/– 2	STOCKHOLM	0/– 15
DIJON	– 1/– 8	PAU	8/0	BOMBAY	29/17	HELSINKI	– 12/– 19	MOSCOU	– 12/– 12	SYDNEY	27/20
FORT-DE-FR.	29/24	PERPIGNAN	10/4	BRASILIA	25/18	HONGKONG	19/13	MUNICH	– 1/– 5	TENERIFE	22/17
		POINTE-À-PIT.	29/20	BRUXELLES	– 3/– 6	ISTANBUL	15/10	NAIROBI	24/13	TOKYO	9/2
		RENNES	0/– 2	BUCAREST	– 1/– 4	JÉRUSALEM	–/–	NEW DELHI	24/7	TUNIS	18/7
		ST-DENIS RÉUNION	31/24	BUDAPEST	1/– 5	KIEV	– 8/– 9	NEW YORK	9/7	VARSOVIE	– 12/– 13
		ST-ÉTIENNE	0/– 2	BUENOS AIRES	32/14	KINSHASA	32/24	PALMA DE M.	12/8	VENISE	9/2
		STRASBOURG	– 3/– 4	CARACAS	30/22	LE CAIRE	23/11	PÉKIN	– 4/– 12	VIENNE	– 1/– 4
		TOULOUSE	7/0			LIMA	25/20	PRAGUE	– 6/– 10		




Situation le 6 janvier, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 8 janvier, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Contre tous les fanatismes

IL N'EST pas trop tard *encore* pour répondre à un certain nombre d'observations de nos lecteurs, observations qui sont parfois, et comme il se doit, contradictoires. Alors que les uns nous reprochent de ne pas admettre avec assez d'ardeur les formes nouvelles de la civilisation, de nous élever avec trop de vigueur contre la conception actuelle des partis politiques, d'être en somme des « réactionnaires », les autres nous accusent de trop de complaisance aux doctrines communisantes et révolutionnaires.

Nous ne fermons pas les yeux cependant sur les transformations politiques, économiques et sociales qu'entraîne un progrès scientifique et industriel qui ne s'accompagne pas assez, à notre sens, d'une transformation morale et d'un respect suffisant de la liberté. Nous savons fort bien que ce progrès (...) exige une adaptation humaine plus accentuée à la vie collective.

Mais nous nous opposons à tous les fanatismes, quels qu'ils soient, et aussi à la méchanceté et à la sottise. Nous sommes convaincus que l'union des Français se réaliserait beaucoup plus aisément si tous les partis se comportaient loyalement, s'ils se maintenaient dans leurs limites, s'ils se bornaient à représenter des opinions, s'ils ne cherchaient pas à enfermer dans le cercle étroit de leurs disciplines l'être humain tout entier.

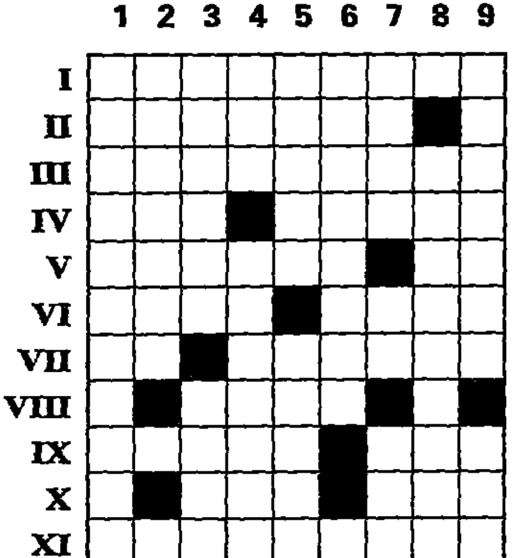
Nous nous efforçons enfin de restaurer cette notion sacrée de la liberté personnelle sans laquelle l'homme ne serait plus qu'un robot. Toute civilisation qui ne tiendrait pas compte de cette liberté humaine et des valeurs morales serait condamnée à détruire la saveur même que peut avoir la vie, et à disparaître dans des guerres infernales – pires que celles que nous venons de subir.

Rémy Roure
(7 janvier 1947.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6989

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Industrie de pointe. – II. Grande bataille au XIX[e] siècle. – III. Bonnes dispositions. – IV. Parle comme un innocent. Permet de bien boucher. – V. Jetée par le bûcheron. Un métal léger. – VI. Pour maintenir le mât. Va et vient. – VII. Bande d'étoffe. Paraît sombre quand il est bouché. – VIII. Donna naissance à l'ancêtre des Arabes. – IX. Un roi pacifique. Plus dans le coup. – X. D'un verbe actif. Quantité insuffisante. – XI. D'ailleurs.

VERTICALEMENT

1. Des plantes y étaient à l'abri du froid. – 2. Elevée, c'est la coulemelle. – 3. Ecrivain espagnol. Faire quelque chose. – 4. Relié. A éviter par ceux qui ont peur des chutes. – 5. Eprouvée comme un terrain. Géant, en Australie. – 6. Passer en revue. – 7. Légère ondulation. Pronom. Trou pour le boulin. – 8. Faire entièrement disparaître. – 9. Mettre en dépôt. Pas déclarés.

SOLUTION DU N° 6988

HORIZONTALEMENT

I. Maraudeur. Ecope. – II. Avertir. Eclater. – III. Gêné. Tirailleur. – IV. Ane. Ce. Réer. – V. Sigillaire. Lu. – VI. Iran. Acné. Chair. – VII. Tombe. Fileté. – VIII. Io. Paie. Tub. – IX. Ente. Es. Acier. – X. Ré. Ré. Ni. Elimé. – XI. Réaction. Saba. – XII. Se. Noise. Nuit. – XIII. Pustule. Emise. – XIV. Osé. Tlemcem. Eut. – XV. Testée. Au. Nasse.

VERTICALEMENT

1. Magasinier. Spot. – 2. Avenir. Onéreuse. – 3. Renégat. Ses. – 4. Are. Inopérant. – 5. Ut. Il. MA. Ecoute. – 6. Dit. Labié. Tille. – 7. Ericacées. Isée. – 8. Rein. Noé. Ma. – 9. Réa. Refrain. Ecu. – 10. Ciré. Ame. – 11. Elle. Claies. Inn. – 12. Calèche. Elans. – 13. Oter. Attribuées. – 14. Peu. Lieu. Mai. Us. – 15. Erreur. Blé. Tâte.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AUTRICHE.** Depuis le 1er janvier, les automobilistes qui empruntent les autoroutes autrichiennes doivent acheter une vignette. Pour les véhicules pesant jusqu'à 3,5 tonnes, cette vignette coûte 550 schillings (environ 275 francs) pour l'année, 150 schillings (75 francs) pour deux mois et 70 schillings (35 francs) pour dix jours. Pour les poids lourds ou autobus pesant entre 3,5 et 7,5 tonnes, elle coûte 6 000, 1 500 ou 300 schillings, alors que les conducteurs de véhicules pesant plus de 7,5 tonnes doivent payer 12 000, 3 000 ou 600 schillings. Ces vignettes ont été introduites en attendant l'installation sur toutes les autoroutes du pays de péages qui devraient entrer en service en 1998 pour les poids lourds et en 2001 pour les automobiles. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** La ville de Florence a reçu, en 1996, près de 3,5 millions de visiteurs, chiffre le plus élevé des dix dernières années. Par rapport à l'année 1995, qui avait déjà été une année record, l'augmentation a été de plus de 5 %. Les musées les plus visités sont la Galerie des Offices et la Galerie palatine du Palais Pitti. – *(AFP.)*

■ **BELGIQUE.** La compagnie aérienne belge Sabena a transporté 5,163 millions de voyageurs en 1996, ce qui représente une augmentation de son trafic passagers de 3,2 % sur son réseau européen et de 5,2 % sur ses destinations internationales par rapport à 1995. – *(Bloomberg.)*

■ **ANGOLA.** Les autorités angolaises ont décidé de remettre en état la ligne de chemin de fer de Benguela, longue de plus de 1 000 kilomètres et paralysée depuis une vingtaine d'années par la guerre civile. Le projet prévoit la restauration de quarante-cinq ponts et le renouvellement de l'ensemble des rails. – *(AFP.)*

■ **FINLANDE.** Depuis le 1er janvier, les passeports délivrés en Finlande ont une couverture lie-de-vin comme dans les autres pays de l'Union européenne. Jusqu'à la fin 1996, les passeports finlandais avaient conservé leur couverture bleue. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Mercredi 8 janvier

■ **MUSÉE D'ORSAY** : visite par artiste, Courbet (36 F + prix d'entrée), 11 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : *Les Chevaux de Marly*, 12 h 30 ; lecture de l'image au Moyen Age, 14 h 30 ; *La Stèle de Baal au foudre*, 19 h 30 ; les représentations de jardins dans la peinture, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE GUSTAVE-MOREAU** : une œuvre des collections, *Les Muses* (30 F + prix d'entrée), 12 h 30, 14, rue de La Rochefoucauld (Musées nationaux).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : exposition Mme de Sévigné, 12 h 45 (50 F + prix d'entrée), dans la cour du musée (Odyssée) ; 15 heures (30 F + prix d'entrée), 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ARTS D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE** : exposition « Arman et l'art africain » (30 F + prix d'entrée), 14 heures, 293, avenue Daumesnil (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** (36 F + prix d'entrée) : les thermes de Lutèce et leurs galeries souterraines, 14 heures ; l'hôtel des Abbés de Cluny et ses collections médiévales, 15 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH DES CARMES** (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 70, rue de Vaugirard (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL DE CHAULNES** : les salons et l'exposition « De la place Royale à la place des Vosges » (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 9, place des Vosges (Didier Bouchard).

■ **MUSÉE GUIMET** : galerie du panthéon bouddhique (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 19, avenue d'Iéna (Institut culturel de Paris).

■ **PASSAGES COUVERTS** autour de la rue Saint-Denis (50 F), 14 h 30, sortie du métro Etienne-Marcel (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE QUARTIER DE L'ODÉON** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Odéon, sous la statue de Danton (Monuments historiques).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE MARMOTTAN** : Claude Monet et ses amis impressionnistes (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DE LA SEITA** : exposition « L'Amérique de la dépression » (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Surcouf (Approche de l'art).

■ **LE QUARTIER DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Châtelet, côté place Sainte-Opportune (Paris balades).

■ **LA SORBONNE** (55 F), 15 heures, devant l'entrée, côté rue des Ecoles (Paris et son histoire).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition « La Cité interdite » (50 F + prix d'entrée), 15 h 15, hall d'entrée (Odyssée).

■ **GRAND PALAIS** : exposition « Picasso et le portrait » (34 F + prix d'entrée), 15 h 30, hall d'entrée (Musées nationaux).

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 01-42-17-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 21 bis, rue Claude Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

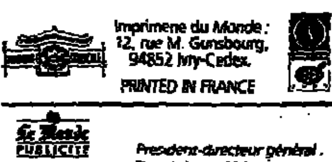
Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 701 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire ....

Signature et date obligatoires
Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
PP. Paris DTN
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
331 42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU Monde

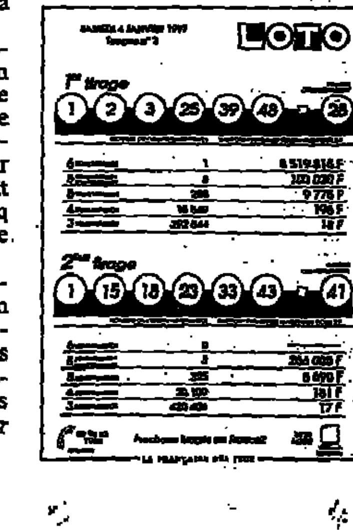
Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http://www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD-ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

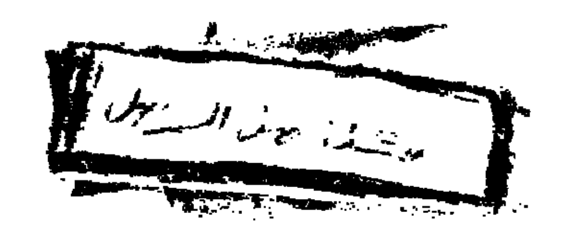

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

JEUX



VOYAGES
Vols, séjours et circuits
Guides touristiques
Votre agence 24 h/24
3615 LEMONDE



BANDE DESSINÉE Le dessinateur belge André Franquin est mort dimanche 5 janvier dans le midi de la France. Il était âgé de soixante-treize ans. ● ARTISTE de premier plan, dessinateur de grand talent, son nom est attaché à Spirou, dont il reprit les aventures après-guerre. Il inventa un nouveau personnage qui allait devenir une vedette de la bande dessinée : le Marsupilami, animal jaune tacheté de *noir et pourvu d'une redoutable* queue pouvant se transformer en arme coup de poing. ● IL FUT AUSSI le père de Gaston Lagaffe, personnage attachant, inventif et maladroit dont les albums furent aussi un gros succès de librairie. ● CET HUMORISTE était un profond pessimiste, dont il avait donné un témoignage dans un recueil en noir et blanc, *Les Idées noires*, et dans l'entretien qu'il accorda au *Monde*, en 1993.

André Franquin, le père de Gaston Lagaffe, s'est arrêté à 950 gags

Le chef de file de l'école de bandes dessinées belge de Charleroi-Marcinelle est mort dimanche, à l'âge de soixante-treize ans. Il laisse orphelins des millions de lecteurs, le Marsupilami et Gaston

« JE NE SUIS rien d'autre qu'un vieux gamin qui dessine », avait coutume de dire André Franquin, le « père » des héros de bande dessinée Modeste et Pompon, le Marsupilami et Gaston Lagaffe, devenus des mythes du neuvième art. Mais André Franquin, décédé dimanche 5 janvier dans le midi de la France, soit deux jours après avoir célébré ses soixante-treize ans, avait beau être l'un des plus grands auteurs encore vivants de la bande dessinée franco-belge et avoir vendu des dizaines de millions d'albums, il restait d'une modestie à toute épreuve. Il était aussi en proie à des angoisses terribles, qu'il a traduites dans ses *Idées noires*.

Car il était surtout un artiste, capable de transcrire dans son dessin ses humeurs, ses enthousiasmes comme ses révoltes, ses refus ou ses doutes. Pour ses lecteurs mais aussi pour l'institution : au côté de Bob de Moor, d'Eddy Paape, de Greg, de Tibet, de Raymond Macherot et de quelques autres représentants de la fine fleur de la BD francophone, il fait partie des artistes du neuvième art que le roi Baudoin médailla de l'ordre de Léopold, équivalent de notre Légion d'honneur, en 1991.

DYNAMITEUR

Fils d'un banquier bruxellois, qui eût préféré qu'il fasse une carrière d'ingénieur agronome, Franquin est, par une curieuse coïncidence, le condisciple au collège d'un autre grand de la bande dessinée franco-belge, Hergé, créateur de Tintin. Celui-ci ne ménageait d'ailleurs pas son admiration pour son cadet. *« C'est un grand artiste, à côté duquel je ne suis qu'un piètre dessinateur... »*, confiait-t-il. Franquin suit ensuite des cours de dessin à l'école Saint-Luc, à Saint-Gilles, pépinière d'auteurs, avant d'entrer après guerre au studio CBA de Bruxelles, dont il fut l'un des animateurs. C'est là qu'il rencontre d'autres créateurs de BD devenus eux aussi célèbres, comme Morris (*Lucky Luke*) ou Peyo (*Johan et Pirlouit*).

Morris lui présente Jijé (Joseph Gillain, auteur notamment des aventures de Jean Valhardi) qui devient rapidement son ami et son complice. Lors de la disparition de CBA, Jijé le fait entrer chez Dupuis, à Charleroi, une maison d'édition de bandes dessinées qui publie depuis 1938 le journal *Spirou*. Franquin est chargé dès 1946 de reprendre le récit des tribulations du jeune groom du Moustic Hôtel, créé par Robert Velter au moment de la création du journal. Il donne de l'épaisseur au personnage de *Spirou*, lui ajoute son écureuil, Spip, conçoit le comte de Champignac, et lui offre des raisons d'exister. Que ce soit en Palombie, au Bretzelburg ou ailleurs, Spirou et Fantasio combattent dans ces pays, tous imaginaires, des dictateurs ô combien réalistes, qu'ils s'appellent *Zantafio, Schmetterling ou Zorglub*. Un combat qui n'est pas gratuit : dans son atelier d'Ixelles, dans la banlieue de Bruxelles, Franquin vit entouré de photos de la guerre du Vietnam et fait preuve d'un antimilitarisme et d'un refus de la guerre et de la torture qui le mèneront à concevoir des affiches pour Amnesty International ou pour l'Unicef.

C'est au cours des aventures de Spirou que Franquin fait naître pour la première fois, en 1952, le Marsupilami. Son créateur expliquera ensuite que l'idée de concevoir ce curieux animal tacheté de noir et jaune, capable de colères mémorables et d'une force incomparable à condition qu'il ne s'enrhume pas, lui était venue alors qu'avec son ami Jijé il observait le receveur d'un tramway bruxellois. *« On se disait que ce serait commode pour lui d'avoir une queue longue et préhensile au derrière, pour pousser les boutons pendant qu'il faisait payer les gens. Ca m'est revenu inconsciemment quand j'ai imaginé le Marsupilami »*, expliquera ensuite Franquin. La bestiole, qui présente l'originalité d'avoir un nombril alors qu'il est ovipare, vivra progressivement ses aventures de manière autonome. En 1992, les studios Walt Disney en feront même le sujet d'un dessin animé, mais celui-ci laisse Franquin dubitatif.

MARSU-PRODUCTIONS

Gaston Lagaffe, sous sa physionomie la plus récente.

ÉDITIONS DUPUIS

Première apparition, en 1957.

En plus du Marsupilami (contraction des mots « marsupial » et « ami »), Franquin crée d'autres héros de BD. D'abord Modeste et Pompon, pour le journal *Tintin*, la publication dont Hergé est le directeur artistique dès sa création en 1946, et qu'il rejoint en 1955. Ce couple de personnages, outre une excellente description des années 50 (costumes, décors, automobiles, modes de vie) et une mise en scène brillante des gags, donne la possibilité à Franquin de s'éprouver. Pour les spécialistes, la création de Modeste et Pompon constitue un tournant pour lui, l'occasion de créer chaque semaine une planche de gags, de parfaire son trait et l'habileté de son scénario.

De Modeste – prénom prédestiné pour un héros 100 % Franquin – à Gaston Lagaffe il n'y a qu'un pas. Le garçon de bureau des éditions Dupuis apparaît d'abord presque par hasard dans les pages, au titre de simple animation. Il est alors vêtu d'une veste, d'un nœud papillon et d'un pantalon noir lorsqu'il apparaît en février 1957 dans les pages de *Spirou*. Puis dès décembre, il devient un succès et obtient sa propre BD. Il a entre-temps endossé son « uniforme » : jeans élimés, pull à col roulé verdâtre et infatigables espadrilles. *« J'ai créé Gaston au moment où je butais sur Spirou. Je l'ai créé pour illustrer ma flemme »*, s'amusait Franquin.

Véritable dynamiteur moral de l'entreprise d'édition qui l'emploie, Lagaffe, environné de sa ménagerie (mouette rieuse, chat fou, oiseaux, etc.) et de ses collègues de bureau plus ou moins tolérants à l'égard de sa folie anarchisante (Lebrac, le comptable Boulier, Jules-de-chez-Smith-en-face, etc.), amoureux impénitent de *« M'oiselle Jeanne »*, il s'emploie à mettre en cause les horaires, l'activité de la société, jusqu'à empêcher régulièrement par ses bévues la signature d'importants contrats d'édition avec l'homme d'affaires M. De Mesmaeker, déformation légère du vrai nom de Jidéhem, qui collabora aux aventures de Spirou avec Franquin, Jean de Maesmaker.

« UN PESSIMISTE PROFOND »

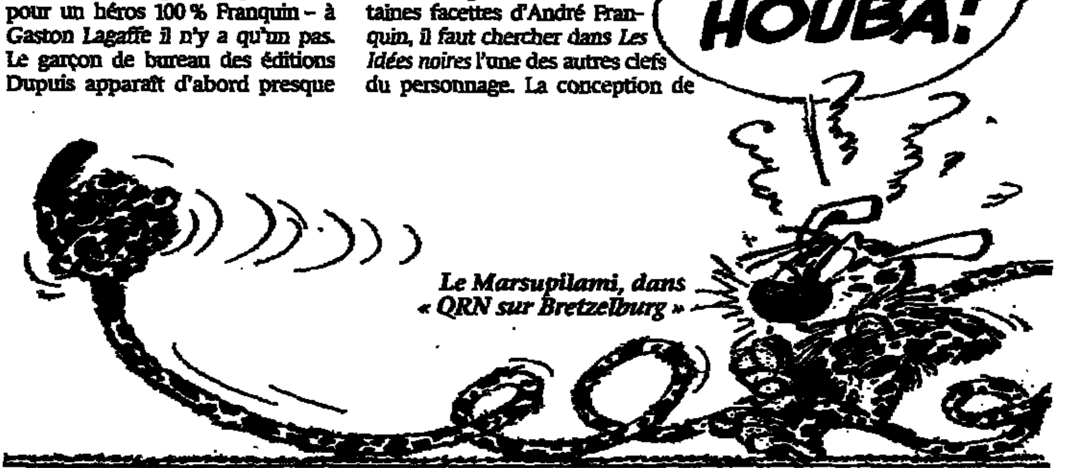
Le dernier album de Gaston Lagaffe, *Gaffe à Lagaffe !* (éditions Marsu-Productions) est le seizième, le premier de la série ayant été numéroté « zéro » et a paru en décembre 1996, après quatorze ans de silence. 1997 sera l'année du quarantième anniversaire de l'inventeur du « gaffophone » et Franquin aura conçu quelque 950 gags, sans réussir son souhait d'en écrire 1 000...

Mais si Modeste et surtout Gaston Lagaffe révèlent certaines facettes d'André Franquin, il faut chercher dans *Les Idées noires* l'une des autres clefs du personnage. La conception de cette série de dessins silhouettés en noir et blanc, d'un humour très noir, est venue d'une volonté de rompre avec son image d'*« auteur gentil »* et d'un souvenir de lecture de jeunesse. *« J'ai dessiné dans* QRN sur Bretzelburg *une histoire de torture, avec un personnage nommé Kilikil qui fait crisser une craie sur un tableau et se casse l'ongle. Un certain nombre de lecteurs m'en ont voulu. Graphiquement,* Les Idées noires *sont basées sur un souvenir : dans le* Saturday Evening Post, *il y avait une BD avec des silhouettes noires, on comprenait très bien le gag »*, expliquera-t-il dans ses entretiens avec Numa Sadoul (*Et Franquin créa Lagaffe*, Disti BD – Schlirf Book, 1986).

La série paraîtra en 1977 dans un supplément de *Spirou*, *Le Trombone illustré*, puis dans le magazine *Fluide glacial* de Gotlib. Hergé avait tenté de conjurer ses angoisses avec *Tintin au Tibet*, Franquin avec ses *Idées noires*. *« Je suis un pessimiste profond qui à chaque instant s'émerveille »*, confiera le père de Gaston Lagaffe, en expliquant que dans ses cauchemars, il était toujours *« en bagarre avec son imagination »*.

Franquin fait ensuite des incursions dans le dessin animé, avec *La Chronique des Tifous*. L'incontestable chef de file de l'école de la BD belge de Charleroi-Marcinelles reste l'un des auteurs les plus lus par un énorme public, composé autant d'adultes que d'enfants. C'est sans doute là le tour de force d'un grand modeste.

Yves-Marie Labé



Le Marsupilami, dans « QRN sur Bretzelburg »

ÉDITIONS DUPUIS

Bibliographie

● Les aventures de Spirou sont publiées par les éditions Dupuis. En plus de deux hors-séries, *L'Héritage* et *Radar Robot*, dix-neuf albums des aventures de Spirou sont signés de Franquin (de *quatre aventures de Spirou et Fantasio* à *Tembo tabou*) et parfois par d'autres auteurs de BD comme Jidéhem, Greg ou Roba qui ont collaboré au scénario de certains récits. Franquin arrête Spirou en 1968 ; la série sera reprise par Fournier, puis par Nic Broca, Yves Chaland puis par Tome et Janry.

● Le premier album de Gaston Lagaffe est publié par Dupuis en 1960 dans un format rare. Considéré comme promotionnel, il est offert par les libraires (il sera réédité en 1985). Cinq recueils au format « à l'italienne » suivent à partir de 1963, de *Galas de gaffes à gogo* à *En direct de la gaffe*, mais le cinquième – *Le Lourd passé de Lagaffe* – sera longtemps considéré comme quasiment introuvable ; il sera republié en 1986 par Dupuis. Le dernier album, quatorzième de la série, est publié en 1982.

● Les propres aventures du Marsupilami naissent en 1987, chez Marsu-Productions. Franquin est assisté par Batem pour le dessin et par Greg pour le scénario. Le dernier album de Lagaffe (*Gaffe à Lagaffe !*) paraît le 4 décembre 1996 chez Marsu-Productions.

« Je suis convaincu que l'homme ne sera jamais civilisé, mais il ne faut pas trop le dire »

C'EST CHEZ LUI, à Ixelles, en Belgique, dans sa maison qui lui servait aussi d'atelier, que notre collaborateur Alain Fourment a rencontré Franquin, en mars 1993. Le père de Gaston Lagaffe lui parla de sa vision de la bande dessinée au cours d'un entretien où apparaît aussi le profond pessimisme qui l'habitait.

« Dans quelles conditions avez-vous été amené à dessiner Spirou, le héros que le dessinateur Jijé avait abandonné ?

– J'avais commencé dans la bande dessinée quelques années auparavant, dans une maison d'édition qui a rapidement fait faillite. Et puis Charles Dupuis, qui cherchait des dessinateurs pour *Spirou*, m'a recueilli, avec Morris et Peyo. C'était au début des années 50. Quand j'ai pris la succession de Jijé, j'ai foncé avec toute l'audace de la jeunesse en me persuadant : *« Il faut vraiment que ce soit presque du Jijé. »* Mais les débuts furent laborieux. Quand je regarde, rarement d'ailleurs, les dessins de cette époque, je suis horrifié. La grande difficulté a été de forger une personnalité à Spirou, trop marqué par son costume de groom. J'ai toujours essayé de le gonfler à bloc pour qu'il soit très nerveux, très dynamique, qu'il saute.



André Franquin

– Pourquoi avez-vous arrêté Spirou ?

– Au cours d'une crise de déprime : j'ai eu l'impression de ne plus savoir dessiner. J'ai flanché sur une image où je voulais ajouter un détail. J'avais commencé par une armoire, que j'ai effacée aussitôt, j'ai remis une porte, puis toutes sortes de trucs, mais je revenais toujours à l'armoire, alors j'ai abandonné.

– Et Gaston, comment est-il né ?

– Gaston a été créé avec la complicité du rédacteur en chef de *Spirou*. Homme fort agréable, il acceptait toutes les idées qu'on lui proposait. Un jour, je lui annonce : *« Je dessine en ce moment un personnage de bandes dessinées, mais qui n'est pas dans une bande dessinée parce qu'il est trop con. »* On ne voyait pas comment s'en servir. En attendant une idée géniale, nous l'avons « embauché » au journal. Il y est resté.

– Comment faites-vous pour trouver tous ces gags ?

– J'ai répondu pendant des années que le gag n'appartenait pas au domaine du réel. Je me trompais. Le gag provient toujours d'une scène à laquelle on a assisté. Il faut toujours en avoir quatre ou cinq en réserve. Si l'avance diminue, on se cale dans un fauteuil, on ne bouge plus et on se lève quand on a trouvé.

– Où puisez-vous votre inspiration ?

– Surtout dans le catalogue de *Manufrance*. Mon père en possédait un que je relisais sans cesse. Les enfants tombent quelquefois amoureux d'un bouquin. Pour moi, ce fut ce catalogue.

– Comment la bande dessinée a-t-elle évolué depuis vos débuts ?

– Les dessinateurs de mon âge ont tendance à dire : *« On ne travaille plus comme de mon temps »*, c'est la caractéristique des vieillards. En ce qui me concerne, je n'en suis pas encore là. J'attends encore beaucoup de la bande dessinée, mais j'ai un peu perdu de ma curiosité. Je suis un mauvais lecteur quand je lis une bande dessinée : je ne marche que si le dessin me plaît, et je laisse un peu tomber le scénario, ce qui est peut-être idiot, car le scénario est aussi important que le dessin. La bande dessinée, en Belgique en tout cas, s'est cristallisée autour des jeunes, c'est une bande dessinée pour enfants. Elle a été un peu mal à l'aise, et les éditeurs aussi, quand en France s'est développée la bande dessinée pour adultes, qui est excellente d'ailleurs, car comme dans la littérature il n'y a pas que des livres pour enfants. Je suis persuadé qu'il y a maintenant des bandes dessinées qui ont le même intérêt qu'un livre, mais c'est rare. Je pense notamment à Tardi. C'est un talent, Tardi !

– Votre jeunesse a-t-elle été bercée par des journaux pour enfants ?

– J'ai été un mauvais lecteur, et je le suis resté. Ma culture générale n'est pas très bonne. Je suis un bonhomme d'images, et je suis heureux rien qu'avec l'image. Je n'ai pas lu les classiques. Même pas Alexandre Dumas. J'ai lu quelques Jules Verne, mais pas nécessairement les plus connus : *Robur le conquérant* ou *L'Ecole des Robinson*. J'avais trouvé ce livre formidable. Je n'ai pas lu de contes pour enfants non plus. Ca m'a manqué. Mais cela a eu un côté positif, car il m'est arrivé d'écrire un scénario avec du fantastique, des fées, des sorcières. C'était moi le principal scénariste de la bande, et j'ai retrouvé successivement plusieurs thèmes de contes nordiques que je n'avais jamais lus. J'ai dessiné un arbre super-géant qui touchait les nuages... puis on m'a dit : ça déjà été fait ! Je ne suis pas plagiaire, mais je peux avoir évidemment, comme tous les auteurs, de l'amnésie !

– Le monde vous fait rire comme avant ?

– *Oh ! non, pas du tout !* Quand j'ai commencé à dessiner, j'étais un petit jeune homme dans une maison où l'on ne riait pas beaucoup. J'avais une envie de rire. Je me disais que si on pouvait acheter du rire j'en achèterais comme une drogue. Ma famille était assez renfermée sur elle-même, ce qui fait qu'on en sort à vingt ans avec un âge mental beaucoup plus jeune. On découvre les réalités plus lentement. C'est cruel. Car avec l'âge et malgré des moments de bonheur je suis convaincu que l'homme ne sera jamais civilisé. Il se détruira. Mais il ne faut pas trop le dire, il ne faut pas gâcher la vie des gens. »

Propos recueillis par Alain Fourment



Jacques Le Goff, historien

« L'amour du patrimoine peut s'accomplir en respectant l'autre »

Le directeur d'étude à l'Ecole des hautes études en sciences sociales préside les 9es Entretiens du patrimoine

Pendant trois jours, les 6, 7 et 8 janvier, se tiennent, au Théâtre national de Chaillot, à Paris, les 9es Entretiens du patrimoine, organisés par la direction du patrimoine du ministère de la culture. Après Pierre Nora et François Furet, c'est à l'historien Jacques Le Goff, directeur d'étude à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et médiéviste réputé, de présider cette nouvelle série d'entretiens qui devrait mobiliser une quarantaine de participants, français et étrangers sur le thème : « Patrimoine et passions identitaires ». Selon l'historien, le patrimoine, loin d'être une notion inerte, est quelque chose de vivant, d'évolutif, qui peut jouer un rôle moteur dans la constitution des Etats. Il peut aussi servir de prétexte à tous les débordements nationalistes. Jacques Le Goff souhaiterait que la réflexion porte sur une éthique du patrimoine. Ces entretiens seront publiés.

« Pensez-vous que le patrimoine a été un élément essentiel dans la constitution des nations au XIXe siècle ?

– Non. J'aurais plutôt tendance à penser qu'il en a été une conséquence. C'est à partir du moment où il y a eu un sentiment national que l'on a cherché à donner un contenu à cette idée. Le monument a le premier incarné cette notion, qui s'est beaucoup étendue aujourd'hui. Pourtant, le mot même de patrimoine a émergé lentement. Il date essentiellement de la Restauration. Chateaubriand en fut l'initiateur, suivi par les premiers romantiques, au rang desquels il faut compter un historien comme Guizot, par la suite ministre de Louis-Philippe et l'un des fondateurs de l'administration des Monuments historiques.

» Cette prise de conscience va au-delà des clivages politiques : on s'intéresse soudain au passé parce qu'il semblait disparu, perdu, à la suite de la grande coupure de la Révolution et de l'Empire. Les écrivains, Michelet par exemple, ont joué un grand rôle dans ce réinvestissement de la mémoire, aussi l'importance de l'affectivité y est-elle grande. Le patrimoine, c'est quelque chose qui soulève plus que de l'intérêt, une certaine passion. On la voit croître depuis une quinzaine d'années au succès de manifestations comme les Journées du patrimoine, ou la transformation des sociétés savantes en associations de sauvegarde du patrimoine. La création par Jack Lang de l'Ecole nationale du patrimoine est à la fois un signe et un résultat.

» Cette passion peut déboucher sur des conflits d'autant plus aigus qu'ils sont liés à la recherche d'une identité. Le nationalisme se greffe sur le patrimoine à partir du moment où ce dernier est devenu un élément, ou un but, de cette quête identitaire. C'est ainsi que certains pays européens ont tenté de mettre au point, au cours du XIXe siècle, un « style national » en architecture. Cela peut prendre des formes extrêmes. On l'a vu, par exemple, dans les pays nés de l'ex-Yougoslavie.

– Le patrimoine est devenu un enjeu…

– C'est le mot. Nous avons un cas éclatant où le patrimoine est devenu un enjeu de guerre. Accompagné de destructions systématiques, recherchées : les Serbes prenant pour objectifs les monuments de la Dalmatie croate et les Croates détruisant le pont de Mostar, en Bosnie. On peut constater, par ailleurs, que les passions identitaires s'appuient volontiers sur l'archéologie.

> « Il faut que nous apprenions à vivre avec un passé commun »

» Jérusalem, par exemple, est le lieu où tous les extrémismes s'appuient effectivement sur une lecture du patrimoine. Il faut avouer que l'histoire, qui a laissé bâtir le grand temple juif, puis a fait martyriser Jésus, et a vu enfin Mahomet s'élever vers le ciel, a fait un cadeau empoisonné à cette région du monde. Mais les passions peuvent être positives. On peut rechercher pacifiquement ses racines, cultiver ses valeurs, vouloir préserver la beauté d'un monument ou d'un site. L'amour du patrimoine, comme celui de la patrie, peut s'accomplir en respectant l'autre. C'est alors un sentiment légitime, progressiste pourrait-on dire. Cela dépend aussi de ce l'on fait du patrimoine et des raisons de l'aimer.

» Les rapports que les citoyens entretiennent avec leur histoire, avec leur passé, relèvent de la même question. On peut s'accrocher à son patrimoine d'une façon paralysante, hystérique, réactionnaire. D'autres, et j'en suis, pensent que l'histoire est un tremplin pour aller plus loin et que le patrimoine est quelque chose de vivant, d'évolutif. Ne peut-on, d'ailleurs, proposer une éthique du patrimoine ?

– En quoi consisterait-elle ?

– Il ne s'agit pas d'élaborer une charte mais d'aider à une modification des comportements. C'est aux acteurs, et d'abord à l'Etat, mais aussi au public, de se former, de donner un contenu à cette éthique : préserver, respecter le patrimoine, le sien comme celui de son voisin. Faire en sorte – et c'est plus délicat – que cette passion ne soit pas fondée sur des mythes mais puisse cohabiter avec la connaissance scientifique de l'histoire. Ainsi, les mégalithes bretons ne sont ni celtes ni gaulois, mais bien antérieurs à la venue de ces populations en Bretagne ; la plupart des châteaux cathares sont des châteaux royaux postérieurs au catharisme. Cela n'exclut nullement que les mégalithes bretons et les châteaux cathares fassent *aussi* partie des patrimoines bretons et occitans.

– Cette passion pour le patrimoine s'accompagne aussi, de la part de certaines nations, d'une demande de restitution d'éléments significatifs de leur histoire. Ainsi, la Grèce qui demande le retour des marbres du Parthénon actuellement à Londres. Qu'en pensez-vous ?

– C'est un problème très difficile à résoudre. Ma pente personnelle serait de dire : il faut restituer. Mais quoi ? Tout ? Procéder à un vaste échange depuis le début des temps ? C'est impossible. D'autre part – je sais que c'est là une prime donnée au vice –, les pays qui ont « *emprunté* » à d'autres des témoignages de leur passé en ont fait très souvent ensuite des éléments de leur propre patrimoine – voyez les chevaux de Saint-Marc à Venise. Soyons donc pragmatique. En ce qui concerne le patrimoine volé par des Etats, il faut décréter une date butoir : peut-être la fin des années 30. Nous disposons encore, à ce moment-là, des informations nécessaires aux restitutions. Je pense aux collections qui ont changé de main au cours de la dernière guerre mondiale. Et puis il serait bon, aussi, que les pays prédateurs fassent un don symbolique, mais important, ayant une signification identitaire forte. Pétain a bien rendu les couronnes wisigothiques à Franco ! – je reconnais que l'exemple cité pourrait être mieux choisi…

– Dans le cas des marbres du Parthénon, que faut-il faire ?

– D'un côté, c'est un patrimoine qui a été acheté aux autorités légitimes de l'époque, et non volé. D'autre part, la Grèce a quelque prétention à les réclamer. Mais, même s'il s'agit encore d'une prime donnée au pays prédateur, ne doit-il pas y avoir une sorte de « *loi d'amnistie* » dans ce domaine ? Cette proposition n'est guère populaire, mais je l'avance au nom du pragmatisme.

» Il faut que nous apprenions à vivre avec un passé commun, admettre une sorte de polygamie rétrospective des nations avec leur patrimoine. Le but de ces Entretiens n'est pas seulement d'apporter des réponses scientifiques, intellectuelles à des problèmes patrimoniaux, mais d'inciter à une réflexion concrète, à des changements de comportement. Si l'on aborde, par exemple, le cas du patrimoine berlinois – et il sera abordé –, on doit se poser la question du traitement du cœur historique de la cité, naguère à l'Est, où des bâtiments symboliques ont été détruits par le précédent régime pour les remplacer par d'autres bâtiments non moins symboliques. Doit-on revenir au *statu quo ante*, comme si un demi-siècle d'histoire n'avait pas existé ? Personnellement, je ne crois pas qu'on puisse gommer ainsi le passage de deux générations. Mais le problème est d'autant plus passionnant qu'il ne s'agit pas là de figure de style. »

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

Une publication en décalage

Les actes des Entretiens du patrimoine sont publiés avec quelque décalage. C'est ainsi que, le 8 janvier, sera présenté en clôture des 9es Entretiens le gros volume qui reprend les interventions des 7es Entretiens. Ceux-ci, dirigés par Pierre Nora, avaient pour thème : « Science et conscience du patrimoine ». Il s'agissait de rendre hommage à André Chastel et à André Malraux, trente ans après la création de l'Inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France. Un instrument qu'André Chastel définissait comme « une donnée complémentaire toute simple, une information totale et profonde, une volonté qui n'est pas celle de la résistance passive et désolée, mais de la connaissance ». Le problème de la connaissance du patrimoine, de son étude et de ce qu'il nous apprend, était donc au cœur de ces entretiens (Fayard/éd. du Patrimoine/CNMHS, 464 p., 160 F).

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : les droits** cinématographiques de *Truismes*, le premier roman de Marie Darrieussecq, ont été achetés par un metteur en scène français – dont le nom n'a pas encore été révélé, mais on sait que Jean-Luc Godard a été intéressé par ce texte. Le succès du livre, racontant la métamorphose d'une jeune femme en truie, publié aux éditions POL à l'automne 1996, ne se dément pas. Les droits de traduction ont été achetés par vingt et un pays. Les éditeurs allemand et italien qui sortent le livre en ce début d'année l'ont tiré d'emblée à cinquante mille exemplaires.

■ **URBANISME : l'architecte** Oscar Niemeyer, âgé de quatre-vingt-neuf ans, et l'urbaniste Lucio Costa, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, tous deux constructeurs de Brasilia en 1960, divergent aujourd'hui sur l'édification, par Niemeyer, de deux tours au centre de la capitale du Brésil. Lucio Costa, qui vit à Rio et n'a pas mis les pieds à Brasilia depuis 1992, juge que ce projet est une « *brutalité* ». Pour Oscar Niemeyer, qui vit aussi à Rio, la polémique sur les tours, évaluées à 50 millions de dollars (environ 230 millions de francs), « *n'a pas de raison d'être* ». Brasilia a été classée monument historique de l'humanité en mars 1990, et toute modification du centre-ville doit être approuvée par divers organismes de préservation qui ne sont pas encore arrivés à un accord sur la question.

■ **CHANSON : deux des mesures** préconisées par le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, sur proposition de l'auteur-interprète Yves Duteil, son chargé de mission « chanson », ont été adoptées. Un système partiel d'avance sur recettes dans le domaine de la production indépendante du disque a été mis en place. Les deux sociétés civiles de producteurs phonographiques ont créé au sein de l'Ifcic (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles) un fonds de soutien aux jeunes talents, alimenté par 3 millions de francs.

CONCERTS

ORCHESTRE DE PARIS
Salle Pleyel - 20 h 30
mer 8, jeu 9 janvier
Carlo Maria Giulini
direction
Leon Fleisher
piano
BRAHMS
60 à 240 F - Tél : 01 45 61 65 89

CHATELET
VENDRREDI 10 JANVIER 12h45
Askar Abdrasakov, basse
Stéphane Petitjean, piano
TCHAÏKOVSKI, MOUSSORGSKI
GOUNOD
Location 01 40 28 28 40

CHATELET
DIMANCHE 12 JANVIER 11h30
Musiciens
Orchestre de Paris
STRAVINSKY, BERIO, RAVEL
Location 01 40 28 28 40

CHATELET
LUNDI 13 JANVIER 12h45
Quatuor Petersen
SCHULHOFF, JANACEK
Location 01 40 28 28 40

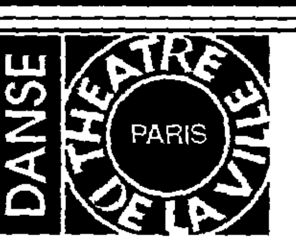
LUNDI 13 JANVIER - 20 h 30
SALLE GAVEAU
Kathleen
CASSELLO
soprano
Mozart - Schubert - Brahms - Tchaïkovsky
Tél. rés. : 01-49-53-05-07

MARDI 14 JANVIER - 20 h 30
SALLE GAVEAU
Patrick
DECHORGNAT
piano
Schubert - Liszt - Schumann
Tél. rés. : 01-49-53-05-07

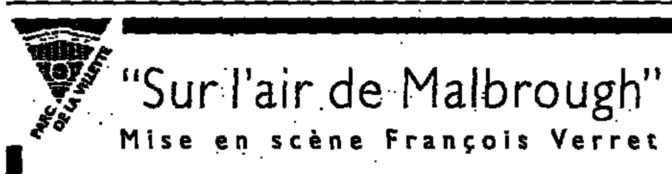
VENDREDI 17 JANVIER - 20 h 30
SALLE GAVEAU
Quintette PRO ARTE
de MONTE-CARLO
Boccherini - Borodine - Martinu
Tél. rés. : 01-49-53-05-07

PIANO ★★★★
Beethoven
5 sonates pour piano
Maurizio
POLLINI
20 janvier
op.22 / op.26 / op.28 "Pastorale"
op.27 n°1 "quasi una fantasia"
op.27 n°2 "Clair de lune"
Beethoven
5 concertos pour piano
Alfred
BRENDEL
Academy of St Martin in the Fields
Sir Neville Marriner
4 fév : n°1 op.15 et n°4 op.58
5 fév : n°2 op.19 et n°3 op.37
7 fév: n°5 op.73 "Empereur"
PLEYEL : 01.45.61.53.00

Devenez manager d'entreprises culturelles
attaché(e) de presse, relations publiques
IC.COM propose des cycles de formation courts et longs encadrés par les meilleurs professionnels ouverts aux étudiants et salariés.
Institut de la Culture, de la Communication et du Management (IC.COM) 11, bd Magenta, 75010 Paris - T. 01 42 40 42 88



DANSE
THEATRE DE LA VILLE
LES ABBESSES
31 RUE DES ABBESSES PARIS 18
CLAUDE BRUMACHON
6-7 JAN. 20H30 11-12 JAN. 17H
Bohèmes femmes
création pour 4 danseuses
9-11 JAN. 20H30 12 JAN. 15H
Bohèmes hommes
pour 4 danseurs
DU 14 AU 18 JAN. 20H30
CHARLES CRÉ-ANGE
Squares
pour 4 danseurs et 1 comédien
LOCATION 01 42 74 22 77



"Sur l'air de Malbrough"
Mise en scène François Verret
Après le "Cri du caméléon", le nouveau spectacle du Centre National des Arts du Cirque
Parc de la Villette - Grande Halle
du 1er au 11 janvier 1997
Location : 01 40 03 75 75, sur place
Fnac, Carrefour, Virgin, Gibert Joseph
Porte de Pantin - Informations 01 40 03 75 03

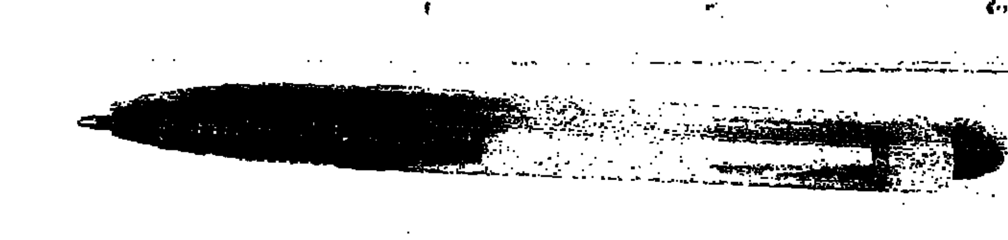
Orchestre Philharmonique de Radio France
Vendredi 10 janvier, 20h - Salle Pleyel
Franck - Grieg - Bartok
Håkon Austbö, piano
Pinchas Steinberg, direction
Location 01 42 30 15 16
Radio France

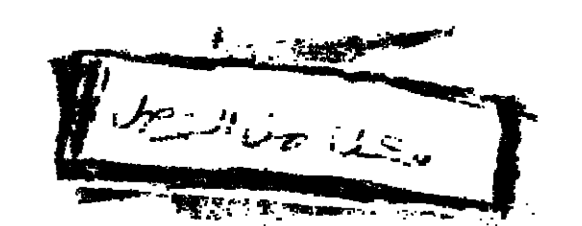






NOSTALGIE C'est pour toujours présente
moustaki
au
Casino de Paris
les 9, 10 et 11 janvier 1997
NOUVEL ALBUM
LOCATION : 01 49 95 99 99
TOUTES AGENCES - FNAC - VIRGIN MEGASTORE - MAGASINS CARREFOUR - RESEAU FRANCE BILLET - 3615 NOSTALGIE
Télérama





Arthur H « trouble-fête »

Le chanteur recrée sur scène ses sortilèges sonores et ses mystères oniriques



MÉLANGEANT avec astuce sons échantillonnés, arrangements de cordes et percussions primitives, *Trouble-Fête* (Polydor), le troisième album d'Arthur H, est certainement le disque de chansons le plus atypique sorti en 1996. Dans des ambiances surréalistes et crépusculaires, on y croise des mystères oniriques, Cendrars, Flaubert, un aviateur fou et d'autres personnages insolites. Un univers pour le moins original que son auteur va s'employer à recréer sur la scène du Théâtre du Gymnase sans le vider de sa substance, malgré le choix d'une formule plus légère (sans les cordes de Joseph Racaille). Entouré du contrebassiste Brad Scott, avec qui il fit ses débuts à la Vieille Grille en 1988, de Nicolas Repac, guitariste et docteur ès samplers, du batteur Laurent Robin et du poly-instrumentiste David Coulter, Arthur H renoue donc avec la scène, qu'il avait délaissée depuis quatre ans. Il prend le pari de faire de chaque concert *« un moment un peu magique, un peu ensorceleur, donc forcément un peu trouble »*. Une promesse qu'on ira vérifier, a priori confiants, confortés par le souvenir de ses précédents récitals au Pigall's ou sous le Magic Mirrors.

★ *Théâtre du Gymnase, 38, boulevard* **Bonne-Nouvelle, Paris 10e. Mo Bonne-Nouvelle. 20 h 30, du 8 au 18 janvier ; 15 heures, le 19 ; relâche le 12. Tél. : 01-42-46-79-79. 140 F.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Renée Fleming (soprano), Hélène Yorke (piano)
C'est la coqueluche du moment : à la scène, au concert comme au disque, on se l'arrache. Voix fruitée et pulpeuse, il faudra entendre ce qu'elle devient face à l'univers du Lied, de la romance et de la mélodie.
Œuvres de Schubert, Strauss, Rachmaninov, Fauré et Turina.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 6. Tél. : 01-49-53-05-07. De 115 F à 300 F.

Ensemble orchestral de Paris
L'Ensemble orchestral de Paris est une formation dont on attend le réveil promis... Pourtant, elle fait ce qu'elle peut pour le répertoire contemporain, sans pour autant trop se mouiller : Anthony Girard n'est pas un post-sériel effréné, ni Marcel Landowski, auquel l'orchestre vient de rendre hommage chez EMI.
Girard : *Pour la paix*. Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre nº 4*. Schubert : *Symphonie nº 2*. Daniel Arrignon (hautbois), Christian Crenne (violon), Hélène Grimaud (piano), Jean-Jacques Kantorow (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 7. Tél. : 01-08-00-42-67-57. De 60 F à 190 F.

Sandra Rumolino
Accompagnée par l'épatant Gustavo Beytelmann au piano, Per Arne Glorvigen au bandonéon et Mauricio Angarita à la contrebasse, elle chante le tango avec émotion et passion.
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 20 h 30, les 7, 8, 9, 10 et 11. Tél. : 01-43-29-86-51. 80 F.

Les comédies de Mitchell Leisen
Mitchell Leisen (1898-1972) débute au cinéma en 1919 comme costumier de *L'Admirable Crichton*, de Cecil B. De Mille. En 1933, il passe à la réalisation. Commencent alors quinze années de grands succès qui le consacrent comme *« un des grands petits maîtres de Hollywood »*. Entre Leo McCarey, Capra et Lubitsch, ses comédies vives et brillantes mélangent les genres avec bonheur. Le Cinéma Le Quartier Latin reprend trois de ses films : *Hands Across the Table* (1935), *Easy Living* (1937) et *Midnight* (1939).
Le Quartier Latin, 9, rue Champollion, Paris 5e. Mo Odéon et Cluny-La Sorbonne. Tél. : 01-43-26-84-65.

CINÉMA

NOUVEAU FILM

RISQUE MAXIMUM (*)
Film franco-américain de Ringo Lam
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e.
VF : UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES REPRISES

ADIEU PHILIPPINE, de Jacques Rozier (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

LA DOLCE VITA, de Federico Fellini (It., v.o.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

DU CÔTÉ D'OROUËT, de Jacques Rozier (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

ELLE ET LUI, de Leo McCarey (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

L'EXTRAVAGANT MONSIEUR CORY, de Blake Edwards (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

LES HABITANTS, d'Alex van Warmerdam (Hol., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LA JETÉE, de Chris Marker (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

MAINE OCÉAN, de Jacques Rozier (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

ORANGE MÉCANIQUE (**), de Stanley Kubrick (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

LE PORT DE L'ANGOISSE, de Howard Hawks (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE ROI ET L'OISEAU, de Paul Grimault (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THE CONNECTION, de Shirley Clarke (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

FESTIVALS

BUÑUEL ARCHITECTE DU RÊVE
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

CINÉMA INDIEN (v.o.), Paris Ciné I, 10e (01-47-70-21-71).

LES COMÉDIES DE MITCHELL LEISEN (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

CYCLE ABEL FERRARA (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).

DOCUMENTAIRES-FICTIONS DE MARIA KOLEVA, Cinoche Vidéo, 5e (01-47-00-61-31).

REINER WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86).

FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).

ELIA KAZAN (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

HOMMAGE À CLOUZOT (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).

HOMMAGE À MARCELLO MASTROIANNI (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

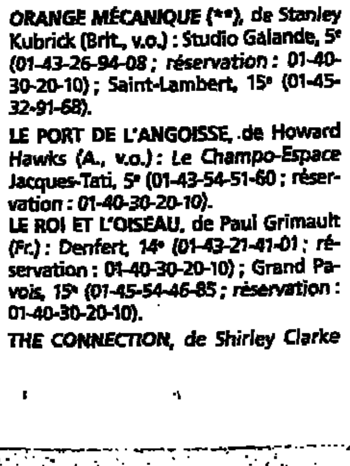
JOYEUX TOONS, CINÉ-CLUB JUNIOR, FILMS POUR ENFANTS (v.f.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).
LES MARX BROTHERS, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).

MODÈLE DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

OZU, MAÎTRE DU CINÉMA JAPONAIS, 22 FILMS (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77).

LES SEPT PREMIERS FILMS DE ROMAN POLANSKI (v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86).

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE
3615 LEMONDE
ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)



MUSIQUE

Une sélection de concerts classique, jazz, rock, chanson et musiques du monde à Paris et en Ile-de-France

CLASSIQUE

Renée Fleming (soprano), Hélène Yorke (piano)
Œuvres de Schubert, Strauss, Rachmaninov, Fauré et Turina.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 6. Tél. : 01-49-53-05-07. De 115 F à 300 F.

Faust
de Gounod. Giuseppe Sabbatini (Faust), Cristina Gallardo-Domas (Marguerite), Samuel Ramey (Méphistophélès), Gerald Finley (Valentin), Martine Mahé (Marthe), Charlotte Hellekant (Siebel), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Yves Abel (direction), Jorge Lavelli (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 7, 10 et 15; 15 heures, le 12. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 530 F.

Philippe Bianconi (piano)
Schubert : *Klavierstücke*. Brahms : *Fantaisies op. 116*. Liszt : *La Bénédiction de Dieu dans la solitude*. Ravel : *Gaspard de la nuit*.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 7. Tél. : 01-49-53-05-07. De 105 F à 240 F.

Ensemble orchestral de Paris
Girard : *Pour la paix*. Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre nº 4*. Schubert : *Symphonie nº 2*. Daniel Arrignon (hautbois), Christian Crenne (violon), Hélène Grimaud (piano), Jean-Jacques Kantorow (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 7. Tél. : 01-08-00-42-67-57. De 60 F à 190 F.

Orchestre national d'Ile-de-France
Ouvertures et extraits d'opéras de Berlioz, Gluck, Charpentier, Massenet, Puccini et Verdi. Françoise Pollet (soprano), Jacques Mercier (direction).
Massy (91). Opéra-Théâtre, place France. 20 h 30, le 7. Tél. : 01-60-13-13-13. De 90 F à 110 F.
Et le 8 janvier à 20 h 45, à l'Atrium de Chaville, tél. : 01-45-34-47-84, 130 F; le 10 janvier à 21 heures, au Théâtre Luxembourg de Meaux, tél. : 01-64-36-40-00, de 70 F à 115 F); le 12 janvier à 15 h 30, au centre culturel Jacques-Prévert de Villeparisis, tél. : 01-64-67-59-60, de 40 F à 90 F.

Trio Bartholdy
Haydn : *Trio pour piano, violon et violoncelle nº 32*. Smetana : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 15*.
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 12 h 45, le 8. Tél. : 01-40-28-28-40. 50 F.

Boris Berezovsky (piano), Vadim Repin (violon), Dmitry Yablonsky (violoncelle)
Tchaïkovski : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 50*. Chostakovitch : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 67*.
Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 1er. Mo Louvre, Palais-Royal. 20 heures, le 8; 12 h 30, le 9. Tél. : 01-40-20-52-29. De 60 F à 130 F.

Orchestre de Paris
Brahms : *Concerto pour piano et orchestre nº 1, Symphonie nº 4*. Leon Fleischer (piano), Carlo Maria Giulini (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, les 8 et 9. Tél. : 01-45-61-65-89. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.

Orchestre national de France
Poulenc : *La Dame de Monte-Carlo, La Voix humaine*. Le Groupe des six : *Les Mariés de la tour Eiffel*. Felicity Lott (soprano), Charles Dutoit (direction).
Bobigny (93). Maison de la culture, 1, boulevard Lénine. 20 h 30, le 8. Tél. : 01-41-60-72-72. 140 F.
Et le 9 janvier, au Théâtre des Champs-Elysées, tél. : 01-49-52-50-50, de 50 F à 220 F.

Gabriel Bacquier (baryton), Jean Françaix (clavecin), Olivia Garnier (piano), Orchestre de l'île de la Cité, Marc-Philippe Beaudouin (direction)
Poulenc : *Mélodies*. Françaix : *L'Inestimable Chronique du bon géant Gargantua*.
Versailles (78). Théâtre Montansier, 13, rue des Réservoirs. 21 heures, le 9. Tél. : 01-39-24-05-06.

Askar Abdrasakov (basse), Stéphane Petitjean (piano)
Œuvres de Tchaïkovski, Rimski-Korsakov, Moussorgski, Borodine et Gounod.
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 12 h 45, le 10. Tél. : 01-40-28-28-40. 50 F.

Ensemble InterContemporain, Ensemble Modern
Kyburz : *Création pour deux ensembles*. Carter : *Concerto pour clarinette et orchestre, création*. Lachenmann : *Mouvement*. Kurtag : *Op. 27, nº 2*. Alain Damiens (clarinette), Jean-Guihen Queyras (violoncelle), Florent Boffard (piano), David Robertson, Pierre Boulez (direction).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, les 10 et 11. Tél. : 01-44-84-44-84. De 100 F a 160 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France
Franck : *Le Chasseur maudit*. Grieg : *Concerto pour piano et orchestre, création*. Bartok : *Concerto pour orchestre*. Hakon Austbo (piano), Pinchas Steinberg (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 heures, le 10. Tél. : 01-45-61-53-00. De 70 F à 175 F.

François Weigel (piano)
Liszt : *Rapsodies hongroises*.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 10. Tél. : 01-49-53-05-07. De 95 F à 200 F.

Solistes de l'Ensemble InterContemporain
Manoury : *Jupiter*. Durieux : *Devenir*. Xenakis : *Psappha*. Sophie Cherrier (flûte), André Trouttet (clarinette), Daniel Ciampolini (percussions), Technique IRCAM.
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 16 h 30, le 11. Tél. : 01-44-84-44-84. 75 F.

Zhu Xiao Mei (piano)
Haydn : *Sonate pour piano nº 50, Variations « Sonata un piccolo divertimento », Fantaisie*. Beethoven : *Sonate pour piano op. 90, Variations sur « la Stressa, la stressissima » de Salieri, Fantaisie op. 77*.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 17 heures, le 11. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.

Catherine Dubosc (soprano), Jean-Paul Fouchécourt (ténor), Haridas Greif (piano)
Œuvres de Poulenc, Debussy, Ollone, Koechlin, Beydts, Auric, Weill, Kosma, Porter, Bruant et Greif.
Conservatoire national d'art dramatique, 2bis, rue du Conservatoire, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. 18 heures, le 11. Tél. : 01-42-30-15-16. De 80 F à 110 F.

Claire Désert, Emmanuel Strosser (piano)
Mozart-Busoni : *Fantaisie pour deux pianos en fa mineur*. Debussy : *En blanc et noir*. Lutoslawski : *Variations sur un thème de Paganini*. Rachmaninov : *Suite pour deux pianos nº 2*. Bartok : *Mikrokosmos*.
Sceaux (92). Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau. Mo Bourg-la Reine. 20 h 45, le 11. Tél. : 01-46-61-36-67. 140 F.

Emmanuel Pahud (flûte), Christian Rivet (guitare), Marie Béreau (violon)
Purcell : Sonate en trio nº 10. Takemitsu : Toward the Sea. Britten : *Passaglia, Songs from the Chinese*. Bach : *Sonate en trio, extrait de l'Offrande musicale BWV 1079*. Ibert : *Interludes*.
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 11 heures, le 12. Tél. : 01-42-30-15-16. 50 F.

Nelson Freire (piano)
Brahms: *Sonate pour piano op. 5*. Schumann: *Papillons*. Stravinsky: *Petrouchka*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 11 heures, le 12. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

Musiciens de l'Ensemble InterContemporain
Stravinsky : *Epitaphium*. Denisov : *Canon, en hommage à Igor Stravinsky*. Berio : *Autre fois*. Caplet : *Conte fantastique*. Yun : *Rencontres*. Roussel : *Trio pour flûte, alto et violoncelle op. 40*. Ravel : *Introduction et allegro*. Vicens Prats (flûte), Philippe Berrod (clarinette), Frédérique Cambreling (harpe), Hae Sun Kang, Serge Pataud (violon), Christophe Desjardins (alto), Eric Picard (violoncelle).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 11 h 30, le 12. Tél. : 01-40-28-28-40. 80 F.

Pierre Pincemaille (orgue)
Vierne : *Symphonie nº 2*. Duruflé : *Toccata*. Messiaen : *L'Ascension, transports de joie d'une âme devant la gloire du Christ qui est la sienne, Le Banquet céleste*. Pincemaille : *Improvisation*.
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 17 h 30, le 12. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Orchestre des Concerts Lamoureux
Paganini : *Variations sur un thème de Rossini*. Bloch : *Schelomo*. Bruch : *Kol Nidrei*. Tchaïkovski : *Variations sur un thème rococo*. Pärt : *Fratres*. Jérôme Pernoo, Sonia Wieder-Atherton, Jean-Guihen Queyras, Marc Coppey (violoncelle), Ronald Zollman (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 17 h 45, le 12. Tél. : 01-45-61-53-00. De 75 F à 175 F.

Publicité

Télérama
NANTERRE AMANDIERS
DU 7 JANVIER AU 5 FEVRIER 01 46 14 70 00
l'Orestie
ESCHYLE / TRANVOUEZ / PAUL CLAUDEL

JAZZ

Alain Jean-Marie Biguine Reflections
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 6 et 7. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Vivian Reed
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. 22 h 30, les 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Tél. : 01-40-68-30-42. 130 F.

Christophe Wallemme Quartet
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 7 et 8. Tél. : 01-42-33-37-71. De 35 F à 80 F.

Jacques Vidal Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 8 et 9. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Thomas Savy, Emmanuel Bex, Simon Goubert
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 8 et 9. Tél. : 01-42-36-01-36. De 50 F à 80 F.

André Ceccarelli Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 8, 9, 10, 11, 13 et 14. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Baptiste Trotignon. Quoi de neuf docteur ?
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 20 heures, le 9. Tél. : 01-42-30-15-16. 30 F.

Louis Sclavis Sextet les Violences de Rameau
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 9. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Faton Cahen
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, le 9. Tél. : 01-42-33-22-88. De 70 F à 100 F.

Sarah et Leela Petronio
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 10. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Babik Reinhardt Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 10 et 11. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Eric Barret, Gildas Bocle, Peter Gritz
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 10 et 11. Tél. : 01-42-36-01-36. De 50 F à 80 F.

Saxomania de Claude Tissendier
Alliance Jazz Club (Latitudes Saint-Germain), 7, rue Saint-Benoît, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 10 et 11. Tél. : 01-42-60-23-02. De 80 F à 120 F.

Elisa Wood, John Hicks Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 10, 11 et 13. Tél. : 01-42-33-22-88. De 70 F à 100 F.

Martial Solal
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 17 heures, le 12. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Dany Doriz Quartet
Caveau de la Huchette, 5, rue de la Huchette, Paris 3e. Mo Saint-Michel. 21 h 30, les 12 et 19, jusqu'au 26. Tél. : 01-43-26-65-05. De 60 F à 70 F.

Louis Sclavis, Fred Frith, Jean-Pierre Drouet
Ivry-sur-Seine (94). Théâtre, 1, rue Simon-Dereure. Mo Mairie-d'Ivry. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-46-70-21-55. 110 F.

Trio Chevillon-Oliva-Merville
Montigny-le-Bretonneux (78). Théâtre de Saint-Quentin, place Georges-Pompidou. 20 h 30, le 10. Tél. : 01-30-96-99-00. De 65 F à 120 F.

Philippe Deschepper
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 10. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 60 F.

Norbert Lucarain
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 17 heures, le 12. Tél. : 01-42-87-25-91. 40 F.

ROCK

Ivan Neville
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, les 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17 et 18. Tél. : 01-42-25-18-06. Entrée libre.

Leah Andreone
Le Réservoir, 16, rue de la Forge-royale, Paris 11e. Mo Ledru-Rollin. 22 heures, le 10. Tél. : 01-43-56-39-60.

Duck Bill
Guinguette Pirate, quai de la Gare, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. 21 heures, le 11. Tél. : 01-47-97-22-22. 30 F.

Ars Nova
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris 13e.. Mo Chevaleret. 20 heures, le 12. Tél. : 01-45-84-72-00. 100 F.

Figurehead, Skulldegery
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 50 F.

CHANSON

Au bonheur des dames
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, les 6 et 7. Tél. : 01-47-42-25-49. De 170 F à 190 F.

Femmouzes T, Nicou
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 20 h 30, les 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18 et 21, jusqu'au 23. Tél. : 01-42-36-37-27. 80 F.

Michèle Atlani
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mo Bastille. 20 h 30, les 7, 14 et 21, jusqu'au 28. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.

Henri Tachan
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mo Pigalle. 20 h 30, les 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18 et 21, jusqu'au 15 février. Tél. : 01-46-06-10-17. 130 F.

Starmania
Palais des congrès, porte Maillot, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. 20 h 30, les 7, 8, 9, 10 et 14; 16 heures et 20 h 30, le 11; 16 heures, le 12, jusqu'au 26. Tél. : 01-40-68-00-05. De 170 F à 400 F.

Arthur H
Gymnase Marie-Bell, 38, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris 10e. Mo Bonne-Nouvelle, Strasbourg-Saint-Denis. 20 h 30, les 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15. Tél. : 01-42-46-79-79. 140 F.

Antoine Tomé
Guinguette Pirate, quai de la Gare, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. 21 heures, le 8. Tél. : 01-47-97-22-22. Entrée libre.

Georges Moustaki
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Trinité. 20 h 30, les 9, 10 et 11. Tél. : 01-49-95-99-99. De 120 F à 180 F.

Dick Rivers
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 9. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 230 F.

Trio Pied de poule
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mo Bastille. 20 h 30, les 10 et 17, jusqu'au 31. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.

Les Innocents
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. 20 heures, le 9. Tél. : 01-69-43-03-03. De 110 F à 140 F.

MUSIQUES DU MONDE

Sandra Rumolino
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 20 h 30, les 7, 8, 9, 10 et 11. Tél. : 01-43-29-86-51. 80 F.

Bratsch
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h 30, les 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 27 et 28; 16 h 30, les 12, 19 et 26, jusqu'au 2 février. Tél. : 01-49-87-50-50. Location Fnac. 159 F.

Francky Vincent
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, les 10 et 11; 18 heures, le 12. Tél. : 01-47-42-25-49. De 170 F à 190 F.

Celinho Barros
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 22 heures, le 10. Tél. : 01-44-92-77-66. 70 F.

Nouvel An berbère
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 11. Tél. : 01-42-08-60-00. 154 F.

Marina Kortchinskaïa, Roby Lakatos
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-42-00-14-14. 130 F.

Aruna Sayeeram
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 17 heures, le 12. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.

Pedro Soler, Renaud Garcia-Fons
Athis-Mons (91). Salle Ventura, rue Samuel-Desbordes. 21 heures, le 10. Tél. : 01-60-48-46-18. 90 F.

Orchestre national de Barbès
Noisy-le Grand (93). Espace Michel-Simon, 36, rue de la République. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-45-92-27-75. De 125 F à 1500 F.

I Muvrini
Puteaux (92). Théâtre des Hauts-de-Seine, 5, rue Henri-Martin. 20 h 45, le 10. Tél. : 01-47-72-09-59. 125 F.

L'Orient-Express Moving Shnorers
Vanves (92). Théâtre, 12, rue Sadi-Carnot. 20 h 30, le 10. Tél. : 01-46-45-46-47. 80 F.

Talila et Ben Zimet
Vanves (92). Théâtre, 12, rue Sadi-Carnot. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-46-45-46-47. 100 F.

DANSE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Compagnie Claude Brumachon-Benjamin Lamarche
Bohèmes Femmes.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. 20 h 30, les 6 et 7; 17 heures, les 11 et 12. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Sur l'air de Malbrough
François Verret : *mise en scène*.
Grande Halle de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 7, 8, 9, 10 et 11. Tél. : 01-40-03-75-75. 100 F.

Fabrice Dugied, Jean-Christophe Bocle
Fabrice Dugied : *L'Etre de Zombie City*. Jean-Christophe Bocle : *Chronicle de l'Aiôn, Odile Seitz*. Frédéric Gies : *Because I Love, Catherine Massiot*. Marie-Pierre Remy : *Be Good in*.
Dix-Huit Théâtre, 16, rue Georgette-Agutte, Paris 18e. Mo Guy-Môquet. 20 h 30, les 9, 10 et 11. Tél. : 01-42-26-47-47. Location Fnac, Virgin. De 80 F à 120 F.

Ballet Jazz Arts
Raza Hammadi : *Para-Bango*. Robert North : *La Jeune Fille et la mort, Entre dos aguas*.
Pavillon-sous-Bois (93). Espace des Arts, 144, avenue Jean-Jaurès. 20 h 30, le 10. Tél. : 01-48-02-75-53. 100 F.

Le Guépard
Solistes et Ballet national de Marseille. Orchestre de l'Opera de Paris. David Garforth : *direction*. Roland Petit : *chorégraphie*.
Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. 14 h 30 et 20 heures, le 11; 15 heures, le 12; 19 h 30, les 13 et 18. Tél. : 01-44-73-13-00. De 30 F à 320 F.

Compagnie Black Blanc Beur
Christine Coudun : *Lambarena, Blue Legend*.
Elancourt (78). Le Prisme, Centre des Sept-Mares. 21 heures, le 11. Tél. : 01-30-51-46-06. De 60 F à 85 F.

Compagnie Red Notes
Andy Degroat : *Casse-noisette*.
Tremblay-en-France (93). Centre culturel Aragon, 24, boulevard de l'Hôtel-de-Ville. 15 heures, le 12. Tél. : 01-49-63-70-58. De 50 F à 120 F.



« Var-Matin » entre le Front national et les difficultés économiques

La cohabitation entre le quotidien de Toulon et la municipalité d'extrême droite est rendue plus difficile par les menaces qui pèsent sur l'avenir du titre, à l'heure des fusions dans le groupe Hachette

TOULON
de nos correspondants

« Var-Menteur » : Le Toulonnais, journal de la municipalité Front national de Toulon, baptisa *ainsi Var-Matin* dans son premier numéro en décembre 1995. Quelques semaines avant, un enquêteur du quotidien régional avait été dénoncé nommément dans un tract diffusé par le Front national et défendu publiquement par sa hiérarchie. C'est dire la qualité des rapports entre la mairie de la préfecture et le premier journal du département. Et la difficulté pour les journalistes d'exercer un travail de proximité, indispensable à la vie d'un quotidien régional, face à une mairie qui voit en chacun d'eux un ennemi.

Question d'école : peut-on rendre compte de l'arbre de Noël de Fraternité française, l'organisation satellite du FN qui réserve ses cadeaux aux petits Français, comme d'un arbre de Noël ordinaire ? Voilà un débat qui a traversé *Var-Matin* et dont les termes se reposent chaque jour à la quinzaine de journalistes de la locale de Toulon. Après les incidents journaliers, les droits de réponse incessants, les rapports semblent s'être un peu calmés, surtout depuis l'entretien avec le maire, à l'occasion du premier anniversaire de sa mandature. Mais pour certains journalistes cette normalisation ne fait que refléter un recentrage politique du journal.

Daniel Cuxac, le rédacteur en chef, réfute ce procès. Il explique que, face au cas de figure nouveau qui se présente d'une mairie Front national, il ne faut surtout pas *« sombrer dans la parano »* et refuser de faire de « Var-Matin *un journal militant, c'est-à-dire pratiquant lui aussi une forme de sectarisme et d'exclusion »*. Et il montre, éditos à l'appui, que son journal a su *« ne pas perdre son âme »* en prenant position, par sa plume, contre le racisme, contre *« les liberticides qui ici ont déclenché les grandes manœuvres »*, ou contre le style du préfet Marchiani. Ou encore en se retirant de la Fête du livre.

Pour nombre de journalistes de ce quotidien, traditionnellement plus à gauche que ceux des autres journaux du groupe Hachette dans la région et qui fut souvent cité comme un des rares régionaux à pratiquer l'investigation, la ligne rédactionnelle se lit surtout dans ce qui ne se fait plus. Impatients d'enquêter, certains d'entre eux se voient proposer des sujets qu'ils estiment sans intérêt, comme la fabrication du nougat à Signes ou la vie des pizzaïolos.

RECENTRAGE DISCRET

D'autres déplorent une liberté de ton et de titre perdus. *« Tu sens l'haleine de la rédaction en chef sur ton cou »*, explique un syndicaliste, et cela provoque, selon lui, beaucoup d'autocensure. Pour les protestataires, d'ailleurs, cette rectification ne concerne pas seulement le Front national : il s'agirait de produire un journal qui *« positive le Var »*, explique l'un d'eux, citant la phrase du PDG, Jean-Pierre Milet, également PDG du groupe Le Provençal, qui lui reprochait un goût intempestif pour l'exhumation des affaires politico-financières. *« On ne travaille pas comme on devrait travailler »*, insiste un membre de la rédaction toulonnaise, qui s'indigne d'une sorte de mithridatisation du journal : *« En voulant faire plaisir à tout le monde, on perd tout le monde. »*

Il s'étonne que son journal ait été le seul à ne pas avoir proposé d'éditorial au moment du « front républicain » opposé au candidat cantonal du Front national en septembre. A l'appui de la thèse du recentrage du journal, un acteur de la ville montre un éditorial écrit le jour de la Fête du Livre : le balancement entre la dénonciation des *« croisés du nouveau totalitarisme »* et les *« vibrionnantes personnalités en colère »* ressemble en effet à s'y méprendre à celui du communiqué du président du conseil général, Hubert Palco (UDF-Parti républicain).

La discussion prend un tour d'autant plus aigre que le journal traverse une crise durable. Endetté pour plus de 30 millions de francs, *Var-Matin* ne vend plus que 72 292 exemplaires par jour, alors qu'il en vendait 83 800 lors de son rachat en 1987 par le groupe Hachette. D'où un plan de relance matérialisé par la création d'un supplément spectacles hebdomadaire à la mi-janvier, puis une modernisation de la maquette, une meilleure couverture de la vie des quartiers et l'ouverture de débats avec les lecteurs. Il s'agit d'abord de combler un déficit de lectorat dans les villes, beaucoup moins bien irriguées que les villages. Et de reconquérir des lecteurs dont Daniel Cuxac assure qu'ils reprochent à *Var-Matin* son manque d'objectivité.

La direction a annoncé au comité d'entreprise du 29 décembre une recapitalisation de 35 millions de francs par la vente des actions que le journal détenait dans le groupe Le Provençal. Cela a rassuré les élus qui le demandaient depuis lurette, même si l'annonce, au même comité d'entreprise, du gel de toutes les promotions individuelles de fin d'année pourrait pousser les mécontents à redonner de la voix. Cela a en tout cas éloigné pour quelque temps les craintes récurrentes de voir le titre disparaître, ou d'être vendu à *Nice-Matin*, craintes réactivées par la fusion des deux quotidiens marseillais du groupe, *Le Provençal* et *Le Méridional* (*Le Monde* du 1er novembre).

José Lenzini et Michel Samson

Deux mensuels ont choisi l'humour et la caricature

TOULON
de notre correspondant

Tous deux sont nés en opposition à l'arrivée du Front national à la mairie de Toulon, avec cette volonté identique de jouer « le poil à gratter d'une classe politique qui somnole ». Tous deux sont mensuels et vont franchir le cap de leur première année d'existence. Là s'arrêtent les similitudes.

Ancien membre du RPR et gaulliste épidermique, Pierre Danjard, avocat au barreau de Toulon, qui préside aux destinées de *Don Quichotte*, regrette *« l'actuelle et totale faillite des partis »*. Moyennant quoi son journal, auquel collaborent une trentaine de personnes pour un tirage de 1 500 exemplaires, se veut *« une publication où par l'humour et l'académisme »* sont traités les sujets varois *« parfois négligés par la presse locale »*. De fait, le commentaire et les aphorismes (souvent abscons) s'y développent dans un souci d'ouverture qui peut laisser perplexe quand il s'agit de *« mettre en avant les notions de particularisme par rapport au nationalisme du Front »*.

Le propos de *Cuverville* (du nom de la statue symbole de Toulon qui tourne le dos à la mairie) est plus direct et explicite. Résolument ancré à gauche, le mensuel (1 000 exemplaires), créé et animé par dix personnes – pour la plupart des enseignants – a durant plusieurs mois péché par le même travers que son concurrent : le commentaire au détriment de l'information. *« Depuis six mois, nous essayons d'aller plus avant dans l'investigation. Nous nous efforçons, à travers les dossiers sur lesquels la presse locale se montre un peu frileuse, d'aller un peu plus loin »*, explique Thierry Garenzi (trente-sept ans), l'un des rédacteurs.

Avec des textes précis illustrés de caricatures et de dessins caustiques, ce journal *« tente de se rapprocher modestement du Canard enchaîné. Nous sommes non conformes et non conventionnels. Nous voulons être crédibles et drôles tout en informant. Mais pas question de nous laisser récupérer, même si certains, à gauche, commencent à nous courtiser »*.

La démarche est différente pour Pierre Danjard, pour qui un journal est *« le meilleur moyen d'expression pour faire face au conservatisme des institutions et des politiciens varois de droite »*, dont aucun ne trouve vraiment grâce à ses yeux. Proche d'Alain Madelin et de Philippe Séguin, il confesse qu'il ne serait *« pas opposé à la mise en place d'un nouveau courant gaulliste, avec des idées et des hommes neufs. Et, s'il faut aller aux prochaines municipales, nous ne renâclerons pas ! »*

J.-Le.

★ *Don Quichotte*, BP 52-52, 83095 Toulon Cedex ; *Cuverville*, BP 506, 83054 Toulon Cedex.

LUNDI 6 JANVIER

TF 1

12.15 Cuisinez comme un grand chef. Invité : Jean-Paul Poujauran.
12.20 Le Juste Prix. Jeu.
12.55 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 et 15.15 Côte Ouest. Feuilleton.
16.05 L'Homme qui tombe à pic. Série.
17.05 Melrose Place. Feuilleton.
18.15 Flipper, le dauphin. Série. [1/2] L'enlèvement.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour.

20.45

LA FILLE DES NUAGES
Téléfilm d'Henri Helman, avec Isabel Otéro, Robin Renucci. [1/2] (110 min). 482983
Aux confins du désert marocain, une Française se retrouve confrontée à un passé qu'elle croyait révolu.

22.35

▶ GRANDS REPORTAGES
Magazine d'Henri Chambon. Les Trottoirs de Paris... La nouvelle vie de Bénédicte. Documentaire de Jean-Michel Carré (70 min). 5704916
23.45 Les Dessous de Palm Beach. Série.
0.40 et 1.40, 2.20, 4.05 TF 1 nuit.
0.50 7 sur 7. Magazine. Invité : Yannick Noah (rediff.). 1.50 Cas de divorce. Série. Lang contre Lang. 2.30 Raid contre la Mafia. Téléfilm de Luigi Perelli, avec Michele Placido, Patricia Millardet. [1/6] (95 min). 2429194 4.15 et 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (50 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.45 Consomag. Magazine.
13.55 Derrick. Série. L'ange de la mort.
15.00 L'As de la Crime. Série.
15.50 et 5.35 La Chance aux chansons. [1/3] Le meilleur de Rika.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air. Série. Pas de quartier !
17.50 C'est cool ! Série.
18.20 Studio des artistes. Série. La rentrée.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.05 Studio Gabriel. Invité : Dick Rivers, Dave.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval, Météo.

20.55

JEANNE
Téléfilm de Robert Mazoyer, avec Nicole Garcia, Brigitte Roüan (100 min). 2859438
Une quadragénaire, chirurgien dans un hôpital, est confrontée à l'amour fou d'un adolescent. Adaptation d'un roman de Nicole Avril.

22.35

C'EST À SUIVRE
Magazine présenté par Claude Sérillon. Travailler en prison. Les autoroutes. Les entreprises virtuelles (90 min). 883308
0.05 Journal, Bourse, Météo.
0.20 Dakar - Agadès - Dakar. Magazine présenté par Gérald Holtz. Le bivouac (45 min). 5510820
1.35 Pierre Bonnard. Documentaire. 2.25 A quoi rêvaient les jeunes filles. Documentaire. 3.20 24 heures d'info. 3.30 Les Z'amours (rediff.). 4.00 Pyramide (rediff.). 4.35 D'un soleil à l'autre. Magazine. Reprise France 3 (rediff.). 5.00 Chip et Charly. La panthera rap rock (35 min).

France 3

12.05 Le 12-13 de l'information.
12.55 Magazine régional.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'expert !
14.30 Le Secret d'un homme respectable. Téléfilm de Beau Bridges (100 min). 2046606
16.10 Couleurs pays (rediff.).
16.40 Les Minikeums.
17.35 La Piste du Dakar.
17.55 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.

20.55

LA CIBLE ÉTOILÉE ■
Film de John Hough, avec Sophia Loren, John Cassavetes (1978, 110 min). 1188341
Allemagne, 1945. Vol d'un trésor de guerre de la Wehrmacht, saisi par les Alliés.
22.45 Journal, Météo.

23.20

FRÈRES À LA VIE À LA MORT
Téléfilm de Friedemann Fromm, avec Gottfried John (95 min). 7845709
Un flic tente d'arrêter un baron de la drogue, avec l'aide du frère du bras droit du trafiquant.
0.55 Lignes de mire. Magazine présenté par Jacques Chancel. Invités : Gérard Holtz, Pascal Sanchez, Fabrice, Pierre Miquel (rediff., 55 min). 5059804
1.55 Capitaine Furillo. Série. Gemmes et jumeaux. 2.40 Musique graffiti. Magazine. Soirée jazz. Invités : Pierre Delanoë, Jacques Faisan, Barny Wilen Quartet (25 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. 12.25 Le Jardin des délices. 12.30 Nouveaux Horizons. 12.55 Attention santé. 13.00 La France aux mille villages (rediff.).
13.35 L'Amour nu ■■ Film de Yannick Bellon, avec Marlène Jobert (1981, 115 min). 4481849
15.30 Gaïa. 16.00 Océan, une quête pour la survie. [1/3]. 17.00 Jeunesse. 17.00 Cellulo ; 17.25 Alf. 17.55 Les Grands Palais. 18.20 Le Monde des animaux. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Série. Le bachelier Samson Carrasco [20/39].
19.30 7 1/2. Magazine.
20.00 Reportage. Documentaire. Ames meurtries : l'Afrique du Sud face à son passé (30 min). 7070
20.30 8 1/2 journal.

20.45

MOLIÈRE ■■
Film d'Ariane Mnouchkine, avec Philippe Caubère, Frédéric Ladonne, Joséphine Derenne, Brigitte Catillon (1978, 245 min). 48895898
Une reconstitution d'époque mais réaliste, à la manière de Roberto Rossellini. Film qui témoigne du talent d'Ariane Mnouchkine et du Théâtre du Soleil. Une grande œuvre culturelle.
0.50 Court-circuit. La Fenêtre ouverte, court métrage de Jean-Luc Gaget, avec Gérald Laroche, Joséphine Serre (1995, 5 min). La Naissance du cinématographe, court métrage de Dominique Lohlé (1993, 5 min). Une dernière vision d'Hugo Van der Goes, court métrage de Dominique Lohlé, avec Philippe Drecq, Idwig Stéphane (1995, 15 min) (25 min). 9916262
1.15 Music Planet. Documentaire de Pierre Philippe. [1/2] Le roman du music-hall (rediff., 65 min). 3637484

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.25 Sarah et Julie n'en font qu'à leur tête. Téléfilm de Jeff Franklin (90 min). 6752831
14.55 Les Rues de San Francisco. Série. Trente ans de service.
15.45 Boulevard des clips.
17.00 Plus vite que la musique. Magazine.
17.10 et 3.20 Faites comme chez vous. Invités : Miss France, Alpha Blondie.
18.05 Bugs. Série. Le complot.
19.00 Code Quantum. Série. Au revoir mon ange.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série.
20.35 Ciné 6. Magazine.

20.45

BEIGNETS DE TOMATES VERTES ■
Film de Jon Avnet, avec Kathy Bates (1991, 135 min). 849483
Quatre portraits de femmes, quatre performances d'actrices, dont Jessica Tandy, décédée récemment.

23.00

VISIONS TROUBLES
Téléfilm (o) de Shuki Levy, avec Lenny von Dohlen (105 min). 3701952
Un jeune homme timide et réservé est secrètement amoureux de l'une de ses collègues de bureau. N'osant lui déclarer sa flamme, il loue une chambre donnant sur son appartement.
0.45 Culture pub. Magazine (rediff.).
1.35 Jazz 6. Magazine. Spécial Muddy Waters, la légende du blues. 2.20 Best of REM. Sélection de clips de REM. 4.05 Fréquenstar. Magazine. Invité : Loïck Peyron. 4.55 La Falaise du diable. Documentaire (35 min). 5.30 Culture pub. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.24 Phenomena 3. Court métrage.
12.35 La Grande Famille.
13.35 L'Affaire Paragon. Téléfilm de Pelle Seth, avec Samuel Fröler (100 min). 7562167
15.15 T.V. +. Magazine.
16.10 Ace Ventura, détective pour chiens et chats. Film de Tom Shadyac (1994, 85 min). 7382235
17.35 Pas si vite. Magazine.
17.40 Surprises.
17.45 Il était une fois... les explorateurs.
18.15 Jungle show.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invitée : Josiane Balasko.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

PORCO ROSSO
Film d'animation de Hayao Miyazaki (1992, 90 min). 334983
Transposition d'une B.D. en dessin animé au graphisme bien conventionnel.
22.05 Flash d'information.

22.10

▶ MEAN STREETS ■■
Film de Martin Scorsese, avec Robert De Niro, Harvey Keitel (1973, v.o., 114 min). 3896728
Dans le quartier des immigrés italiens à New York, quatre garçons d'une vingtaine d'années essaient de « réussir » par des trafics et des expédients. Interdit aux moins de douze ans.
0.05 L'Or de Cody. Film de Paul Weiland (1994, v.o., 110 min). 9858674
1.55 L'Expert ■ Film de Luis Llosa (1994, ◆, 107 min). 98275485

Radio

France-Culture

20.30 L'Histoire en direct. La censure : 1966, *La religieuse*, de Jacques Rivette interdite, avec les témoignages d'Yvon Bourges, Georges Corse, Maître Georges Kiejman, Joseph Rovan, Jean-Gruault, Claude Lafaye...
21.30 Fiction : L'Enfant des quatre vents Khalil Gibran.
22.40 Toit ouvrant. Le magazine qui décoiffe. Reportage exposition Face à l'histoire, au Centre Pompidou, Couleur bleue, par Michel Butel.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jean Clottes. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du lundi 9 avril 1945, avec Henri Alibert et Cécile Lanson. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.) Légende d'un siècle. Les grandes voix noires américaines ; 2.25 Agora. Avec Michel Del Castillo pour Tanguy ; 2.54 Entretiens. Avec Ephraïm Grenadou ; 4.02 Les Chemins de la connaissance. Jackson Pollock ou l'origine de la peinture ; 4.39 Alexandre Koyré ou l'amour du savoir ; 6.04 La vie oblique. Eric Hazan.

France-Musique

20.00 Avant-concert.
20.30 Concert. En direct de la salle Dvorak au Rudolfinum de Prague, par le Chœur de la Radio tchèque et l'Orchestre symphonique de Prague, dir. Jiri Starek. Œuvres de Kopriva : Messe en ut mineur, Amoenitate vocum (air en ré), Quod pia voce cano (air), Dictamina mea (motet) ; Lokaj : O altitudo gloriae (offertoire – motet en ré) ; Vaclav Jan Kopriva : Litaniae Lauretanae ; Jan Jachym Kopriva : Benedictus ; Lokaj : Gloria in excelsis deo (motet pastoral en ré) ; Karolina Dvorakova, Ludmila Vernerova (sopranos), Yvona Skvarova (contralto), Vladimir Dolezal (ténor), Miloslav Podskalski (basse).
22.30 Musique pluriel.
23.07 Entre les lignes.
0.00 La Rose des vents. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Carlo Maria Giulini, Rapsodie espagnole de Ravel, par l'Orchestre New Philharmonia Orchestra ; Concerto pour piano nº 1 en mi mineur op. 11, de Chopin ; Extraits de Stabat Mater, de Rossini, par l'Orchestre Symphonique de la Rai de Rome ; Romance pour violon nº 2 en fa majeur op. 50, de Beethoven ; Symphonie nº 3 en fa majeur op. 90, de Brahms, par l'Orchestre Philharmonique de Vienne.
22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Mozart, Schubert. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Thalassa. La revanche du crabe.
21.00 Enjeux le point. 1996 - Le bilan international.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Le Monde est à vous. Invité : Marc Lavoine.
0.05 Concert intime. [2/2] Robert Charlebois (25 min). 76713858
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Mao, le dernier empereur.
21.35 Et le ciel t'aidera.
22.25 Portraits d'Alain Cavalier. La matelassière.
22.40 Pelléas et Mélisande, un autre regard.
23.30 En vallée d'Aspe comme ailleurs.
0.00 L'Opéra sauvage. [14/21] L'espace et le souvenir.

Paris Première

20.00 et 23.55 20 h Paris Première.
21.00 L'Assassin habite au 21 ■■ Film d'Henri-Georges Clouzot (1942, N., 85 min). 10077506
22.25 et 1.50 Le J.T.S.
22.50 Les Négresses Vertes. Concert enregistré aux Francofolies de La Rochelle en 1995 (65 min). 1981815

France Supervision

20.30 Bonjour l'angoisse ■■ Film de Pierre Tchernia (1988, 90 min). 36722186
22.00 Jet Star.
22.55 Musiques de film : Toru Takemitsu.
23.45 Festival de jazz du Mans.
0.45 Shuai-jiao. Tournoi international.

Ciné Cinéfil

20.30 Désiré ■■ Film de Sacha Guitry (1937, N., 95 min). 1906148
22.05 Alerte à Singapour ■ Film de Robert Aldrich (1954, N., v.o., 20 min). 13788438
23.25 Marie-Octobre ■■ Film de Julien Duvivier (1958, N., 100 min). 96380896

Ciné Cinémas

20.30 Etats d'âme ■ Film de Jacques Fansten (1986, 100 min). 1901693
22.10 Le Clochard de Beverly Hills ■■ Film de Paul Mazursky (1985, v.o., 100 min). 29897085
23.50 Salé, Sucré ■ Film d'Ang Lee (1993, 125 min). 27902254

Série Club

20.45 Le Club.
20.50 La Famille cigale.
21.40 et 1.30 L'Age en fleur. Le grand jour.
22.30 Chasse au crime. Meurtre sans cadavre.
23.00 Au-delà du réel, l'aventure continue. Ordre et obéissance.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Voyage sans retour.
0.40 Covington Cross. Hors la loi.

Canal Jimmy

20.30 Souvenir. A bout portant : Johnny Hallyday (26 septembre 1974).
21.25 New York Police Blues. Solidarité féminine.
22.10 Chronique de la route.
22.15 Tucker ■■ Film de Francis Ford Coppola (1988, 105 min). 69470273
0.00 Quatre en un. Spécial Europe.
0.50 Lou Reed en concert. Magic & Loss (65 min). 20758281

Eurosport

20.00 Speedworld.
21.30 Sumo. Le tournoi Basho de Fukuoka (Japon) : 5e partie.
22.30 et 1.00 Rallye raid. 3e étape du Dakar : Kayes - Nara.
23.00 Eurogoals (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Capitaine Ron. Film de Thom Eberhardt (1992, 105 min), avec Kurt Russell. *Comédie.* 22.15 Ho ! Film de Robert Enrico (1968, 115 min), avec Jean-Paul Belmondo. *Policier.* 0.25 C'est pas moi, c'est l'autre. Film de Jean Boyer (1962, 90 min), avec Fernand Raynaud. *Comédie.*

TMC

20.35 Les Sables du Kalahari. Film de Cyril Endfield (1966, 120 min), avec Stanley Baker. *Aventures.* 22.40 Alexandre le Bienheureux. Film d'Yves Robert (1967, 90 min), avec Philippe Noiret. *Comédie.*

TSR

20.05 Piège en eaux troubles. Film de Rowdy Herrington (1994, 110 min), avec Bruce Willis. *Thriller.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



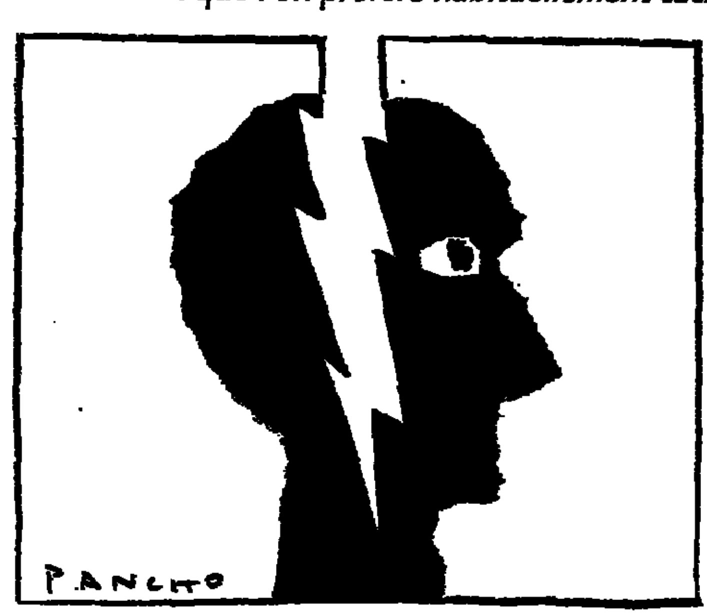
Epilepsie, cette maladie impossible à montrer

« La Marche du siècle » ose traiter, à une heure de grande audience, d'une affection que l'on préfère habituellement cacher

ON A SUFFISAMMENT DIT, dans ces colonnes, que la télévision française souffrait d'une impuissance chronique à montrer le corps humain – sain ou malade – pour ne pas souligner l'événement que constitue la présentation à une heure de grande audience d'une maladie parmi les plus méconnues, une affection que les professionnels des médias tiennent généralement pour impossible à mettre en images. Baptisée « mal sacré » ou « haut mal », l'épilepsie n'a pas droit de cité en dehors des services de neurologie ou de neurochirurgie.

L'épileptique n'a jamais été un malade à la mode, et tout laisse penser qu'il ne le sera jamais. La brutalité et la puissance évocatrice des symptômes de la crise, la vision par l'entourage d'un corps privé de conscience et victime d'un mal qui le dépasse ont pu, en d'autres temps, renvoyer à l'équivalent d'une possession divine ou maléfique. Aujourd'hui, cette crise est plus généralement perçue comme le fruit malsain d'un profond handicap, comme une tare plus ou moins héréditaire dont la victime ne peut ou n'ose pas parler puisqu'elle n'en a, en pratique, jamais conscience.

Peut-on, dans de telles conditions, raisonnablement mettre en images la déraison de l'épilepsie ? C'est ce que tente de faire France 3, mercredi 8 janvier, en abordant sans fard et sans hypocrisie cette maladie, la plus fréquente des affections neurologiques après la migraine, pour laquelle les techniques d'imagerie cérébrale associées à une neurochirurgie spécialisée autorisent de nouveaux et réels espoirs. Les dernières études épidémiologiques situent à environ cinq cent mille le nombre des personnes souffrant en France de cette maladie. Chaque année, soixante-dix personnes sur cent mille sont, en France, victimes d'une première crise épileptique, la « crise d'épilepsie », ne correspondant pas à la « maladie épileptique » dans la mesure où cette dernière ne se caractérise que par la répétition des crises.



L'épilepsie est une affection neurologique qui traduit une anomalie du fonctionnement cérébral qui peut être la conséquence de malformations du cortex, de maladies diverses ou encore des séquelles de traumatismes crâniens. Elle se caractérise par des crises plus ou moins espacées, survenant de manière brutale, sans signe annonciateur. « Généralisées » ou « partielles », ces crises s'expriment sous de multiples formes : impression de « déjà vu », « absences », hallucinations, manifestations motrices partielles et attaques convulsives généralisées accompagnées d'une perte de connaissance.

Vivre épileptique ? C'est trop souvent un handicap majeur du fait des conséquences possibles de crises qui peuvent survenir à tout moment. Certains, entourés par leur famille, peuvent s'adapter au handicap et tenter d'être autonomes. D'autres, au contraire, privés de tout entourage et sans ressources propres, sont confrontés à une dramatique exclusion. Entre autres clichés, l'épilepsie est fréquemment associée à la création artistique. Il suffit ici de savoir qu'une épilepsie et un génie artistique peuvent coexister sans que le génie résulte de l'épilepsie ou que cette dernière le ternisse.

« Je me demande si, en ce qui concerne l'épilepsie, nous ne sommes pas face à une attitude sartrienne lorsque Sartre définissait certaines minorités par le regard que leur portait la majorité, par le reflet qu'elles lisaient dans les yeux des autres, déclarait, en 1994, Bernard Esambert, président de la Fondation française pour la recherche sur l'épilepsie. *Si les myopathes se sentent moins seuls depuis que le Téléthon a transformé le regard des spectateurs, il est clair que nous avons besoin d'importants relais médiatiques pour changer les regards sur l'épilepsie et qu'il nous faudra renverser des montagnes pour y arriver. Mais nous sommes patients, tenaces, obstinés. »* La soirée du 8 janvier le prouve, qui permettra peut-être de commencer à renverser les montagnes.

Jean-Yves Nau

★ « Epilepsie : cette maladie qui fait peur ». France 3, mercredi 8 janvier à 20 h 55.

Les forçats de la route

par Agathe Logeart

LES STALACTITES qui avaient pris leurs quartiers d'hiver tout autour de l'écran de télévision – jolie décoration soit dit en passant quand les épines du sapin tombées entre les lattes du parquet vous donnent bien du souci – commencent à avoir la goutte au nez. Dans tous les sens du terme, c'est la débâcle. La couche de glace commence à craquer un peu partout, et, franchement, il n'était que temps.

Transformés en bulletins météo géants, en Bisons pas très futés, les journaux télévisés, depuis que le froid vraiment trop froid a jeté son dévolu sur le pays, s'étiraient avec la sensualité d'un bouchon d'autoroute. Aussi excitants qu'une longue nuit passée dans un train abandonné en rase campagne avec les congères pour seules compagnes, ces rendez-vous quotidiens finissaient par lasser le téléspectateur le moins mal luné. Celui par exemple qui, dans sa grande sagesse, avait décidé de renoncer aux escapades pour rester bien au chaud dans ses pénates, ne risquant qu'une engelure du bout du nez pour tâter la froidure du bon côté de sa fenêtre. Un temps, par solidarité, on avait mis des moufles pour se plier à la dernière mode de l'hiver – le look vacancier en perdition avec serrure gelée et enfants en hypothermie sur la banquette arrière –, mais on avait fini par trouver l'accessoire peu compatible avec le maniement de la télécommande.

Retrouvant toute l'agilité de ses extrémités, à défaut de celle de son cerveau guetté par la paralysie due aux cristaux de glace qui y avaient fait leur nid et à l'effarante répétitivité des bulletins d'information, le téléspectateur non concerné oscillait entre compassion et ennui profond. Quand les trains commencent à arriver à nouveau à l'heure et les routes à s'ébrouer enfin, quand les yeux, collés depuis trop longtemps à l'arrière-train des sableuses, commencent à oser se lever, c'est que s'annonce le début de la fin du grand feuilleton dont on nous a gavés sans retenue. Encore un effort, camarades ! Vos bureaux, vos écoles, votre maison sont désormais à portée de roue. Dans le scénario d'ordinaire si huilé des transhumances annuelles, on pourrait croire qu'un peu d'aventure s'est nichée là, soulignant la fragilité de l'homme moderne face à son destin contrarié par les intempéries.

Par une drôlerie de la programmation, en cette fin de dimanche presque post-glaciaire, France 2 nous servait *Le Salaire de la peur*, d'Henri Georges Clouzot, Vanel et Montand pataugeant dans leur mare de pétrole, leur cargaison de nitroglycérine menaçant d'exploser à chaque instant. Par contraste, nos émois collectifs de circulation prenaient un tour bien dérisoire et nos congénères frigorifiés, lâchés en désordre sur les routes du retour des vacances, peinaient à soutenir la comparaison en héroïsme. Elle était là, l'aventure, la vraie. Mais, comble du mauvais goût, on nous avait colorisé le film, pour le rendre plus attrayant sans doute, comme s'il ne s'était agi que d'un vulgaire reportage de plus sur les forçats de la route...

MARDI 7 JANVIER

TF 1

12.55 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 *Les Feux de l'amour.* Feuilleton.
14.25 et 15.15 Côte Ouest. Feuilleton.
16.05 Karine et Ari. Série.
16.30 L'Homme qui tombe à pic. Série.
17.25 Melrose Place. Feuilleton.
18.15 Flipper, le dauphin. Série. [2/2] L'enlèvement.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.45

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? ■ ■
Film de Jim Abrahams, David Zucker et Jerry Zucker, avec Robert Hays, Julie Hagerty (1980, 100 min). 419820
Des gags en pagaille, une interprétation délirante.

22.25

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (110 min). 1429820
0.15 et 0.50, 2.35, 3.40, 4.45 TF 1 nuit.
0.25 Reportages. C'est arrivé près de chez vous (rediff.). *Le cinq centième numéro du magazine* Reportages, *créé en 1987.*
1.00 Raid contre la Mafia. Téléfilm de Luigi Perelli [2/6] (95 min). 8610021
2.45 et 3.50, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. Thons et mulets (rediff.). 3.50 Histoires naturelles. Documentaire. 4.55 Musique. Concert (15 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 *L'As de la Crime.* Série.
15.45 Tiercé. A Vincennes.
15.55 et 5.40 La Chance aux chansons. [2/3] Le meilleur de Rika.
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air. Série.
17.50 C'est cool ! Série.
18.20 Studio des artistes. Série. Premier cours.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.40 Studio Gabriel. Invités : Nadia Farès, Patrick Bouchitey.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval, Météo.

20.50

UN CHIEN DANS UN JEU DE QUILLES ■
Film de Bernard Guillou, avec Pierre Richard, Jean Carmet (1982, 100 min). 695129
22.30 Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

22.40

FRENCH CONNECTION ■
Film de William Friedkin, avec Gene Hackman, Roy Scheider (1971, 100 min). 1299295
0.20 Journal, Bourse, Météo.
0.35 Dakar - Agadès - Dakar. Le bivouac (45 min). 6238156
1.20 Histoires courtes. Court métrage. Plaisir d'offrir. 1.30 Histoires courtes. Court métrage. Les enfants s'ennuient le dimanche. 2.05 Ballons glacés. Documentaire. 2.50 Derniers héros : soulèvement du ghetto de Varsovie. Documentaire. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Les Z'Amours (rediff.). 4.20 Piliers du rêve. Documentaire. 4.40 La Compète. Yéti. 5.05 Chip et Charly. Alerte aux fantômes (35 min).

France 3

12.05 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert !
14.30 Sidamag (rediff.).
14.50 *Les Frères Rico.* Téléfilm de P. Wendkos (80 min). 2586194
16.10 Couleurs pays.
16.40 Les Minikeums.
17.35 La Piste du Dakar.
17.55 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Maison des îles, Martinique*, de B.Marry, R. Sulévor et J.-L. de Laguarigue.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.

20.55

LE CIRQUE DE MOSCOU SUR GLACE
Présenté par Sergio. *Au Palais des sports de Paris* (80 min). 6165200
22.15 Mr Bean. Série. Joyeux Noël Mr Bean.
22.45 Journal, Météo.

23.20

▶ NUIT BLANCHE SUR LA BANQUISE
Documentaire de Marc Jampolsky. Les nouveaux aventuriers (50 min). 6931669
0.10 Cinéma étoiles. *Le magazine de l'actualité du cinéma proposé par la région Paris-Ile-de-France Centre devient national.*
0.40 Capitaine Furillo. Série. Panique dans la rue.
1.25 Musique graffiti. Magazine. Sonate Opus 81 de Nicolaï Miakovski. Laëtitia Himo, violoncelle, Nadia Himo, piano (20 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. La danse. Invité : Patrick Dupond. 12.25 Le Jardin des délices. La sardine. 12.30 Nouveaux Horizons. 12.55 Attention santé. 13.00 Défi. Pour les yeux d'Elsa. 13.35 Un auteur, une œuvre. *La Fortune des Rougon* [1/5]. 14.30 Droit d'auteurs. Invités : Tahar Ben Jelloun (*La nuit de la terreur*), Caroline Eliacheff (*Vies privées, de l'enfant roi à l'enfant victime*), Gilles Leroy (*Maîtres du monde*). 15.30 Qui-vive. 16.00 Le Cerveau [1/5]. 16.55 Jeunesse. 16.55 Cellulo ; 17.20 Alf. 17.50 Planète blanche. Antartica, les baleines de Valdès. 18.25 Le Monde animaux. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Série. L'enchantement de Dulcinée [21/39].
19.30 7 1/2. Magazine.
20.00 Archimède. Magazine. *Danger sous la glace ; Kai Krause : un gourou allemand du software en Californie* (30 min). 8113
20.30 8 1/2 journal.

20.45

▶ LA VIE EN FACE : DEMANDEURS D'ASILE
Documentaire de Josée Constantin (50 min). 8884552
Sur cinq demandes déposées à l'Ofpra pour obtenir le statut de réfugié politique, une seule obtient une réponse positive. A quelles difficultés les demandeurs d'asile sont-ils confrontés ? La vie quotidienne dans un centre d'accueil.

21.35

SOIRÉE THÉMATIQUE : LE PLAISIR, UN DON DE DIEU ?
Quête de sens, désir de croire [3].
21.40 Le Cantique des cantiques.
21.50 La Grâce du plaisir. Documentaire de Pierre Mathias (25 min). 882858
22.15 et 23.35 Débat.
22.40 Le Plaisir au quotidien. Documentaire (55 min). 5843465
23.55 Le Plaisir, péché ou délivrance ? *Documentaire* (30 min). 7578129
0.25 Satanisme et Luxure. Documentaire de Silvia Matthies (55 min). 2873156
1.20 Biblio.
1.30 Le Chêne et le Roseau. Téléfilm d'André Téchiné, avec Elodie Bouchez (rediff., 60 min). 7686798
2.30 Tracks (rediff., 30 min). 8376224

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série. [1/2] Promesses.
13.20 Et plus si affinités... Téléfilm de Don Taylor, avec *Michael McKean, Stephanie* Faracy (100 min). 4121552
15.00 Les Rues de San Francisco. Série. Mésaventures.
16.55 Télécasting. Magazine.
17.10 et 3.20 Faites comme chez vous. Invités : Alice Evens, Aïsha's Attic.
18.00 Bugs. Série. Assassins.
19.00 Code Quantum. Série. Quitte ou double.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série.
20.35 E = M 6 junior. Magazine.

20.50

LE 7e VOYAGE DE SINBAD ■
Film de Nathan Juran, avec Kerwin Mathews, Kathryn Grant (1958, 100 min). 969216
C'est un conte des Mille et Une Nuits *façon Hollywood.*

22.30

SOINS MORTELS
Téléfilm (c) de Richard Colla, avec Veronica Hamel (100 min). 9581084
En compagnie d'une aide-soignante avec qui elle travaillait dans un grand hôpital, une femme médecin ouvre un cabinet de pédiatrie dans une petite ville. A la suite de l'étrange décès d'un de ses jeunes patients, elle est soupçonnée de meurtre.
0.10 Capital. Magazine (rediff.).
1.50 Culture pub. Magazine (rediff.). 2.20 Best of 100 % français. Sélection des meilleurs clips français. 4.05 Hot forme. Magazine (rediff.). 4.30 Movida opus 1. Documentaire (55 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.24 Phenomena 3. Court métrage.
12.30 La Grande Famille.
13.35 ▶ Mean Streets ■ ■ *Film de Martin Scorsese* (1973, 115 min). 7549216
15.30 Les Pinceaux de Flore. Documentaire *(30 min).* 8842
16.00 Rendez-vous avec le destin. Film de Glenn G. Caron (1994, 105 min). 2713378
17.45 Il était une fois... les explorateurs.
18.15 Jungle Show.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Gilles Perrault, Ornella Muti ; Arthur H.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

HARCÈLEMENT ■
Film de Barry Levinson, avec Michael Douglas, Demi Moore (1994, 125 min). 3801823
Adaptation d'un roman de Michael Crichton où la guerre des sexes et la soif de pouvoir dans la bourgeoisie d'affaires étaient férocement décrites.
22.40 Flash d'information.

22.45

CANDYMAN 2
Film de Bill Condon, avec Tony Todd, Kelly Rowan (1995, 91 min). 3137755
A La Nouvelle-Orléans, un professeur invoque l'esprit de Candyman pour démontrer qu'il s'agit d'un mythe. Il est tué d'une manière atroce...
0.20 Le Journal du hard.
0.25 Latex. Film classé X de Michael Ninn (1995, 105 min). 9183359
2.10 Sexe et BD. Documentaire de Mara Villiers et Liberatore (54 min). 8201953

Radio

France-Culture

20.30 Archipel Science. Végétation et atmosphère.
21.32 Au fil du Poitou. Valentine, Macha, Isabelle *Faidy-Contreau, Régine* Deforges, Guillaume de Russo, Malka Bouabdellah, Joëlle Lemaistre, Léone Nolleau, Maïté Chevrauteau, *Kurt Bernecker, Marina* Minelli, Annie Valadeau, Simone Ribadoux, Chantal Gulbert, Michèle Bousquet.
22.40 Nuits magnétiques. Au nom de Sélène [1].
0.05 Du jour au lendemain. Avec Paul-Louis Rossi. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du lundi 9 avril 1945, avec Henri Alibert (La Marche des forains) et Henri Alibert et Mireille Bard (Des sablettes à Tamaris). 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.) Légende d'un siècle. *Les grandes voix noires américaines ;* 2.24 Agora. Anne Chayet pour Art et archéologie du Tibet ; 2.52 Entretiens. Avec Ephraïm Grenadou ; 3.51 Une vie, une œuvre. Jules Lequier ; 5.13 Voix du silence. La contre culture des handicapés mentaux ; 5.56 Le Banquet. Conversations philosophiques.

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 18 mai à l'abbaye de la Prée. Œuvres de Vierne, Saint-Saëns, Lancino, Dutilleux, Chausson.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Atout chœur. Maîtrise de Radio-France, dir. Denis Dupay. Œuvres de Johnson, Thien Dao, Britten.
0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Gottlieb Scheidler, Granados, Brouwer, Fauré, et traditionnel. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le pianiste Abdel Rahman El Bacha. Concert enregistré le 23 novembre 1996 à la salle Gaveau. Sonate K.300, de Mozart ; Impromptus op. 90, de Schubert ; Visions fugitives, de Prokofiev ; Etudes-tableaux op. 33, de Rachmaninov.
22.30 Les Soirées... (Suite). Tragique : Symphonie nº 6 de Mahler. *0.00 Les Nuits de Radio-Classique.*

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial. Les mystères de la mer Morte ; Les Sales Gosses ; Post-Scriptum : l'homme poisson.
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture (France 2 du 27/09/96).
23.50 Viva. Comment les Français nous caricaturent.

Planète

20.05 La Vie secrète des machines. [2/18] La machine à laver.
20.35 Missions aériennes au Vietnam. [1/6] *La contre-insurrection.*
21.25 Il Cantastorie.
22.20 C'était hier. [13/13] Les enfants de Marx et de Coca-Cola.
23.20 Mao, le dernier empereur.

Paris Première

20.00 et 23.50 20 h Paris Première.
21.00 Jean-Edern's Club. Le discours de la violence.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 La Gueule ouverte ■ ■ *Film de Maurice Pialat* (1973, 85 min). 86875736
0.50 Le Cirque du Soleil. Nouvelle expérience.
2.15 *Les Brigands.* Opéra d'Offenbach. Chœur et Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Claire Gibault. (125 min). 88170088

France Supervision

20.30 La Fille de quinze ans ■ ■ Film de Jacques Doillon (1988, 85 min). 67498115
21.55 Les Deux Marches de Wolfgang Amadeus Mozart. Concert (95 min). 85035216
23.30 Louis I. Kahn à Dacca. *Documentaire.*
0.20 Simentera en concert (45 min). 41024750

Ciné Cinéfil

20.30 La Prodiga ■ ■ Film de Mario Soffici (1946, N., v.o., 65 min). 11897397
21.35 Les Aristocrates ■ Film de Denys de La Patellière (1955, N., 95 min). 75541465
23.10 Le Chien jaune. Film de Jean Tarride (1932, N., 90 min). 8190552
0.40 Pilote du diable ■ Film de Stuart Heisler (1950, N., 95 min). 94330525

Ciné Cinémas

20.30 Intervista ■ ■ Film de Federico Fellini (1986, 105 min). 1806194
22.15 La Crise ■ Film de Coline Serreau (1992, 95 min). 4268587
23.50 Monsieur Destinée. Film de James Orr (1990, 110 min). 62107194

Série Club

20.45 Le Club.
20.50 Les Champions. L'évasion.
21.40 et 1.30 L'Age en fleur. Le choix.
22.30 Chasse au crime. La moucharde.
23.00 La Famille cigale.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Les fossoyeurs (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui vit sa vie.
21.25 Le Fugitif. On ne peut pas perdre toujours.
22.15 Chronique de la route.
22.20 F comme Ferrari.
23.15 Star Trek : The Next Generation. Où l'homme surpasse l'homme (v.o.).

Eurosport

20.00 Automobile. Courses sur glace. *1re manche du Trophée Andros à Val-Thorens.*
20.30 Football. En direct. Tournoi international, aux îles *Canaries : 1re demi-finale* (120 min). 343303
22.30 et 1.00 Rallye raid. *4e étape du Dakar : Nara - Tombouctou.*
23.00 Coupe du monde de pêche au marlin à l'île Maurice.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.10 Une robe noire pour un tueur. Film de José Giovanni (1980, 105 min), avec Annie Girardot. *Policier.*

RTL 9

20.30 Le Courage de Lassie. Film de Fred M. Wilcox (1946, 100 min), avec Elizabeth Taylor. *Comédie dramatique.* 22.10 Les Pirates du métro. Film de Joseph Sargent (1974, 110 min), avec Walter Matthau. *Suspense.*

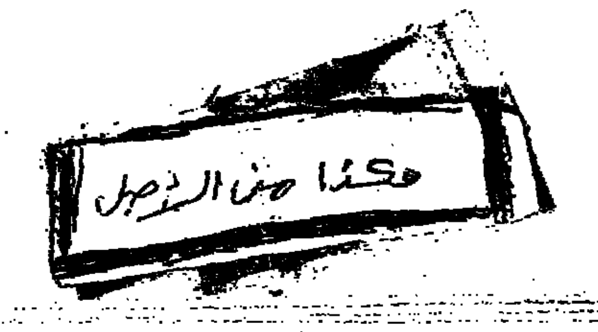
TMC

20.35 Le Magicien d'Oz. Film de Victor Fleming (1939, N. et couleurs, 105 min), avec Judy Garland. *Comédie musicale.*

TSR

20.05 A bon entendeur. *20.35 Arrête ou ma mère va tirer.* Film de Roger Spottiswoode (1991, 85 min), avec Sylvester Stallone. *Comédie.* 23.00 Délits flagrants. Film de Raymond Depardon (1994, 110 min). *Documentaire.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ *Ne pas manquer.*
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
MARDI 7 JANVIER 1997

La confidence

par Pierre Georges

UN AN déjà. Un an bientôt. Et des livres, encore et toujours, sur François Mitterrand. Une avalanche de livres pour rapporter, témoigner, analyser, dévoiler, faire de l'histoire immédiate un peu comme l'on opérerait un travail de deuil collectif par l'écriture et la lecture.

François Mitterrand aura été plus raconté mort que vivant. Inépuisable chronique qui tendrait à prouver que le président, mort le 8 janvier 1996, exerce toujours une fascination sans égale sur ses biographes, autorisés ou non. Les faits, les gestes, les déclarations, les confidences du Prince aujourd'hui disparu, tout vaut livre, tout vaut son pesant de mots. Du sculpteur au photographe, du confident à l'analyste, chacun apporte sa brique à l'édification de la pyramide de papier. A François Mitterrand, l'édition française reconnaissante !

Pour autant, et sans rien enlever au mérite de ces ouvrages successifs, ce n'est pas d'un livre, mais d'une déclaration qu'est venue LA confidence d'anniversaire. Pierre Mauroy, sollicité dimanche par Europe 1, l'a confirmé : oui, François Mitterrand souffrait bien d'une grave maladie dès le début de son premier septennat, en 1981. Oui, il le lui avait fait savoir à lui, son premier ministre. Oui, il fut bien le dépositaire de ce secret d'Etat et le témoin admiratif du *« courage avec lequel il a surmonté la maladie »*.

Pierre Mauroy a parlé. Il savait. Il s'est tu longtemps. Il aurait pu se taire toujours en mameluk de la mémoire. Et puis, une petite année après, il a dit. Le temps du secret, du *Grand secret* pour reprendre le titre de l'ouvrage du docteur Gubler, renvoyé à l'Enfer des interdits et des obscénités de papier, est donc bien passé. Tout comme celui des indignations de convenance et des fureurs de zélotes.

En l'occurrence le temps polit bien des mensonges, fussent-ils d'Etat. Ce qu'il était interdit de dire, et plus interdit encore d'écrire, hier, sous peine de véhéments reproches, de leçons de morale, d'accusations de manquements à l'élémentaire déontologie et à la dignité, est devenu vérité quasi officielle une petite année après. François Mitterrand *était malade*. Ce qui ne veut pas dire hors d'état de gouverner. Mais il était malade, le savait et l'a caché.

Avec l'aide de son médecin traitant, le docteur Gubler précisément, auteur de bulletins de santé dilatoires et incomplets, il a menti, totalement menti et pendant des années. Histoire d'une transparence médicale à la fois revendiquée comme un devoir d'Etat et maquillée comme une nécessité de Pouvoir.

Ecrire cela n'est pas vouloir voler au secours du docteur Gubler dont les confessions et le besoin urgent de dire la vérité comportaient, outre la violation du secret médical, le caractère obscène d'une vidange de conscience. Ecrire cela ce n'est pas davantage vouloir refaire l'*Histoire*. *L'Histoire est affaire* d'historiens qui se chargeront, en temps et heure, de juger les septennats Mitterrand, à cette aune-là aussi.

Mais l'écrire c'est simplement en appeler de ces avalanches de déclarations outragées, de mensonges zélés qui, il y a un an à peine, firent suite à la révélation de cette vérité. Beaucoup de gens savaient qui crièrent pourtant au scandale. Tout à la conspiration de leur chagrin et à l'édification de leur pyramide.

Le bras armé du FIS « conseille » à l'Occident « de se tenir à l'écart » du conflit algérien

Un communiqué de l'Armée islamique du salut insiste sur les « dangers » d'un soutien au pouvoir

SE DÉMARQUANT des actes de violence dont seraient victimes des *« innocents »* et dont elle impute la responsabilité au régime militaire algérien, l'Armée islamique du salut (AIS), bras armé du Front islamique du salut (FIS, dissous), n'en *« conseille »* pas moins aux Etats occidentaux, *« et à leur tête la France »*, de mettre fin à leur *« aide »* au régime algérien. Ce « conseil » apparaît comme une mise en garde à la France.

Dans un communiqué – reçu par *Le Monde* – portant le cachet de l'AIS et du FIS, daté du 1er janvier et signé par cheikh Ahmed Benaïcha, « émir » de la région ouest de l'Algérie, l'AIS déplore que *« les Etats occidentaux, qui sanctifient la souveraineté des peuples »*, se laissent convaincre par les accusations du régime algérien, imputant aux *« moudjahidine »*, qu'Alger qualifie dans leur ensemble de *« terroristes »*, la responsabilité de *« tous les crimes horribles* [que le pouvoir algérien] *commet »* lui-même.

Rappelant que *« les organisations terroristes recourent à tous les moyens, même illégaux, pour parvenir à leurs fins »*, l'AIS souligne que *« cette argumentation est contraire à la loi musulmane, pour laquelle un objectif légal ne peut être recherché que par des moyens légaux »* aux yeux de l'islam. Ce texte semble être aussi une critique indirecte de la violence aveugle pratiquée par le Groupe islamique armé (GIA). *« L'Armée islamique du salut est innocente de toute action terroriste, qui vise les innocents non impliqués dans la guerre des combattants »*, rappelle une nouvelle fois le communiqué.

Déplorant que *« les régimes occidentaux, et à leur tête la France, apportent un soutien financier à ce régime militaire, sous le prétexte d'aider le peuple algérien et non le régime putschiste »*, l'AIS fait remarquer que, dans les faits, cette aide accroît *« les capacités criminelles des oppresseurs »*. Aussi, prévient-elle *« avec insistance contre les dangers de cette politique et les conséquences de cette aide qui génèrent du tort et non du bien pour le peuple algérien et prolonge la durée de vie de ses bourreaux »*.

A son avis, *« le seul moyen de faire parvenir l'aide au peuple, en l'absence de ses représentants légitimes, est* [de la confier] *aux organisations humanitaires, ou ce qui reste des sociétés de bienfaisance* [musulmanes] *qui ne gravitent pas dans l'orbite du pouvoir* [...] *pour qu'elles la distribuent aux couches sociales déshéritées »*.

Réaffirmant une nouvelle fois qu'elle est *« innocente de toute action terroriste qui porte atteinte à la sécurité des peuples »*, l'AIS *« conseille »* aux Etats occidentaux *« de se tenir à l'écart de la guerre qui oppose les fils du peuple au régime pourri qui a usurpé le pouvoir »*.

Le FIS et l'AIS ont d'autre part diffusé dimanche une cassette vidéo montrant la lutte des combattants de l'AIS dans le maquis en Algérie. Cette cassette est proposée sur le réseau Internet, indique le bureau de Bonn de l'AFP qui en a obtenu une copie.

En couleur et en arabe, le document de plus d'une heure et demie, réalisé par le « Comité d'information de la troisième région ouest », montre diverses scènes prises en 1995 et 1996 de la vie des moudjahidine, dans des zones non localisées avec précision. Elle insiste sur les atrocités commises, selon l'AIS, par l'armée algérienne, qui utiliserait des bombes au napalm et à fragmentation, et montre une vingtaine de cadavres dans un charnier et des images de maison ou de villages détruits. Le président algérien Liamine Zéroual, qualifié de *« fils de la France »*, est tenu pour responsable de ces *« crimes »*.

Les confessions radiophoniques du président tchèque Vaclav Havel

PRAGUE
de notre correspondant

« J'ai épousé Dasa, non pas pour remplacer Olga, mais simplement parce que nous avons constaté que nous nous aimons et souhaitons vivre ensemble. » Le président tchèque Vaclav Havel a inventé, à soixante ans, un genre nouveau de déclaration amoureuse en s'exprimant, dimanche 5 janvier, sur les ondes de la radio nationale, au lendemain de son mariage en secondes noces avec une actrice de quarante-trois ans, Dasa Veskrnova.

« Ce mariage marque le début d'une nouvelle et différente étape de ma vie », a expliqué M. Havel lors de sa première causerie radiophonique dominicale depuis son opération, en décembre, d'un cancer du poumon. Le président tchèque a rendu un vibrant hommage à Olga Havlova, sa première épouse, décédée en janvier 1996, à laquelle il avait adressée ses fameuses *Lettres de prison*, au temps de la dissidence anticommuniste. *« Olga est et restera pour toujours une partie irremplaçable et essentielle de mon âme*, a affirmé M. Havel. *Elle m'avait recommandé avant sa mort de me remarier. A l'époque, j'en avais catégoriquement exclu la possibilité et j'étais décidé à finir mes jours seul. Mais Olga était persuadée que j'étais incapable de vivre seul. Elle avait évidemment raison et la vie l'a confirmé quand j'ai rencontré Dasa. »*

« MA VIE A TENU À UN FIL »

Vaclav Havel a également fait partager à ses nombreux auditeurs les difficultés qu'il a traversées en décembre. *« Ma vie a tenu à un fil »*, a-t-il indiqué, soulagé et reconnaissant envers les médecins qui lui ont *« donné la chance d'être un homme à peu près en bonne santé »*. Après l'ablation, le 2 décembre, d'une moitié de poumon attaqué par un cancer, la convalescence du président tchèque s'était compliquée des suites d'une pneumonie. M. Havel avait dû être placé sous respiration assistée. *« Le destin m'a montré qu'il serait bon que j'arrête de fumer, ce que j'ai fait »*, a-t-il annoncé aux milliers de Tchèques qui lui avaient écrit pour le supplier de ne plus toucher à une cigarette. *« Je suis devenu non-fumeur et m'abstiens de boire, mais j'espère que ce n'est pas pour toujours. »* Les médecins de M. Havel lui avaient vivement recommandé de renoncer au tabagisme, lui offrant même pour Noël un cendrier débordant de mégots pour le dégoûter. Ses collaborateurs à la chancellerie présidentielle ont décidé, en signe de solidarité avec *« leur chef »*, de ne plus fumer dans les couloirs et bureaux du château de Prague, siège du chef de l'Etat.

Mais M. Havel a préféré faire endosser la responsabilité de son cancer aux *« cinq ou six pneumonies contractées et mal soignées pendant* [son] *emprisonnement »* au début des années 80. *« La dernière était si violente*, a-t-il rappelé, *que* [les communistes] *m'avaient libéré de peur que je ne meure en prison. »*

Martin Plichta

Hausse à la Bourse de Paris

LES VALEURS FRANÇAISES continuaient sur leur lancée, lundi 6 janvier, après le net rebond opéré vendredi (+ 1,14 %). En hausse de 1,19 % au début des échanges, l'indice CAC 40 gagnait 0,94 % à 2 304,52 points vers midi.

Quelques heures plus tôt, à la Bourse de Tokyo, les valeurs japonaises ont terminé leur première séance de l'année sur une modeste hausse de 0,44 %, à 19 446 points.

Sur le front des changes, le dollar était très ferme lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5680 mark, 5,2985 francs. Face à la devise japonaise, il cotait 116,60 yens. Durant la nuit, à Tokyo, il était monté jusqu'à 117,05 yens, son cours le plus élevé depuis quarante-cinq mois. Malgré la progression du billet vert, le franc cédait du terrain face à la monnaie allemande. Il cotait 3,38 francs pour 1 mark, légèrement déstabilisé par la nomination, vendredi, au conseil de la politique monétaire de la Banque de France, de Pierre Guillen et Jean-René Bernard, dont les opérateurs supposent qu'ils sont moins favorables à la politique du franc fort que leurs prédécesseurs Bruno de Maulde et Jean Boissonnat.

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	06/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Galeries Lafayette	64940	118818230
Elf Aquitaine	247333	118210839,90
Eaux (Cie des)	147448	95726405
L'Oréal	41715	78538438
Axa	226133	75307431,80
Total	171053	72210361,20
Michelin	240535	67556059,60
Carrefour	18789	63019107
LVMH Moët Vuitton	41045	59218867
CLF-Dexia France	127209	57823584,50

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le lundi 6 janvier, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+0,43
Honk Kong index	13222,80	+0,15	−1,70

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

19561,40 — 7 oct. — 20 nov. — 6 janv.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 03/01	Var. en % 02/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2282,76	+1,14	−1,42
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+22,48
Milan MIB 30	—	—	−12,37
Francfort Dax 30	2851,26	+0,09	−1,29
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+4,85
Madrid Ibex 35	—	—	−2,30
Amsterdam CBS	—	—	−1,89

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 03/01	% 02/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,5700	+0,12	325	349
Écu	6,5270	+0,18	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,2363	+0,42	4,9200	5,5200
Belgique (100 F)	16,3840	+0,12	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,7100	+0,09	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4320	+0,07	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,3500	+0,23	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,7785	+0,04	8,3600	9,2000
Gde-Bretagne (1 L)	8,8780	−0,03	8,4600	9,3100
Grèce (100 drach.)	2,1350	+0,52	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,9100	−0,05	70	80
Suisse (100 F)	387,4200	+0,06	374	398
Norvège (100 k)	81,5900	+0,16	74,5000	83,3000
Autriche (100 sch)	47,9820	+0,13	46,3500	49,4500
Espagne (100 pes.)	4,0065	+0,36	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3550	+0,35	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8066	+0,07	3,5000	4,1800
Japon (100 yens)	4,5160	+0,23	4,2900	4,6400

PARITÉS DU DOLLAR	06/01
FRANCFORT : USD/DM	[illegible]
TOKYO : USD/Yens	[illegible]

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 03/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,25	[illegible]
Allemagne	3,88	[illegible]
Grande-Bretagne	5,88	[illegible]
Italie	7,68	[illegible]
Japon	0,38	[illegible]
Etats-Unis	5,31	[illegible]

MATIF

Échéances 03/01	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Mars 97	108910	[illegible]
Juin 97	754	[illegible]
Sept. 97	2	[illegible]
Déc. 97	—	[illegible]

« Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation » est né

Avec sa nouvelle formule, le mensuel compte attirer deux millions de lecteurs à la fin de l'année

DANS LA FOULÉE du succès de la nouvelle formule du *Monde*, née le 9 janvier 1995, et de l'accroissement de l'audience du *Monde diplomatique*, *Le Monde de l'éducation* lance sa nouvelle formule. Elle est disponible en kiosque depuis le vendredi 27 décembre. En plus d'une maquette rénovée de fond en comble, d'un nouveau caractère graphique et d'une généralisation de la couleur, ce mensuel du *Monde*, créé en décembre 1974, a également modifié son titre. Il a choisi de s'appeler dorénavant *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation.*

Ce changement de nom n'est pas gratuit. Aujourd'hui, l'éducation ne se réduit plus à l'école seule, la connaissance empruntant d'autres canaux. Destiné prioritairement aux enseignants, auxquels il doit permettre d'appéhender ces nouveaux canaux du savoir dans leur globalité et leur complexité, mais aussi aux « amateurs éclairés » – *étudiants ou pédagogues* –, ce nouveau *Monde de l'éducation* vise à leur donner aussi à réfléchir. C'est l'axe privilégié par la campagne de publicité, dans la presse et sur le lieu de vente, centré sur le slogan *« Une nouvelle formule qui donne à réfléchir »*.

Mais ce *Monde de l'éducation, de la culture et de la formation* est aussi voué à faire prendre de la hauteur et du recul à ses lecteurs. Face à l'atomisation des savoirs et des disciplines, il veut créer des passerelles entre des secteurs a priori différents, à l'aide d'un dossier thématique sur un sujet. *« Il s'agit d'avoir une approche horizontale et non pas verticale des problèmes. A nous de faire l'effort d'avoir des idées »*, explique Jean-Michel Djian, directeur de la rédaction.

Le numéro de janvier donne un exemple de ce vœu. Son dossier principal traite de la philosophie et en explore toutes les facettes – *éducative, culturelle, économique et même ludique* –, des difficultés de son enseignement à sa déclinaison dans la société et dans les médias jusqu'aux « cafés de philosophie » et aux malentendus dont la philosophie orientale, par exemple, est victime. Des entretiens, avec Cornélius Castoriadis, Jean-François Lyotard ou Raymond Devos, accompagnent la livraison.

Le principe de chaque dossier mensuel est identique : une personnalité, choisie pour sa notoriété dans son domaine, est invitée à jouer le rôle de rédacteur en chef. Avec la dizaine de journalistes de l'équipe du *Monde de l'éducation, de la culture et de la formation* dirigée par Jean-Michel Djian, et en compagnie de chercheurs et d'écrivains, l'invité est chargé d'élaborer un pré-sommaire, d'aborder des questions et d'ouvrir des pistes de réflexion.

Après Luc Ferry, philosophe et président du Conseil national des programmes, qui a travaillé sur le dossier « philosophie », ce sera au tour de Joël de Rosnay (« la science »), de Jean Lacouture (« l'écriture »), de Jean-Noël Jeanneney (« l'histoire »), d'Yves Simon (« les jeunes »), de Julia Kristeva (« la parole »), etc., de prêter leur concours au *Monde de l'éducation, de la culture et de la formation.*

Chaque dossier est épaulé par un sujet de nature culturelle ou artistique – en janvier, « Les cafés littéraires du XVIIIe siècle à nos jours » et une enquête sur la vogue des bistrots dédiés aux lettres ou au Web. Un chapitre plus professionnel (« attaché culturel à l'étranger », en janvier) le complète. En outre, le lecteur peut trouver dans la nouvelle formule du mensuel des articles sur l'école et l'éducation à l'international, des rencontres et des entretiens (avec Edith Cresson, notamment), une sélection de livres, des débats sur les questions d'actualité (le syndicalisme enseignant, en janvier). Il aura aussi régulièrement rendez-vous avec les chroniques de Michel Serres, Jean-Michel Gaillard et Hervé Hamon.

L'ambition du *Monde de l'éducation, de la culture et de la formation* est à la fois de *« tirer vers le haut »* ses lecteurs, et de creuser le sillon des champs du savoir et de la connaissance. Un débat à la Fnac avec les auteurs devrait permettre de développer les points de vue et les analyses publiés dans chaque dossier. Un partenariat avec Arte est en discussion, qui permettrait de faire coïncider un dossier du *Monde de l'éducation* avec une soirée thématique de la chaîne culturelle franco-allemande. En outre, une collection de livres réalisés à partir de thèses universitaires adaptées aux besoins du public doit bientôt naître, sous le nom de « La recherche universitaire », au Monde Editions. Un jury, composé de toutes les personnalités ayant joué le rôle de rédacteurs en chef et présidé par Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*, élira ensuite l'ouvrage auquel sera décerné le prix *Le Monde* de la recherche universitaire.

Déjà lu par 1 620 000 lecteurs, *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation* vise à en séduire deux millions fin 1997.

★ *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation*, 28 F.

■ ***TÉLÉVISION*** : **les chaînes Canal Plus Espagne, TV 3 Catalogne et Antena 3**, alliées depuis le 24 décembre, invitent *« tous les opérateurs de télévision espagnols publics et privés ainsi que les sociétés espagnoles de télécommunication »* à rejoindre leur plate-forme numérique. Le groupe Prisa, principal actionnaire de Canal Plus Espagne, refuse toute *« politisation »* de cette alliance, critiquée par le gouvernement espagnol.





Tirage du Monde daté dimanche 5-lundi 6 janvier 1997 : 549 932 exemplaires 3